

## AU SOMMAIRE



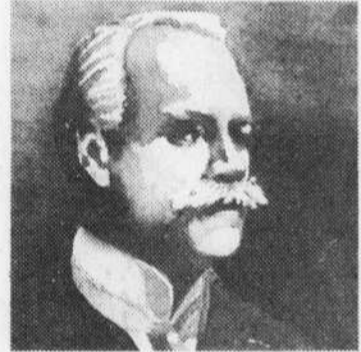
### Jacques Couture rentre d'Afrique

Dans une entrevue, le ministre de l'Immigration du Québec, M. Jacques Couture, qui rentre d'Afrique, parle du désespoir des réfugiés en Somalie mais aussi de l'intégration réussie des réfugiés au Zaïre. **Page 4.**



### Les prix Nobel scientifiques

Quatre Américains et un Britannique se partagent les prix Nobel scientifiques attribués hier à Stockholm par l'Académie suédoise des sciences pour des recherches sur la structure intime de la matière. **Page 24.**



### «Parlons Desjardins»

Soixante ans après la mort d'Alphonse Desjardins, le mouvement Desjardins met l'accent sur ses réalisations et ses services. L'inauguration des sept sièges sociaux, les guichets automatiques, l'entrée possible des Ligues d'économie, l'élargissement des pouvoirs de prêts et placements: voilà ce qui mijote actuellement. **Page 15**

### Le monde

■ L'Assemblée générale des Nations unies a confirmé la légitimité du gouvernement khmer rouge, réfugié depuis près de deux ans dans quelques huttes en forêt, le long de la frontière khméro-thaïlandaise. **Page 7.**

### Éditorial

Depuis le dépôt du projet de résolution constitutionnelle, il y a 15 jours, la confusion n'a fait que s'accroître au chapitre des langues d'enseignement. Jean-Pierre Proulx essaie d'y voir plus clair et dit pourquoi le Québec ne peut aliéner son pouvoir dans ce domaine. **Page 10.**

### Câblevision renaît samedi

Câblevision Nationale renaît samedi. Avec un équipement tout neuf de \$4.6 millions, 22 soucoupes et 30 canaux, le câblodiffuseur présentera des programmes ininterrompus touchant à des secteurs variés d'activités. **Page 13.**

**Art d'église**

Desmarais & Robitaille  
60 ouest, rue Notre-Dame  
845-3194

# Lutte judiciaire contre le projet constitutionnel

par Michel Vastel

TORONTO — Au moins cinq provinces, représentant plus de 50% de la population du Canada, vont demander aux cours de justice de bloquer le projet de rapatriement de la constitution.

Il s'agit des provinces de Terre-Neuve, du Québec, du Manitoba, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Deux autres provinces — la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard — annonceront probablement d'ici à la fin de la semaine qu'elles se joignent au mouvement.

De son côté, le premier ministre de la Saskatchewan, M. Allan Blakeney, va tenter un ultime effort d'amener M. Pierre Trudeau à modifier son projet de résolution afin notamment d'améliorer la formule d'amendement et de confirmer les droits des provinces sur les ressources naturelles.

C'est à la suite d'une journée de tractations secrètes entre les dix chefs de gouvernement provinciaux que la décision d'aller en cour combattre les propositions du gouvernement fédéral a été annoncée par le président de la conférence, M. Sterling Lyon du Manitoba.

Selon diverses sources, les discussions ont seulement porté sur la meilleure stratégie de combat contre le gouvernement fédéral. Diverses tentatives des premiers ministres de la Saskatchewan, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick de pousser les premiers ministres à un ultime effort de négociation avec M. Trudeau ont échoué.

Comme l'a souligné M. Sterling Lyon, la proposition de M. Pierre Trudeau va tellement loin qu'elle exclut maintenant toute discussion.

Le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, qui avait déjà personnellement décidé, avant la conférence d'hier à Toronto, de combattre les propositions fédérales en cour, s'est évidemment dit très heures de voir quatre autres provinces, et probablement six, rejoindre le mouvement.

Des représentants de l'Ontario et de la Saskatchewan ont d'ailleurs confirmé que ni le Québec ni Terre-Neuve n'étaient vraiment intéressés hier à discuter de constitution mais seulement à trouver le meilleur moyen de contre-attaquer le pouvoir fédéral.

Certains avaient suggéré que les premiers ministres provinciaux pourraient au moins sortir de la réunion d'hier avec une certaine unanimité sur la formule d'amendement qu'ils auraient ensuite proposée à M. Trudeau. M. Sterling Lyon a même rejeté cette hypothèse, rappelant qu'il y a cinq semaines à Ottawa les provinces étaient unanimes sur une formule — la formule dite «de Vancouver», du lieu où elle fut mise au point cet été — et qu'elle a été rejetée, de facto, par le premier ministre fédéral dans son projet de résolution.

Plusieurs chefs de gouvernement — notamment ceux du Manitoba, de

Colombie-Britannique et de Terre-Neuve — se disent toujours désireux d'en arriver à un consensus sur un minimum de réforme constitutionnelle. Mais ils écartent d'emblée cette hypothèse aujourd'hui tant, selon eux, M. Pierre Trudeau a été loin dans la provocation.

MM. John Buchanan (Nouvelle-Écosse) et Angus MacLean (Île-du-

Prince-Édouard) ont réservé leur opinion parce qu'ils n'avaient pas encore eu l'occasion de discuter de cette possibilité. Mais leur réponse — notamment celle de M. MacLean — fait peu de doute.

Ainsi les procureurs généraux des sept provinces concernées se rencontreront, d'ici à une semaine, à l'invitation du procureur du Manitoba. Ils décideront alors

des moyens d'action à employer. Il faudra en effet décider de la cour devant laquelle ils se présentent et quelle requête ils introduiront.

Selon plusieurs sources, il serait question que les provinces contestent chacune individuellement devant leurs cours respectives tout ou partie de la résolution fédérale et que, dès que l'une d'entre elles

aura atteint l'étape capitale — la Cour suprême — elles fassent front commun.

Devant la Cour suprême, on assistera alors à une bataille entre les sept provinces qui s'opposent au rapatriement et le gouvernement fédéral. Les autres provinces — Ontario, Saskatchewan et Nouveau-Brunswick — voudront également

Voir page 12: Lutte

## Chrétien: rien ne nous arrêtera

par Claude Turcotte

OTTAWA — Sauf le Parlement canadien, rien ne saurait arrêter le gouvernement d'aller à Londres et d'y ramener ici une constitution canadienne comprenant une formule d'amendement et une charte des droits.

C'est ce qu'a déclaré aux Communes hier après-midi le premier ministre, M. Pierre Trudeau, et c'est ce qu'a affirmé hier soir M. Jean Chrétien après avoir pris connaissance de la décision d'au moins cinq provinces de contester la résolution fédérale devant les tribunaux.

Toute mesure judiciaire, comme une injonction ou un test de constitutionnalité devant la Cour suprême, ne saurait «arrêter le Parlement de fonctionner», a soutenu M. Chrétien avant d'ajouter «sinon, ce ne serait plus la démocratie».

En conséquence, l'attitude prise hier à Toronto par cinq provinces, dont le Québec, ne change rien ni aux intentions, ni aux orientations du gouvernement fédéral. Le ministre canadien de la Justice ne conçoit même pas que les procédures qui prendront cinq provinces contre sa résolution pourraient rendre les choses plus difficiles à Londres.

En somme, M. Chrétien a vu dans la réunion de Toronto «un geste plus politique que juridique».

À la Chambre des communes, M. Trudeau avait soutenu quelques heures plus tôt une position identique à celle de son ministre de la Justice.

En fait, le premier ministre a refusé d'appliquer à son propre cas le conseil qu'il venait de donner au premier ministre de Terre-Neuve, M. Brian Peckford.

Un député de l'opposition venait de demander à M. Trudeau quant il allait accorder à Terre-Neuve ce que demande M. Peckford, c'est-à-dire la propriété des richesses naturelles et les droits miniers sous-marins.

S'il est si sûr de sa position, pourquoi ne va-t-il pas en faire vérifier la légalité par les tribunaux, s'est demandé M. Trudeau.

Il n'en fallait pas davantage pour que le chef conservateur, M. Joe Clark, se lève

Voir page 12: Chrétien



Le premier ministre de l'Alberta, M. Peter Lougheed, tient un caucus avec son homologue québécois, M. René Lévesque, hier à Toronto, à l'occasion d'une réunion des premiers ministres des provinces. On y a révélé que cinq de celles-ci, y compris le Québec et l'Alberta, avaient l'intention d'aller devant les tribunaux pour faire échec au projet de réforme constitutionnelle du gouvernement fédéral. (Photolaser CP)

## L'Iran menace de miner le détroit d'Ormuz

LONDRES (d'après Reuter et AFP) — Le commandant de la flotte iranienne a menacé de fermer le détroit d'Ormuz, selon le journal du soir de Téhéran Ettelaat, cité dans ses émissions en langue arabe par Radio-Téhéran.

«Le commandant de la flotte iranienne a déclaré que l'Iran ripostera énergiquement contre les États et Émirats du Golfe, qui offriraient leur aide au régime irakien», affirme la dépêche en question.

«Il a dit que les forces navales iraniennes bloqueraient les voies maritimes pour les navires désirant entrer dans les ports irakiens ou en sortir. Mais la liberté inter-

nationale de navigation dans la région du Golfe et dans le détroit d'Ormuz est garantie par l'Irak. Cependant, le commandant de la flotte a dit qu'au besoin, «le détroit d'Ormuz et le Golfe seront minés.»

Entre-temps, la «drôle de guerre» entre l'Irak et l'Iran en était hier à son 23ième jour. Des combats intenses se poursuivaient aux alentours de Khorramchahr, en territoire irakien, selon le dernier communiqué publié par l'état-major irakien.

Deux jours après avoir traversé le fleuve Karoun, l'armée irakienne

progressait lentement hier vers une poche de cinq kilomètres sur 12, entre le Chatt-El-Arab à l'Ouest, un bras du Karoun à l'est et les deux villes de Khorramchahr et Abadan, toujours contrôlés par les Iraniens. Les forces de Bagdad, malgré une forte résistance irakienne, ont pris le contrôle de la route qui mène à Abadan, mais également à Shadegan à 40 km à l'est, et à Ahwaz, à 100 km au nord.

De source digne de foi à Téhéran, on apprendait hier que la ville d'Abadan, où se trouve la deuxième raffinerie de pétrole du monde, était sur le point d'être encerclée. Selon cette source, la

ville était toujours aux mains des Iraniens mais les chars irakiens s'efforçaient de couper la dernière route encore ouverte au trafic la reliant à l'extérieur. Cette route mène vers l'est à Bandar Khomeini. Les forces iraniennes, à l'aide d'hélicoptères et de batteries d'artillerie, tentent d'empêcher les chars irakiens de couper cette voie.

Les forces iraniennes ont abattu hier six Migs irakiens au-dessus d'Abadan et du terminal pétrolier de l'île de Kharg, a annoncé Radio-Téhéran. Alors que le front occidental autour de Qasr-E-Shirin semble s'être stabilisé, l'aviation ira-

nienne a bombardé hier matin un quartier périphérique de Bagdad, faisant 12 blessés civils, selon l'agence irakienne d'information (INA).

L'INA a, d'autre part, indiqué que l'aviation irakienne avait lancé lundi soir et mardi plusieurs raids sur des objectifs militaires et économiques ennemis, détruisant une station de chemins de fer reliant Dezful à Téhéran, une centrale électrique à Reza Chah, et l'aéroport militaire de Dehhrane, au nord-ouest de Dezful. Le commandement irakien revendique par ailleurs la destruction de l'oléoduc.

Voir page 12: Iran

## Parizeau: réduire l'écart fiscal avec l'Ontario

par Michel Nadeau

Ramener le fardeau fiscal des Québécois à un niveau le plus près possible de celui des contribuables ontariens et freiner davantage la croissance des dépenses publiques sont les deux objectifs prioritaires qu'entend poursuivre le ministre des Finances du Québec, M. Jacques Parizeau.

Prenant la parole hier midi devant la Chambre de commerce de Montréal, le président du Conseil du trésor a défendu sa politique de gestion des fonds publics tout en soulignant l'importance de ralentir l'ascension du budget de l'État. Si, en 1978, le fisc québécois a frappé un peu durement les hauts revenus, cette situation ne se reproduira plus puisque les futures baisses de l'échelle des impôts s'étendront à tout le monde. La première manifestation de ce «virage» a été la mise en place du programme d'épargne-actions, l'an dernier. Ces paroles sonnaient agréablement aux oreilles des quelque 400 hommes d'affaires qui ont bien accueilli les intentions nouvelles du ministre des finances. Ces priorités sont, à peu de choses près, celles des milieux d'affaires.

Les politiques économiques et fiscales du gouvernement québécois seront désormais définies à partir de six objectifs prioritaires:

■ d'abord, le fardeau fiscal des Québécois doit se rapprocher de celui des Ontariens. L'écart traditionnel de 20% a été réduit du tiers depuis 1977. Le gouvernement a visé certains buts sociaux: les contribuables mariés touchant \$16,000 paient maintenant moins d'impôts qu'en Ontario. Le gouvernement a pris un «virage» par rapport à sa politique du début.

Voir page 12: Parizeau

**Rôtisserie**

**Au Poulet Doré**

340 est, rue Sainte-Catherine  
288-2441

près de Saint-Denis

## Chacun résiste aux microbes à sa façon

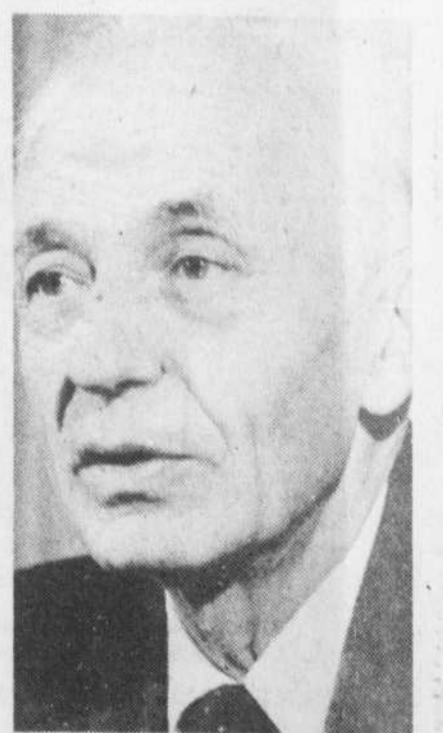
par Gilles Provost

NON seulement les humains sont-ils foncièrement inégaux vis-à-vis de la maladie mais les progrès rapides de la génétique humaine permettront sans doute bientôt de faire la liste des principales maladies auxquelles chaque citoyen est particulièrement vulnérable, a prédit hier à Montréal le plus récent lauréat du prix Nobel de médecine, le professeur français Jean Dausset.

Lauréat du prix de médecine 1980 depuis à peine quatre jours, M. Dausset a même avoué à ses auditeurs réunis à l'Institut Armand-Frappier qu'il assistait à sa première conférence en langue française à titre de lauréat du prix Nobel! Il entreprenait ainsi à Montréal une tournée de conférences nord-américaine organisée depuis plus d'un an.

Inévitablement, M. Dausset a surtout parlé des travaux qui lui ont valu la prestigieuse citation, conjointement avec l'Américain George Snell et le Vénézuélien Baruj Benacerraf.

Ces trois hommes ont montré que quatre gènes à peine, réunis sur une infime portion d'un des chromosomes d'un être humain ont la fantastique propriété



M. Jean Dausset

Voir page 12: Microbes

## Outremont, Chauveau et Jacques-Cartier

# Trois épines au pied de Ryan

par Pierre O'Neill

Dans le processus de formation d'une nouvelle équipe en vue des prochaines élections générales, le chef du PLQ, M. Claude Ryan, est toujours à la recherche de solutions pour trois cas-problèmes: les candidatures de l'ex-premier ministre M. Robert Bourassa, du député Noël Saint-Germain et du sous-ministre de la Justice démissionnaire, M. René Dussault.

Les velléités de candidature de l'ex-premier ministre Bourassa dans le comté d'Outremont datent du début de l'été et c'est sans doute le cas qui cause le plus de maux de tête au chef du PLQ. Les entretiens entre les deux hommes n'ont pas permis d'en venir à une entente. En conclusion, M. Ryan a fortement conseillé à son prédécesseur de demeurer à l'écart de la politique pour un autre quatre ans tandis que M. Bourassa s'est réservé la liberté d'y réfléchir à nouveau et de prendre lui-même la décision finale.

Depuis que M. Ryan a publiquement exprimé ses réticences à l'endroit du projet de candidature de M. Bourassa, de nombreux militants libéraux ont manifesté leur mécontentement auprès du secrétaire central du parti. L'ancien premier ministre s'est même fait courtoiser par une dizaine d'associations de comtés, dont celle de Cremazie, Berthier, Laprairie, Jeanne-Mance, Rosemont et Deux-



M. Robert Bourassa



M. René Dussault



M. Noël Saint-Germain

Montagnes. Mais M. Bourassa demeure dans le comté d'Outremont et c'est là que vont ses préférences. Après être venu à décourager temporairement la candidature de l'ex-ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, le chef du PLQ s'est employé à solliciter l'adhésion de personnalités prestigieuses, dont le directeur de l'École des hautes études commerciales de l'université de Montréal, M. Pierre Laurin, frère du ministre d'État au développement culturel. L'un après l'autre, ils ont tous décliné l'invitation.

Outre la difficulté de recruter un candidat de prestige, deux événements ont contribué, entre-temps, à accroître les pressions des militants libéraux: le tapis rouge à l'adhésion de l'ex-credentiste, M. Camil Samson et la publication du sondage de l'IQOP indiquant que le

retour au bercail de M. Robert Bourassa est vivement souhaité. En face d'une situation dont le contrôle menaçait de lui glisser entre les mains, le chef du parti avait le choix entre deux options: mobiliser sa machine en faveur d'un candidat capable de battre Robert Bourassa à la convention ou interdire formellement la candidature de l'ancien premier ministre.

Il apparait cependant que M. Ryan n'aura pas à sortir les armes. Robert Bourassa aimerait bien être candidat mais pas à ce prix. Il est vaincu d'être en mesure d'aider le PLQ au chapitre des politiques économiques et plus particulièrement dans le dossier du développement des ressources hydro-électriques du Québec. Interrogé par LE DEVOIR, M. Bourassa a toutefois déclaré hier: «Je suis disponible si le parti a

besoin de moi. Autrement, je ne m'imposerais pas et je resterais à l'écart. «En d'autres mots, M. Bourassa ne sera pas candidat contre la volonté de M. Ryan. Le problème d'Outremont n'est pas réglé pour autant, puisque M. Choquette songerait maintenant à revenir sur sa décision et pourrait annoncer sous peu sa candidature.

Dans le comté de Jacques-Cartier, le problème est différent mais tout aussi délicat. La refonte de la carte électorale a amputé le comté de Jacques-Cartier d'une portion importante de sa population francophone pour permettre la formation du nouveau comté de Marquette.

Avec ses nouvelles délimitations territoriales, le comté de Jacques-Cartier est maintenant constitué d'une forte majorité d'électeurs anglophones. Déterminé à ce que les comtés anglopho-

nes soient représentés à l'Assemblée nationale par des anglophones, le chef, M. Ryan, estime que le député sortant, M. Saint-Germain, n'a plus sa place dans ce paysage. Et il était parvenu, ou presque, à convaincre M. Saint-Germain de se retirer. Mieux encore, il a déjà décliné une candidature pour lui succéder. Il s'agit de Mme Joan Doherty, présidente du Bureau des écoles protestantes de Montréal. Mais voilà que M. Saint-Germain s'est présenté au secrétariat du parti en fin de semaine pour se procurer un bulletin de présentation et prévenir le chef du parti de sa volte-face. M. Saint-Germain a indiqué hier au DEVOIR qu'il prendra une décision finale à la toute dernière limite de la clôture des mises en candidatures, soit aujourd'hui à 17 heures. Dans un affrontement avec Mme Doherty à la convention, les chances du député Saint-Germain sont nulles et il est improbable qu'il s'y aventure.

Enfin, il y a le cas de l'ex-ministre de la Justice, M. René Dussault, qui a démissionné sur la promesse de M. Ryan de lui réserver la candidature libérale dans le comté d'Outremont. La réaction des militants d'Outremont fut si hostile que M. Ryan a décidé d'offrir à M. Dussault le comté de Chauveau. Mais l'accueil ne fut pas plus chaleureux, car après avoir accepté de se retirer, les deux premiers aspirants déclarés ont fait savoir qu'ils reviendraient leur décision et seraient peut-être candidats.

## Front commun des autochtones pour l'enchâssement de leurs droits dans la constitution

OTTAWA (PC) — Les trois associations d'autochtones du pays ont annoncé leur intention, hier, de former un front commun pour tenter de convaincre le premier ministre Trudeau d'enchâsser leurs droits dans la constitution qu'il s'est promis de rapatrier. Le Conseil des autochtones du Canada, la Fraternité nationale des Indiens et l'Inuit Tapirisat du Canada représentent plus de 1.3 million d'abonnés.

Et si M. Trudeau refuse, ont précisé des représentants des trois associations, on aura res-

cours aux services du député travailliste britannique Bruce George, qui s'est engagé à défendre la cause des indigènes aux Communes de Londres.

M. George a noté à ce sujet: «la perspective de voir le Canada laver son linge sale publiquement et internationalement ne plait sûrement pas au gouvernement canadien».

Il a ajouté: «et il est utopique de penser que tout rapatriement va se faire rapidement, même si le gouvernement britannique est très bien disposé».

S'adressant aux représentants des trois associations in-

digènes le député conservateur Lorne Greenaway leur a dit qu'ils perdaient leur temps.

«Que vous ou moi aimions cela ou non, a déclaré M. Greenaway, notre constitution s'en vient à Ottawa, et rapidement».

M. Greenaway a conclu en disant qu'il était malheureux que les autochtones n'aient pas en leur possession \$6 millions des contribuables, comme Ottawa, pour entreprendre une campagne de publicité et convaincre les gens de la justesse de leurs réclamations.

## Le coup de force d'Ottawa, un autre Octobre (Rodrigue)

par Louis-Gilles Francoeur

Le «coup de force» que tente actuellement le gouvernement Trudeau par un rapatriement unilatéral de la constitution canadienne constitue une «réédition d'Octobre 1970», a affirmé hier le président de la CSN, M. Norbert Rodrigue.

Le syndicaliste commentait ainsi l'évolution du dossier constitutionnel à l'occasion de l'ouverture du Conseil fédéral de la CSN qui se déroule dans la Vieille capitale. Le Conseil fédéral, la plus haute instance entre les congrès, pourrait d'ailleurs être appelé à prendre position sur cette question. «En rapatriant unilatéralement la constitution, le premier ministre Trudeau cherche à imposer ses convictions et ses appréhensions, comme il l'a fait lors de la crise d'Octobre,

il y a dix ans», a déclaré le président de la CSN.

M. Rodrigue a incité les délégués à s'opposer à cette stratégie fédérale au nom des mêmes principes qui avaient amené cette centrale en 1970 à s'associer à des personnalités publiques comme MM. René Lévesque et Claude Ryan pour exiger le retrait de la Loi sur les mesures de guerre.

M. Rodrigue s'insurge tout particulièrement contre «la volonté du fédéral d'inclure dans sa charte des droits en disposition qui, à toutes fins pratiques, viendrait contrecarrer les efforts du Québec pour protéger et valoriser la langue française».

«Ottawa écarte les droits de la majorité francophone du Québec comme si cette majorité jouissait des mêmes garanties que la majorité anglophone du Canada anglais», a poursuivi le leader syndical.

Plus tard, au cours d'une entrevue accordée au DEVOIR, le président de la CSN a ajouté que la «plus grande imposture de la stratégie fédérale» consiste à «faire passer Trudeau pour le champion des droits et libertés alors que c'est lui, depuis 10 ans au pays, qui les a le plus systématiquement attaqués et bafoués», notamment par l'adoption de la Loi sur les mesures de guerre.

La CSN défendra cette position dans une série de placards publicitaires qui paraîtront au cours des prochains jours dans plusieurs médias d'information du Québec. Son affilié, le Conseil central de Montréal, organise dans le même sens une manifestation jeudi soir à Montréal pour réclamer, notamment, le retrait de cette loi, qui ne pourrait servir aujourd'hui qu'à écraser les mouvements populaires ou syndicaux.

## Les partis politiques ont recueilli \$96,587 en contributions individuelles

QUÉBEC (PC) — Les partis politiques du Québec ont recueilli \$96,587 en contributions versées par leurs partisans au cours des six premiers mois de 1980, révèle le rapport bi-annuel du Directeur général du Financement des partis politiques, Me Pierre-Olivier Boucher.

Le document, rendu public hier, indique que le Parti libéral et le Parti québécois ont recueilli chacun \$39,000 tandis que l'Union nationale a obtenu \$10,000.

Le Parti communiste a pour sa part mené une campagne de financement qui lui a amené \$5,000. Les cinq autres partis politiques n'ont recueilli que des sommes minimes.

La loi sur le financement des partis politiques, adoptée en 1977, oblige chaque formation politique à rendre publique deux fois par année la liste des sommes recueillies et

le nom de tous les souscripteurs ayant fourni plus de \$100.

Par ailleurs, la loi interdit les souscriptions de plus de \$3,000 par an et empêche tout don financier en provenance d'une compagnie, d'un syndicat ou d'une personne morale.

Le rapport révèle également que le Parti québécois a fourni \$750,000 au Comité du OUI lors du référendum du printemps dernier tandis que le Parti libéral a transmis \$607,000 au comité du NON.

Un dixième parti politique a été légalement autorisé le 18

août dernier, indique le rapport de M. Boucher. Il s'agit du Parti communiste ouvrier.

Enfin, le rapport indique que l'Union nationale a effectué entre janvier et juin 1980 un emprunt de \$100,000 au taux de 15 et demi pour cent

après de la Banque de Montréal, et qu'un cautionnement de \$10,000 avait été contracté auprès de M. Rodrigue Biron, ancien chef du parti. Le cautionnement contracté auprès de M. Biron n'avait toujours pas été honoré au 30 juin dernier.

## Maurice Bellemare songe à faire une rentrée en politique active

M. Maurice Bellemare songe à effectuer un retour en politique active et peut-être même à la direction de l'Union nationale.

Participant à l'émission «Les lundis de Pierre Nadeau» à Radio-Québec, aux côtés de MM. Marcel Masse, Michel Le Moignan et Bertrand Goulet, l'ancien chef intérimaire de l'UN a expliqué hier que son avenir politique tient à la décision que prendra le maire Jean Drapeau à propos de la campagne au leadership du parti.

Dans l'hypothèse de l'adhésion du maire de Montréal à l'UN, M. Bellemare se présen-

tera dans le comté de Johnson qu'il représentait à l'Assemblée nationale au moment de sa démission. Et si le maire Drapeau refuse l'invitation des dirigeants de l'UN, M. Bellemare sera probablement lui-même candidat à la direction du parti.

Ce n'est pas la première fois que la direction du parti tente M. Bellemare. Alors que l'UN s'est retrouvé sans chef en 1974, il avait assumé l'intérim et était venu tout près de se lancer dans la campagne de leadership qui avait finalement abouti au choix de M. Rodrigue Biron, dont il s'est plus tard dissocié. M. Belle-

mare a démissionné de l'Assemblée nationale et abandonné la vie politique en décembre dernier pour protester contre le projet de M. Biron, qui voulait saborder l'UN et former un nouveau parti politique visant le regroupement des forces de droite.

### Une conférence universitaire interaméricaine

QUÉBEC (PC) — L'Association universitaire interaméricaine tient cette semaine sa première conférence annuelle à Québec.

Créé l'an dernier, cet organisme vise à promouvoir des liens de solidarité et d'échange entre universités des deux Amériques.

Quelque 300 participants, délégués des universités membres, représentants de

Si les prochaines élections générales sont reportées au printemps de l'année 1981, il y aura néanmoins des élections partielles dans quatre comtés vacants, dont celui de Johnson que M. Bellemare représentait au moment de sa démission.

collèges d'enseignement supérieur, de centres de recherche, d'agences internationales sont venus y discuter d'objectifs et de stratégies pour développer la coopération universitaire dans tous les domaines.

Le président de l'Université du Québec, M. Gilles Boulet, qui a été à l'origine de la fondation de cette association, en assume la présidence depuis le début.

**COURS DE MATHÉMATIQUES**  
Niveau secondaire et collégial. Professeurs expérimentés.  
271-2141

**SEULEMENT GE**  
POSSÈDE LES ALTERNATIVES ABORDABLES...  
**LES COPIEURS Canon**

Canon offre une gamme complète de copieurs sur papier ordinaire, adaptés aux besoins de la plupart des entreprises... depuis les copieurs de table compacts à grand rendement jusqu'aux gros copieurs à fonctions spéciales. Tous nos copieurs se caractérisent par une technologie de pointe et une conception remarquable. Chaque modèle est polyvalent, fiable, abordable. Les copieurs Canon. Nous avons l'appareil qu'il vous faut et pouvons vous proposer une alternative abordable... dès aujourd'hui.

Cie Canadienne d'Équipement de Bureau Ltée  
5990 Côte de Liesse, Mtl.  
H4T 1V7

**APPELEZ GE**  
342-5151

PLACEMENTS EN  
**OBLIGATIONS**  
AVEC RENDEMENT DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

**13 1/2 %** 10 ans  
**13 1/4 %** 5 ans

Les intérêts sont payables semi-annuellement

**LÉVESQUE, BEAUBIEN INC.**

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec nous  
Montréal 879-2222

Ottawa	232-9681	St-Hyacinthe	774-5354
Sherbrooke	569-5583	Victoriaville	758-3131
Trois-Rivières	379-0000	Joliette	759-0160
Moncton	855-9926	Rivière-du-Loup	862-9341
Rouyn-Noranda	762-4347	St-Jean	348-4720
Québec	529-1771	Valleyfield	371-0368
Chicoutimi	549-8888	Granby	372-3177
Ste-Adèle	229-4000	Bedford	248-2531
Drummondville	477-5024	Val d'Or	824-3887

**YOGA**  
pour la détente et la santé  
5 jours intensifs  
20-24 octobre  
279-3545  
Centre Sivananda Yoga Vedanta  
Swami Vishnu Devananda

**WEEKEND DE SANTÉ**  
• cours de cuisine végétarienne (germinaison, tofu aliment naturel)  
• cours de yoga et méditation  
• activités de plein air  
**18-19 Octobre**  
transport disponible  
Sivananda Ashram  
camp de yoga Val-Morin  
279-3545 - (819) 322-3226

Royal Commission on Newspapers

Commission royale sur les quotidiens

DEMANDE DE MÉMOIRES

**LES JOURNAUX VOUS TOUCHENT**

La Commission royale sur les quotidiens doit, en vertu de son mandat, examiner les causes et les conséquences de la concentration de la propriété dans l'industrie des journaux.

Nous examinons :

- la situation actuelle dans l'industrie des journaux et son effet sur le public.
- les conséquences de l'élimination d'un quotidien pour les individus et pour la vie communautaire dans les villes où un journal a disparu au cours des dernières années.
- les conséquences de la présente situation dans l'industrie des journaux pour la vitalité et la cohésion de l'ensemble du pays, sur le plan politique, économique, social et intellectuel.

(Le texte intégral du mandat est disponible sur demande.)

Tom Kent  
Président

Laurent Picard  
Commissaire

Borden Spears  
Commissaire

Veuillez faire parvenir vos commentaires et suggestions par écrit avant le 15 novembre 1980 :

Nicholas Gwyn,  
Secrétaire,  
Commission royale sur les quotidiens  
C.P. 1860  
Station "B",  
Ottawa, Ontario.  
K1P 5R5  
(613) 996-1166

# L'Affaire Coffin

Un texte polémique de Jacques Hébert contre le juge Deschênes

Dans une lettre ouverte adressée au «citoyen» Jules Deschênes — et non pas au juge en chef de la Cour supérieure — M. Jacques Hébert affirme que l'enquête sur l'affaire Coffin instituée en 1964 par le gouvernement du Québec et présidée par le juge Roger Brossard n'a pas vraiment eu lieu et que la responsabilité en incombe largement à Me Deschênes qui était conseiller juridique auprès de l'enquêteur à l'époque.

Par ce texte polémique à la fois véhément et sarcastique, publié dans *La Presse* de samedi, l'écrivain veut répondre à un long commentaire que le juge Deschênes a récemment fait paraître sur deux films présentement à l'affiche — *Cordélia* et *L'affaire Coffin* — qui, selon lui, déconsidèrent la justice sans raison valable. Au sujet de *L'affaire Coffin*, qui tend à accrédi-ter la thèse de l'innocence du prospecteur gaspésien pendu en février 1956, le juge Deschênes souligne dans son commentaire que l'enquête Brossard a dissipé huit ans plus tard les doutes persistants. Or Jacques Hébert s'inscrit en faux contre cette assertion, rappelle que M. Deschênes assistait le juge Brossard et invoque deux raisons principales à l'appui de son point de vue.

Le juge Brossard avait reçu le mandat de faire «enquête sur les agissements des officiers et agents de police et de toutes autres personnes ayant participé, directement ou indirectement, à la préparation et à l'exposé de la preuve qui a servi dans toutes les

procédures qui ont abouti à l'exécution de Wilbert Coffin...»

Jacques Hébert déclare que les travaux de cette commission ont été «faussés au départ par l'obsession que vous aviez de mon livre *J'accuse les assassins de Coffin* dont il n'était pourtant pas fait mention dans le mandat du juge Brossard. M. Hébert soutient que Me Deschênes a «trahi la lettre et sans doute l'esprit» du mandat en faisant porter les interrogatoires et l'enquête sur l'ouvrage de Jacques Hébert.

La deuxième raison, poursuit M. Hébert, tient au choix des enquêteurs. Parmi ces derniers, on retrouvait deux des policiers de la Sûreté du Québec, Jean-Charles Van Houtte et Alphonse Matte, qui avaient joué un rôle capital dans la préparation de la preuve avant le procès de Coffin. Dans son livre, M. Hébert les avait du reste dénoncés. Mais voilà qu'ils étaient devenus «les enquêteurs d'une enquête dont ils étaient eux-mêmes l'objet».

Quant au juge Brossard, aujourd'hui décedé, Jacques Hébert le tient pour un honnête homme, mais «réactionnaire impénitent», incapable «de croire qu'un juge puisse mal agir, un procureur de la Couronne trahir sa fonction quasi-judiciaire et un policier se parjurer».

«L'affaire Coffin elle-même, un quart de siècle après le meurtre de trois chasseurs américains en Gaspésie, trouble encore notre conscience collective», poursuit Jacques Hébert, qui ajoute que «l'innocence de Coffin ne fait pas de doute pour la grande majorité des Québécois».

## Et le juge Deschênes lui donne la réplique

(par Bernard Morrier) — «Le débat engagé autour du film *L'affaire Coffin* a dégénéré en attaques personnelles. Il faut le regretter: la vérité des faits en a souffert», déclare le juge en chef Jules Deschênes, de la Cour supérieure, dans un communiqué émis hier. Le juge Deschênes désire également apporter une rectification, même s'il devrait y en avoir plusieurs selon lui, aux propos de l'écrivain Jacques Hébert, publiés dans *La Presse* de samedi.

Rappelant tout d'abord qu'il fut procureur de la commission Brossard, le juge Deschênes souligne qu'il a lui-même mené les recherches, en plus des diverses démarches de nature routinière ou cléricale accomplies par la Sûreté du Québec, en vue de ne rien laisser dans l'obscurité et de mettre devant le commissaire tous les éléments de preuve nécessaires à son travail.

«En un grand nombre d'occasions, poursuit le juge en chef, j'ai personnellement conduit des recherches (deux fois jusqu'en Californie). En plusieurs autres cas, elles ont été poursuivies, à ma demande, par les corps policiers des états de Pennsylvanie et du New Jersey, par les polices des villes de Toronto, Vancouver, Plainfield et Miami et par la Gendarmerie royale du Canada.»

Le juge Deschênes se demande ensuite si, pour un moment, on pourrait croire que les 17 autres avocats devant la commission

Brossard se seraient laissés bernier par la mascarade qu'évoque M. Hébert.

Tout en espérant que l'on pourra ramener le débat sur son seul objet, soit la difficulté pour le cinéma d'entreprendre objectivement la représentation de la vérité historique, le juge en chef de la Cour supérieure conclut en citant le paragraphe suivant du rapport Brossard:

«Me Raymond Daoust et Me Pierre Elliott Trudeau ayant été, pendant la majeure partie de l'enquête, empêchés de se présenter devant la commission, à titre de représentants de M. Jacques Hébert, celui-ci, comme auteur de deux volumes sur l'affaire Coffin, intitulés respectivement *Coffin était innocent*, publié en 1958, et *J'accuse les assassins de Coffin*, publié et mis en circulation le 4 décembre 1963, était personnellement et sérieusement intéressé à l'enquête, obtint du président de la Commission le privilège d'agir

à son lieu et place de ses procureurs pour fins d'interrogatoire des témoins, son ignorance des lois de la preuve qu'il tint à souligner lui-même tout au cours de l'enquête, loin de lui être nuisible, constitua au contraire pour lui un atout, car le président de la Commission s'efforça de faire contre-poids à cette ignorance en appliquant les règles de la preuve moins rigoureusement aux interrogatoires conduits par M. Hébert qu'à ceux conduits par les avocats...»

# La police de la CUM cesse de lutter contre le terrorisme

par Alain Duhamel

Le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM) n'entreprendra plus à son compte des opérations de dépistage, de surveillance et de collecte de renseignements sur les activités terroristes et subversives.

En effet, dans une communication qu'il vient de rendre publique, le directeur du SPCUM, M. Henri-Paul Vignola, affirme que, dès la fin du mois de novembre, les opérations policières se limiteront à la conduite des enquêtes lorsque les activités terroristes et subversives se manifestent par des actes criminels.

«Avec la nouvelle orientation, écrit M. Henri-Paul Vignola, le service de police de la CUM sera responsable des enquêtes de nature criminelle, mais cessera de jouer un rôle de premier plan dans le domaine de la subversion et du terrorisme pour laisser à la Sûreté du Québec (SQ) et à la Gendarmerie royale du Canada (GRC) une responsabilité qui leur revient de droit.»

Une section liaison-sécurité, comprenant au maximum une douzaine de personnes, aura pour mission d'entretenir avec les autres corps de police des relations étroites et suivies. Cette section remplacera dans une orientation nouvelle les sections connues autrefois sous les noms de «section anti-terrorisme», «section anti-subversive» qui faisaient toutes deux partie de la section de renseignement sur la criminalité et mises en place au temps de l'ancienne police de Montréal. En dehors des périodes de crise, ces sections pouvaient comprendre une centaine de policiers et même plus. La section liaison-sécurité jouera le rôle de conseiller auprès de la GRC sur l'île de Montréal.

L'annonce de la nouvelle

orientation de la section liaison-sécurité constitue la conclusion d'un processus de remise en cause entrepris en 1978. «Les objectifs, précise M. Vignola, sont donc de ramener le service de la police de la CUM à sa vocation première de service de police municipale, et par le fait même d'arriver à une meilleure utilisation du personnel et des ressources physiques.»

La direction du SPCUM estime que la SQ et la GRC ont un rôle prépondérant dans la lutte au terrorisme et à la subversion. Un service de police à caractère municipal a d'autres orientations et d'autres priorités auxquelles ne s'attardent pas les autres corps de police dits nationaux.

«Il a été démontré, écrit M.

Vignola, que ce service de la police de la ville de Montréal (anti-terrorisme et anti-subversion) a dépassé le cadre de sa responsabilité de police municipale en traversant, plus souvent qu'à son tour, les limites territoriales de sa juridiction et en accomplissant des tâches qui revenaient de toute évidence à d'autres corps policiers.»

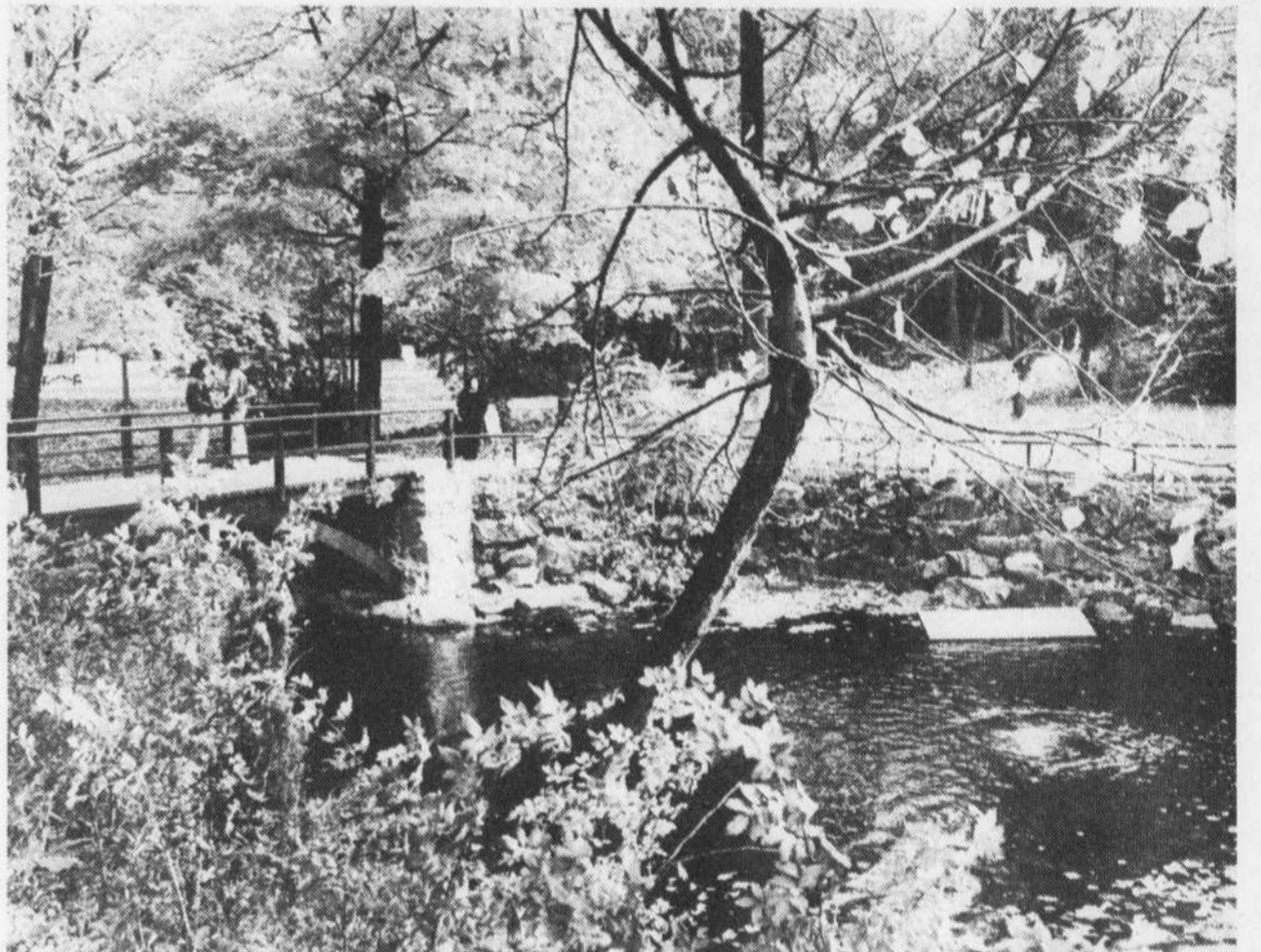
Cette orientation nouvelle s'inscrit de plus dans le cadre de préoccupations exprimées maintes fois par les élus municipaux de la CUM. Les élus municipaux ont reproché au SPCUM sa négligence à l'égard de la réglementation municipale et son rendement faible dans la lutte à la criminalité à caractère local telle que les vols par effraction

dans les domiciles. En même temps, les élus municipaux ont vainement réclamé des compensations pour les services que la police municipale rendait en lieu et place de la SQ et de la GRC. Désormais, il appartiendra à la SQ et à la GRC de remplir le vacuum créé par le retrait du SPCUM dans la lutte au terrorisme et à la subversion.

«Il est à rappeler que les citoyens de la CUM font déjà les frais de cette protection policière par les taxes qu'ils paient aux gouvernements provincial et fédéral où une partie sert précisément à payer les services rendus par ces grands corps policiers oeuvrant sur notre territoire. La décision permettra donc de

rentabiliser les deniers publics», affirme M. Vignola. Diverses enquêtes, comme celle du commissaire Jean Keable sur des opérations policières en matière de sécurité, ont démontré que les trois corps de police pouvaient en même temps et après des mêmes groupes mener des opérations de surveillance et de collecte de renseignements sans coordination de leurs efforts et sans stratégie commune d'intervention.

L'orientation nouvelle traduit aussi les contraintes budgétaires imposées par le Conseil de sécurité publique. Depuis quelques années, les effectifs policiers de la CUM ont constamment diminué passant de 4.940 en 1978, à 4.859 en 1979 et 4.832 en 1980.



Toute la splendeur d'un automne québécois se retrouve actuellement sur l'île Sainte-Hélène, y compris un feuillage multicolore et un ruisseau gonflé par les pluies récentes. Et cette scène se retrouve à deux pas à peine du centre-ville. (Photo Jacques Grenier)

## Aide juridique: offres rejetées

QUÉBEC (PC) — Les avocats criminalistes de pratique privée de Québec ont rejeté, hier, les dernières offres du gouvernement relativement aux honoraires de l'aide juridique.

Par ailleurs, l'Association des criminalistes de Québec a décidé de suspendre les moyens de pression jusqu'au début de novembre et de les reprendre si aucune entente n'intervient d'ici là.

## Claude Rouleau choisit un procès devant juge et jury

par Bernard Morrier

L'ex-président de la Régie des installations olympiques (RIO) et ex-sous-ministre des Travaux publics dans le gouvernement Bourassa, M. Claude Rouleau, subira son enquête préliminaire en janvier prochain, après avoir opté hier pour un procès devant juge et jury alors qu'il comparait devant le juge André Chaloux, de la Cour des sessions, pour répondre à cinq accusations de fraude, d'abus de confiance et de pot-de-vin, en rapport avec le dossier olympique.

M. Rouleau, de même que l'ex-président du Comité exécutif de Montréal, M. Gérard Niding, ainsi que l'ingénieur

Régis Trudeau, sont accusés à la suite de la publication du rapport du juge Albert Malouf, qui avait été chargé d'enquêter sur le coût des installations olympiques.

Si M. Niding est accusé d'avoir commis une fraude ou un abus de confiance et que M. Trudeau est soupçonné d'avoir offert un pot-de-vin au premier, en considération de l'aide pour obtenir des contrats reliés à l'érection du site olympique, M. Rouleau se voit notamment accusé d'avoir accepté de l'argent et d'autres avantages de la part des firmes Régis Trudeau & Associés, Desjardins, Sauriol & Associés, Simard Beaudry Inc. et Trudeau, Gascon, La-

lancette & Associés, toutes des entreprises intéressées à la réalisation des travaux olympiques.

Trois des accusations font état de pots-de-vin de \$44.000, tandis que les deux autres ont trait à la préparation des plans et à la construction d'un mur de soutènement à la résidence de M. Rouleau, au 1900 boulevard du Lac, à Deux-Montagnes, entre le 1er janvier 1972 et le 31 décembre 1973.

Quant à MM. Niding et Trudeau, leur comparaison avait eu lieu le 1er octobre dernier et, dès le 23 octobre, alors qu'aura lieu l'appel du rôle des causes spéciales, ils connaîtront la date de la tenue de leur enquête préliminaire.



M. Claude Rouleau

## El Asnam: 3,000 cadavres ont été retirés des débris de la ville

EL ASNAM, Algérie (d'après Reuter et AFP) — Quatre jours après le séisme qui a presque entièrement détruit la ville algérienne d'El Asnam, 3,000 cadavres avaient été retirés des décombres hier, selon les autorités locales.

Aucun bilan définitif ne devrait être établi d'ici plusieurs jours. On est toujours sans nouvelle du sort réservé aux 50,000 paysans vivant dans les villages de la région, également gravement touchés. Néanmoins, les responsables des équipes de secours se per-

mettent maintenant d'espérer que le chiffre possible de 20,000 morts, annoncé peu après la catastrophe, ne sera pas atteint.

Certains observateurs notent que les conséquences du séisme auraient pu être encore plus néfastes si vendredi eût été jour ouvrable. Certes, les gens étaient chez eux à déjeuner, mais la catastrophe aurait peut-être été plus meurtrière s'ils s'étaient trouvés au bureau, à l'école ou dans le grand magasin de la ville, des immeubles les plus gravement endommagés.

Les approvisionnements en vivres et en eau sont jugés satisfaisants par les autorités. Les équipes de secours et de déblaiement sont maintenant bien équipées en engins de terrassement, quoique leur travail soit ralenti par chaque nouvelle victime qu'on découvre.

Les morts doivent être enterrés rapidement, aussi bien pour des raisons d'hygiène qu'en conformité avec le rite musulman qui exige que l'inhumation ait lieu dans les 24 heures.

On ignore exactement com-

bien d'étrangers ont été tués. La police a précisé que les cadavres de quatre Japonais, faisant partie d'une équipe technique de six hommes, d'un Français et d'un Hollandais ont été retrouvés. Quatre autres Français sont portés disparus. Tous logeaient à l'hôtel Cheliff, le plus grand de la ville.

On conserve peu d'espoir de trouver des survivants; 15 ont été dégagés des décombres lundi, dont un enfant de trois ans.

L'accueil des 250,000 à 300,000 sans-abri pose aux autorités leur problème le plus pressant. Plusieurs couchent toujours à la belle étoile, souvent devant leur demeure détruite — et la nuit est froide à cette époque de l'année dans le nord de l'Algérie. D'autres ont trouvé refuge dans des tentes ou des abris de fortune.

Malgré les légères secousses qui se sont produites depuis vendredi, les habitants ne craignent pas de revenir chez eux afin de sauver tout ce qu'ils peuvent de leurs possessions. Des matelas sont jetés par les fenêtres sur lesquels atterrissent, péle-mêle, téléviseurs, frigos, meubles et vêtements. Le trafic automobile étant de nouveau autorisé, ces réfugiés attendent sur le pavé qu'on vienne ramasser leurs effets personnels.

Des rumeurs de pillage courent. On dit même que certains pillards auraient été abattus sur place par les militaires. Rien ne permet de confirmer cette information que d'ailleurs la police nie. Il n'est pas exclu que ce soit un bruit délibérément répandu afin de dissuader les «charognards» ainsi qu'ils sont appelés ici.

Des patrouilles de l'armée et de la police montent la garde à presque tous les coins de rue. Tout individu qui n'habite pas le secteur ou est étranger à la ville est aussitôt interpellé pour vérification d'identité. Trois jeunes hommes, dont l'un portait un téléviseur dont il ne peut expliquer la provenance, ont été arrêtés sur le champ.

Le quotidien *El Moudjahid* fait état de deux ou trois cas de pillage, promptement punis. Le quotidien ne précise pas la nature du châtiment. La police reconnaît que certains délits mineurs ont été commis et qu'un certain nombre de personnes ont été arrêtées. Certaines rues de la ville, toutes tirées au cordeau, prennent avec leurs ruines un aspect étrange que renforce, quelques mètres de décombres plus loin, l'activité grouillante des équipes de déblaiement. L'Algérie constatait hier, avec l'important mouvement de solidarité internationale qui s'est manifesté après le séisme, qu'elle bénéficie dans le monde d'un capital de sympathie considérable, estime-t-on à Alger. L'aide technique, sous forme de médicaments, sauveteurs et moyens matériels, ne cesse d'affluer à El Asnam.

# FRANÇOIS MAURIAC

PAR JEAN LACOUTURE

En Mauriac, on ne saurait distinguer le romancier du memorialiste, le politique du conteur, le moraliste du pamphlétaire et aucun d'entre eux du chrétien. Jean Lacouture nous convie cette fois à un magistral portrait dans le temps, en s'appuyant sur d'innombrables documents originaux.

\$19.95

648 pages, plus 32 pages de photos

**SEUIL**

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES TECHNIQUES DE L'EAU

Responsable de la pollution. Qui? Moi?

## Dépôts garantis

UN CHOIX JUDICIEUX

# 13 1/4

- 5 ans
- Intérêts payés annuellement
- Dépôt initial minimum: 1 000 \$

Les dépôts garantis de la Fiducie du Québec. Un choix judicieux qui garantit un rendement élevé.

- taux d'intérêt garanti, de la date d'émission du certificat jusqu'à son échéance;
- aucuns frais d'administration;
- choix de la durée du dépôt et de la fréquence du paiement des intérêts;
- possibilité d'enregistrer les dépôts à un plan d'épargne-retraite;
- non encaissables avant terme sauf en cas de décès.

Nos conseillers se feront un plaisir de vous fournir plus d'informations. Venez ou téléphonez.

## Fiducie du Québec

<p>QUÉBEC</p> <p>Complexe Centre-Ville, Sainte-Foy: 653-6811</p> <p>De l'extérieur, sans frais: 1-800-463-4792</p>	<p>MONTRÉAL</p> <p>Complexe Desjardins, 281-8840</p> <p>De l'extérieur, sans frais: 1-800-361-6840, poste 8840</p>	<p>LAVAL</p> <p>Place Val des Arbres, 668-5223</p> <p>De l'extérieur, sans frais: 1-800-361-3803</p>
--	--	--

Taux sujet à changement sans préavis — Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec.

**desjardins**

# Jacques Couture au DEVOIR

## La situation des réfugiés en Afrique n'est pas désespérée

par Bertrand de la Grange

PEUT-ON visiter des camps de réfugiés en Afrique, plus particulièrement ceux de Somalie dont la télévision nous a déjà montrés les images de désolation, et conserver malgré tout une dose d'optimisme suffisante pour croire qu'il existe des solutions à ce problème gigantesque? Oui, si l'on en croit le ministre de l'Immigration du Québec, M. Jacques Couture, qui vient de passer plus de trois semaines (du 16 septembre au 9 octobre) au Zaïre, en Zambie et en Somalie. Avant de visiter les camps de Somalie, qui abritent 1,2 million de réfugiés dans des conditions épouvantables, M. Couture a même rencontré des réfugiés heureux au Zaïre.

A l'origine, le ministre québécois n'allait pas en Afrique pour voir la misère dans laquelle vivent des millions de personnes «déplacées» à la suite de conflits ou de désastres économiques. Il représentait en effet l'Assemblée nationale du Québec à la Conférence des parlementaires des pays du Commonwealth qui se réunissaient à Lusaka (Zambie) du 27 septembre au 4 octobre.

Dans une entrevue accordée au DEVOIR, M. Couture n'a pas ménagé ses critiques à l'é-

gard de ce genre de réunion qui, a-t-il reconnu cependant, peut «constituer une tribune pour promouvoir de nouvelles idées et permet à certains parlementaires de faire pression sur leur gouvernement, notamment en ce qui concerne les mesures à prendre en faveur de l'aide au tiers-monde». Les délégués ont consacré deux jours de discussion au «Rapport Brandt», qui propose «un programme de survie» pour le tiers-monde. Mais «tout cela est resté au niveau théorique, révélant une certaine frustration chez les représentants du tiers-monde».

Une semaine avant l'ouverture de la conférence elle-même, le gouvernement zambien avait invité les quelque cinq cents participants à un safari. M. Couture s'est dit «scandalisé par les dépenses énormes que cette opération de prestige a occasionnées pour la Zambie alors que ce pays connaît une situation économique très difficile, encore aggravée par la baisse des cours du cuivre», qui représente environ 95% des exportations.

«La Zambie s'est sans doute sentie obligée de recevoir fastueusement pour se conformer à la tradition de ces réu-

nions de parlementaires, mais c'était choquant en comparaison de la situation des 300,000 à 400,000 personnes qui vivent dans les bidonvilles de la banlieue de Lusaka».

Délaissant le safari et les petits fours, le ministre québécois est allé visiter les bidonvilles où «on se demande comment les gens survivent, compte tenu d'un taux de chômage de 60% provoqué par l'incapacité de la ville à intégrer les ruraux qu'elle attire». Il a pu constater que le gouvernement zambien accordait la priorité à l'amélioration du logement (construction de maisons et de centres communautaires, alimentation en eau potable), en collaboration avec les organisations internationales dont le Canadian University Service Overseas (CUSO).

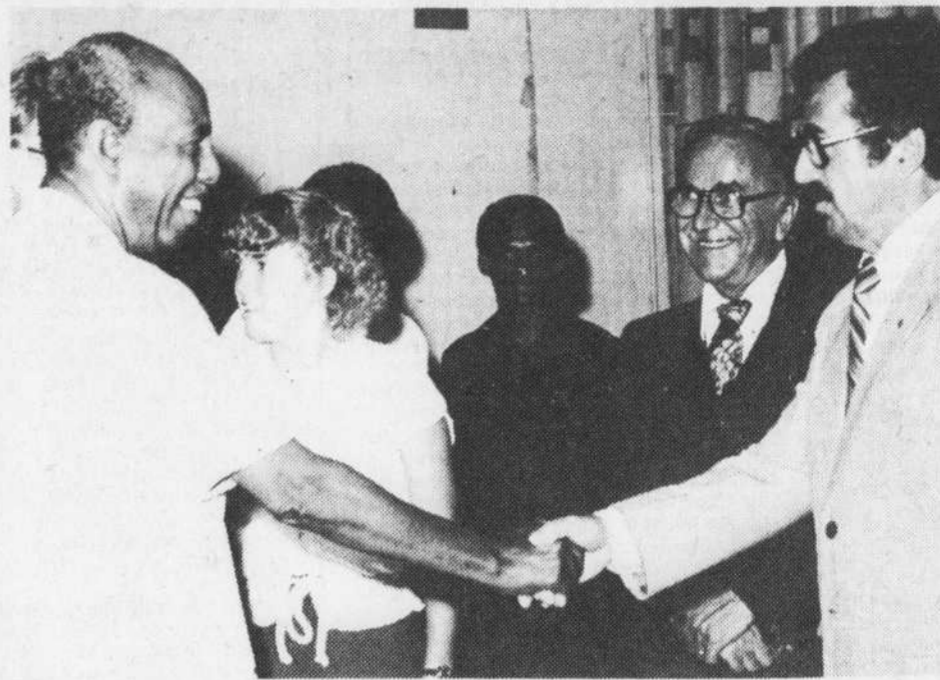
À une vingtaine de kilomètres de Lusaka, M. Couture a visité le centre de formation agricole de Kasisi qui est dirigé par un jésuite canadien-anglais et qui mène une expérience très originale. Le centre accueille simultanément douze familles de paysans auxquelles ils prêtent un lopin de terre pour leur apprendre à diversifier leur production. Au bout de trois ans, les familles retournent à leur village d'origine pour mettre en application ce qu'elles ont appris sous la direction d'agronomes.

Avant de séjourner en Zambie, le ministre de l'Immigration s'est rendu au Zaïre pour

visiter les camps de réfugiés situés près de la frontière avec l'Angola. Cinq cent mille Angolais, Rwandais et Ougandais ont trouvé refuge au Zaïre, qui avait reçu l'année dernière une partie des \$100,000 donnés par le gouvernement du Québec pour les enfants réfugiés. M. Couture a vu les camps de Kimpese et de Boma. Il a été particulièrement impressionné par les camps de Boma qui sont gérés par des Belges appartenant à l'Association internationale du développement rural.

Originaires du Cabinda, petite enclave sur la côte du Zaïre appartenant à l'Angola, les réfugiés de Boma ont été regroupés dans de véritables villages plus ou moins autonomes et reproduisant les structures traditionnelles des Cabindais, qui accusent les Angolais de les avoir colonisés. Les Cabindais ont été d'autant mieux accueillis qu'ils appartiennent à la même ethnie que les Zaïrois de la région. Selon M. Couture, qui rapporte les propos des responsables des «sites» — on ne parle pas de camps ici en raison du degré d'autonomie des réfugiés — «en 1981, les Cabindais de Boma, qui s'installent sans doute à titre définitif dans la région, n'auront plus besoin de l'encadrement belge».

M. Couture souhaite que l'expérience de Boma soit connue car elle constitue la meilleure approche pour tenter de résoudre le grave problème créé par les cinq



M. Jacques Couture a été reçu par le président somalien, le général Siad Barré, lors d'une rencontre organisée pour les parlementaires canadiens de passage à Mogadiscio.

millions de réfugiés que compte actuellement l'Afrique. «Contrairement à ce que pensent généralement les Occidentaux, dit-il, l'alimentation est loin d'être le problème principal des réfugiés qui ont surtout besoin de recréer une vie sociale. Il faut dépasser l'aspect biologique et rendre les réfugiés productifs pour qu'ils bâtissent leur propre petite société. La solution, c'est donc de faciliter leur intégration dans les pays d'accueil, comme les Belges le font au Zaïre.

«La remarquable hospitalité des Africains permet d'espérer le succès de cette approche car, après tout, la majorité des réfugiés appartient à des ethnies qui ne sont pas à leur place à cause des frontières artificielles créées par les Blancs et qui sont persécutées par l'ethnie

majoritaire. Les minorités tentent donc de rejoindre leur ethnie qui peut être majoritaire dans le pays voisin.»

C'est le cas des Cabindais du Zaïre mais aussi de ceux qui ont quitté l'Ogaden éthiopien en masse pour se réfugier en Somalie, victimes de la lutte qui oppose ces deux pays pour le contrôle de leur région d'origine.

En Somalie, déclare M. Couture qui a visité Dam Camp (42,000 réfugiés) et le camp de Lasduré (110,000 personnes), près de la ville de Hargeisa, «c'est la grande désolation, la passivité totale, les gens sont résignés, très fragiles, désespérés. Ils attendent. Ils sont là depuis deux ans, sédentarisés par la force des choses, alors que c'étaient des nomades fiers, bien que très pauvres. La plupart sont des femmes et des enfants car, dit-on, les

hommes auraient été massacrés ou seraient au combat. Les enfants n'ont même pas de balle pour jouer.»

Comme si cela ne suffisait pas, le conflit entre l'Irak et l'Iran pourrait avoir bientôt des conséquences catastrophiques pour la Somalie dont les approvisionnements en pétrole sont assurés par Bagdad. Une pénurie existe déjà et l'interruption de la production en Irak risque de gêner considérablement le transport de vivres destinées aux camps somaliens qui sont approvisionnés par la route.

Même si la situation est beaucoup plus dramatique en Somalie qu'au Zaïre, des solutions existent, estime M. Couture, mais elles exigent «une aide massive pour redresser une situation économique désespérée à la suite de plu-

sieurs sécheresses consécutives».

Lors d'une rencontre avec la délégation de parlementaires canadiens dont faisait partie le ministre québécois, le président somalien, le général Siad Barré, a lancé un appel à l'aide internationale sans laquelle son pays, peuplé de trois millions d'habitants à peine, ira à la catastrophe et ne pourra certainement pas subvenir aux besoins vitaux d'une énorme population de réfugiés, évaluée à 1,2 million de personnes.

Pour résoudre ses difficultés, qui datent de plusieurs années et existaient avant l'arrivée des réfugiés de l'Ogaden, la Somalie fait de gros efforts pour sédentariser sa population, qui est nomade à 80%. Il s'agit de transformer les éleveurs nomades en pêcheurs sédentaires, en utilisant les 2,800 kilomètres de côtes très poissonneuses que possède le pays et qui n'étaient pas du tout exploitées jusqu'alors. Selon les experts cités par M. Couture, cette opération aurait déjà donné des résultats intéressants mais l'immensité des besoins est telle que l'aide internationale doit être accrue dans des proportions gigantesques pour permettre à la Somalie de s'en sortir.

Le ministre de l'Immigration croit que le Québec a un rôle à jouer, si modeste soit-il. Le mois dernier, le gouvernement du Québec a accordé une aide de \$25,000 à la Somalie et M. Couture espère faire davantage, notamment en fournissant de l'aide médicale, des experts en matière de pêche et des bourses à des étudiants. Surtout, ajoute-t-il, «il faut sensibiliser les Québécois au problème et faire appel à eux pour recueillir des fonds». Son ministère organisera donc prochainement une soirée d'information sur le sujet, en collaboration avec les organismes québécois spécialisés dans l'aide au tiers-monde.

## Pour diversifier les approches du savoir

### Un projet de la polyvalente Émile-Nelligan pour aider les adolescents perturbés

par Paule des Rivières

APRÈS dix ans d'une histoire mouvementée comportant sa part d'échecs, la polyvalente Émile-Nelligan refuse d'abandonner: elle lance ces jours-ci un important projet pour assister les adolescents fortement perturbés et pour étendre son in-

tervention hors des murs de l'école, située sur la rue Henri-Julien à Montréal.

C'est en collaboration avec le Centre de réadaptation de Boscombe, à Rivière-des-Prairies, qui privilégie la rééducation en milieu ouvert et dont la réputation n'est plus

à faire, que les autorités de la polyvalente ont élaboré un programme visant à donner un nouveau sens à la vie des étudiants engagés sur des terrains glissants ou sans issue et, plus généralement, à réorienter, en la rendant plus pertinente, l'éducation de l'ensemble des 1,600 étudiants.

Le projet doit s'échelonner sur deux ou trois ans au moins et, à l'heure actuelle, plusieurs des modes d'interven-

tion restent à être précisés. Les autorités ont évalué que sans soutien extérieur, il était inutile de penser à des modifications substantielles, tellement tous se retrouvent démunis devant le mur qui les sépare des étudiants, dont les soucis débordent l'école, et tellement il est impérieux aussi que les spécialistes de tout acabit travaillent de concert.

La polyvalente dessert prin-

cipalement les quartiers de Saint-Louis et Mile-End et ses limites territoriales sont la voie ferrée adjacente à la rue Van Horne au nord, la rue Sherbrooke au sud, la rue du Parc Lafontaine à l'est et la rue du Parc à l'ouest. Le taux d'absentéisme chronique et d'abandon scolaire y frise les 9% l'année dernière et, depuis septembre, 62 cas ont été rapportés au conseiller en fréquentation scolaire.

L'année dernière, 30% des étudiants de cette polyvalente de la CECM n'étaient pas originaires du Québec. «Les difficultés de s'exprimer en français et en anglais sont évidentes», estime la direction de l'école Émile-Nelligan dans une étude préparatoire au projet.

Plus de 300 élèves, soit 18,5%, dépassent de deux ans l'âge «normal» des élèves de leur niveau et, outre l'abandon et l'absentéisme, l'école

connaît une grande mobilité parce que sa population démantelée souvent. Les revenus y sont bas et le chômage courant.

Après cinq mois, la nouvelle équipe de direction de la polyvalente, dont sa directrice, Mme Hélène Chenier, relevait l'an dernier des cas de port d'armes, de fugue, de vandalisme, de drogue, de chantage et de prostitution. Il ne s'agit là en aucun cas d'une situation exceptionnelle.

Le nouveau programme qui s'ébranle à l'école Émile-Nelligan a été précédé, au printemps, d'une évaluation qui a abouti à l'identification de 28 cas fortement perturbés dont 12 sont issus du cours professionnel court ou programme de transition et de 37 «potentiellement mal engagés».

Un premier volet du programme s'adresse à ces jeunes. Le soutien dont ils bénéficieront inclura des cours privés ou en petits groupes, si nécessaire, des interventions auprès des parents — qui ont

déjà été informés et dans la majorité des cas heureux de collaborer, une surveillance accrue des élèves et la mise en commun des ressources des adultes qui cotoient ces jeunes. Ce qui signifie que les adultes devront sortir de leur isolement. Si le jeune avait besoin d'autres services que l'école ne peut fournir, il sera transféré ailleurs.

Les risques d'une telle stratégie d'intervention sont nombreux. Le plus évident, qui a déjà, dans d'autres polyvalentes, non seulement saboté les intentions initiales mais aggravé le climat de l'école, est de concourir sans le vouloir au renforcement d'un réseau parallèle à l'intérieur de l'école.

Cela, les personnels de l'école, les enseignants surtout, le savent, échaudés par des projets pilote plus ou moins heureux dont ils doivent ensuite subir les retombées. Ils participent à ce projet avec sérieux mais appréhendent les étiquettes qui pourraient être accolées à leur école.

C'est M. Jean-Guy Viens, psycho-éducateur, qui a travaillé pendant 14 ans à Boscombe, qui sera un des piliers du projet. Quelques nouveaux orthopédagogues arriveront sous peu sur Henri-Julien et deux travailleurs du milieu ou éducateurs de rue s'ajouteront au personnel.

Ces derniers, un homme et une femme, seront présents dans les corridors, salles communes et cafétéria de l'école aussi bien que dans les endroits publics où se regroupent la «clientèle-cible» visée par le projet, c'est-à-dire les restaurants, discothèques, salles de billards et brasseries. Ils feront le lien entre l'intérieur et l'extérieur, tenteront de mettre les institutions du quartier à contribution et d'informer les jeunes sur les sujets qui les occupent, comme la sexualité ou la drogue, en tentant de permettre aux jeunes d'avoir des choix pour l'avenir.

Leur tâche, inutile de le dire, sera délicate car la encore tout est dans la manière.

## La grande générosité des donateurs de sang a sauvé les hôpitaux d'une pénurie critique

QUÉBEC (PC) — La générosité des donateurs de sang de l'Est du Québec a sauvé cet été les hôpitaux d'une pénurie de sang qui aurait pu être critique, a révélé hier un dirigeant de la Croix-rouge de Québec.

Selon M. Léandre Laflamme, directeur du service de recrutement des donateurs de sang pour l'Est du Québec, deux cueillettes de sang, l'une à la fin de juillet en Gaspésie et l'autre à la fin

d'août sur la Côte-Nord, ont assuré la Croix-rouge de Québec d'un approvisionnement important de sang.

Une situation désastreuse a pu ainsi être évitée pour les 65 hôpitaux du Québec desservis par le bureau de Québec de la Croix-rouge.

Plus de 1,000 contenants de 450 ml de sang étaient recueillis du 22 au 24 juillet à Mont-Joli, Arqui et Matane tandis que 1,200 autres chopines provenaient d'une cueillette faite

à Sept-Îles du 26 au 28 août, a révélé M. Laflamme.

M. Laflamme était reçu hier au bureau du président de l'Assemblée nationale, M. Clément Richard, à l'occasion d'une autre cueillette de sang à l'Université Laval. M. Richard a accepté la présidence de cette clinique organisée sur le campus universitaire par l'Association internationale des étudiants en sciences économiques du Canada (AIESEC).

Selon M. Laflamme, lorsque la situation devient critique pour l'approvisionnement en sang des hôpitaux, la Croix-rouge doit faire appel à des régions éloignées où la générosité des donateurs est proverbiale.

En juillet et en août, la situation était telle qu'on a dû faire appel aux avions du gouvernement provincial pour acheminer vers Québec le sang recueilli par la Croix-rouge, à cause de l'état d'urgence qui prévalait.

Par ailleurs, M. Laflamme a indiqué qu'un nouvel appareil très perfectionné, la phérèse, était maintenant en place à l'édifice de la Croix-rouge à

Québec pour la cueillette du sang.

L'appareil permet de séparer sur place les éléments du sang recueilli chez un donneur et de n'en garder que les éléments essentiels tels les leucocytes, le plasma et les plaquettes sanguines.

Les globules rouges sont ensuite réinjectés dans le sang du donneur, de sorte que ce dernier ne subit par les inconvénients habituels du don de sang, comme la fatigue et la faiblesse. On compte expérimentation de la phérèse.

Enfin, M. Laflamme a indiqué que la Croix-rouge cherchait à restructurer son système de collecte au sein de différentes institutions, de façon à augmenter le nombre des donateurs.

Dans une première phase, on tentera de sensibiliser l'Université Laval et les différents ministères du gouvernement à cette opération.

### Vieilles Forges: injonction requise

QUÉBEC (PC) — Le juge Henri Larue, de la Cour supérieure, se prononcera aujourd'hui sur une requête en injonction présentée par le gouvernement du Québec pour forcer le retour au travail des enseignants de la commis-

sion régionale Les Vieilles Forges.

Le juge Larue a entendu les deux parties en cause, hier, au palais de Justice de Québec.

Le Procureur général du Québec demande à la Cour l'émission d'une injonction provisoire qui serait en vigueur jusqu'au 21 décembre.

Les enseignants de la Mauricie sont en grève depuis le début de l'année scolaire, privant de cours quelque 20,000 élèves des niveaux élémentaire et secondaire.

### Une méthode coûteuse?

SAINTE-FOY (PC) — La Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (FCSCQ) estime que la nouvelle méthode d'allocation des ressources instituée par le ministère de l'Éducation pourrait coûter cher aux contribuables.

Dans un mémoire dévoilé hier à Sainte-Foy, la Fédération demande au ministre d'étudier avec elle une nouvelle répartition des allocations de base des commissions.

Le groupement craint que le ministère n'en vienne à réduire à presque rien la marge de manoeuvre des commissions scolaires. La Fédération rappelle que le coût des conventions négociées à l'échelle nationale était jusqu'à maintenant assumé entièrement par le gouvernement, mais que dorénavant, il est partiellement à la charge des commissions scolaires.

**COURS DE MATHÉMATIQUES**  
Niveau secondaire et collégial. Professeurs expérimentés.  
271-2141

**1000** copies **\$9.00**  
8 1/2 x 11 aubaine temporaire

**PHOTO-COPIES 0.05¢ ch (8 1/2 x 11)**  
Copie Rapide, 1978 est, Ontario, tél: 523-2914

**MANIFESTATION DE SOLIDARITÉ EN FAVEUR DES JUIFS DE FRANCE**

FIN AU NEO-NAZISME! FIN AU FASCISME!  
APPUI AU JUDAÏSME MONDIAL! SOUTENEZ LA DÉMOCRATIE!

**VENEZ NOMBREUX!**

JOUR: JEUDI, 16 OCTOBRE 1980  
LIEU: Synagogue Chevr Kadisha B'nai Jacob  
5237 Avenue Claranald  
HEURE: 20:00 heures

**PARRAINÉ PAR LE CONGRÈS JUIF CANADIEN, RÉGION DU QUÉBEC**

**LE DEVOIR**

OFFREZ-VOUS LE DEVOIR CHAQUE MATIN

RENSEIGNEMENTS SERVICE DU TIRAGE

**844-3361**

# Le Barreau du Québec recommande au gouvernement de pousser plus loin sa réforme du mariage et du divorce

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — Le Barreau du Québec croit que le projet de révision du Code civil en matière de droit de la famille pourrait être encore mieux adapté aux besoins réels de la société québécoise et il recommande au gouvernement de pousser encore plus loin sa réforme du mariage et du divorce.

Dans un mémoire remis au ministre de la Justice hier après-midi à Québec, le bâtonnier, Me Bernard Blanchard, a notamment proposé que le divorce sur consentement mutuel soit inscrit au Code civil. Il a également soumis que les mariages civils devraient dorénavant être célébrés dans les mairies plutôt que dans les palais de justice.

C'est une sous-commission du Barreau présidée par l'avocat André Sirois qui a préparé le mémoire soumis au gouvernement, venant ainsi complé-

ter un premier mémoire présenté avant que le projet de loi 89 instituant un nouveau Code civil et portant réforme du droit de la famille, soit rédigé et déposé.

Dans ce nouveau mémoire, le Barreau se dit d'accord avec l'esprit de la réforme mise de l'avant par le gouvernement. Selon cet organisme, l'adoption rapide de ce projet de loi s'impose même grandement car la situation actuelle

contribue à entretenir de nombreuses injustices.

Le Barreau croit qu'il y a dans ce projet place à amélioration afin de mieux répondre aux besoins réels de la société. À la lumière de ses propositions il semble toutefois que les avocats veuillent doubler le gouvernement sur la gauche, le jugeant trop conservateur à certains égards.

Ainsi la plus importante de ses recommandations a trait au divorce sur consentement

mutuel des deux parties qui est l'objet de nombreuses revendications depuis des années mais auxquelles aucun gouvernement n'a encore voulu accéder.

Dans le projet de loi 89, le gouvernement Lévesque avait fait un premier pas en introduisant la notion de «divorce-sanction» et pas assez sur celle de «divorce-remède».

Le Barreau est d'accord pour garder le «divorce-sanction» à un manquement grave à une obligation résultant du mariage, mais propose de remplacer les trois autres causes de divorce (absence de cohabitation pendant deux ou trois ans et non-consommation du mariage) par des motifs qui mettent l'accent sur le «divorce-remède».

Ainsi serait accordé un divorce si les époux ont vécu séparés pendant un minimum d'un an, peu importe le motif, ou si la vie conjugale ou matrimoniale est devenue impossible à l'un des deux conjoints.

Pour ce qui est de la demande de divorce proprement dite, le Barreau se dit d'accord

contrairement à ce que prévoit le projet de loi, une requête en divorce pourrait être présentée conjointement par les époux lorsque ceux-ci s'entendent sur les conséquences de leur divorce. Dans les cas de consentement, la présence d'un intime et d'un requérant n'est aucunement justifiée, croit-on.

Dans le cas de séparation, le Barreau recommande que la reprise volontaire de la vie commune ne soit pas considérée comme mettant fin à la séparation. Il peut y avoir reprise de vie commune sans volonté de se réconcilier, car la réconciliation, croit-on, est plus qu'un acte physique. On propose donc que ce soit cette réconciliation qui mette fin à la séparation.

Au chapitre du mariage, le Barreau se dit en accord entier avec l'esprit d'égalité entre les époux qui est introduit par ce projet de loi ainsi qu'avec les dispositions sur la résidence familiale. Comme ces dernières touchent au droit de propriété, on soumet que ces atteintes à des droits fondamentaux doivent être faites avec prudence et circonspection.

Concernant la célébration du mariage civil, on propose que le palais de justice comme lieu de cérémonie soit remplacé par la mairie, ceci afin que la célébration ait lieu dans le lieu habituel de vie des époux qui, dans les lieux

éloignés, sont obligés de se déplacer, faute de palais de justice dans chaque ville ou village. La juridiction du protonotaire serait transférée au maire ou au greffier des municipalités.

En d'autres matières, le Barreau réclame plus de latitude pour les juges quant à l'indexation de la pension alimentaire; soumet que le nom patronyme attribué à l'enfant doit être le même pour tous les enfants nés d'un même mariage; et propose que les enfants puissent être représentés par avocat lors de litiges impliquant une séparation ou un divorce.

Le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, qui participait à la conférence de presse du bâtonnier, s'est dit heureux de l'appui apporté par le Barreau à son projet de loi, mais a accueilli avec «un sens critique» les propositions formulées hier. Selon lui, le gouvernement doit prendre en considération l'ensemble des propositions faites au gouvernement par divers organismes et exercer à leur égard un sens critique. Il ne doit pas tenter de refléter toutes et chacune des orientations qui se manifestent dans la société, croit-il.

Le Barreau a profité de la présentation de ce mémoire au ministre pour aborder d'autres sujets qui inquiètent les avocats. Ainsi le Barreau s'est dit toujours opposé au système de justice parallèle

que sont en train de constituer les commissions d'enquête. On s'est montré aussi préoccupé par les problèmes d'accès à la justice qui vont grandissant pour les citoyens devant la multiplicité des lois et règlements.

De manière générale, le bâtonnier croit toutefois qu'à la suite de diverses réformes engagées par le gouvernement québécois, la situation de la justice a progressé au Québec. Il se refuse à reprendre le débat sur l'intervention du gouvernement dans le processus judiciaire à la suite de critiques de ministres sur des décisions judiciaires, il y a quelques mois. Si des difficultés surviennent, elles doivent être étudiées une à une, croit-il.

Interrogé par ailleurs sur le débat entre le juge en chef de la Cour supérieure, M. Jules Deschênes, et diverses personnes sur le film *L'Affaire Coffin*, le bâtonnier a souligné qu'autant il est nécessaire de respecter l'autorité des tribunaux, autant il est indispensable de respecter le droit d'expression des individus et des auteurs. À son avis, dans la mesure où les auteurs du film ne prétendent pas représenter la réalité judiciaire de l'époque, ils ont droit à leur liberté d'expression.

Coffin a été jugé selon les paramètres judiciaires de l'époque et l'affaire doit maintenant être reléguée à l'histoire, a affirmé le bâtonnier.



Douze chaudières à cuire, d'un poids de 32 tonnes chacune et d'une hauteur de 25 pieds avec diamètre de 17", ont été livrées hier matin à la Raffinerie de sucre du Québec, à Mont-Saint-Hilaire. M. Jean Garon (à droite), ministre de l'Agriculture, était sur les lieux pour les accueillir, accompagné de MM. André Marier (à gauche), président de la Raffinerie, et Jean-Pierre Charbonneau, député de Verchères. (Photo Jacques Grenier)

## Les employés de l'OCQ sont soumis à un maraudage de plusieurs syndicats

par Louis-Gilles Francoeur

La centrale des syndicats démocratiques (CSD) et le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (SFPQ) tentent depuis plusieurs semaines de marauder le syndicat des employés de l'Office de la construction du Québec (OCQ), un affilié de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ).

L'enjeu de ce maraudage légal, qui se terminera le 31 octobre, est de taille non seulement à cause des 690 membres que recueillera le vainqueur mais surtout à cause de l'enjeu stratégique que représente ce syndicat, situé à la périphérie de l'industrie de la construction.

Les employés de l'Office sont représentés depuis des années par le Local 57 de l'Union internationale des employés professionnels et de bureau (FTQ). Cette centrale a traditionnellement accordé une grande attention à cet affilié dont les membres sont appelés à trancher de nombreuses questions dans le domaine de la construction, où la FTQ compte de nombreux syndicats.

L'obtention d'un poste au sein des organismes qui ont précédé l'OCQ fut longtemps considéré dans la construction comme une sorte de «récompense» et la commission Cliche a démontré que l'organisme régulateur de cette industrie avait souvent été un lieu de patronage dans le passé.

La volonté de plusieurs fonctionnaires de rompre avec ce passé ainsi que certaines erreurs commises par le syndi-

cat au cours de la dernière grève a incité de nombreux membres à créer un syndicat «plus indépendant» de ses origines.

Selon des informations dignes de foi, la CSD aurait réussi à faire signer au cours des dernières semaines plus de 300 démissions du Local 57 pour gagner autant d'adhérents. Elle n'est pas sûre cependant d'aller chercher d'ici la fin du maraudage une nette majorité du fait que de nombreux autres syndicats sont en lice, ce qui divise les voix.

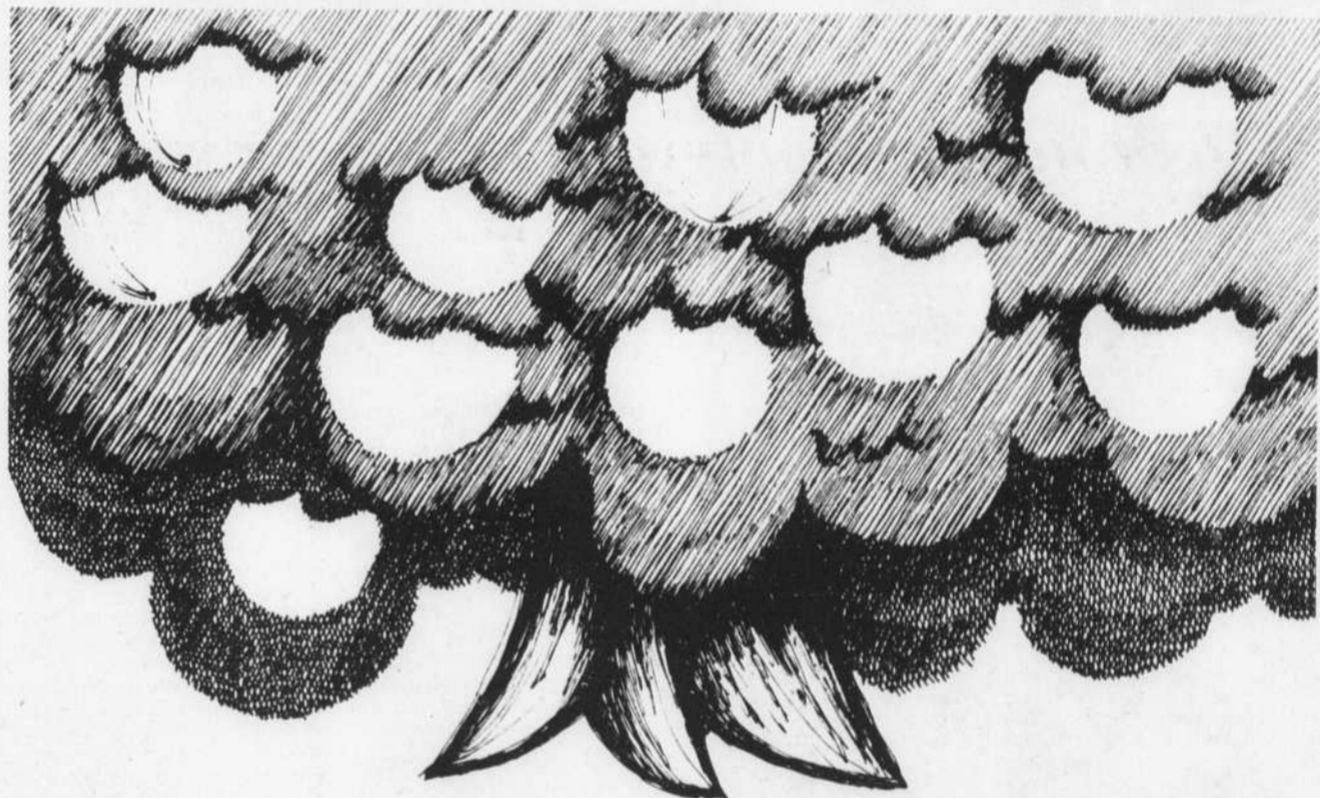
Devant cette menace de désaffiliation, la FTQ et le Congrès du Travail du Canada (CTC) ont offert aux employés de l'Office de les regrouper dans une nouvelle entité juridique, le local 200. Cette structure plus indépendante a été mise sur pied pour dériver vers un autre affilié de la même centrale les mécontents à l'origine de la campagne de désaffiliation.

Mais depuis une semaine, le Syndicat des fonctionnaires provinciaux s'est mis sur les rangs, ce qui complique davantage la situation. D'après les renseignements obtenus, le SFPQ ne fait pas signer de démissions aux mécontents qu'il recrute...

Les employés de l'OCQ pourraient donc se retrouver après le maraudage au sein du Local 57 même si une majorité d'entre eux avaient exprimé l'intention de s'en désaffilier. En effet, le Commissaire du travail ne peut ordonner un vote d'accréditation dans un syndicat légalement constitué que si le total des démissions enregistrées par les rivaux constitue une majorité.

À la CSD, on est d'avis que le nombre de démissions obtenues, ajoutées à celles des fonctionnaires provinciaux, serait suffisant pour justifier un vote d'allégeance sous surveillance gouvernementale. Le refus du SFPQ de faire signer des démissions est interprété comme une façon déguisée de favoriser le statu quo au détriment de la majorité.

# Tout comme on juge un arbre à ses fruits...



Au cours des quatre dernières années, l'objectif du gouvernement du Québec, en matière sociale, a été de privilégier les groupes les plus démunis de notre société. En particulier, beaucoup d'énergie et de fonds publics ont été consacrés à l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées afin de favoriser leur maintien dans leur milieu naturel:

- gratuité des médicaments prescrits par un médecin ou un dentiste;
- gratuité du transport ambulancier;
- modification du régime de rentes du Québec, afin de permettre aux personnes âgées de continuer à travailler tout en touchant leur pleine pension du gouvernement du Québec;
- construction de vingt (20) nouveaux centres de jour en plus des soixante-deux (62) qui verront le jour à l'intérieur de chacun des centres d'accueil actuellement en construction. Ces centres de jour offrent des services de nature sociale et médicale tels que les soins infirmiers, les soins d'hygiène, les activités de loisirs et les repas;
- vigoureux programme d'aide visant à assurer le maintien et les soins à domicile. Ces services sont donnés par les centres locaux de services communautaires (CLSC), ou à défaut, par le centre de services sociaux (CSS) avec l'aide des organismes bénévoles de la région;
- enfin, la majorité des centres locaux de services communautaires et plusieurs cliniques médicales privées offrent jour et nuit et sept jours par semaine des services d'urgence de soins médicaux. Voilà un excellent moyen d'être reçu rapidement par un professionnel de la santé.

### Hébergement

Depuis 1976, il s'est créé en moyenne annuellement 1,231 nouvelles places d'hébergement en centre d'accueil (ce qui représente des déboursés totaux d'un quart de milliard de dollars) comparativement à 46 places seulement par année entre 1973 et 1976... ainsi environ 80% des besoins sont actuellement comblés. Ces services sont offerts prioritairement aux personnes qui ont des problèmes aigus de santé physique ou mentale. Pour ces personnes dont les services à domicile ne répondent plus à leurs besoins et qui doivent être hébergées en famille d'accueil, en pavillon, en centre d'accueil ou en centre hospitalier de soins prolongés, la première démarche à accomplir est d'entrer en communication avec le centre de services sociaux de la région (CSS).

**EN TOUT ET POUR TOUT, LE MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES CONSACRERA PLUS DE \$1 MILLIARD POUR LES SERVICES DESTINÉS SPÉCIFIQUEMENT AUX CITOYENS ÂGÉS DU QUÉBEC CETTE ANNÉE.**

Pour tous renseignements supplémentaires:

Consultez votre annuaire téléphonique à:  
CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES (CLSC)  
CENTRE DE SERVICES SOCIAUX (CSS)

Adressez-vous aux bureaux des renseignements généraux du ministère des Affaires sociales  
MONTREAL: (514) 873-2580  
QUÉBEC: (418) 643-3380

Ou à COMMUNICATION-QUÉBEC: Demandez à la téléphoniste le Zénith 2-6770 (sans frais)

  **Gouvernement du Québec**  
  **Affaires sociales**

**COURS DE MATHÉMATIQUES**  
Niveau secondaire et collégial. Professeurs expérimentés.  
271-2141

**ANGLAIS COURS DE CONVERSATION LPS®**

**UN COURS FAIT SUR MESURE**

LPS vous offre des cours dans plusieurs secteurs de Montréal ainsi que dans la plupart des villes du Québec. Téléphonnez dès maintenant pour connaître l'endroit le plus près de chez vous.

**ANGLAIS — ESPAGNOL**

I) Cours individuels  
II) Cours en groupe  
III) Cours Capsule®

**LPS (Language Power Systems)**

Permis du Ministère de l'Éducation No 370524 (culture personnelle)

Pour plus de renseignements sur les cours LPS

Montréal et banlieue 656-4406  
Laval et autres villes 1-800-361-6526 (directement et sans frais)

## Camp David-2 serait renvoyé à janvier 81

LE CAIRE (d'après Reuter et AFP) — Un sommet de style Camp David entre les dirigeants américain, égyptien et israélien a été renvoyé au moins jusqu'à janvier, au plus tôt, rapporte de Washington l'agence de presse du Moyen-Orient, citant le vice-président égyptien Hosni Moubarak.

M. Moubarak a fait cette déclaration après avoir rencontré le président Carter à la Maison-Blanche, alors que redémarreraient, à Washington, les négociations tripartites sur l'autonomie palestinienne. On avait parlé d'un sommet à la mi-novembre après les élections américaines.

La reprise des négociations au niveau des chefs des délégations a été marquée par un démenti israélien d'informations circulant à Washington selon lesquelles Tel Aviv serait prêt à faire une concession majeure en accordant aux Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza un rôle dans l'élaboration de la politique d'aménagement de ces territoires occupés. Les Palestiniens pourraient ainsi s'opposer à l'établissement de nouveaux points de peuplement israéliens dans les territoires arabes occupés, mais les implantations déjà établies ne pourraient pas être remises en cause.

«Ces informations sont absolument fausses», a déclaré le ministre israélien de l'Intérieur, M. Yossef Burg, à son arrivée à Blair House, résidence des hôtes étrangers dans la capitale fédérale, où il a retrouvé le ministre égyptien des Affaires étrangères,

M. Kamal Hassan Ali, et le chef de la délégation américaine, l'ambassadeur spécial Sol Linowitz.

De source diplomatique israélienne, on précise que les informations sur une éventuelle concession israélienne ont été diffusées par certains hauts fonctionnaires du département d'Etat proches de M. Linowitz.

La volonté du président Carter de s'assurer le soutien de l'important électoral juif lors des élections présidentielles du 4 novembre serait à l'origine de cette «manoeuvre» destinée à montrer que les États-Unis sont sur le point de réussir à débloquer les négociations sur l'autonomie palestinienne, ajoute-t-on de même source.

La diffusion de ces informations a créé une certaine irritation au sein de la délégation israélienne, indique-t-on dans l'entourage de M. Burg.

Après la cérémonie d'ouverture, les trois délégations se sont rendues dans un grand hôtel de Washington pour entamer les négociations proprement dites. Celles-ci doivent être ajournées ce soir pour ne reprendre qu'après les élections américaines.

Les perspectives de progrès réels avant la tenue d'un sommet américano-israélo-égyptien, demeurent faibles. Les positions israélienne et égyptienne sur plusieurs problèmes de fond semblent en effet aussi éloignées qu'elles l'étaient il y a cinq mois.

## Le conflit Irak-Iran accélère une redistribution des alliances au MO

par Victor Cygielman  
collaboration spéciale

JÉRUSALEM — «Quel que soit le perdant dans la guerre irako-iranienne, il n'y aura qu'un seul vrai vainqueur — l'URSS», affirme-t-on à Jérusalem, où l'on déplore amèrement «la passivité suicidaire des États-Unis, incapables de faire entendre raison même au petit roi de Jordanie». Le premier ministre Begin met en garde Amman de ne pas trop s'engager aux côtés de Bagdad et déclare qu'Israël n'attend rien de bon de cette guerre, qui déstabilise le MO et se rapproche dangereusement des frontières israéliennes par la formation de «deux nouveaux axes extrêmement hostiles à l'État israélien: l'axe Bagdad-Amman et l'axe Damas-Téhéran-Tripoli, tous deux indésirables à Moscou».

Sans doute, les préoccupations israéliennes sont réelles et le pacte syro-soviétique, nouvellement signé, qui ouvre la porte à une intervention militaire russe au MO, renforce encore les appréhensions israéliennes.

Cependant, quand on y regarde de plus près, on s'aperçoit que les positions des États-Unis et d'Israël ne sont pas si mauvaises qu'on pourrait le croire ou, plutôt, que Washington et Jérusalem aimeraient le faire croire. Tant au niveau proprement israélien que sur le plan de la stratégie globale américaine depuis la chute du Chah d'Iran, Washington est à la recherche d'un nouveau policier pour assurer la liberté de navigation des pétroliers dans le détroit d'Ormuz. Or, pour cette tâche l'Irak apparaît de plus en plus comme le meilleur candidat possible. Malgré les protestations de «neutralité» des États-Unis dans cette guerre, les relations irako-américaines n'ont jamais été meilleures. Certes, l'Irak dépend (encore) de l'URSS pour le gros de son équipement militaire. Toutefois, depuis 18 mois, Saddam Hussein a pris soin de diversifier ses fournisseurs et a effectué d'importants achats d'armes en Europe de l'Ouest, principalement en France, en Grande-Bretagne et en Italie. Ce rapprochement avec l'Occident est accompagné d'un net refroidissement des relations irako-soviétiques.

Sur le plan israélien proprement dit, les avantages — à court et moyen terme — de la guerre irako-iranienne sont évidents. L'affrontement, qui s'annonce bien plus long qu'on ne l'espérait à Bagdad, est en train de devenir un abîme de fixation qui ne manquera pas d'épuiser les ressources économiques et militaires de l'Irak. Ce développement réduit considérablement la menace qui faisait jusqu'ici peser sur les frontières est d'Israël le fameux «front oriental», formé jadis par la Syrie, la Jordanie et l'Irak. En outre, ce conflit, où deux alliés par excellence de Yasser Arafat s'entredéchirent, porte un coup terrible à l'OLP par l'effondrement du front de la fermeté arabe qui devait défendre les intérêts palestiniens face aux accord de Camp David et la paix israélo-égyptienne.

Déjà le régime de Bagdad vient de fermer les bureaux de Habache et de Hawatmeh (la gauche de l'OLP) dans la capitale irakienne et l'activité du Fath d'Arafat est réduite à l'extrême. Bagdad reproche en effet au président de l'OLP de ne pas avoir pris partie en

irakienne. Et le voyage — éclair du roi Hussein à Riyad — après le brusque ajournement de la visite du souverain jordanien à Moscou — avait précisément pour but d'expliquer au roi Khaled d'Arabie la portée et la véritable signification du rapprochement jordaniano-irakien. À Moscou, on ne s'y est pas trompé. Certes, l'URSS continue à honorer les contrats conclus avec l'Irak en expédiant des munitions et des pièces de rechange à Bagdad, via Akaba, mais au même moment le Kremlin veille, avant tout, à renforcer la machine de guerre iranienne, par la Libye interposée. L'Irak vient d'ailleurs de rompre les relations diplomatiques avec ces trois pays, les deux derniers étant accusés de trahir la cause arabe.

Bref, le Moyen-Orient arabe connaît, une fois de plus, une redistribution des cartes et la fluidité des zones d'influence atteste de la fragilité des alliances conclues avec et entre les pays arabes.

Le général Yariv, qui fut pendant plus de dix ans chef des renseignements militaires israélien et est actuellement président de l'Institut israélien de hautes études stratégiques, a donc adopté une position opposée à celle du gouvernement israélien qui a récemment manifesté ses vives appréhensions au sujet de ces développements.

Le général Yariv a déclaré à la radio que «de toute manière, il n'y a jamais eu de front uni du refus sur les frontières orientales d'Israël et

de toutes les déclarations à ce sujet de chefs d'État voisins n'ont jamais dépassé le stade des outrances verbales». «Je ne vois pas en quel sens l'appui accordé par la Jordanie à l'Irak peut menacer Israël et qu'est-ce que les Jordaniens ont fait qui puisse nous inquiéter», a-t-il dit.

Par ailleurs, une étude publiée par l'Institut dirigé par M. Yariv et dont la presse se fait l'écho indique que «la situation au Liban pourrait constituer le point de départ de dialogues entre Israël et la Syrie, si Israël sait exploiter l'occasion qui lui est offerte».

Selon l'auteur du rapport, «une série d'arrangements tacites entre Israël et la Syrie ont été conclus depuis l'invasion du Liban par la Syrie, basés sur le principe des limites

de négociations sur l'autonomie, qui inclura cette fois-ci, aux côtés sur l'autonomie, qui inclura cette fois-ci, aux côtés de l'Égypte et d'Israël, la Jordanie et des Palestiniens prêts à accepter, à nouveau, le leadership du roi Hussein. Tout cela ne deviendra possible, bien entendu, qu'après les élections présidentielles aux États-Unis, en novembre, et après les élections législatives israéliennes. L'an prochain, les Palestiniens, dans les territoires occupés, se rendent compte de l'évolution des choses et le El-Fajr, quotidien palestinien de gauche et Pro-OLP, note avec mélancolie: «La poursuite de la guerre du Golfe sert les intérêts des États-Unis et de ses alliés arabes, pas les intérêts de l'URSS... Cette guerre a tué les chances d'un «front oriental» dans un proche avenir et rend improbable la tenue d'un nouveau sommet arabe».

de négociations sur l'autonomie, qui inclura cette fois-ci, aux côtés sur l'autonomie, qui inclura cette fois-ci, aux côtés de l'Égypte et d'Israël, la Jordanie et des Palestiniens prêts à accepter, à nouveau, le leadership du roi Hussein. Tout cela ne deviendra possible, bien entendu, qu'après les élections présidentielles aux États-Unis, en novembre, et après les élections législatives israéliennes. L'an prochain, les Palestiniens, dans les territoires occupés, se rendent compte de l'évolution des choses et le El-Fajr, quotidien palestinien de gauche et Pro-OLP, note avec mélancolie: «La poursuite de la guerre du Golfe sert les intérêts des États-Unis et de ses alliés arabes, pas les intérêts de l'URSS... Cette guerre a tué les chances d'un «front oriental» dans un proche avenir et rend improbable la tenue d'un nouveau sommet arabe».

## Pas de danger immédiat pour Israël, dit Yariv

TEL AVIV (AFP) — Le général (du cadre de réserve) Aharon Yariv a déclaré hier que «ni le traité syro-soviétique, ni l'alignement de la Jordanie aux côtés de l'Irak ne «constituent à court terme de danger pour Israël».

Le général Yariv, qui fut pendant plus de dix ans chef des renseignements militaires israélien et est actuellement président de l'Institut israélien de hautes études stratégiques, a donc adopté une position opposée à celle du gouvernement israélien qui a récemment manifesté ses vives appréhensions au sujet de ces développements.

Le général Yariv a déclaré à la radio que «de toute manière, il n'y a jamais eu de front uni du refus sur les frontières orientales d'Israël et

que toutes les déclarations à ce sujet de chefs d'État voisins n'ont jamais dépassé le stade des outrances verbales». «Je ne vois pas en quel sens l'appui accordé par la Jordanie à l'Irak peut menacer Israël et qu'est-ce que les Jordaniens ont fait qui puisse nous inquiéter», a-t-il dit.

Par ailleurs, une étude publiée par l'Institut dirigé par M. Yariv et dont la presse se fait l'écho indique que «la situation au Liban pourrait constituer le point de départ de dialogues entre Israël et la Syrie, si Israël sait exploiter l'occasion qui lui est offerte».

Selon l'auteur du rapport, «une série d'arrangements tacites entre Israël et la Syrie ont été conclus depuis l'invasion du Liban par la Syrie, basés sur le principe des limites

de toutes les déclarations à ce sujet de chefs d'État voisins n'ont jamais dépassé le stade des outrances verbales». «Je ne vois pas en quel sens l'appui accordé par la Jordanie à l'Irak peut menacer Israël et qu'est-ce que les Jordaniens ont fait qui puisse nous inquiéter», a-t-il dit.

Par ailleurs, une étude publiée par l'Institut dirigé par M. Yariv et dont la presse se fait l'écho indique que «la situation au Liban pourrait constituer le point de départ de dialogues entre Israël et la Syrie, si Israël sait exploiter l'occasion qui lui est offerte».

Selon l'auteur du rapport, «une série d'arrangements tacites entre Israël et la Syrie ont été conclus depuis l'invasion du Liban par la Syrie, basés sur le principe des limites

## Moscou ne tolérera pas de supériorité militaire US

MOSCOU (Reuter) — Le président Leonid Brejnev a déclaré hier que le Kremlin ne permettra pas aux États-Unis d'acquiescer à une supériorité militaire sur l'Union soviétique et qu'il est important de rétablir entre les deux pays «une coopération constructive... avant qu'il ne soit trop tard».

Ces propos sont contenus dans le résumé officiel d'un entretien que le chef de l'État soviétique a eu avec le millionnaire américain Armand Hammer.

«L'administration américaine actuelle refuse obstinément de traiter l'Union soviétique sur un pied d'égalité en ce qui concerne leur sécurité mutuelle et cherche sans cesse à modifier l'équilibre des forces», a-t-il dit.

«Les États-Unis n'obtiendront jamais la supériorité militaire... L'irresponsabilité dont font preuve plusieurs politiciens américains, constitue une menace pour le destin de plusieurs pays et, en définitive, pour celui de la nation américaine», a poursuivi M. Brejnev.

Faisant état de discours, à son avis encourageants, tenus par certains hommes politiques américains, le chef de l'État soviétique a ajouté: «Il importe que les États-Unis poursuivent une politique étrangère réaliste et, en rétablissant une coopération constructive avec l'Union soviétique, s'abstiennent de tendre les rapports internationaux».

Selon M. Hammer, PDG de

la société Occidental Petroleum Corporation, M. Brejnev s'est déclaré prêt à envisager la possibilité d'entretiens bilatéraux entre le Pakistan et l'Afghanistan, hors de toute ingérence des grandes puissances.

M. Hammer, dont les liens avec les dirigeants soviétiques remontent aux années vingt, a ajouté que M. Brejnev s'était engagé à maintenir les approvisionnements d'ammoniaque soviétique vers les États-Unis, conformément à un contrat de vingt ans signé avec Occidental.

La société, pour sa part, est tenue d'exporter vers l'URSS pour une valeur de 500 millions de dollars par an d'acide super-phosphorique.

elisabeth badinter  
**l'amour en plus**  
histoire de l'amour maternel • XVII<sup>e</sup> - XX<sup>e</sup> siècle  
Et si l'instinct maternel n'existait pas?  
376 pages.  
Histoire de l'amour maternel du XVII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle.  
EN VENTE DANS TOUTE BONNE LIBRAIRIE  
éditions flammarion ltée

## La France arme la marine saoudienne

PARIS (Reuter) — La France a obtenu un contrat d'un montant total de 3,5 milliards de dollars de la part de l'Arabie saoudite prévoyant la vente de bâtiments de guerre lance-missiles, d'un système de défense côtier et d'hélicoptères de combat, déclarait-on hier dans les milieux proches du ministère de la Défense.

Ce contrat, dont la conclusion a été accélérée à la demande de Ryad, prévoit la formation en France de centaines d'officiers de marine saoudiens et l'envoi de personnel d'encadrement français en Arabie.

La France livrera notamment quatre frégates équipées de missiles Otomat, deux bâtiments d'escorte de la classe Durance et des hélicoptères Dauphin de l'Aérospatiale

équipés de missiles à moyenne portée AS-15.

Le contrat a été signé par le prince sultan Ben Abdulaziz, ministre de la Défense et de l'aviation d'Arabie saoudite, et M. Joël Le Theule, ministre français de la Défense.

«Par cet accord, la France se voit confier la réalisation, en coopération avec la marine saoudienne, d'un important programme de fourniture de bateaux ainsi qu'un plan de formation et de soutien logistique portant sur plusieurs années», indique le communiqué officiel. «Les équipements navals construits en France pour les besoins saoudiens comportent des frégates, des pétroliers ravitailleurs, des missiles mer-mer et anti-aériens, ainsi que des hélicoptères navalisés avec leurs systèmes d'armes.»

## Dissident condamné

MOSCOU (AFP) — Le dissident Vassili Stouss (44 ans), membre du groupe ukrainien de surveillance des accords d'Helsinki, a été condamné à Kiev le 2 octobre dernier, à 10 ans de camp et 5 ans d'assignation à résidence, a-t-on appris, hier à Moscou, de source dissidente.

Accusé de «propagande anti-soviétique», le dissident a été jugé pendant quatre jours. Sa mère et sa sœur n'ont pu

assister qu'au dernier jour du procès. Vassili Stouss s'est vu reprocher notamment sa correspondance avec une personne résidant à l'étranger et les lettres qu'il échangeait avec d'autres dissidents.

Poète et traducteur, spécialiste de Rilke, Goethe et Baudelaire, Vassili Stouss a déjà été condamné en 1972 à 5 ans de camp et 2 ans de rélegation également pour «propagande anti-soviétique».

**Votre meilleure radio réveil-matin:**  
**85 CKVL**  
Toute une équipe de lève-tôt dynamiques vous réveille à merveille tous les matins

**LE MATINAL**  
tous les matins du lundi au vendredi de 5 heures à 7 heures. A la barre du jour, notre animateur soleil commence en votre compagnie une journée pleine d'entrain grâce à une ligne ouverte toujours pleine de surprises pour tous.

avec **LUCIEN "FRENCHIE" JARRAUD**

**Le magazine Montréal-Matins**  
tous les matins du lundi au vendredi de 7 heures à 8h30. Voilà une ligne ouverte à haute tension sur laquelle l'humour et la raison alternent pour vous mettre au courant d'une façon électrisante.

avec **PIERRE BOURGAULT et RENÉ HOMIER-ROY**

**OPINION PUBLIQUE**  
tous les matins du lundi au vendredi de 8h30 à 10 heures. Toujours en pleine forme, notre animateur vous assure chaque matin une ligne ouverte des plus hautes en couleurs.

avec **YVON DUPUIS**

Tous les matins, réglez votre cadran réveil-matin à **85 CKVL**

**SIAF ANTIQUITÉS FRANÇAISES**  
POUR LA PREMIÈRE FOIS À MONTRÉAL  
**GRANDE VENTE À LA «CHINOISE»**  
DE MEUBLES ET OBJETS ANTIQUES DE FRANCE EXCEPTIONNELLEMENT DU 17 AU 28 OCTOBRE  
430 RUE ST PIERRE (centre Notre-Dame et St-Paul) MONTRÉAL  
TÉLÉPHONE: 842-5975 — MÉTRO VICTORIA

## L'armée turque met fin au détournement

ANKARA (AP) — Aux petites heures de la matinée hier, les forces turques ont lancé un assaut contre l'avion des lignes intérieures turques détourné quelques heures auparavant par cinq pirates de l'air de nationalité turque, capturant ces derniers et délivrant les 148 passagers et membres de l'équipage de l'avion au terme d'une détention de 11 heures. Deux des pirates de l'air et un nombre encore indéterminé de passagers ont été légèrement blessés.

Les pirates de l'air — que l'on avait cru être au nombre de six — avaient exigé que l'avion mette le cap sur Téhéran, ou la ville saoudienne de Djeddah, alors qu'il effectuait la liaison Istanbul-Ankara. Le pilote aurait alors refusé soulignant qu'il n'avait pas assez de carburant. Il s'était posé sur l'aéroport de Diyarbakir, où il a immédiatement été cerné par les forces turques.

Les exigences des pirates de l'air, selon l'agence turque 'Anatolia': l'alignement de la Turquie sur la révolution islamique de l'ayatollah Khomeiny et le retour de la

Turquie à l'observation des préceptes de l'Islam.

À bord de l'avion se trouvaient 136 passagers turcs, six Iraniens et un équipage de six personnes. Il s'est rapidement révélé que les auteurs du détournement — que l'on pensait être des Iraniens — étaient des gauchistes turcs.

Dès l'atterrissage de l'appareil à Diyarbakir, l'aéroport a été plongé dans l'obscurité et a été cerné par un détachement de tireurs d'élite de l'armée turque. Après avoir libéré un nombre encore indéterminé de passagers (dont un enfant), les pirates de l'air ont exigé que soit refait le plein de carburant dans un délai expirant à 21 h 30, menaçant de faire sauter l'appareil.

Rien ne s'est produit une fois expiré cet ultimatum.

Le chef de la junte militaire au pouvoir, le général Kenan Evren, se trouvait dans la région de Diyarbakir, où devaient débuter hier des manoeuvres.

## La légitimité du gouvernement khmer rouge est confirmée aux Nations unies

BANGKOK (AFP) — L'Assemblée générale des Nations unies a confirmé, dans la nuit de lundi à mardi, la légitimité du gouvernement khmer rouge, réfugié depuis près de deux ans dans quelques huttes installées dans la forêt, le long de la frontière khméro-thaïlandaise.

Par 74 voix contre 35 et 32 abstentions, l'Assemblée générale a rejeté une proposition soutenue par le Vietnam et le bloc soviétique visant à retirer l'accréditation de la délégation khmère rouge qui, 20 mois après le renversement du Kampuchea démocratique par une intervention militaire vietnamienne, conserve le siège du Cambodge aux Nations unies.

Alors que les observateurs s'attendaient à une certaine érosion du soutien apporté aux Khmers rouges, notamment après la récente reconnaissance du régime pro-vietnamien de Phnom Penh par l'Inde, le Kampuchea démocratique a gagné trois voix par rapport à l'an dernier.

Le vote de l'Assemblée générale constitue une victoire pour l'Association des nations du Sud-Est asiatique (Asean, regroupant l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande) qui, depuis 20 ans, mène campagne, aux côtés de la Chine, contre le Vietnam et le régime de Phnom Penh.

Dès que le résultat du vote a été connu, la Malaisie, Singapour et la Thaïlande ont exprimé leur vive satisfaction. À Pékin, l'agence officielle Chine Nouvelle a estimé que le Vietnam et l'Union soviétique viennent de subir un «échec honteux». «Toutes les tentatives et les manoeuvres» soviéto-vietnamiennes ont en définitive échoué, a souligné l'agence.

Toutefois, le succès remporté par les pays anti-communistes de l'Asean, pour la seconde année consécutive, a été modulé par quelques commentaires, suscités par l'embarras croissant des pays qui soutiennent un régime considéré comme l'un des plus sanglants de l'histoire contemporaine.

Ainsi, le maréchal Sithi Sawetasil, ministre thaïlandais des Affaires étrangères, a rappelé qu'en ce qui concerne le problème cambodgien, son gouvernement défend avant tout le principe selon lequel il n'est pas possible de reconnaître un régime installé par une intervention militaire étrangère. «Nous ne nous battons pas pour l'équipe dirigeante khmère rouge», a-t-il tenu à préciser.

Aux Nations unies, M. Donald McHenry, chef de la délégation des États-Unis, a également souligné que son pays, tout en volant avec ses alliés de l'Asean, condamne les

«sauvages violations des droits de l'homme» commises sous le régime khmer rouge, de 1975 à 1979.

La répugnance inspirée par le régime khmer rouge a été exprimée avec éclat, hier, par l'Australie. Quelques heures après que la délégation de ce pays eut voté aux Nations unies pour le Kampuchea démocratique, M. Andrew Peacock, ministre des Affaires étrangères, annonçait à Canberra que son pays cessait de reconnaître le régime khmer rouge. L'Australie «ne peut

reconnaître plus longtemps un régime aussi répugnant que celui de Pol Pot», a-t-il déclaré.

Le Japon a voté avec l'Asean, les États-Unis et la Chine pour les Khmers rouges, mais les pays de la Communauté économique européenne (CEE) n'ont pas eu une attitude unanime: trois (Irlande, Pays-Bas et France) se sont abstenus, tandis que les six autres votaient pour les Khmers rouges.

La confirmation de la reconnaissance du Kampuchea démocratique par l'Assemblée

générale n'est cependant pas de nature à apporter le moindre changement au Cambodge où les Khmers rouges, pour la seconde année consécutive, n'ont pas été capables de lancer la moindre action significative contre les troupes vietnamiennes à la faveur de la saison des pluies qui s'achève.

En outre, aucun mouvement khmer de résistance anti-vietnamien n'a accepté de coopérer avec le régime renversé, qui se trouve plus que jamais dans l'impasse.

## Visite de Giscard en Chine

PARIS (AFP) — M. Valéry Giscard d'Estaing, président de la République française, s'est envolé hier après-midi, à bord d'un DC-8 spécial à destination de Pékin via Abou-Dhabi.

Après une brève étape dans l'émirat d'Abou-Dhabi, le chef de l'état entamera un voyage officiel d'une semaine en Chine.

Une relance des échanges économiques et la réaffirmation de la politique d'équilibre de la France entre les deux Grands seront les objectifs principaux de cette visite officielle en Chine, qu'effectue

jusqu'au 21 octobre le président Giscard d'Estaing.

Sept ans après la visite en Chine de M. Georges Pompidou, en septembre 1973, M. Giscard d'Estaing rappelle que, selon la diplomatie française, le déclin de l'influence des deux super-grands doit s'accompagner d'une participation plus active de la Communauté européenne et du continent chinois aux affaires du monde. Une motion que le président français a souligné en déclarant, peu avant son départ, que «dans un monde qui tend à devenir multipolaire, la

Chine peut constituer, comme l'Europe, l'un des pôles nécessaires à l'équilibre du monde et de la paix».

Dans un tel esprit, on doute fort que les hôtes chinois puissent arracher à leur visiteur une condamnation, même implicite, de «l'hégémonisme soviétique».

C'est davantage dans le domaine économique que l'on va entrer dans le concret. La France, troisième fournisseur de la Chine en 1976 derrière le Japon et l'Allemagne de l'ouest, ne se trouve aujourd'hui qu'en septième position.

## Le pouvoir socialiste héréditaire à Pyongyang

TOKYO (Reuter) — La Corée du Nord pourrait devenir la première république socialiste héréditaire si comme tout le laisse penser, Kim Chong-Il succède dans quelque temps à son père Kim Il-Sung au pouvoir depuis 1945.

Le Congrès du Parti du travail — le premier organisé depuis dix ans — a promu Kim Chong-Il à trois postes clefs de la vie politique et administrative: secrétaire principal du comité central du parti, membre du présidium de la commission de politique intérieure du comité central (avec quatrième rang sur cinq) et membre de la commission aux affaires militaires (avec le troisième rang hiérarchique).

De source diplomatique japonaise, on indique à Tokyo que ce cumul des titres fait de Kim Chong-Il le deuxième personnage de l'Etat après son père.

Les diplomates disent avoir accueilli sans surprise la nouvelle de la consécration de Kim Chong-Il dont l'ascension politique a commencé en 1976. La personnalité du nouveau numéro deux de Pyongyang reste mystérieuse sur bien des points. On connaît son âge, trente-huit ans, on sait qu'il est le fils de la première épouse de Kim Il-Sung, et qu'il fume beaucoup, et on pense qu'il est marié et a une fille. Le reste de sa biographie, comme c'est souvent le cas dans les pays socialistes, se limite à une série de dates et de postes officiels.

Kim Chong-Il est né en Sibé-

rie pendant la Deuxième guerre mondiale. Après des études en R.D.A., il est diplômé de l'université Kim Il-sung de Pyongyang en 1963. Ce n'est que dix ans plus tard qu'il fait sa première apparition sur la scène politique, lorsqu'il est nommé secrétaire à l'orientation nationale et à l'information.

En 1975, le comité central du parti lui accorde des pouvoirs élargis. La même année, un décret souligne que si l'expression «commandant de la nation» doit être consacrée à Kim Il-Sung, celle de «guide» s'appliquera désormais au seul Kim Chong-Il. En 1976, l'anniversaire du fils du chef de l'Etat — le 17 février — est déclaré fête nationale et Kim Chong-Il reçoit la responsabilité «des actions du parti pour la révolution et la reconstruction nationale».

C'est à la fin de 1976 que l'ascension de Kim Chong-Il subit son premier et unique coup de frein: ses portraits sont soudain retirés de tous les édifices publics. Sa soudaine disgrâce est expliquée par deux hypothèses: certains considèrent qu'il a été tenu responsable de l'assassinat de deux soldats américains dans la zone démilitarisée et de la réaction de Washington. D'autres pensent qu'il a momentanément été victime de l'hostilité de la deuxième femme de Kim Il-sung, Kim Song-ae, et du frère cadet du président Kim Young-joo. La disgrâce de Kim Chong-Il ne dure que quelques mois et dès

1977 ses portraits réapparaissent à côté de ceux de son père.

Reste à savoir quand aura lieu la transmission du pouvoir

# les Obligations d'Épargne du Canada

## sont maintenant en vente

### SÛRES

Les Obligations d'Épargne du Canada sont un placement de tout repos. Elles sont garanties par toutes les richesses du Canada.

### ENCAISSABLES EN TOUT TEMPS

Les nouvelles obligations sont faciles à encaisser... en tout temps. Une bonne sécurité en cas de besoin!

### AUCUNE PÉNALITÉ D'INTÉRÊT

Il n'y a aucune pénalité d'intérêt si les nouvelles obligations sont encaissées après le 31 décembre 1980. Vous recevrez alors tout l'intérêt couru pour chaque mois écoulé depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1980.

### RENTABLES

Les nouvelles obligations sont rentables; elles rapportent 10 1/2% d'intérêt par année jusqu'à l'échéance en 1987.

### FACILES À ACHETER

Elles sont faciles à acheter, au comptant ou par versements, en coupures à compter de \$100, jusqu'à une limite d'achat de \$35 000.

Vous avez le choix entre deux types d'obligations: l'obligation à intérêt régulier dont l'intérêt est payé annuellement et l'obligation à intérêt composé qui réinvestit automatiquement l'intérêt.

Vous pouvez acheter les vôtres dès maintenant chez tous les agents vendeurs autorisés: banques, courtiers, sociétés de fiducie et caisses populaires.

# 10 1/2%

par année pendant 7 ans



## Sri Lanka: état d'urgence

COLOMBO (AFP) — La décision du gouvernement du Sri Lanka de proclamer à partir d'aujourd'hui l'état d'urgence dans tout le pays a été prise en conseil des ministres, présidé par le chef de l'Etat, M. J.R. Jayawardene.

Cette décision, selon un communiqué publié après le conseil, est dictée par la violence larvée, qui se fait sentir deux jours avant la présentation devant le Parlement d'une résolution gouvernementale, visant à priver l'ancien premier ministre Mme Sirimavo Bandaranaike de ses droits civiques pour sept ans.

D'après le communiqué, le gouvernement a été informé que des orateurs à des réunions du Parti de la liberté du Sri Lanka (SLFP, parti de Mme Bandaranaike) incitaient leur auditoire à la violence, et

ce en présence de l'ancien premier ministre.

Les orateurs, précise le communiqué, invitent les sympathisants du parti à se livrer à des actes de violence, à fomenter des émeutes, et à venir jeudi à Colombo, armés, pour tuer le président et le premier ministre, à détruire le bâtiment du Parlement et empêcher par tous les moyens les parlementaires d'entendre demain la résolution gouvernementale contre Mme Bandaranaike.

Ces discours ont été enregistrés, ajoute le communiqué du conseil des ministres, et les autorités envisagent de porter le cas devant les tribunaux compétents.

Mme Bandaranaike, qui est accusée par une commission d'enquête d'abus de pouvoir quand elle était premier ministre de 1970 à 1978, a démenti lundi que les membres de son parti incitent le peuple à la violence. Au cours d'une conférence de presse, elle a affirmé que son parti était «pacifiste», mais a admis qu'il avait demandé à la population de venir manifester son soutien devant le Parlement de demain à Colombo.

**COURS DE MATHÉMATIQUES**  
Niveau secondaire et collégial. Professeurs expérimentés.  
271-2141

**LESAGE LAMOTHE COSSETTE**  
OPTICIENS D'ORDONNANCES

LUNDI, MAR., MER.: 9 h. a. 6 h. p.m.  
JEUDI, VENDREDI: 9 h. a. 9 h. p.m.  
PRESCRIPTIONS DE LUNETTES  
LENTILLES CORNÉENNES SOUPLES OU RIGIDES  
LENTILLES PROGRESSIVES

#### MONTREAL

• 1425 rue St-Denis (Métro Sherbrooke)  
• POLYCLINIQUE DE MONTREAL  
12245 rue Grenet (Cartierville)  
• 5000 Boul. St-Laurent (Boul. St-Joseph)

#### LAVAL

• POLYCLINIQUE MEDICALE CONCORDE  
300 est Boul. de la CONCORDE (Duvernay)

UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE  
845-4221

## Des policiers français dans l'extrême droite

PARIS (AFP) — M. Christian Bonnet, ministre français de l'Intérieur, a déclaré hier au Sénat que sur un total de «3.400 noms trouvés à l'occasion de perquisitions effectuées dans les milieux d'extrême-droite» en France, il apparaît que 18 sont ceux de fonctionnaires de la police.

M. Bonnet a précisé que trois autres noms de policiers figuraient sur ces listes, mais qu'il s'agissait d'éléments infiltrés dans l'extrême-droite «sur ordre hiérarchique». Il a ajouté qu'une enquête était en cours afin de savoir à quel titre les 18 policiers figuraient sur ces listes.

Sur un effectif total de la police de 110.000 personnes, seul un très faible pourcentage appartient donc à ces organisations d'extrême-droite, a ajouté le ministre de l'Intérieur, estimant que «c'était choisir la voie de la calomnie» que de dire que 20 pour cent des effectifs de l'ex-FANE (Fédération d'action nationaliste européenne) appartenaient à la police.

Ces précisions de M. Bonnet surviennent alors que l'hebdomadaire satirique Le Canard enchaîné publie dans son édition datée du 15 octobre une lettre du juge d'instruction Guy Joly, chargé de l'enquête sur les activités néo-nazies en France, adressée en août au commissaire Marcel Leclerc, chef de la brigade criminelle.

Le magistrat y juge sévèrement la ma-

nière dont le commissaire Leclerc a mené depuis le 1er juillet cette enquête. Il lui reproche notamment d'avoir, au mépris de ses propres recommandations, procédé à des interpellations de suspects sans attendre d'avoir des éléments d'information suffisamment précis.

Faisant ensuite allusion aux deux dirigeants de mouvements d'extrême-droite, MM. Marc Fredriksen, responsable de l'ex-FANE, et Jean-Gilles Malliarakis, animateur du Mouvement nationaliste révolutionnaire (NMR), le juge s'étonne que «la mise sous écoute des lignes de Fredriksen et Malliarakis n'a pas été réalisée et que la saisie des fichiers de ces mouvements n'a pas été opérée».

En conclusion, le magistrat demande au chef de la brigade criminelle de lui «faire parvenir dans les meilleurs délais, une réponse à ces observations. Selon le Canard enchaîné, sept semaines plus tard, le commissaire Leclerc n'a pas encore trouvé le temps de répondre aux accusations du magistrat».

Par ailleurs, dix personnes habitant Marseille, notamment des jeunes gens, sont entendues depuis hier par la police au sujet de plusieurs attentats attribués à l'extrême-droite, notamment celui de la synagogue de la rue Copernic à Paris.

## Entre les deux Allemagnes, le refroidissement dégénère en crise

BONN (AFP) — Rien ne va plus entre Bonn et Berlin-Est. La crise s'est ouverte avec l'annulation de la visite du chancelier Helmut Schmidt en R.D.A., elle s'est poursuivie avec le relèvement du montant du change obligatoire imposé aux voyageurs ouest-allemands et elle a culminé lundi avec la relance des exigences des autorités de Berlin-Est, qui demandent un échange d'ambassadeurs et la reconnaissance de la nationalité est-allemande.

La détérioration rapide, au cours des derniers jours, des rapports entre Bonn et Berlin-Est a amené le chancelier Schmidt à interrompre des vacances à peine entamées lundi, pour présider aujourd'hui le Conseil des ministres, qui sera largement consacré aux problèmes interallemands. Le gouvernement fédéral, dit-on dans l'entourage du chancelier, interprète le discours de lundi du secrétaire général Erich Honecker, comme le signe d'une volonté de durcissement à l'égard de la République fédérale d'Allemagne.

La peur de voir le «mal polonais» gagner d'autres pays socialistes, crainte perceptible surtout à Moscou et à Berlin-Est, était déjà à l'origine du report de la visite du chancelier Schmidt fin juin. Les dirigeants est-allemands avaient tout d'abord déplacé le lieu de la rencontre prévue à proximité du grand port de Rostock, pour donner la préférence à un pavillon de chasse isolé dans la Schorfheide, une lande située au nord de Berlin. Visiblement, on voulait réduire à un minimum les possibilités de rencontre avec la population. Schmidt avait finalement renoncé à cette rencontre quand ses hôtes décidèrent de rayer du programme deux rapides visites touristi-

ques à Guestraw et Rostock. Le gouvernement est-allemand, tout de même intéressé au maintien de la coalition social-libérale à Bonn, avait ensuite laissé passer les élections législatives en RFA avant de frapper un second coup: il décida vendredi dernier de doubler pratiquement le montant obligatoire de change de marks (25 marks par jour au lieu de 13), mesure qui touche particulièrement

les jeunes et les retraités désireux de voir des parents à Berlin-Est ou en RDA.

Enfin, le secrétaire général du Parti communiste est-allemand Erich Honecker a très nettement laissé entendre lundi soir, à Gera (Saxe), que la R.F.A. devra «payer le prix fort» pour obtenir une amélioration des relations entre les deux États allemands: il a souligné que Bonn devrait faire preuve de «réalisme» en

acceptant l'échange d'ambassadeurs — «comme il est d'usage entre pays souverains» — et en reconnaissant la nationalité est-allemande.

Le gouvernement de Bonn a violemment protesté contre le relèvement du montant obligatoire de change contraire à la politique de détente, et qui limitera le nombre de personnes susceptibles de se rendre en Allemagne de l'Est. Quant à l'échange d'ambassadeurs,

les dirigeants ouest-allemands ne manqueront pas de faire valoir que cette exigence est en contradiction avec l'esprit et la lettre du traité fondamental de 1972, régissant les rapports entre les deux États.

Bonn se propose de porter le problème du change obligatoire devant la conférence de Madrid et le soumettra dès aujourd'hui aux ministres des Affaires étrangères du Conseil de l'Europe.

## Reagan promet de nommer une femme à la Cour suprême

LOS ANGELES (Reuter) — M. Ronald Reagan s'est engagé hier, en cas de victoire aux élections présidentielles, à nommer une femme à la Cour suprême américaine, pour la première fois dans l'histoire des États-Unis.

«En tant que président, je

respecterai mes convictions, a déclaré le candidat républicain au cours d'une conférence de presse à Los Angeles. Les femmes intelligentes, qualifiées et volontaires recevront des postes importants dans mon administration. Il est temps qu'une femme siège

parmi nos juristes les plus éminents.»

M. Reagan répliquait ainsi aux accusations des groupes féministes, qui affirment que son arrivée au pouvoir serait suivie de restrictions à la liberté et aux droits des femmes.

## Prix Nobel: silence gêné à Buenos-Aires

BUENOS AIRES (AFP) — Le gouvernement argentin n'était toujours pas sorti de son mutisme au lendemain de l'attribution du prix Nobel de la paix au défenseur argentin des droits de l'homme Adolfo Pérez Esquivel.

Il est vrai que le texte du Parlement norvégien expliquant son choix condamne explicitement les violations des droits de l'homme commises par les militaires au pouvoir en Argentine et que le lauréat a été détenu par le régime pendant plus d'un an pour n'être libéré que sur intervention de l'Église et, semble-t-il, des États-Unis le jour de la finale du championnat du monde de football à Buenos Aires.

Dans ces conditions, estime-t-on, le gouvernement préférera continuer, sans doute, à se taire pour ne pas déclencher une nouvelle polémique qui ne pourrait que continuer à ternir son image sur le plan international.

La presse n'a donné qu'un écho relatif à la nouvelle. La radio et la télévision n'y ont consacré lundi que peu d'espace et l'information n'était même pas évoquée hier.

Dans une campagne électorale, qui tourne de plus en plus au règlement de comptes personnels, le candidat républicain devra faire face à d'autres accusations, faites par le président Carter et le vice-président Walter Mondale.

M. Mondale a affirmé en termes très vifs que M. Reagan avait fausement accusé le président de ne pas avoir condamné l'attentat antisémite de la rue Copernic à Paris. Le vice-président américain a rappelé que M. Carter avait fréquemment dénoncé le terrorisme et la violence de l'O.L.P. devant la communauté juive de New York. En plus d'être fautive, la déclaration de M. Reagan est dégoûtante, a-t-il dit. Je crois que M. Reagan devrait présenter des excuses et le faire aujourd'hui même.»

## Reconnaissance légale proche pour «Solidarité» en Pologne

VARSOVIE — La reconnaissance légale du syndicat indépendant Solidarité, constitué à Gdansk après les grèves du mois d'août, semblait plus proche hier, après que M. Henryk Jablonski, président du conseil d'État polonais, équivalent de la présidence de la République, eut manifesté le désir de rencontrer le président du syndicat.

Selon un porte-parole du M.k.z., comité fondateur de syndicat indépendant, de Gdansk, le chef de l'État a in-

vit par téléphone, lundi, le président de Solidarité à venir le rencontrer vendredi à Varsovie. Le président devait se réunir dans la journée hier pour prendre une décision à ce sujet.

La nouvelle de cette invitation qui, compte tenu des fonctions purement honorifiques du président du conseil d'État, revêt un caractère essentiellement protocolaire, survient au lendemain de l'annonce de la liquidation prochaine du Conseil central des syndicats d'État, le C.r.z.z.

Selon l'agence officielle Pap, sur les 23 branches professionnelles qui forment le C.r.z.z., neuf se sont déjà formellement désaffiliées pour se constituer en syndicats indépendants à l'occasion de congrès extraordinaires, et les 14 autres s'approprient à le faire. Il ne reste donc plus qu'à procéder à la liquidation légale du conseil central et à régler le problème de son personnel permanent ainsi que celui de la gestion de ses oeuvres sociales.

En attendant, le C.r.z.z. conserve sa personnalité juridique, alors que Solidarité qui a été retenu de facto comme un interlocuteur de l'administration reste dépourvu d'existence légale en attendant l'enregistrement de ses statuts par le tribunal de la voïodie (préfecture) de Varsovie.

La procédure d'enregistrement de Solidarité, dont le président est M. Lech Walesa, bute actuellement sur trois points principaux: le tribunal conteste sa double compé-

tence nationale et interprofessionnelle, estime que ses statuts devraient comporter une clause reconnaissant le rôle dirigeant du parti et considère comme contraire aux droits de l'homme une disposition interdisant aux membres du parti d'y occuper des postes de responsabilité.

Solidarité avait déposé ses statuts au tribunal le 24 septembre et avait été reçu en délégation le même jour au siège du conseil des ministres par trois vice-présidents du conseil.

Le fait que M. Jablonski ait à son tour pris l'initiative d'inviter à Varsovie les dirigeants de ce syndicat semble indiquer que la question des statuts devrait pouvoir se régler à l'amiable.

Une certaine confusion persiste néanmoins en ce qui concerne le mouvement syndical en Pologne. Quatre formes d'organisations subsistent actuellement: le C.r.z.z. en voie de disparition, les anciennes branches professionnelles du C.r.z.z. devenues indépendantes, les nouveaux syndicats indépendants non affiliés à Solidarité et dont douze ont déjà été officiellement enregistrés auprès du tribunal, et Solidarité.

Des millions de p'tits "je t'aime" ça va faire un immense.

je t'aime, je le prouve.

Il arrive à tout le monde de se sentir bouleversé et totalement désarmé face à la misère humaine. Aujourd'hui, l'occasion vous est donnée d'agir.

Il n'est pas possible à tous de donner de son temps ou d'adopter une cause. Pourtant, chacun peut faire sa part en donnant quelques minutes de son salaire à Centraide. Le dollar que vous donnez est non seulement apprécié, mais il achètera 4 fois sa valeur en travail bénévole.

Si autant de bénévoles, dans la région métropolitaine, consacrent leur temps, leur énergie, leur compétence et leur imagination à rendre service à plus de 10 millions de personnes par année, c'est que vous n'êtes pas le seul à avoir découvert le plaisir de donner.

Avec Centraide, vous ne donnez qu'une fois et vous serez assuré qu'un des 100 organismes subventionnés par Centraide en fera profiter quelqu'un. Que ce soit la Croix-Rouge, les colonies de vacances, les Grands Frères et Grandes Soeurs, les familles en difficultés, les jeunes dévotées, les handicapés, les seniors isolés ou les personnes âgées, ils sont des vôtres et ils font partie de ceux que vous aimez.

Si la misère universelle vous a tenu au cours de l'année c'est sûrement avec grand plaisir que vous voudrez soulager la misère qui vous entoure.

Pour que chacun profite, il faut que chacun donne sa petite preuve d'amour.

Patriarche

La Cuvée Jean-Baptiste... ça fait partie du patrimoine!

470

MAISON FONDÉE EN 1840

PRODUIT DE FRANCE

1980

VOUS ET NOUS ENSEMBLE... POUR LA VIE

ASSURANCE-VIE	RENTES	ASSURANCE COLLECTIVE
✓ Avec ou sans participation	✓ Viagères	✓ Vie
✓ Sécurité familiale	✓ Épargne-retraite	✓ Indemnité hebdomadaire
✓ Éducative	✓ Écono-rente	✓ Assurance-maladie
✓ Commerciale	✓ A versements invariables	✓ Dentaire
✓ Hypothécaire		✓ Rente mensuelle d'invalidité

PLANIFICATION SUCCESSORALE — CONVENTION ENTRE ASSOCIÉS

L'ÉCONOMIE MUTUELLE-VIE

AGENCES ET UNITÉS

SIÈGE SOCIAL: 385, rue Sherbrooke, Montréal, Qué. H2X 3J9, Tel. 842-8221

AGENCES ET UNITÉS: Drummondville, Granby, Joliette, Laval, Mont-Laurier, Montréal, Ottawa, Québec, Rivière-Sud, Saguenay, Lac St-Jean, St-Hyacinthe, Sherbrooke, Thérèse-Dominique

## Le président de Belmoral devant la commission Beaudry?

Tout indique que le président de la compagnie Belmoral Mines Ltd de Calgary, M. Clive Brown, témoignera demain devant la commission d'enquête du juge René Beaudry, chargée de faire la lumière sur les causes de la tragédie qui a coûté la vie à huit hommes le 20 mai.

«Nous n'avons rien à cacher: je ne vois pas pourquoi il (M. Brown) refuserait», a déclaré la semaine dernière au DEVOIR, un des procureurs de la compagnie Belmoral à Montréal, M. Alain Contant. Ce dernier a ajouté qu'il n'en avait pas encore discuté avec son client.

Le secrétaire de la commission d'enquête, M. André L'Heureux, a fait parvenir la semaine dernière un télégramme à M. Clive Brown, l'invitant à se présenter devant le juge Beaudry, jeudi, à Val d'Or. Il s'agit uniquement d'une «invitation» puisque la commission instituée par le gouvernement du Québec n'a pas le pouvoir d'assigner des témoins qui vivent en Alberta.

Les membres de la commission Beaudry songeaient depuis un certain temps à demander à M. Brown de venir témoigner mais la décision n'a été prise que récemment. Mardi dernier, dans une entrevue accordée au DEVOIR, M. Brown affirmait que la tragédie de Belmoral fut «an act of God» dont les causes ne pouvaient être expliquées. «Personne ne peut prouver que c'est notre faute», avait-il affirmé.

M. Brown a aussi indiqué qu'il savait que M. Bohumir Ribek qui portait le titre d'ingénieur à la planification de la mine Belmoral en Abitibi, ne possédait aucun diplôme en génie minier. Lui-même ingénieur diplômé, M. Brown, a cependant émis une hypothèse quant à la cause de l'accident dans un rapport d'une quinzaine de pages envoyé récemment aux actionnaires de la compagnie, pour les rassurer quant à l'avenir de l'entreprise.

Il appert que c'est cette hypothèse qui a poussé la commission d'enquête à l'inviter à témoigner. Le mandat que le gouvernement du Québec a confié à la commission a justement pour but de découvrir les causes de l'accident et de formuler des recommandations pour améliorer la sécurité dans toutes les mines du Québec mais il ne lui demande pas d'établir la responsabilité de l'accident survenu à la mine Belmoral.

## Un message aux familles du monde entier

**CITÉ DU VATICAN (AFP)** — Le synode se terminera par la publication d'un message aux familles du monde entier et par la soumission d'une série de propositions au pape Jean-Paul II.

Cette décision a été prise, mardi matin, par les 204 pères synodaux présents (sur 216) réunis en séance plénière, sous la présidence du cardinal Malatesta.

Par 197 voix contre 7, ils ont décidé de soumettre leurs propositions au souverain pontife et par 199, contre 5, ils ont élu une commission chargée de la rédaction d'un message qui sera adressé aux familles du monde entier à la fin du synode. Cette commission comprend un prêtre africain, le cardinal Paul Zoungana (Haute-Volta), un Sud-Américain, le cardinal Aloisius Lorscheider, un Nord-Américain, Mgr Joseph Bernardin, et un Asiatique, Mgr Joseph Cordeiro (Pakistan).

## Enquête sur la sidérose

**LAUZON (PC)** — Le ministère québécois du Travail vient d'entreprendre une enquête pour découvrir les causes de mortalité chez les travailleurs et anciens ouvriers du chantier maritime Davie Ltee, de Lauzon.

Cette enquête fait suite à la découverte de 180 cas de sidérose observés au cours des dernières années.

Le président du Syndicat des travailleurs du chantier maritime de Lauzon (CSN), M. Clément Fleury, a déclaré hier que cette enquête répond à un besoin pressant, car elle va permettre de prendre des mesures plus sécuritaires pour les travailleurs.



# La Renault 18

Êtes-vous à la recherche de la voiture qui répond vraiment aux nouvelles exigences des années 80?

Chez Renault, nous l'avons trouvée! Ne cherchez plus, voici enfin la Renault 18!

Dans plusieurs pays, la Renault 18 a déjà fait ses preuves en matière de confort, sécurité, performances et surtout d'économie.

Aujourd'hui au Québec, elle est prête à répondre à vos exigences!

La Renault 18, versions Sedan et Familiale... et, comme toujours, quand nous construisons une voiture, c'est une traction avant!

Oui, les Renault 18 sont arrivées chez tous les concessionnaires Renault du Québec.

Venez les admirer et en faire l'essai dès aujourd'hui!



## Renault 18

# Lareau Renault Centre-ville

vente • location • réparations

# 937-9551

**COURS DE MATHÉMATIQUES**

Niveau secondaire et collégial. Professeurs expérimentés.

271-2141

## La confusion des langues

VOILÀ bientôt une quinzaine que M. Trudeau a déposé son projet de loi constitutionnelle et chaque jour qui passe amène, en matière de langue d'enseignement, des confusions nouvelles.

Samedi soir dernier par exemple, le ministre de la Justice du Canada, M. Jean Chrétien, affirmait tout de go à Radio-Canada que, somme toute, le projet fédéral n'était guère différent de la loi 101 qui, à ce que lui auraient dit cet été deux ministres québécois, permet aux immigrants anglophones de recevoir «sans problème» l'enseignement en anglais. C'était tellement gros, que l'animatrice à cru bon, en fin d'émission, rétablir les faits. On se demande encore si M. Chrétien connaît son dossier ou s'il a choisi, pour vendre son projet, la voix facile de la démagogie.

Plus tôt, la semaine dernière, le député Serge Joyal déclarait pour sa part ne voir aucune ambiguïté dans l'article 23 du projet de résolution! À ses yeux, rapportait une dépêche, cet article tel que rédigé implique que tous les immigrants, qu'ils soient australiens, américains ou italiens, doivent aller à l'école française. «Dire le contraire, selon lui, est une tromperie monumentale». Comme il faut présumer de la bonne foi de M. Joyal, il faut aussi conclure que notre homme est un bien piètre juriste. Cet aspirant ministre aura sans doute oublié qu'après trois ans, tout immigrant peut devenir citoyen canadien et que dès lors, notre ex-immigrant italien et nouveau citoyen canadien ne jouira pas des mêmes droits constitutionnels que notre ex-immigrant américain lui aussi devenu citoyen canadien.

MM. Chrétien et Joyal auront au moins rendu service à la collectivité: ils auront fait la démonstration par leurs propos qu'ils n'y comprennent rien en matière de langue d'enseignement et que, somme toute, il vaut mieux chez nous laisser le Québec régir lui-même ces questions. Après dix ans d'expérience, celui-ci sait au moins de quoi il parle.

Constatant aussi la confusion qui s'empare des esprits, un éditorialiste de la «Gazette» faisait samedi un effort, d'ailleurs largement réussi, pour y voir clair. En somme, il concluait que le Québec pourrait obliger tous les immigrants à envoyer leurs enfants à l'école anglaise jusqu'à ce que les parents deviennent citoyens canadiens. C'est rigoureuse-

ment exact. Une fois la citoyenneté obtenue, seuls les enfants de parents anglophones, c'est-à-dire ceux dont la langue maternelle est l'anglais, pourraient avoir accès à l'enseignement en anglais. C'est aussi exact. Malheureusement, l'analyse du journal est incomplète. Elle ne tient pas compte de toute la réalité qui, en cette matière, n'est pas que juridique.

Cette réalité, c'est qu'au Québec, la situation concrète où nous nous trouvons oblige toute législation linguistique en matière de langue d'enseignement à poursuivre simultanément deux objectifs: le premier, le plus facile à vrai dire, c'est de reconnaître aux anglophones le droit de recevoir l'enseignement en anglais; le second, beaucoup plus compliqué celui-là, c'est d'empêcher les autres d'y avoir accès.

Il y a donc dans notre loi, et nous ne pouvons pas y échapper, une fonction de contrôle. Certes, du point de vue de l'idéal démocratique, il serait plus intéressant qu'il n'en soit pas ainsi. On ne peut cependant pas changer l'histoire. Et puisqu'il faut contrôler, le législateur a le devoir de le faire d'une façon efficace.

Or c'est là le vice fondamental, sur le plan pratique, du projet Trudeau. En imposant le critère de la langue maternelle, la nouvelle constitution canadienne ferait qu'à toutes fins utiles, il deviendrait impossible de «contrôler» l'accès à l'école anglaise pour la bonne raison que l'on ne peut pas aisément savoir qui est de langue maternelle anglaise. On a sans doute oublié aujourd'hui qu'il fallait, au temps de la loi 22, non seulement avoir de l'anglais une connaissance suffisante pour recevoir l'enseignement en cette langue, mais qu'il fallait aussi, de préférence, être de langue maternelle anglaise. C'est ainsi qu'à la CECM, alors que la clientèle des écoles anglaises passait entre 1974 et 1975 de 42.700 à 40.300, la proportion des enfants se «déclarant» de langue maternelle anglaise grimpa, elle, soudainement de 7.000 à 11.700, soit une augmentation fortuite de près de 68%! L'année 1975 c'était, bien sûr, l'année de la loi 22.

M. Trudeau, qui est un homme intelligent, semblait en septembre 1977 avoir compris cet aspect de la problématique québécoise. S'autorisant de l'accord de principe de St. Andrews, il proposait, comme aujourd'hui, que les droits linguistiques soient enchâssés

dans la constitution canadienne. Mais il écrivait alors au premier ministre du Québec: «Si votre gouvernement était d'avis que la garantie doit être établie sur la même base que votre loi récemment adoptée, la garantie constitutionnelle serait fondée sur la langue — le français ou l'anglais — dans laquelle l'un ou l'autre des parents a reçu son instruction».

Même si le gouvernement fédéral revenait à sa proposition de 1977, le gouvernement du Québec devrait, comme il l'avait d'ailleurs fait alors, continuer de s'opposer au projet Trudeau. Il s'agit en effet d'une question de principe. Le pouvoir d'aménager son avenir culturel comme il l'entend est, pour le Québec, fondamental: il ne saurait l'aliéner même si, au plan des aménagements concrets, on pourrait, via une charte fédérale, aboutir à des résultats apparemment satisfaisants.

La conception du Canada que défend M. Trudeau et en vertu de laquelle les choses iront mieux si c'est une charte constitutionnelle qui règle ces matières, est une vue de l'esprit. L'AANB fait par exemple des affaires indiennes une compétence fédérale. Or le gouvernement fédéral n'a jamais fait merveille en ce domaine.

Tout se passe actuellement comme si M. Trudeau incarnait l'orthodoxie en matière de fédéralisme. L'idéal généreux qu'il poursuit devient alors un dogmatisme figé. Pour protéger les droits des minorités francophones hors Québec, voilà qu'il nous impose une vision du Canada à laquelle le Québec, tout comme d'autres provinces d'ailleurs, ne peut souscrire. Pourtant le fédéralisme de M. Trudeau n'est pas le seul valable. La commission Pepin-Robarts écrivait, en se situant pourtant elle aussi dans le cadre du fédéralisme: «La réalité des choses nous porte à penser que les minorités francophones pourront obtenir davantage par le biais d'un consensus social et par le biais de législations provinciales qu'elles n'obtiendraient, à l'heure actuelle, par le biais de garanties constitutionnelles».

Que M. Trudeau s'intéresse d'abord à ces vraies minorités malmenées que sont les francophones hors Québec, soit. Mais le Québec ne doit pas pour cela renoncer à ce qu'il est et veut légitimement continuer d'être.

Jean-Pierre PROULX

## LETTRES AU DEVOIR

### ■ Merci et bonne chance au CQRI

(Lettre adressée à M. Marcel Daneau, directeur général du Centre québécois de relations internationales.)

Le 12e congrès des relations internationales du Québec tenu à l'Université Laval du 25 au 27 septembre fut un succès. Je tiens à vous en féliciter ainsi que tous vos collaborateurs.

Depuis quelques années, je sais qu'il y a un débat autour de ces congrès: certains préféraient en faire des rencontres pour spécialistes. Pour ma part, quoique très conscient de ce besoin qu'éprouvent les spécialistes de se retrouver entre eux, il m'apparaît extrêmement important que ces congrès annuels continuent d'être ouverts à un public plus large.

Cette sensibilisation aux questions internationales est essentielle surtout dans notre société où il n'y a pas suffisamment d'intérêt pour ces questions et à un moment où l'interdépendance non seulement des peuples voisins mais des continents est plus grande que jamais. D'autant plus que la tendance est forte ici de se concentrer sur nos problèmes intérieurs.

Ceci peut être fait sans sacrifier le niveau élevé du débat, comme le congrès de la semaine dernière l'a une fois de plus démontré.

Personnellement, je vous suis très reconnaissant pour ce moment de réflexion que nous avons pu faire ensemble sur l'avenir du système international, sur l'évolution de la division du travail tant au plan des responsabilités militaires que celui de la production économique. J'apprécie la dimension atlantique choisie comme thème, cette année.

J'aurais souhaité que plus d'importance soit donnée dans les médias d'information à cet événement majeur dont on doit la réussite à la participation de quatre excellents centres de recherches dans le domaine des affaires internationales: Le Centre québécois de relations internationales (Québec), l'Institut canadien des affaires internationales (Toronto), le World Peace Foundation (Boston), et l'Institut français des relations internationales (Paris).

Un public encore plus large aurait ainsi pu être saisi de l'effort de réflexion et de recherche de solution qui se font en ce moment face à la crise internationale.

Pierre S. PETTIGREW  
Montréal, 29 septembre

### ■ Entre le «macramé et le Miami power»

(Lettre adressée à Mme Lise Bissonnette en réponse à un article paru dans LE DEVOIR du 30 septembre et intitulé «Un nationalisme en perte de culture».)

Non, je ne crois pas que le nationalisme québécois d'aujourd'hui soit en perte de culture, il est bien plutôt en perte de spiritualité.

Ce nationalisme dont vous parlez a du reste, deux visages. Le premier, incarné par le PQ, véhicule des valeurs apparentées au retour aux sources, au pays, à soi-même, aux arts traditionnels, au folklore, il représente notre «macramé power»; le second, incarné par le PLQ de Ryan (et le PLC de Trudeau), véhicule pour sa part, les valeurs rattachées au «miracle» américain et dont bon nombre de gens d'ici veulent profiter des succès; ce nationalisme représente notre «Miami power».

Lors du référendum, le PQ, qui a pourtant un souffle social, économique et politique puissant, n'a pas eu la force suffisante pour conjuguer, canaliser et mobiliser ces deux tendances de notre nationalisme. Si Claude Ryan avait été au pouvoir, le problème se serait posé dans les mêmes termes, car ce qui manque tant au PLQ qu'au PQ, c'est ce souffle «spirituel» — je ne dis pas religieux — je dis spirituel, qu'il faut pour unir dans un même projet national ces deux visions de nous-mêmes qui nous ont déchirés au lieu de nous réunir.

L'oeuvre de Jacques Couture à l'Immigration illustre bien mon propos: il a prouvé qu'une politique qui a un souffle spirituel — i.e. qui s'appuie sur des valeurs plus vastes que la stricte politique, la stricte économie, la stricte culture, sur des valeurs qui font appel au sens sacré de l'homme — qu'une telle politique peut réussir là où tant d'antagonismes et d'intérêts divergents s'entre-déchirent.

Tant que nos partis politiques ne seront que des chapelles d'intellectuels ou d'hommes d'affaires où ce «quelque chose» de sacré qui vit en l'homme sera volontairement mis au rancart, nous ne pouvons pas espérer trouver de sitôt la place sur ce continent que l'Histoire semble nous réserver...

Renald TREMBLAY  
Montréal, 1er octobre

### ■ Le temps d'agir

Saviez-vous que les ministres fédéraux sont en grande campagne, pour le rapatriement unilatéral de la Constitution? Ils prononcent naïvement beaucoup de mots, mais n'expliquent rien. Par exemple, que veulent dire les affirmations de M. Fox, s'adressant aux membres de l'Association des francophones de l'Ontario: «Aidez-nous à revendiquer les droits des Canadiens français hors Québec, notamment auprès du gouvernement du Québec.» Naturellement M. Fox, dauphin de M. Trudeau, se doit de tenir le même langage.

Attention! Les droits des francophones des autres provinces, le fédéral ne s'en est jamais occupé. Ex. La constitution du Manitoba devait protéger les droits des Canadiens français de cette province. Elle ne l'a pas fait durant 75 ans et le fédéral ne s'en est jamais préoccupé. D'où lui vient subitement et catégoriquement cette grande sollicitude? C'est rusé, n'est-ce pas? Par contre, mettre les droits linguistiques dans la constitution, ça veut dire: supprimer la loi 101, afin que la vue de la population de la province, n'ait pas le droit d'exiger que les immigrants aillent du côté de la majorité, comme ça se fait dans toutes les autres provinces, et dans les autres pays.

Ne croyez-vous pas que ce serait sage de ne pas mettre trop de confiance dans la vérité de M. Trudeau: elle peut nous causer un tort irréparable.

Parlant de notre peuple québécois-français, M. Fox, avec une audace sans pareil, poursuit: «Je suggère carrément (en effet) qu'on abandonne ces slogans, ces constructions de l'esprit, ce folklore, etc.» De quoi est-il question? De nos droits de peuple québécois-français!

Nous prions nos correspondants de bien vouloir nous adresser des lettres brèves compte tenu de l'espace limité dont nous disposons. Le Devoir se réserve le droit d'abréger les textes. Une signature complète de même qu'un numéro de téléphone et une adresse sont indispensables à la publication bien que seule la signature paraisse dans le journal.

Partout dans le monde, être un peuple fondateur, ça veut dire avoir des droits de propriété du sol, droit à sa culture, droit de se développer selon son identité. Il est vrai qu'après des centaines d'années, un peuple a beaucoup évolué. Ex.: le peuple français, en l'an I, n'était pas le peuple français d'aujourd'hui. Beaucoup de Japonais, de Chinois, de Russes, d'Allemands et autres, vivent en France, aujourd'hui. Et il demeure toujours le peuple français. D'après MM. Fox et Trudeau, le peuple québécois c'est du folklore, parce que ça vient du passé: c'est une idée seulement. (Si on ne vient pas du passé, d'où vient-on?) Aujourd'hui, il y a tellement d'immigrants d'autres pays, disent ces messieurs, que d'affirmer qu'on forme un peuple québécois-français, ça enlève de la place aux autres. On ne s'appelle pas M. Fox pour rien...

Nous qui nous battons depuis toujours pour garder notre identité comme peuple, nous savons mieux que quiconque, que nous sommes une réalité historique et sociologique et non un rêve (victoire symbolique, dit M. Fox.) Les propos rusés, insensés de M. Fox ne nous surprennent guère. Nous sommes le seul peuple canadien qui a son identité propre. Saviez-vous, amis québécois, que la vision dominante d'Ottawa est opposée aux intérêts du Québec? Rapidement, avant que les gens aient le temps de réfléchir à fond, les ministres fédéraux veulent s'assurer qu'en tous les domaines, le gouvernement fédéral domine, afin de mieux nous écraser.

Ne nous laissons pas bernier par des mots, qui sous des dehors responsables, voient une bataille à finir, le plus tôt possible. Vraiment, c'est pour nous aussi, «le temps d'agir».

Georgiana CAZA

Montréal, 30 septembre

### ■ Des facteurs sociaux et culturels à considérer

(Lettre adressée au Dr Lanthier, directeur du département de Recherche en médecine de l'Université de Montréal.)

À la lecture d'un article paru dans LE DEVOIR 26 septembre dernier, il nous apparaît important de faire part de nos impressions aux lecteurs. L'article donnait le compte rendu d'une conférence faite par le Dr Lanthier lors du 53e congrès de l'Association des médecins de langue française du Canada. Le thème de cette conférence portait le titre «sexe et comportement», et tentait de démontrer à l'aide d'arguments «scientifiques» que le féminisme contribuait à la hausse de l'homosexualité masculine.

Le Dr Lanthier utilise des arguments tant sociologiques, psychologiques que biologiques pour valider sa thèse. Mais en lisant l'article, on peut demeurer très perplexé sur la pertinence de ses conclusions, compte tenu de la manipulation qu'il fait des phénomènes sociaux. Après avoir fait une analyse sommaire de l'article, nous avons ressorti trois grandes catégories à travers lesquelles ce «scientiste multidisciplinaire» réussissait tant bien que mal à se frayer un chemin. Ce sont les catégories d'ordre sociologique, psychologique et biologique.

Comme tout bon libéral, il reconnaît qu'il y a eu au cours des quinze dernières années une certaine «libération des mœurs», ce qui aurait amené une recrudescence de l'homosexualité, recrudescence renforcée par le mouvement féministe. Selon la logique du Dr Lanthier, l'homosexualité serait un phénomène «moderne». Or, il confond l'augmentation de l'homosexualité avec le fait que des individus osent aujourd'hui s'affirmer comme tel.

Le deuxième volet de son discours «scientifique» concerne directement le féminisme, auquel le Dr Lanthier accole l'épithète de «radical» sans toutefois expliquer ce qu'il entend par ce qualificatif. Le Conseil du statut de la femme lui sert d'exemple à cet effet. Selon lui, les recommandations faites dans le document «Égalité ou Indépendance» concernant l'interchangeabilité des rôles, représentent «un certain danger sinon un danger certain» pour le développement sexuel «normal» de l'enfant. Ce qui irait nettement à l'encontre des «rôles fondamentaux» du père et de la mère. Ainsi, de telles recommandations seraient un des facteurs importants contribuant à la soi-disant recrudescence de l'homosexualité.

Tous ces arguments nous amènent au point central de sa théorie où M. Lanthier détermine la «preuve» que «le sexe ça commence dans la tête». Il tente par ce fait de démontrer que le comportement sexuel futur de l'individu est déterminé génétiquement: «On a pu démontrer la présence de récepteurs pour les hormones sexuelles dans les cellules cérébrales de tous les mammifères étudiés».

Les principaux éléments de sa thèse sont basés sur ce parallèle constant entre le mammifère et l'homme. Il oublie toutefois un phénomène admis depuis longtemps, et qui distingue l'animal de l'être humain, c'est que le comportement de ce dernier est en grande partie conditionné par des facteurs sociaux et culturels. La preuve la plus convaincante n'est-elle pas que l'être humain est le seul à avoir le choix de sa sexualité?

Si les comportements sexuels sont pré-déterminés, comment se fait-il que des représentants de l'ordre scientifique et/ou moral nous rappellent continuellement à cet ordre «naturel».

Marie FLEURANT  
pour le Comité-femmes de l'UQAM

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse québécoise est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$70,00 par année; six mois: \$38,00; trois mois: \$27,00. À l'étranger: \$75,00 par année; six mois: \$41,00; trois mois: \$29,00. Éditions du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1,50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

## DOCUMENT

# L'ONU et les personnes incarcérées

par Jean-Claude Bernheim

M. Bernheim est chargé des questions carcérales à la Fédération internationale des droits de l'homme. Il a participé au récent congrès de Caracas sur la prévention du crime et le traitement des délinquants. Voici un résumé de son rapport.

Du 25 août au 5 septembre se tenait à Caracas (Venezuela) le Sixième congrès des Nations unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants. Ce congrès est l'instance spécialisée qui peut faire des recommandations à l'Assemblée générale des Nations unies afin que celle-ci adopte des résolutions qui assureront l'évolution de la communauté mondiale.

Il y a, en gros, trois types d'intervenants à de tels congrès: les délégués officiels des pays membres des Nations unies, lesquels ont droit de vote (il s'agit de l'instance politique); les organisations non gouvernementales (ONG) accréditées auprès des Nations unies, (telles Amnistie Internationale et la Fédération internationale des droits de l'Homme, sans droit de vote); et les participants individuels qui n'ont pas droit de vote non plus. Seuls les pays membres peuvent faire des propositions qui seront soumises à une éventuelle adoption. Les propositions émanant des ONG ou de participants individuels demeurent des vœux pieux si elles ne sont pas reprises par des pays membres.

La question des droits des détenus a fait l'objet d'interventions, tant de la part de la FIDH que de délégués officiels et de représentants d'organismes tels la Croix-Rouge et Amnis-

tie Internationale. Dès 1955 le premier congrès avait adopté l'ensemble de règles minima qui doivent prévaloir dans les institutions carcérales des pays membres des Nations unies. Donc, la notion de droits des détenus au sein de l'organisation mondiale n'est pas une chose nouvelle, quoiqu'elle ne soit pas exprimée aussi clairement qu'on pourrait le souhaiter.

Pour un grand nombre d'ONG, la reconnaissance et le respect des droits des détenus est une de leurs préoccupations. Pour quelques délégations officielles, dont celles principalement de la Norvège, de la Hollande, de la Suède, du Danemark, etc. et à un moindre degré celle du Canada, cette préoccupation fait partie soit de leur réalité sociale, soit de leurs discours officiels.

La question des femmes détenues et des conditions qui leur sont faites a toujours été négligée par les instances politiques et carcérales des diverses sociétés qui gouvernent le monde. Face à cette triste constatation, divers ONG particulièrement concernés par la question des femmes, ont décidé d'approfondir cette question et de faire en sorte qu'un pays membre des Nations unies propose une résolution visant à prendre en considération la situation spécifique que vivent les femmes.

Compte tenu de la crédibilité et du sérieux des ONG impliqués, la Norvège et le Venezuela ont soumis un projet de résolution au Congrès, qui a été adopté en ces termes (extraits): «(...) Notant qu'en raison de leur petit nombre dans le monde, souvent les femmes délinquantes ne bénéficient pas des mêmes attentions et de la même considération que les hommes délinquants.»

«Notant en outre que cette négligence a souvent pour effet que les femmes ont un accès limité aux programmes et services nécessaires et qu'elles sont détenues dans des établissements éloignés de leur famille et des communautés où se trouve leur foyer.»

«Considérant que les femmes ont la plupart du temps de grandes responsabilités envers leurs enfants et que le traitement en dehors des établissements pénitentiaires constitue une mesure appropriée pour la plupart des femmes délinquantes afin de leur permettre de s'acquitter de leurs responsabilités familiales.»

«Recommande à l'ONU et aux ONG (...) de poursuivre leurs efforts en vue d'assurer aux femmes délinquantes un traitement équitable et juste (...), en accordant une attention spéciale aux problèmes particuliers auxquels ont à faire face les femmes délinquantes comme la grossesse et le soin des enfants.»

«Prie l'Assemblée Générale d'inscrire à l'ordre du jour du septième congrès des Nations unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, un point spécial concernant l'application des droits de l'Homme aux détenus.»

Aucun pays ne s'est prononcé contre le projet de résolution et quatre pays sont intervenus en faveur soit le Brésil, la République fédérale d'Allemagne, le Panama («donne son appui chaleureux») et l'Italie («qui exprime son plaisir devant la résolution» et «appuie fortement ce projet de résolution».)

Suite à l'adoption de cette résolution, la FIDH a décidé de soumettre le projet de Charte des droits des détenus de la Ligue des droits et libertés (affiliée à la FIDH) à toutes les Ligues des droits de l'homme affiliées pour discussion, et afin qu'un texte définitif soit adopté au cours du prochain congrès de la fédération qui se tiendra à l'automne 1981.

## LIBRE OPINION

# La désillusion post-référendaire

par Claude Caron

L'auteur est néphrologue au Centre hospitalier de l'Université de Sherbrooke.

Après le référendum, tous les espoirs étaient permis, le NON vainqueur était un OUI au fédéralisme renouvelé, à un accroissement des droits acquis pour le Québec, à moins que le concept de fédéralisme renouvelé ne soit qu'un chèque en blanc, un ballon de baudruche. La relance de la réforme constitutionnelle s'annonçait prometteuse d'espoir pour un peuple qui donnait un sursis au régime actuel afin qu'il reconstruise dans les faits, la dualité de ce pays.

Hélas! Nous avons assisté cet été à une offensive fédérale sans précédent, afin de mater le Québec. «Le brouillon» du préambule à la constitution ne reconnaissait pas la réalité nationale du Québec. M. Trudeau a poussé de l'avant au maximum sa conception d'un fédéralisme centralisateur, particulièrement sur le plan de l'union économique; une réalité comme la mobilité réduite de la main-d'oeuvre québécoise, les particularismes régionaux ne semblent pas exister pour Ottawa. La menace d'une taxe à l'exportation de l'électricité, ressource québécoise et développée exclusivement par nous, est lancée par le fédéral.

Le spectre du rapatriement unilatéral de la constitution a continuuellement plané sur les récentes négociations. Le secrétaire du conseil privé (Pitfield) a fait des ébauches pour un rapatriement unilatéral par voie de résolution. Un tel rapatriement serait une trahison de l'esprit du fédéralisme où les partenaires provinciaux sont bafoués, ainsi qu'une offensive pour figer le Québec dans le statu quo.

Le summum de l'intimidation était manifeste, en plein coeur des débats de la conférence constitutionnelle, avec le parachutage de l'aide-mémoire (Kirby) qui esquissait les diverses manoeuvres du fédéral pour rapatrier l'AANB, dans les mois suivants, sans le consensus des provinces. Une publicité édulcorée, douce-reuse a envahi les ondes de radio et de télévision, comme si l'on achetait le Canada comme une boîte de savon ou de la pacotille. Dans ces messages, l'on vend un Canada théorique où la dualité des deux grandes cultures n'existe pas.

Tout ce débat constitutionnel de l'été n'a été qu'un simulacre, pour Ottawa, qui devait aboutir à l'échec retentissant, voulu, planifié. M. Trudeau, en outre, a dit non aux consensus des provinces sur les communications, aux revendications québécoises défendues avec ardeur par tous les gouvernements depuis 1960. Il veut soutenir au gouvernement québécois sa juridiction sur les

droits linguistiques et consacrer le bilinguisme (ce qui s'applique somme toute aux seuls québécois francophones).

L'attitude du fédéral est d'autant plus incompréhensible, que les neuf provinces anglophones ont reconnu, à la conférence constitutionnelle, la société distincte québécoise. Mais ce lien est encore fragile et stratégique, en échange de l'appui du gouvernement québécois sur la question des ressources. Ce ralliement est bien tenu si l'on considère que cet été encore, le gouvernement de l'Ontario ne parlait pas de la dualité canadienne et encore moins du droit des québécois à l'auto-détermination que le ministre Wells contestait. Monsieur Davis est d'accord pour la reconnaissance, dans la constitution, des 2 langues officielles et droits linguistiques pour les minorités; mais dans 20 ans, ces beaux principes ne s'appliqueront plus aux minorités françaises mortes de leur belle mort (à quelques exceptions près).

M. Blakeney a donné un dur coup aux aspirations québécoises, quand il s'est opposé au principe de la dualité à la Cour Suprême, alléguant que l'égalité des peuples fondateurs, c'était bon pour la culture.

Malgré toutes ces hésitations, les provinces se sont ralliées à un projet global qui respectait les promesses référendaires faites au peuple québécois, et reconnaissait la société québécoise.

La désillusion, quatre mois après le référendum, est si grande et la trahison de M. Trudeau si tangible, que même son fidèle allié québécois, M. Claude Ryan, a fait marche arrière et s'oppose au premier ministre canadien. Il condamne le préambule à la constitution, fustige la campagne de propagande fédérale et a contribué sérieusement aux travaux de la commission parlementaire québécoise d'où ont émergé des consensus majeurs: rejet d'une action unilatérale d'Ottawa pour rapatrier l'AANB, l'affirmation de la dualité canadienne et le droit à l'autodétermination.

Le triomphe du «NON québécois», le printemps dernier, sera bien modeste s'il ne recèle qu'un rapatriement unilatéral, associé à la perte de la souveraineté linguistique québécoise qui date de 1867 et à un net recul des droits durement acquis par tous nos gouvernements depuis les deux dernières décennies.

Le vote référendaire était un OUI à une transformation en profondeur de notre système politique dans le sens des revendications québécoises pour une société distincte avec des aspirations culturelles, linguistiques et économiques, à respecter.

# La réforme de la sécurité du revenu

## 1) Une illusion de progrès social: la sélectivité

par Lise Poulin Simon  
et Diane Bellemare

Lise Poulin Simon, économiste à l'Institut de recherche appliquée sur le travail est l'auteur d'une étude publiée par l'IRAT. «Les assurances sociales: sécurité du revenu pour les salariés». Diane Bellemare, économiste, professeur à l'UQAM, est l'auteur d'une thèse de doctorat: «La sécurité du revenu au Canada: une analyse de l'avènement de l'État-providence».

DEPUIS quelques années, des déclarations d'organismes ou de personnes politiques nous révèlent que des idées de réformes importantes de la sécurité du revenu tant au Québec qu'au Canada sont discutées en hauts lieux. La majorité des déclarations soulignent l'importance de modifier les régimes publics dans le but de les rendre plus sélectifs; on prétend alors qu'il serait préférable que l'éligibilité soit soumise à un test de revenu, généralement le revenu annuel de la famille. Seules les familles à bas revenus seraient éligibles aux prestations; quant aux autres, elles sont présumées capables de répondre à leurs besoins, au moyen de leurs épargnes, de leurs assurances ou de leurs pensions privées. Poussé à l'extrême, ce raisonnement conduit au remplacement de tous les régimes publics de sécurité du revenu par un programme de revenu minimum garanti.

En effet, déjà au début des années 70, plusieurs ont souligné les mérites d'un tel programme de revenu minimum garanti et certains pensaient même qu'il fallait remplacer tous les régimes publics (aide sociale, allocations familiales, sécurité à la vieillesse, assurance-chômage, régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec) par un tel programme. Cette proposition de remplacement a été examinée lors des discussions fédérales provinciales tenues entre 1973 et 1976 dans le but de réviser la sécurité sociale mais aucune entente n'a eu lieu.

Or, la situation économique a continué à se détériorer depuis l'échec des discussions fédérales provinciales de 1976. Ainsi, l'inflation a poursuivi ses ravages, nécessitant une indexation de plus en plus complète des prestations sociales. De leur côté, les retraités qui ont vu disparaître leurs épargnes sont venus augmenter le nombre de bénéficiaires des programmes de supplément de revenu garanti, et le chômage a contribué également à faire accroître les coûts de la sécurité du revenu. Les dépenses de sécurité sociale augmentent en importance et les gouvernements se voyant invités à réduire leurs dépenses, une nouvelle réflexion a été amorcée au sujet du principe de la sélectivité.

Désormais les gouvernements parlent moins d'une réforme globale à effectuer une fois pour toutes; plutôt, des éléments de réforme désirés sont amenés progressivement, dans le cadre de discussions isolées. En 1978, le programme des allocations familiales est substantiellement modifié; la nouvelle loi vise, entre autres, à rendre les bénéficiaires plus sélectifs, c'est-à-dire à verser des prestations seulement aux familles à revenu moyen et faible. Également, l'assurance-chômage subit des amendements dont plusieurs visent à réduire l'éligibilité des femmes et des jeunes; on considère que les revenus de ces travailleurs constituent bien souvent un appoint aux revenus familiaux et que leur remplacement est superflu. On a aussi introduit un test de revenu qui vise les salariés dont les gains annuels excé-

dent une fois et demie le salaire maximum assurable.

La sécurité à la vieillesse n'a pas été épargnée et toute la problématique de la sécurité du revenu lors de la retraite fait justement l'objet des débats. Dans ce cas, il semble que certains amendements viseraient à réintroduire une politique vaine tentée en 1970 et qui consistait à accentuer le rôle du supplément de revenu garanti au détriment de la sécurité de la vieillesse. En outre, certains incitent le gouvernement fédéral à ne pas augmenter le rôle du régime de pensions du Canada (dont le régime des rentes du Québec est le correspondant québécois). On encouragerait plutôt les travailleurs à se procurer le surplus de revenu pour la retraite au moyen des régimes de retraite privés.

En somme, l'ensemble des transformations apportées à la sécurité du revenu depuis 1978 et celles qui sont présentement sous étude visent à réaffirmer le principe de la sélectivité; mais quel est l'argument principal présenté officiellement pour soutenir un tel principe?

Cet argument principal s'appuie sur une conception de la justice sociale; les gouvernements se disent davantage préoccupés par les populations les plus démunies, d'où la nécessité, surtout en période de difficultés économiques, d'orienter ces fonds publics en faveur de ces citoyens. L'époque des programmes dits universels, s'adressant à toute la population, serait révolue. Pour les gouvernements, l'abandon du principe de l'universalité réduit les coûts de la sécurité du revenu et permettrait de répondre plus adéquatement aux besoins des populations à bas revenus. Ne peut-on pas penser qu'au contraire, l'adoption du principe de la sélectivité ne fait qu'entretenir et même augmenter l'existence d'une population à bas revenus? Les gouvernements peuvent-ils raisonnablement espérer que l'adoption de programmes sélectifs réduira vraiment pour eux le coût de la sécurité du revenu?

### L'AVÈNEMENT DE LA SÉCURITÉ DU REVENU

Des études historiques dans divers pays industriels indiquent que la sécurité du revenu s'est généralement développée à partir de deux stratégies différentes. D'abord une stratégie d'assistance qui vise à réduire la misère des citoyens dans le besoin en leur offrant un minimum de revenus, en nature ou en espèces. Ces mesures interviennent lorsque le travailleur et sa famille ont épuisé toutes leurs ressources, c'est-à-dire lorsque la pauvreté s'est déjà installée. Se développe ensuite une stratégie d'assurance ou de maintien du revenu qui vise à protéger le niveau de vie relatif des salariés lors d'interruptions de travail justifiées: retraite, maladie, chômage, décès, invalidité et maternité. En effet, rien n'est plus important pour un travailleur et sa famille que de pouvoir conserver son niveau de vie relatif et ce, justement lors des interruptions de tra-

vail. Le salarié est prêt à payer cher cette production de revenu.

Bien avant l'ère industrielle, des mesures de charité ou d'assistance étaient développées pour aider les plus démunis. Des individus ou des organismes privés charitables en furent d'abord les promoteurs. Les paroisses, les municipalités et enfin les gouvernements nationaux ont généralement pris la relève quand s'imposait l'urgence d'un besoin de rationalisation en grande partie attribuable à la hausse des coûts. Quand les gouvernements ont pris en charge ce secteur de la sécurité du revenu, les mesures initialement fondées sur le paternalisme et le bon vouloir des individus ont finalement pris la forme de droits inscrits dans les législations: au Québec ces droits fondamentaux ont été concédés aux plus démunis par la loi de l'Aide sociale de 1966. Par rapport à cette stratégie de développement des régimes publics, le revenu minimum garanti ne serait rien d'autre qu'un programme d'assistance informelle.

Par contre, le développement des programmes d'assurance ou de maintien du revenu est lié à l'avènement du système industriel et, en particulier, à l'avènement du salariat. À la différence des sociétés agricoles pré-industrielles, la consommation de la famille du salarié ne dépend pas de la production familiale mais du salaire gagné en emploi.

Du système de salariat qui devient la forme dominante d'acquisition d'un revenu émerge donc le problème de l'insécurité économique pour les familles et les individus. Celui qui obtient un emploi et qui peut travailler reçoit un salaire qui permet à la famille de consommer les biens non produits domestiquement. Cependant, la famille de celui qui ne peut travailler, pour des raisons de maladie, d'âge, de décès, d'incapacité à obtenir un emploi, tombe éventuellement dans la misère s'il n'existe pas de mesures de protection du salaire.

En réponse à ce problème de répartition des revenus de production créé par le système du salariat et à l'insécurité économique qui en découle, les travailleurs, les employeurs et l'État ont développé des mécanismes de maintien du revenu lors d'interruption justifiée de travail.

Ainsi, de ces préoccupations sont nées les assurances-revenu privées (individuelles ou collectives) et les assurances sociales. Le système d'assurance commerciale étant incapable de protéger l'ensemble des salariés, pour l'ensemble des risques, des pressions se sont exercées sur l'État par les milieux syndicaux et certains groupes de pression, telles les associations de retraités, afin que des régimes publics d'assurance revenu dites assurance sociale soient développés. Ainsi, au Canada depuis la fin de la première grande guerre, les régimes d'indemnisation des accidents du travail, d'assurance-chômage, de rente de retraite, d'invalidité, de décès et d'indemnisation des victimes de la route ont vu le jour l'un après l'autre. Le tableau ci-après montre bien

la diversité des programmes et l'importance du nombre de Québécois qui ont profité de ces programmes en 1977.

### LE MAINTIEN DU STANDARD DE VIE ET L'INSÉCURITÉ ÉCONOMIQUE

Les mesures d'assistance doivent être considérées sous l'angle d'une redistribution plus équitable des revenus, sous l'angle de la justice sociale. Mais tel n'est pas l'objectif prioritaire des régimes d'assurance ou de maintien du revenu; ils doivent être envisagés comme un moyen de répartir de façon plus satisfaisante les revenus d'emploi de façon à permettre aux salariés le maintien en tout temps de leur niveau de vie; en somme, réduire l'insécurité économique des salariés. Peut-on considérer satisfaisant un système de répartition du revenu qui fait en sorte que d'un jour à l'autre, à l'occasion de la maladie et de la retraite, les salariés tombent dans la pauvreté?

L'insécurité économique est assez importante à notre avis pour donner lieu à des mesures particulières. Si on vise à faire les choix sociaux les plus souhaitables pour répondre aux besoins des populations visées par la sécurité du revenu, en même temps que des choix réalisables politiquement, il nous apparaît essentiel de reconnaître comme distinctes et aussi importantes les deux stratégies de la sécurité du revenu et de développer des régimes publics en fonction de chacune d'elles. Un tel développement permet d'une part de donner des assises politiques beaucoup plus solides à l'ensemble de la sécurité du revenu et permet d'autre part un financement adéquat. Une politique de sécurité du revenu qui ne répondrait pas aux besoins des salariés serait nécessairement vouée à l'échec.

Dans cet ordre d'idée, nous croyons que si les ministres Bégin, Marois ou Larue entreprennent une vaste campagne auprès du public pour vendre l'idée d'une amélioration du régime de rentes du Canada et du Québec, ils obtiendraient probablement un plus large appui de la population qu'une campagne en faveur du relèvement du revenu minimum garanti. L'expérience historique de l'évolution des programmes de maintien du revenu nous amène à affirmer que la population accepterait sans doute une hausse des contributions en échange d'une plus grande protection. En outre, si l'État relevait le niveau des rentes de retraite, les pressions financières qui s'exercent pour développer davantage le supplément de revenu garanti s'évanouiraient. Le développement des régimes d'assurance sociale protégeant adéquatement le revenu des salariés n'élimine pas le besoin d'un régime public d'assistance sociale mais en réduit largement l'importance. C'est une voie qui a été prise par plusieurs pays industriels tels l'Allemagne, la France et la Suède.

L'objectif de réduire la misère par des régimes d'assistance est d'une part largement accepté et d'autre part, on reconnaît à l'État la responsabilité de développer les programmes les plus efficaces pour atteindre cet objectif. Cependant, l'unanimité cesse quant au niveau de revenu que ces régimes doivent garantir. Même si des considérations économiques entrent en jeu, la décision quant à ce niveau est surtout politique et dépend de la pression qu'exercent les divers groupes d'intérêts sur l'État. Ce niveau ne sera jamais très élevé si on en juge par l'histoire de ces régimes et les propositions actuel-

### Nombre de bénéficiaires et coûts annuels des régimes de sécurité du revenu, Québec, 1977

Régime	Nombre de prestataires	Prestations annuelles en \$
Sécurité de vieillesse	181 468	808 042 000
Sécurité de vieillesse et supplément de revenu garanti	310 704	294 238 000
Allocation aux conjoints	21 535	31 898 000
<b>TOTAL</b>	<b>513 707</b>	<b>1 134 178 000</b>
Régime de rentes du Québec	146 100 (janvier)	166 541 700
Indemnisation des accidents du travail		
■ avec perte de temps	159 227	
■ sans perte de temps	116 995	
<b>TOTAL</b>	<b>276 222</b>	<b>268 799 024</b>
Assurance-chômage	285 056 (moy. 12 mois)	1 472 748 257
Aide sociale	448 771 (janvier)	690 808 000
Allocations familiales	953 293 (familles)	
	1 927 051 (enfants)	526 763 000

les de revenu minimum garanti. «En somme, les programmes destinés aux pauvres demeureront toujours de pauvres programmes».

### L'ÉTAT ET LE MAINTIEN DU NIVEAU DE VIE

Le maintien du niveau de vie lors d'interruptions justifiées de travail est un objectif que les salariés ont toujours poursuivi. En effet, depuis le début de l'industrialisation, ceux qui ont pu se regrouper en syndicat et les salariés-cadres se sont donnés des mesures de protection de leur revenu d'emploi. Également, des employeurs des grandes entreprises non syndiquées qui cherchaient à stabiliser leur main-d'œuvre ont souvent offert de tels régimes à leurs employés réguliers. Ces régimes répondent donc à un besoin clairement identifié. Cependant, c'est une minorité de salariés qui ont pu obtenir des régimes satisfaisants: les salariés des grandes entreprises à caractère oligopolistique du secteur privé de l'acier, de l'automobile, du transport, et celui du secteur public et parapublic. Cette situation est explicable par la capacité à payer de ces entreprises; elles peuvent plus facilement que celles soumises à la concurrence pratiquer des transferts et assurer la pérennité de tels régimes.

Divers facteurs sont à la source de l'intervention de l'État: les salariés étaient incapables d'obtenir une protection adéquate du revenu à cause de la nature de l'entreprise, de l'absence de syndicat, de l'impossibilité de prévoir certains risques (chômage, accidents du travail...) et le niveau de risques trop élevé de certains risques.

L'analyse des régimes canadiens d'assurance sociale montre toutefois qu'à l'exception des régimes québécois d'indemnisation des victimes du travail, de la route et des actes criminels, les autres (le régime de rentes du Québec qui couvre la

retraite et l'invalidité et même l'assurance-chômage qui couvre le chômage, la maladie et la grossesse) ne visent nullement à garantir la continuité des gains d'emploi de l'ensemble des salariés. Ils n'assurent en fait à tous les salariés que de très faibles prestations, parfois même inférieures à celles garanties par l'aide sociale, et elles représentent une proportion très faible de leur salaire antérieur.

En fait, tous les régimes publics ont comme seul objectif de garantir un revenu minimum à l'ensemble des citoyens. Malgré l'inefficacité évidente du marché de l'assurance privée et de l'initiative individuelle et collective dans le domaine, inefficacité constatée par diverses études et par les faits qui parlent d'eux-mêmes, (le taux élevé de pauvreté chez les retraités par exemple), les salariés québécois ne peuvent compter que sur la chance de travailler dans certaines entreprises (celles du secteur public et parapublic ou les grandes entreprises multinationales) pour assurer la continuité de leurs gains d'emploi. Les milieux syndicaux reconnaissent ces faits et réclament des régimes publics plus satisfaisants pour la retraite. Le supplément de revenu garanti pour les personnes âgées ainsi que les régimes privés d'assurance n'améliorent nullement la situation financière des retraités.

La façon actuelle d'aborder la sécurité du revenu nous apparaît absurde, sinon scandaleuse. Plutôt que de développer des régimes efficaces d'assurance sociale, comme le réclament plusieurs groupes, l'État n'intervient que pour corriger la pauvreté quand elle frappe les familles. L'État se donne ainsi l'illusion d'un progrès social. Or, il faut regretter que cette illusion se répande même chez les groupes les plus progressistes.

(Demain: Un recul social sur le retraité)

# La personnalité internationale du Québec

par  
Louise Beaudoin

Chef de cabinet du ministre des Affaires intergouvernementales, l'auteur répond à un article de Lise Bissonnette paru dans LE DEVOIR du 30 septembre.

DEPUIS l'accession au pouvoir du Parti québécois, il s'est trouvé de temps à autre dans la presse un article de fond sur ce que l'on pourrait appeler la personnalité internationale du Québec. Œuvre de journalistes ou d'universitaires, ces articles ont abordé, parfois avec soin, tel ou tel aspect des relations du Québec avec d'autres gouvernements. Le plus souvent, toutefois, il s'en est dégagé dans l'opinion une sorte d'idée fixe: le Québec, a-t-on entendu fréquemment, se cantonne dans des stériles querelles protocolaires et, au fond, il n'a pas su se donner de véritable personnalité internationale.

Cette perception est très répandue. On la retrouve une fois de plus dans un récent article publié dans LE DEVOIR sous la signature de Lise Bissonnette. Je voudrais aujourd'hui commenter ce dernier exercice, non pas avec l'intention de contester chacune des observations de Mme Bissonnette, encore que certaines m'apparaissent fausses, mais plutôt pour essayer de situer celles qui comportent une part de vérité dans un contexte plus large dont, me semble-t-il, on ne tient pas suffisamment compte dans ce genre d'analyse.

Regrettant que le Québec n'ait pas su, dans ce domaine, développer une réflexion aussi vigoureuse que celle qu'il a menée dans d'autres secteurs de la vie publique, Mme Bissonnette écrit entre autres: «Le gouvernement du Québec «pourrait au moins être éveillé à la politique étrangère canadienne, ne serait-ce que pour la critiquer... Il pourrait même prendre ses distances vis-à-vis des relations douteuses du Canada» dans certains parties du monde. Il me semble pourtant que le Québec n'a pas hésité, à maintes reprises, à prendre position devant tel ou tel événement international.

Dans certains cas, l'Assemblée nationale elle-même a réagi en condamnant, par exemple, l'apartheid en Afrique du Sud, tout en assortissant d'ailleurs cette dernière condamnation de gestes concrets, tel le boycott par la Société des Alcools du Québec des vins en provenance de ce pays; mesure qui, à ma connaissance, n'est pas appliquée partout ailleurs au Canada. Le gouvernement québécois n'a pas non plus hésité à manifester sa solidarité avec le peuple nicaraguayen et à participer, en collaboration avec le CEQ, à l'effort d'alphabetisation de ce pays.

Plus récemment, le Parti québécois a su accueillir les représentants d'un groupe d'importantes personnalités politiques d'Uruguay désireuses de contribuer au rétablissement de la démocratie dans ce pays et nous avons reçu le vice-président du gouvernement bolivien, en exil depuis le coup d'État survenu l'été dernier dans son pays. Est-il nécessaire de rappeler également l'attitude, pour le moins claire, des autorités québécoises devant le geste que s'appropriait à poser en 1979 le gouvernement fédéral, lorsque celui-ci annonça son intention de transférer l'ambassade canadienne de Tel-Aviv à Jérusalem. Qui, de Québec ou d'Ottawa, aura, dans cette affaire, défendu le mieux nos intérêts économiques, tout en affirmant qu'une telle décision n'aurait pu que contrecarrer le processus de paix au Moyen-Orient?

Il m'apparaît donc excessif d'affirmer que l'actuel gouvernement n'est pas sensible à la politique étrangère canadienne. Il est vrai que les réactions québécoises ne couvrent pas tout le champ des relations internationales du Canada, mais je me permets de faire remarquer, à cet égard, que le moindre geste du Québec en matière internationale, si modeste soit-il, se heurte très souvent aux protestations d'autres témoins de l'opinion publique. Mme Bissonnette se souviendra, sans doute, d'éditoriaux parus lorsque le Québec dénonça le projet de transfert de l'Ambassade canadienne à Jérusalem.

Pourtant réaliste, la réaction du Québec avait suscité chez certains journalistes critiques et sarcasmes: de quoi le Québec, simple province de la Fédération, se mêlait-il? Dans le même sens, je me permets de rappeler l'attitude récente du chef de l'opposition, M. Ryan, qui n'a pas manqué de souligner, au cours de la campagne référendaire, le peu d'importance qu'il accordait aux relations internationales du Québec et le sort qu'il envisageait pour nos délégations à l'étranger, s'il devenait un jour Chef du gouvernement. Opportunisme référendaire ou mauvaise foi? Quoi qu'il en soit, cette attitude fut avalisée par les députés

libéraux lors de l'étude cet été en Commission parlementaire des crédits du ministère des Affaires intergouvernementales.

Dans son article, Mme Bissonnette se fait percutante: «Rien, écrit-elle, n'intéresse vraiment le gouvernement du Québec dans le monde, hors le fait d'y être présent, d'y être reconnu ou plus loin «le Parti québécois n'a pas l'ombre d'une véritable idée de ce à quoi ressemblerait la politique internationale d'un futur Québec souverain, «sauf que ses vingt-deux délégations deviendraient, pour une bonne part, des ambassades». Le jugement est si vif, si tranché qu'on est en droit de se demander pourquoi diable Mme Bissonnette fustige aussi sommairement l'action du Québec en matière internationale.

Il est peut-être vrai que le Québec n'a pas de politique satisfaisante à l'égard de l'Afrique francophone, pour reprendre l'exemple utilisé par Mme Bissonnette, mais ne devrait-elle pas préciser en même temps que trois cent millions de dollars sont, chaque année, prélevés par le gouvernement central à même les revenus des Québécois pour alimenter les caisses de l'Agence canadienne de développement international; organisme sur les objectifs et priorités duquel le gouvernement du Québec n'a, bien entendu, aucun droit de regard.

Il faut bien reconnaître que la moindre politique articulée qu'un gouvernement de pays industrialisé peut avoir avec le Tiers-Monde coûte cher, très cher. Mais le Québec pourrait-il décemment imposer à ses citoyens une double charge fiscale, sous prétexte qu'il aurait le droit ou le devoir de mener sa propre politique intégrée de développement international, en parallèle à celle de l'ACDI.

Ce qui me gêne encore davantage dans

les remarques de Mme Bissonnette, c'est le peu de cas qu'elle fait du travail quotidien qu'effectuent le ministère des Affaires intergouvernementales et ses délégations à l'étranger. Faudrait-il que leur rendement soit spectaculaire pour que les journalistes finissent par en reconnaître la valeur? Sait-on en contrepartie que les budgets combinés du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures et de l'Agence canadienne de développement international vont bientôt atteindre les deux milliards de dollars par année contre un budget global de trente-cinq millions à Québec? Peut-on dire pour autant que le gouvernement fédéral nous donne une politique étrangère articulée et particulièrement imaginative? Si c'était le cas, il me semble que cela se saurait...

Et puis, quelle honte y aurait-il pour le Québec de défendre lui-même à l'étranger ses propres intérêts fondamentaux dans un monde où les interdépendances de tous ordres sont de plus en plus manifestes. Pourquoi nos journalistes parlent-ils tant de nos prétendues querelles de drapeaux avec Ottawa et si peu des programmes diversifiés d'échanges et de coopération qu'avec un maigre budget le Québec réussit à mettre en oeuvre, non seulement avec la France, mais aussi avec plusieurs autres pays européens, de même qu'avec les États-Unis et l'Amérique latine plus récemment?

Les médias s'intéressent-ils vraiment aux efforts de nos délégations pour promouvoir la recherche d'investissements étrangers et l'accès de nos produits à de nouveaux marchés, ou pour diffuser notre technologie et l'expertise originale que le Québec a su développer dans un certain nombre de domaines? Or, cette action est menée tous les jours, sans trêce.

En vérité, je comprends mal que Mme Bissonnette puisse ainsi vilipender les efforts de ce gouvernement et même, à cet égard, de ceux qui l'ont précédé. Bien sûr, comme l'écrit Mme Bissonnette; «le Québec ne s'est pas encore donné de véritable personnalité internationale». Mais le pourrait-il vraiment dans le contexte constitutionnel actuel et compte tenu des obstacles qu'Ottawa s'acharne à lui opposer de façon systématique? Parmi ceux-ci, le moins négligeable est certainement celui qui consiste pour Ottawa à utiliser ses ambassades pour porter atteinte à l'étranger à la crédibilité même du gouvernement du Québec.

En conclusion, je dirais qu'il n'y a pas d'illusion à ce faire. Pour l'instant, il est vrai, notre politique extérieure a des trous. Quelques grandes lignes, quelques secteurs bien structurés, une réflexion bien amorcée en fonction de la situation de nos budgets et de nos intérêts dans plusieurs parties du monde. Mais il n'est pas facile de seulement percevoir de façon synthétique le tissu sérieux et complexe des rapports du Québec avec l'étranger, alors que nous n'avons qu'un accès limité à la grande partie de l'information, notamment en raison de l'encombrement et différente machine fédérale. Nous avons aussi le besoin le plus aigu d'une opinion sensibilisée à ces sujets.

C'est seulement quand les citoyens et les administrations elles-mêmes percevront les intérêts vitaux du Québec à l'étranger qu'ils consentiront tout leur appui à une politique étrangère en gestion ainsi que les moyens matériels et humains qui la rendront efficace. Ce ne sera possible que lorsque plus de journalistes, à l'instar de certains auxquels je rends hommage, sauront penser Québec tout en pensant monde.

### ANNONCE

Quand tout est trop sucré

## Martini Bitter: doucement amer

Martini & Rossi recommande de servir MARTINI BITTER nature, avec soda, tonic, vermouth ou jus de fruit.

Martini Bitter est en vente à la Société des Alcools du Québec sous le code 158-H à \$8.35 la bouteille.

Martini Bitter est le seul Bitter importé d'Italie. La Société Commerciale Vill-Marie Inc. est le représentant

promotionnel de Martini Bitter et de Martini Rossi (844-1759).



Prenons ça  
à cœur

Contribuons à la campagne  
de la Fondation du Québec des  
maladies du cœur . . .

# Chacun résiste aux microbes à sa façon

Suite de la page une

étrangères. Une faible réaction est bénéfique si on tente de faire une greffe mais elle devient tragique si elle s'applique à un microbe agresseur.

Effectivement, le professeur Dausset a réussi à montrer que chaque être biologique réagit différemment vis-à-vis des agressions extérieures: en clair, cela veut dire que la résistance de chaque personne varie selon le type d'agression dont elle est l'objet. Comme la carte d'identité cellulaire, cette puissance de résistance est aussi particulière à chaque individu.

Déjà, le professeur Dausset a réussi à établir des relations entre plusieurs types de maladie et certains codes particuliers portés par les quatre gènes qui contrôlent la reconnaissance de la parenté cellulaire et la réaction de défense contre les étrangers. C'est le cas notamment pour la sclérose en plaque ou le diabète infantile.

«Pour le moment, dit-il, on n'a fait qu'établir une relation entre certains caractères génétiques et la fréquence de maladies particulières. Or, ces caractères génétiques représentent simplement un risque accru, c'est-à-dire une faible possibilité de défense contre les maladies considérées. Il y a beaucoup d'autres facteurs, génétiques ou pas, qui peuvent modifier l'importance de ces risques. L'exploration commence à peine en ce domaine.»

Les travaux du professeur Dausset permettent enfin de comprendre beaucoup mieux le fonctionnement du système de défense de l'organisme puisqu'on peut

maintenant fabriquer en laboratoire les diverses protéines qui régissent son fonctionnement.

C'est pourquoi M. Dausset envisage que ses travaux donneront de nouvelles armes aux médecins pour lutter contre les maladies, soit en stimulant ces défenses soit en bloquant des réactions intempestives.

C'est égard, il a fait état de ses travaux les plus récents qui lui permettent d'expliquer un phénomène qui mystifiait la médecine jusqu'à maintenant. Depuis quelques années, en effet, les spécialistes de la greffe du rein constatent que la greffe est beaucoup mieux tolérée lorsque le patient a reçu au préalable quelques transfusions sanguines.

Cette constatation (que l'on met maintenant à profit) avait causé une certaine incrédulité lors de sa découverte; l'on avait au contraire toutes les raisons de croire que de telles transfusions seraient nuisibles! Ne stimulerait-elles pas les défenses du receveur, l'amenant à mettre en circulation de nombreux anticorps qui attaqueraient aussi l'organe greffé?

Or, M. Dausset a souligné hier à l'Institut Armand-Frappier que son équipe a démontré en épreuves que la réaction de deux types de cellules incompatibles peut aussi activer des «cellules suppressives» qui inhibent la défense immunitaire au lieu de la stimuler.

En somme, le système immunitaire apparaît de plus en plus complexe, avec des «interrupteurs biologiques» qui peuvent augmenter la réaction de défense ou, au contraire, l'atténuer. Selon M. Dausset, les transfusions préalables seraient bénéficiaires au receveur d'une greffe de rein

en provoquant la sécrétion de facteurs suppresseurs de l'immunité.

Selon M. Jean-Marie Dupuy, un élève du professeur Dausset, qui travaille maintenant à l'Institut Armand-Frappier, on peut entrevoir le jour où les médecins seront capables d'utiliser à leur profit ces «interrupteurs» biologiques pour augmenter ou réduire à volonté la mobilisation de l'organisme contre un agent extérieur.

Il sera sans doute même possible, selon lui, de moduler la réaction sur mesure, pour que la tolérance ne se manifeste qu'à l'égard des cellules qui portent la «carte d'identité» du greffon tandis que les lignes de défense demeurent infranchissables pour les autres corps étrangers.

Ce serait, dit-il, une amélioration fantastique par rapport aux techniques actuelles: on n'est pas encore capable de diminuer le système de défense sans rendre le patient vulnérable à toutes sortes de maladies. Dans ce domaine, on étudie avec de plus en plus d'intérêt les mécanismes qui permettent à une femme enceinte de tolérer le fœtus «étranger» qu'elle porte, sans pour autant devenir plus vulnérable aux maladies.

Devant son auditoire spécialisé de l'UQAM, de McGill et de l'Université de Montréal, le professeur Dausset n'a pas craint d'entrer dans les détails techniques, soulignant que les quatre gènes responsables de la gestion de l'immunologie (le système HLA, disent les hommes de science) existent chacun avec de nombreuses variantes. À notre connaissance, aucun autre gène n'existe sous tant de formes différentes, a-t-il dit. (En fait, il a plutôt dit qu'aucun autre «locus» ne

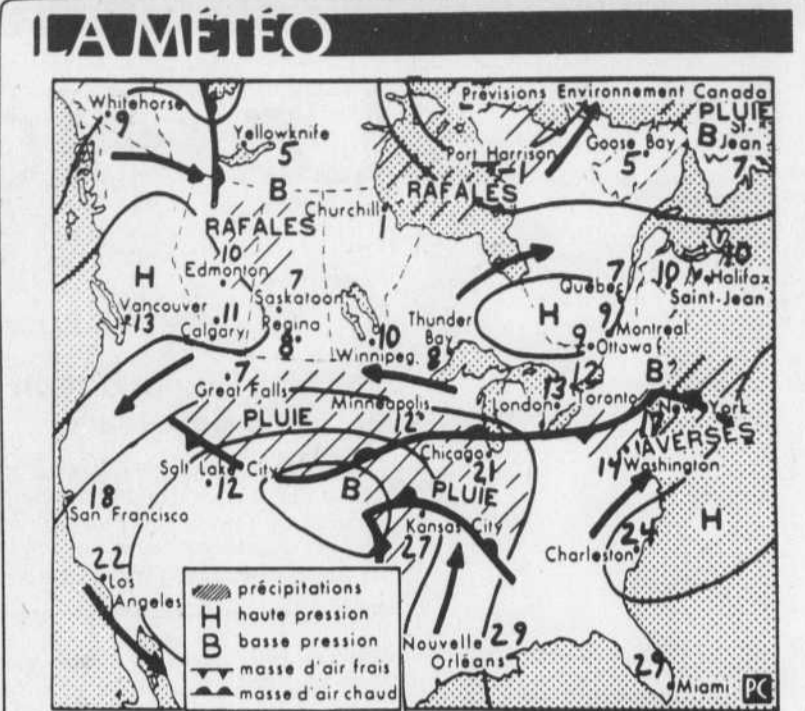
possède autant «d'allèles»...)

Ces quatre «gènes» sont situés à proximité l'un de l'autre sur une petite portion, au centre du chromosome numéro six de l'être humain. En réalité, chaque humain possède deux chromosomes de ce type, un provenant de la mère et l'autre du père. Comme ces deux chromosomes ne sont pas identiques, il y a donc au total huit gènes différents qui dirigent le système immunitaire d'un individu.

En outre, M. Dausset a montré hier que diverses portions de ces gènes peuvent réagir les unes avec les autres tant au sein d'un même chromosome qu'avec la partie correspondante du chromosome semblable hérité de l'autre parent. Finalement, les possibilités de réaction à une agression donnée deviennent presque innombrables. Et elles sont aussi particulières à chaque individu.

Cette individualité du système de défense immunitaire est un grand avantage évolutif, a-t-il aussi souligné: à l'époque des grandes épidémies, celles de la peste par exemple, on peut présumer que tous les individus vulnérables à cette forme d'agression étaient éliminés. Pourtant la diversité des mécanismes de défense individuels permettait toujours à une certaine portion de la population de résister avec succès à la maladie.

Ensuite, quant une variété de peste différente faisait son apparition, c'était une autre portion de la population qui se voyait décimée. Par contre, il est impossible (on l'espère) de trouver un agresseur qui pourrait échapper à tous les mécanismes immunitaires et ainsi, faire disparaître l'humanité complète ou d'autres espèces vivantes.



**Abitibi:** ciel variable, maximum 4. Jeudi: peu de changement.

**Témiscamingue, Pontiac, vallée de la Gatineau et du Lièvre:** nuageux avec éclaircies, maximum 7. Jeudi: peu de changement.

**Montréal, Outaouais:** nuageux avec éclaircies, maximum 9. Jeudi: peu de changement.

**Trois-Rivières, Drummondville, Laurentides:** ciel variable, maximum 7. Jeudi: peu de changement.

**Estrie:** ciel variable, maximum 6. Jeudi: nuageux avec éclaircies.

**Beauce, Québec:** nuageux avec fréquentes éclaircies, maximum 7. Jeudi: peu de changement.

**Mauricie, réservoirs Cabonga et Gouin, Parc des Laurentides:** nuageux avec éclaircies et quelques flocons de neige, maximum 5. Jeudi: peu de changement.

**Saguenay, Lac-St-Jean:** nuageux avec éclaircies, quelques flocons de neige en altitude, vent modéré, maximum 4. Jeudi: nuageux avec éclaircies.

**Rivière-du-Loup, La Malbaie, Ste-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie, Rimouski, Matapédia:** nuageux avec éclaircies, quelques flocons de neige en altitude, vent modéré, maximum 4. Jeudi: peu de changement.

**Baie-Comeau, Sept-Îles:** nuageux avec éclaircies, possibilité de neige, vent modéré, maximum 5. Jeudi: peu de changement.

**Gaspé:** nuageux avec éclaircies et possibilité de pluie ou de neige, vent du nord-ouest de 35 à 45 km-h, maximum 6. Jeudi: peu de changement.

**Basse-Côte-Nord, Anticosti:** nuageux avec un peu de pluie ou de neige, vent du nord-ouest de 35 à 50 km-h, maximum 6. Jeudi: quelques chutes de neige, froid et ventoux.

## Iran

duc reliant Abadan à Bandar-Khomeiny et affirme que neuf avions iraniens ont été abattus, dont cinq au-dessus de l'Irak.

À Téhéran, la télévision a annoncé que le gouvernement avait décidé de porter la durée du service militaire obligatoire d'un an et demi à deux ans.

Par ailleurs, le gouvernement iranien a fait savoir qu'il allait envoyer une délégation spéciale aux Nations unies pour que puisse ainsi se tenir une séance publique du Conseil de sécurité sur le conflit. Cette réunion est prévue pour demain.

L'on attendait toujours à Téhéran ou à Bagdad M. Habib Chatti, secrétaire général de la conférence islamique, pour une nouvelle mission de conciliation. D'autre part, un plan de paix palestinien, à l'étude, «prévoit le retrait des troupes irakiennes du territoire iranien», permettant ainsi aux autorités de Téhéran d'accepter la négociation, a annoncé hier un membre du comité exécutif du Fatah. M. Abou Iqad a affirmé que les Soviétiques, «rendus très inquiets par les répercussions de la guerre, ont incité l'OLP à entreprendre des démarches de médiation».

De son côté, le Conseil de sécurité tiendra aujourd'hui une séance publique, fixée en principe à 16 h 00, sur le conflit entre l'Irak et l'Iran, apprenant-on hier aux Nations unies, à l'issue de consultations entre les membres du conseil.

Selon les milieux diplomatiques, le conseil entendra alors, pour la première fois, des représentants des deux parties exposer leurs thèses respectives.

L'Irak sera représenté par son ministre des Affaires étrangères, M. Saadoun Hammadi, et l'Iran par une délégation spéciale, qui est attendue à New York. Si cette délégation n'est pas arrivée, Téhéran sera représenté par M. Ali Shams Ardakani, ambassadeur d'Iran au Koweït et actuellement chef de la délégation iranienne à l'Assemblée générale.

Le 28 septembre, le Conseil de sécurité avait déjà eu une réunion publique, au cours de laquelle il avait adopté à l'unanimité une résolution mexicaine.

Cette résolution demandait aux deux parties de cesser immédiatement tout recours à la force et de régler leur différend par des moyens pacifiques en acceptant les offres de médiation ou les procédures de conciliation.

L'Irak avait accepté la résolution, l'Iran l'avait rejetée en invoquant l'occupation du territoire iranien par les forces armées irakiennes.

Depuis lors, les membres du conseil ont tenu des consultations avec le secré-

taire général de l'ONU sur les moyens de freiner les hostilités. Dans l'impossibilité d'obtenir un cessez-le-feu, ils ont examiné la possibilité de mesures partielles, comme la protection et la sécurité du passage des navires marchands ancrés dans le Chatt El-Arab.

L'Iran a accepté, d'une manière conditionnelle, une suggestion de M. Kurt Waldheim de faire arborer aux navires étrangers le pavillon de l'ONU pour leur permettre de quitter l'estuaire du Chatt El-Arab sans être la cible de tirs d'artillerie.

Selon des informations de la presse, le gouvernement irakien aurait répondu qu'il prendrait lui-même des mesures pour la sécurité des navires, en les escortant jusqu'au Golfe.

Le porte-parole du secrétaire général de l'ONU a, pour sa part, affirmé qu'aucune réponse de Bagdad n'était encore parvenue sur le problème de la sécurité des navires étrangers. Certains observateurs émettent cependant l'hypothèse que la réponse irakienne n'est pas jugée définitive, et que M. Waldheim espère encore pouvoir apporter au conseil aujourd'hui une réponse positive de Bagdad.

Le conseil pourrait alors analyser la décision de faire hisser, pour la première fois, le pavillon de l'ONU pour identifier des navires marchands et assurer leur sécurité.

**15 octobre**  
par la PC et l'AP

**1975:** reprise des combats à Beyrouth entre musulmans et chrétiens.

**1974:** Israël dénonce la décision de l'Assemblée générale des Nations unies d'inviter l'OLP à un débat sur la question palestinienne.

**1970:** l'effondrement d'un pont en construction fait 32 morts en Australie.

**1968:** l'Union soviétique et la Tchécoslovaquie signent un traité autorisant les troupes soviétiques à rester en Tchécoslovaquie.

**1964:** Nikita Khrouchtchev quitte ses fonctions de premier secrétaire du Parti communiste soviétique.

**1946:** fin de la conférence de Paris. Goring se suicide 24 heures avant son exécution.

**1944:** la mort de Rommel est officiellement annoncée.

**1917:** exécution de Mata Hari.

Ils sont nés un 15 octobre: Oscar Wilde, écrivain irlandais (1856-1900); Friedrich Wilhelm Nietzsche, philosophe allemand (1844-1900).

tion de justice». Et, a renchéri M. René Lévesque, «la simple décence devrait dicter au gouvernement fédéral d'attendre maintenant que les cours se prononcent».

Plusieurs représentants des délégations s'opposant à l'action judiciaire pour le moment estiment toutefois qu'il s'agit davantage d'un «bluff» politique. En effet, il se passera au moins de 12 à 18 mois avant que la Cour suprême soit appelée à se prononcer sur cette question, si elle est même appelée à le faire. D'ici ces 12 ou 18 mois, la situation politique aura tellement changé que l'action judiciaire aura l'air bien futile. Les premiers ministres cherchaient peut-être tout au plus à gagner du temps et, en cas de succès de la proposition de M. Allan Blakeney, il se pourrait que certains décident de prendre le train en marche.

M. Blakeney demande à son projet de référendum et qu'il propose une formule d'amendement acceptable aux dix provinces. Le premier ministre de la Saskatchewan demande aussi que le gouvernement fédéral renonce au moins temporairement à son projet d'encheînement des droits fondamentaux, et enfin qu'une reconnaissance et un renforcement des droits des provinces sur les ressources réduiraient l'aliénation dans l'Ouest.

L'offre de M. Blakeney constitue en quelque sorte une réponse à l'invitation de M. Trudeau lui-même vendredi dernier. On ne cache pas, dans la délégation de la Saskatchewan, qu'il y aura des discussions informelles entre les deux premiers ministres et il se pourrait que la Saskatchewan teste la bonne volonté d'Ottawa dès la semaine prochaine en comité parlementaire à Ottawa, en présence, via le caucus du NPD national, un ou plusieurs projets d'amendement au projet de résolution.

Mais l'appui de la Saskatchewan est loin d'être acquis comme l'a rappelé hier soir M. Allan Blakeney. Si M. Trudeau ne réagit pas à son offre d'améliorer son projet, «la Saskatchewan n'aura d'autre choix que de rejoindre le clan des opposants», a prévenu M. Blakeney.

Quant à M. René Lévesque, l'issue de la journée d'hier semblait le satisfaire. Il a cependant refusé de se prononcer sur «les autres moyens qu'il pourrait utiliser pour combattre la résolution fédérale». Tout le monde pensait notamment à des élections. M. René Lévesque s'est donné 48 heures pour «digérer tout ça». Il a retardé le conseil des ministres à demain et c'est jeudi soir ou vendredi matin que les Québécois seront enfin fixés sur la date des élections provinciales.

## Chrétien

et demande à M. Trudeau de faire la même chose avec son projet de résolution constitutionnel.

Selon M. Trudeau, il s'agit d'autre chose et l'idée de consulter la Cour suprême pour le rapatriement ne tient pas. Pourquoi? Parce que, selon le premier ministre, le recours aux tribunaux a du sens lorsque la proposition mise de l'avant affecterait le partage des pouvoirs.

«Le rapatriement est une question qui concerne la Chambre des communes. C'est devant la Chambre des communes maintenant parce qu'il n'y a aucune provision dans la constitution concernant le rapatriement et qu'il n'y a rien à soumettre aux tribunaux», a répondu M. Trudeau.

Une fois adoptée cependant, la résolution pourrait être soumise à la cour par un citoyen ou un gouvernement, a précisé le premier ministre, sans dire ce que fera alors son gouvernement dans un tel cas.

C'est M. Chrétien qui, plus tard, a affirmé avec la plus grande clarté possible que le gouvernement fédéral ira à Londres. Il n'est évidemment pas question pour Ottawa de soumettre une résolution à la Cour suprême.

Quant au lien établi par M. Clark entre le cas de Terre-Neuve et celui d'Ottawa, M. Trudeau a répondu que le chef conservateur mélangeait les pommes et les oranges en y ajoutant des bananes, ce qui en anglais prenait un sens tout à fait péjoratif.

Pour sa part, M. Chrétien manifestait hier soir la même détermination de procéder dans le domaine constitutionnel que celle qu'il a montrée dans le passé.

Pour lui, c'est le temps de bouger. Il croit avoir noté que même les premiers ministres provinciaux commencent à fléchir en se disant tous pour le rapatriement, mais en oubliant toutefois qu'il ne peut y avoir de rapatriement sans formule d'amendement.

En outre, M. Chrétien dit avoir décelé au Québec un désir d'action et certains lui auraient même fait savoir que le gouvernement fédéral ne va pas encore assez loin dans sa réforme constitutionnelle.

M. Clark qui propose une scission de la résolution en mettant rapatriement et formule d'amendement d'un côté et le reste de l'autre, M. Chrétien répond «non», car, cela signifierait, dit-il, l'abandon pour très longtemps des droits des minorités.

**UNE NOMINATION...**  
**C'EST UNE BONNE NOUVELLE**  
dans  
**LE DEVOIR**  
c'est une excellente idée!  
appelez le service de la publicité à:  
844-3361



## Parizeau

lorsque les impôts seront abaissés, tous en profiteront comme l'a montré la coupure générale de 3% du printemps. Donc plus question de taxer plus sévèrement les revenus élevés.

■ L'import de continuer de comprimer l'expansion des dépenses publiques. Celles-ci ont progressé de 12,5% depuis 1977 contre 21% en moyenne pour les trois années précédentes. Il serait cependant possible d'économiser encore \$500 millions, selon M. Parizeau.

■ Le poids du déficit doit continuer de décroître, selon le grand argentier du Québec qui a fait remarquer que le service de la dette publique représente 6,5% du budget de l'État au Québec, contre 9,7% en Ontario et 11,2% pour les provinces de l'Atlantique. M. Parizeau aurait pu réduire de \$845 millions son déficit en ne procédant pas à la réforme de la fiscalité municipale ou encore en ne contribuant pas aux caisses de retraite des fonctionnaires comme ce fut le cas sous le gouvernement précédent.

■ Il faut tout mettre en œuvre pour que l'industrie québécoise soit plus productive et plus concurrentielle pour augmenter les exportations à l'étranger.

Dans cette veine l'action du gouvernement et des sociétés d'État doit être orientée vers des modes de collaboration avec le secteur privé «dont les contours commencent à se préciser». Plusieurs organismes publics ont signé récemment des ententes avec des firmes du secteur privé pour la réalisation de projets communs.

■ Les investissements dans le domaine de l'énergie ou encore dans le secteur du pétrole et du gaz naturel doivent être faits rapidement. La baisse prochaine des investissements dans le projet de la Baie James se fera sentir sur l'économie québécoise; il faut suppléer par une accélération des travaux visant à exporter davantage d'électricité aux USA et par des investissements massifs dans le gaz naturel et le pétrole: prolongement du gazoduc, usine de transformation des pétroles lourds à Montréal, terminal et port méthanier à Gros-Cacouana.

■ L'import de relever l'industrie de la construction domiciliaire qui, au Québec comme partout en Amérique du Nord, est tombée dans un état de grave léthargie. Ce secteur traîne de l'arrière par rapport à l'ensemble de l'industrie de la construction où on observe une certaine reprise avec la mise en marche de projets reliés à l'épuration des eaux ou à la construction d'immeubles commerciaux à Montréal.

Le discours de M. Parizeau marquait l'ouverture de la saison des déjeuners de la Chambre de commerce de Montréal. Les principaux banquiers francophones de Montréal avaient pris place à la table d'honneur: Michel Belanger (Banque Nationale), André Bisson (Banque de Nouvelle-Ecosse), Pierre Macdonald (Banque de Montréal), François Paradis (Banque Royale), Germain Bienvenue (Banque de Commerce). Le nouveau pré-

sident de la Caisse de dépôt et placement, M. Jean Campeau de même que le père du ministre, M. Gérard Parizeau, étaient également parmi les invités d'honneur.

M. Parizeau a brossé en premier lieu un tableau rapide de l'économie québécoise depuis 1976 en insistant sur le développement de l'entrepreneuriat chez les francophones. La plus grande partie de son discours a néanmoins été consacrée à répondre aux détracteurs du gouvernement et aux interrogations soulevées par le déficit de plus de \$2 milliards du dernier budget.

M. Parizeau soutient qu'une gestion serrée a limité la montée des dépenses de l'État. La preuve: la fonction publique a augmenté de moins de 1% depuis trois ans contre une progression de 19% entre 1973 et 1976.

Le ministre a ensuite abordé la question du «trou» de \$500 millions. Ce vide s'explique par «l'absence remarquable de véritables contrôles sur le coût de l'enseignement primaire et secondaire».

«Le respect des structures locales et régionales par les gouvernements du Québec depuis quinze ans a conduit à ce résultat», a dit M. Parizeau, en reconnaissant qu'à son arrivée au Conseil du trésor, le gouvernement libéral lui laissait un tel déficit et «nous étions à terminer le remboursement quand, la même chose, pour la même raison, nous est arrivé».

«Les mesures de contrôle financier mises en place depuis quelques mois, assurent qu'un tel accident ne se reproduira pas une troisième fois».

M. Parizeau a décoché une flèche à l'endroit du Conférence Board qui a comparé la fiscalité scolaire au Québec par rapport à celle de l'Ontario sans tenir compte des taxes scolaires qui sont 15 fois plus importantes dans la province voisine.

Enfin, le ministre a répondu à la critique «fantaisiste» de ceux qui affirment que Québec dépense moins dans la poursuite de sa mission économique. Il est vrai que certains crédits budgétaires occupent moins de place mais c'est parce que les sociétés d'État sont presque toutes rentables et que le gouvernement n'a plus à les renflouer. Aussi, des prêts aux entreprises dans plusieurs domaines sont maintenant consentis par le secteur privé.

Finalement, M. Parizeau est revenu sur la question de la fiscalité des particuliers notamment des contribuables à revenus élevés.

«On n'atteindra sans doute pas dans un avenir prévisible le fardeau fiscal de l'Ontario. Mais il faut s'en rapprocher davantage», a dit le ministre à la satisfaction des participants à la rencontre.

«Une sorte de virage a été pris que d'aucuns voudraient voir plus accusé mais qui se poursuivra au fur et à mesure où les ressources seront disponibles».

## Lutte

ment se faire entendre. L'appui de l'Ontario à la position fédérale ne fait pas de doute. Quant à l'attitude de la Saskatchewan, elle dépendra beaucoup de la réponse du gouvernement fédéral à l'invitation que lui faisait hier ouvertement le premier ministre Blakeney de reprendre les discussions sur certains éléments du projet de rapatriement.

Incidentement, M. René Lévesque a annoncé hier que l'ancien juge à la Cour suprême — et ancien président d'Air Canada — Me Yves Pratte de Québec — dirigera l'équipe de juristes québécois dans cette bataille judiciaire qui s'engage.

Même si certains premiers ministres reconnaissent qu'il pourrait être difficile d'attaquer, devant des tribunaux canadiens, une résolution qui n'en est encore qu'à l'état de projet et qui propose un amendement à une loi britannique, le premier ministre de l'Alberta a rappelé pour sa part qu'il existe un précédent: la Cour suprême a déjà dû statuer sur la légitimité de la réforme du Sénat, telle que proposée dans le projet de loi C-60.

Quant à savoir si les provinces ont de bonnes raisons de s'opposer au rapatriement dans la forme proposée par M. Pierre Trudeau, elles ne manquent pas, selon le président de la conférence, M. Sterling Lyon.

«C'est l'essence même du fédéralisme canadien que nous entendons défendre en cours», a dit le premier ministre du Manitoba, ajoutant que ce type de fédéralisme était aujourd'hui battu en brèche par M. Trudeau lui-même. Ce serait notamment le cas de la formule d'amendement, qui nie la tradition de l'unanimité entre les onze chefs de gouvernement, du projet d'affirmation du droit à la mobilité, du chapitre sur les droits linguistiques et enfin de l'encheînement des droits fondamentaux. En somme, prétendent M. Sterling Lyon et plusieurs de ses collègues, les provinces qui voudront contester le projet fédéral en cour ne manqueront pas de prétextes pour le faire.

Le nombre de premiers ministres prêts à déclencher la bataille judiciaire en a surpris plusieurs. Selon le premier ministre du Manitoba, c'est «une majorité suffisante pour nous présenter devant les

## Aujourd'hui

À midi, déjeuner-causerie du Club d'électricité de Montréal en compagnie de M. Benoît Duchesne, professeur à l'école des Hautes Études commerciales sur «la créativité, l'innovation et l'efficacité en milieu de travail», à la Maison du commerce, 1080, Côte du Beaver Hall.

À midi, présentation du film *Contre-courant* réalisé par Alain d'Aix en 1976, par Amnesty internationale, au pavillon Hubert-Aquin de l'UQAM. Une autre représentation aura lieu à 20 h 30.

À midi 15, déjeuner-causerie de l'Association des économistes québécois, en compagnie de Mme Marie-Josée Drouin, directeur exécutif de l'Institut Hudson sur «la productivité du secteur tertiaire», au restaurant Butch Bouchard, 881 est, boul. de Maisonneuve.

À midi 30, déjeuner-causerie de l'Association des analystes financiers de Montréal en compagnie de M. André Hudson, conseiller en placement sur les métaux précieux, à l'hôtel Reine Elizabeth.

À midi 30, conférence de la Société pour le progrès de la Rive-Sud en compagnie de M. Gilles Néron, président de la Régie de la sécurité dans les sports sur «l'homme d'affaires et sa responsabilité envers les jeunes sportifs» à la rotonde Saint-Hubert, 1435 ouest, rue Saint-Charles à Longueuil.

À 16 h, conférence de M. Marc Angenot de l'Université McGill sur «l'intertexte...» à l'Université de Montréal, 3200, rue Jean-Brillant.

À 16 h 30, conférence de M. Albert Teich de l'American Association for the Advancement of Science de Washington, à l'Institut de l'histoire et de sociopolitique des sciences, pavillon Lionel-Groulx de l'UdeM.

À 16 h 30, conférence de M. Henri Atlan de l'Université hébraïque de Jérusalem et de l'Université de Paris, qui parlera de «temps biologique et temps vécu», à la faculté des Arts et des Sciences de l'UdeM, au pavillon principal.

À 17 h, conférence de l'Association des femmes d'assurance de Montréal en compagnie de M. Jean-Claude Gagné de l'Assurance Royale, sur l'assurance maritime, à l'hôtel Windsor.

À 17 h, conférence de Mme A.-M. Houdebine de l'Université d'Angers sur l'évolution du français contemporain dans le Poitou, au pavillon Lionel-Groulx de l'UdeM.

À 17 h 30, dîner-causerie de l'Association ingénierie des coûts, sur l'approvisionnement comme facteur de construction plus efficace, au Mount Stephen Club, 1400, rue Drummond.

À 19 h, assemblée générale annuelle de la Corporation de la Fête du 24 juin, à la salle Saint-Edouard, 425 est, rue Beaubien.

À 19 h 30, conférence du service de l'Éducation des adultes du Collège Édouard-Montpetit en compagnie du Grand Robert, hypnotiseur de réputation, au 945, chemin de Chambly à Longueuil.

À 19 h 30, première des trois soirées-recontres sur «l'enfant et les jouets» au Collège Marie-Victorin, 7000, rue Marie-Victorin à Montréal-Nord.

À 19 h 30, assemblée publique du Conseil des commissaires de la CECM, au 3737 est, rue Sherbrooke.

À 20 h, première réunion pour former le

groupe de «consommateurs avertis» dans Saint-Laurent, au YMCA de Saint-Laurent, 1745, boul. Décarie.

À 20 h, soirée de prières pour les vocations au Grand Séminaire, 2065 ouest, rue Sherbrooke. Une célébration eucharistique présidée par M. Raymond Gauthier, p.s.s., recteur du Grand Séminaire, suivra.

À 20 h, conférence de Mme Claudine Aucuit, d'Amnistie internationale, sur «la torture, un fléau mondial» au Centre communautaire de l'UdeM.

À 20 h, conférence sur «la petite entreprise» organisée par le Centre d'information et de référence pour femmes, 3585, rue Saint-Urbain.

À 20 h, présentation du diaporama de Daniel Frenette *Les lieux du crime* au Vidéographe, 1604, rue Saint-Denis.

À 20 h, conférence de M. Maurice Champagne-Gilbert sur la famille d'aujourd'hui, à la Bibliothèque municipale de Brossard, au 3275, boul. Lapinière.

À 20 h, conférence de la Société de généalogie de Québec en compagnie de M. Jacques Gouin sur «les origines ancestrales et la carrière politique de Sir Lomer Gouin, à l'amphithéâtre de l'Édifice «G», 1035, de la Chevrotière à Québec.

À 20 h, présentation de la pièce de théâtre *Amédée et P.* de Georges Dor dans le cadre du club «Mes p'tites sorlières» du Service de la création de Montréal-Nord, à l'école Lester B. Pearson, 11575, rue P.M. Favier à Montréal-Nord.

À 20 h 30, conférence de la Société de géographie de Québec en compagnie de M. Paul-Yves Denis, professeur de géographie de l'Université Laval sur «les paysages des trois Pénous», au collège des Jésuites, boul. Saint-Cyrille à Québec.

Aujourd'hui, dans le cadre des activités de l'Association des Québécois du Québec, il y aura colloque intitulé «Battre l'inflation et diminuer ses impôts» à l'hôtel Régence Hyatt.

A compter d'aujourd'hui et jusqu'à vendredi se tient le congrès anniversaire intitulé «Vingt ans de criminologie québécoise» à l'hôtel Sheraton-Mont-Royal.

Un colloque sur le financement des exportations agro-alimentaires a lieu à Brandon, Manitoba.

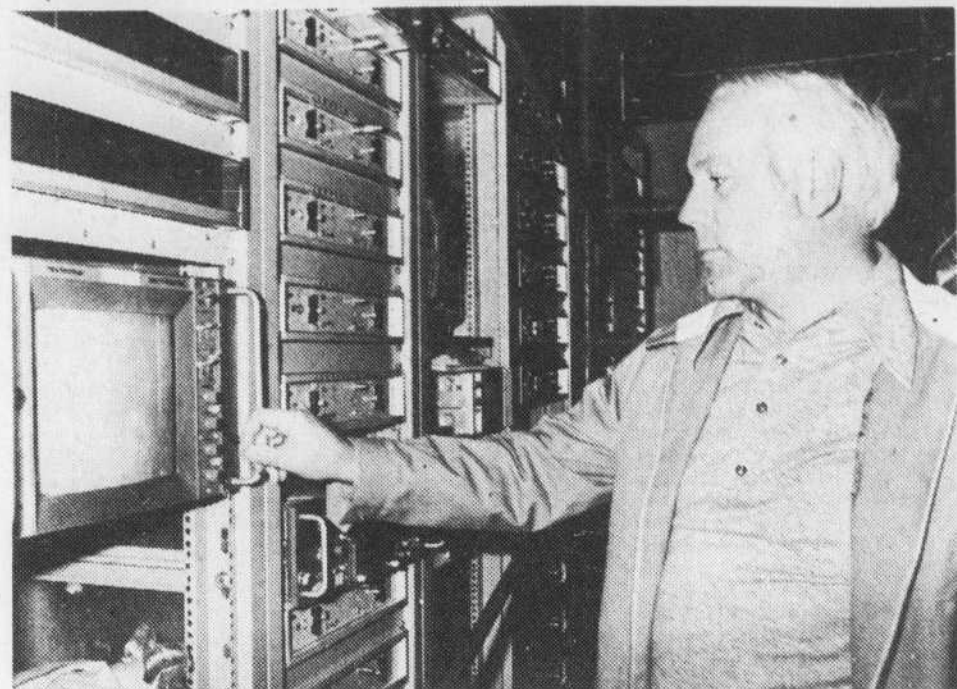
Jusqu'à vendredi se poursuit le colloque «François-Mauriac, polémiste» à l'Université McGill.

Jusqu'à vendredi se poursuit la première conférence annuelle de l'Organisation universitaire interaméricaine, à l'Auberge des gouverneurs du boul. Saint-Cyrille à Québec.

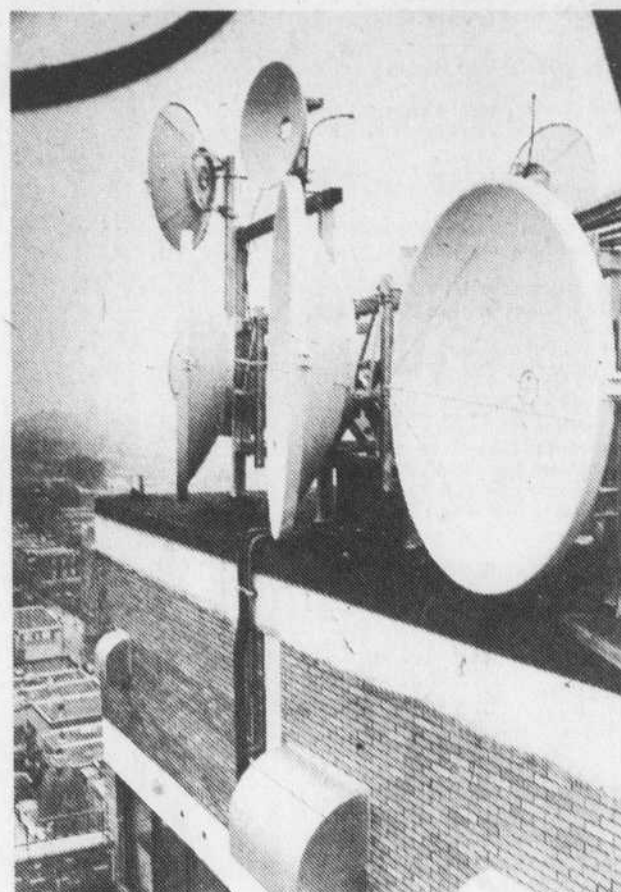
Il y a collecte de sang de la Croix-Rouge à la compagnie Rolls-Royce de Lachine, 9500, Côte de Liesse, de 9 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 15; à l'aréna de Pierrefonds, 13777, boul. Pierrefonds de 14 h 30 à 20 h 30; et à la Banque d'Épargne, 266 ouest, rue Saint-Jacques, de 9 h à 16 h.

L'Association culturelle algéro-canadienne invite les gens qui veulent contribuer à un fonds d'aide aux sinistrés d'El Asnam d'entrer en contact avec elle: au 5358 de la rue Jean-Talon est, à Montréal, ou au 722-0691.

## Câblevision renaît samedi



Au 16<sup>e</sup> étage de l'immeuble du boulevard Rosemont, sous les 22 soucoupes d'Inter-Vision, des tonnes d'équipement dont l'ingénieur Jean-Charles Desmarais surveille l'installation, en attendant samedi. (Photo Jacques Grenier)



Installées en moins de trois mois, 22 de ces soucoupes géantes signaleront à compter de samedi, du haut d'un bloc d'appartements, angle Pie IX et Rosemont, la renaissance de Câblevision nationale. (Photo Jacques Grenier)

## \$4.6 millions d'équipement, 22 soucoupes, 30 canaux

par Gilles Constantineau

**A** l'intersection des boulevards Pie IX et Rosemont, à Montréal, se dressent, côté ouest, deux immeubles solitaires, deux blocs d'appartements entourés de maisons unifamiliales. Deux blocs rectangulaires dépourvus de beauté. L'un fait une dizaine d'étages, l'autre en a 16. Celui-ci cependant, pour peu qu'on s'en éloigne, retient l'attention par le spectacle étonnant que présente sa toiture, couverte d'une multitude d'antennes paraboliques de couleur blanche.

En tout, 22 soucoupes dont le rayonnement fait un tour complet d'horizon. Six d'entre elles sont énormes: elles ont 16 pieds de diamètre. Les autres s'échelonnent entre 4 et 12 pieds. L'installation est toute récente — en fait des dizaines de techniciens et d'ingénieurs s'affairent actuellement, nuit et jour, à la parachever. Elles commenceront en effet de fonctionner officiellement dans trois jours, d'est-à-dire samedi, dès 9 h du matin. Si rien ne cloche. Sans tambour ni trompette. Mais si tout va bien, l'événement marquera, pour les Montréalais notamment, la résurrection en quelque sorte de la société Câblevision nationale, dont 210,000 d'entre eux continuent de chérir les services, malgré leur décripitude.

Câblevision (et une foule

d'autres câblodistributeurs de la périphérie, à la même occasion) porteront alors officiellement à 30 le nombre de canaux de télévision qu'ils offrent à leurs clients, et leur présenteront, sur huit d'entre eux (et bientôt neuf), des programmes ininterrompus touchant à des secteurs variés d'activité, et qu'ils auront eux-mêmes produits.

Cela représente, chaque semaine, 1,512 heures d'émissions diverses. Le chiffre est tout aussi bizarre que la toiture aux soucoupes; mais il n'a rien d'une illusion. Il implique une tâche de production qui laisserait pantelants les 5 000 artisans de la Maison de Radio-Canada, et dont s'acquittent, pour les câblodistributeurs montréalais, les 40 quelque représentants de la société Inter-Vision Montréal.

Inter-Vision, c'est un autre vieux rêve d'André Chagnon et de Roger Jauvin (respectivement président et vice-président, entre autres, de Télévision Vidéo, la «petite» entreprise de la Rive Sud qui est aujourd'hui propriétaire de Câblevision), un vieux rêve conçu voici deux ou trois ans, et qui visait à regrouper les câblodistributeurs en un consortium de production, notamment pour rabaisser les coûts de transmission (actuels et éventuels, en prévision de nouveaux services comme celui de la télématique) par la

centralisation des équipements lourds; pour rehausser en même temps, tout en la normalisant, la qualité du contenu et de l'enveloppe technique, et enfin pour élargir le sentiment de participation (et l'esprit de service!) chez les câblodistributeurs de tout calibre.

Ainsi sont apparues entre autres les 22 soucoupes blanches sur le toit d'un bloc isolé, à l'angle Pie IX-Rosemont. Le rêve ne se serait jamais réalisé vraiment, si le CRTc n'avait autorisé, au milieu de l'été, la vente de Câblevision à Vidéotron. Fidèle en effet à son attitude retardataire qui avait fait d'elle, en moins d'une décennie, une entreprise lamentablement sous-développée, Câblevision avait refusé sa participation au projet, le printemps dernier. On n'aura donc disposé de quelques mois pour rassembler un équipement et constituer des équipes qui déterminent désormais l'évolution des services offerts par les principaux câblodistributeurs du territoire.

Côté équipement, les 22 paraboliques montréalaises sont rattachées à une immense batterie d'appareils eux-mêmes situés au 16<sup>e</sup> étage de l'immeuble, qu'ils occupent au complet. On trouve là, en plus des émetteurs, deux ordinateurs (dont le principal, un

«Digital 114», n'était pas déballé encore samedi dernier, mais dont le programme a été mis au point, depuis le début de l'année, par une équipe de six informaticiens), et en nombre varié, différents types d'équipements indispensables au bon fonctionnement des huit ou neuf canaux maison: micro-processeurs, magnétoscopes (une soixantaine), titreurs, incrustateurs, télécinés — et j'en oublie.

C'est le directeur des opérations de Vidéotron, M. Guy Laflamme, qui me dira le coût précis d'achat et d'installation (il a fallu refaire au complet la toiture de l'immeuble) de tout cet équipement: \$2.8 millions, pour Montréal seulement. (À Québec, où un système analogue entrera en fonctionnement une semaine plus tard, les antennes, au nombre de 6, situées sur le Complexe G, et l'équipement connexe ont coûté \$1.8 millions). Les dépenses d'équipement exigées par la mise en train du projet Inter-Vision s'élevaient donc, pour l'instant, à \$4.6 millions. Le financement de ces dépenses est assuré par les actionnaires de chacune des sociétés régionales d'Inter-Vision: à Montréal, Câblevision, Vidéotron, Télécâble-Boucherville et Télécâble des Mille-Îles; à Québec, Câblevision et Télécâble-Rive sud. L'amortissement doit s'échelonner sur cinq ans.

Les points de liaison montréalais, pour l'instant, sont situés à Saint-Hubert (pour la Rive-sud), à Saint-

Jérôme (pour les Laurentides), à Crabbtree (pour la région de Lanaudière), à Repentigny, à Terrebonne (pour les Mille-Îles) et à Boucherville (les soucoupes réceptrices sont installées aux frais des câblodistributeurs «locaux»). Mais ce qu'il importe de signaler particulièrement, c'est que la liaison micro-ondes commence ainsi de remplacer, dans l'île de Montréal même ainsi qu'à Laval, les interminables liaisons par câble, dotées d'appareils vétustes, qui dans tous les secteurs enrageaient les clients qu'il était convenu d'appeler «les abonnés de bout de ligne». Quatre de ces liaisons aux secteurs secondaires se feront, à compter de samedi, par micro-ondes; dans trois ans, toutes ces liaisons, au nombre de 16, se feront par le même procédé.

C'est effectivement en 1983 que Câblevision aspire à boucler son programme de modernisation de lignes — une entreprise que le CRTc l'exhortait, inutilement, à mettre en route depuis des années. Les nouveaux propriétaires de Câblevision estiment que ce programme leur coûtera au minimum 60, et plus vraisemblablement 75 millions de dollars. Ce n'est qu'à ce moment-là que tous les Montréalais, sans distinction de quartier, auront réellement le choix entre 30 canaux. À l'heure actuelle, une forte proportion des clients de Câblevision ne disposent que de 19 canaux, et le diffuseur est

contraint de compter sur un immense bienveillance, doublée d'infinie patience, de leur part.

Il faut également souligner que l'accès aux nouveaux services exige que le client soit muni d'un câblesélecteur. On estime qu'à l'heure actuelle près de 50 pour cent des clients de Câblevision, à Montréal, sont équipés de cet appareil, soit qu'ils s'en soient procuré un dans un magasin à rayons (60,000 d'entre eux, dit-on), soit qu'ils en aient pris un en location (40,000 d'entre eux), au tarif mensuel de \$3.50. Les abonnés se plaignent en grand nombre des délais qu'on apporte à cette installation. À ces protestations, M. Laflamme répond que les installations nouvelles se font au rythme d'environ 7,000 par semaine, mais que les installateurs ont à combler un «backlog» de 20,000 câblesélecteurs, attribuable lui aussi à laisser-aller antérieur.

Côté production, on assiste également à une petite révolution. Inter-Vision Montréal, qui est et restera sans doute la société dominante parmi tous les membres, actuels ou à venir, du consortium, a en effet abandonné totalement l'idée de se livrer elle-même à la production. (Câblevision ne conserve donc, de tous ses équipements et lieux de production, qu'un mini-studio doté d'une caméra... automa-

tique). Les deux représentants de cette société que je rencontre à Montréal, MM. Jacques Lasnier et Denis Monty, qui dirigent respectivement la production et l'exploitation, semblent n'avoir qu'à se féliciter de cette décision.

Elle offre des avantages nombreux. En tout premier lieu, Inter-Vision s'épargne le souci de s'équiper longuement et lourdement de studios, d'appareils divers et de cars de tournage, et de se doter d'un effectif supplémentaire dont il lui faudrait administrer le fonctionnement. On encourage ainsi d'autre part la création d'une industrie de production vidéo, dans un territoire où celle-ci, en tout état de cause, est à peu près inexistante. L'avènement d'Inter-Vision a déjà suscité la formation de deux sociétés de producteurs privés.

Les dirigeants d'Inter-Vision ont par ailleurs résolu de ne pas restreindre leurs relations avec les producteurs privés au niveau primaire de la vente et de l'achat.

«Notre conception de l'affaire est très informelle, explique Jacques Lasnier. Il peut nous venir des idées d'émissions de partout, de l'extérieur comme de l'intérieur. Nous sommes ouverts à toutes les propositions, si elles sont pertinentes.» Selon les circonstances, donc, le producteur de l'extérieur sera considéré comme producteur

«technique», et s'en tiendra à l'exécution d'un travail particulier selon un protocole défini par l'acheteur, ou comme producteur «global».

Un premier exemple. Inter-Vision Montréal a confié à une maison privée la production technique d'une suite de 13 émissions d'une durée de 45 minutes, ayant pour thème l'enfance inadaptée. La proposition de la série était venue d'une spécialiste de l'extérieur, et celle-ci a été embauchée par Inter-Vision en qualité de productrice pigiste. Une autre illustration: on a conclu, avec le service de recherches de l'U. de Montréal sur l'enfance et la télévision, un accord qui prévoit la production, d'ici décembre (pour diffusion à compter de janvier), d'une autre suite d'émissions «d'information générale» faites par des adolescents de 12 ou 13 ans, choisis par le service universitaire lui-même.

Quand ils parlent de «pertinence», c'est au morcellement extrême de l'écoute, consécutif au fonctionnement de huit ou neuf canaux nouveaux en régime non commercial, que font allusion Jacques Lasnier et Denis Monty. Chacun des canaux en question s'en tient à une activité ou à des intérêts particuliers. Les genres ou les sujets qui seront touchés dès samedi, ou qui le seront dans quelques semaines: les en-

Suite à la page 17

## COUPEZ DANS VOS FRAIS FIXES

### LÀ OÙ VOUS AVEZ DU FIL À RETORDRE

Chaque mois, vous trouvez votre compte de téléphone élevé, énorme, REN-VER-SANT! Ce sont des frais fixes qui diminuent vos profits.

Comunic Recherches est là pour solutionner ce problème. Voici son plan d'action:

- 1 - analyser votre système téléphonique;
- 2 - vous conseiller sur la façon de couper les frais sans affecter le rendement;
- 3 - contrôler l'efficacité et la rentabilité du nouvel équipement.

Comunic Recherches offre des services spécialisés et complets (gestion de dossier, interconnexion, entraînement du personnel...) pour tout ce qui a trait aux télécommunications.

### Comunic Recherches Inc.

93, rue St-Pierre  
Québec (Québec)  
G1K 4A3  
(418) 692-1717

10, rue St-Jacques  
Montréal (Québec)  
H2Y 1L3  
(514) 845-5228

### NU-WEST GROUP LIMITED (anciennement Nu-West Development Corporation Ltd.)

#### AVIS D'ASSEMBLÉE AJOURNÉE DES DÉTENTEURS DE

- Débitures 11.5% à fonds d'amortissement, série A
- Débitures 11.5% à fonds d'amortissement, série B
- Débitures 11.5% à fonds d'amortissement, série C
- Débitures 11 1/4% à fonds d'amortissement, série D
- Débitures 11 1/4% à fonds d'amortissement, série E
- Débitures 11 1/2% à fonds d'amortissement, série F

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE qu'une assemblée des détenteurs des débiteures mentionnées ci-dessus (les «Débitures») de Nu-West Group Limited (la «Compagnie») émise et en circulation en vertu d'une convention de fiducie passée en date du 2 juin 1975 entre la Compagnie et LA COMPAGNIE DE FIDUCIE CANADA PERMANENT (le «Fiduciaire»), telle que modifiée ou complétée par six conventions de fiducie supplémentaires datées du 7 février 1976, du 15 novembre 1976, du 15 novembre 1976, du 16 mai 1977, du 1er mai 1978 et du 23 mai 1979 (collectivement appelées la «Convention de fiducie»), convoquée à la demande de la Compagnie pour être tenue aux bureaux de la Compagnie, 3030 - 2nd Avenue S.E., Calgary, Alberta, le 8e jour d'octobre 1980, à 9:00 heures de l'avant-midi (heure normale des Rocheuses), a été, conformément aux dispositions de la Convention de fiducie, adjournée au 24 octobre 1980 à 9:00 heures de l'avant-midi (heure normale des Rocheuses) et sera tenue à cette date et cette heure auxdits bureaux de la Compagnie, 3030 - 2nd Avenue S.E., Calgary, Alberta, aux fins indiquées dans l'avis d'assemblée daté du 29 août 1980.

AVIS EST DE PLUS DONNE PAR LES PRESENTES que les questions dont il sera traité à ladite assemblée ou tout ajournement de celle-ci affecteront particulièrement les droits des détenteurs de chacune des six séries de Débitures en circulation, dans une mesure et d'une façon substantiellement différentes de celles dont les droits des détenteurs des autres séries seront affectés et, en conséquence, ladite assemblée ou tout ajournement de celle-ci sera une assemblée sérielle.

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de la Convention de Fiducie avec l'intention que toute Résolution extraordinaire ou Résolutions extraordinaires adoptées à ladite assemblée ou tout ajournement de celle-ci lient tous les détenteurs des Débitures présents ou absents ou exerçant ou non leur droit de vote, si elles sont adoptées conformément aux dispositions contenues dans la Convention de fiducie, et chaque détenteur de Débitures et le Fiduciaire, sous réserve de toutes dispositions concernant son indemnisation contenues dans la Convention de fiducie, seront tenus d'y donner effet, et avec l'intention de plus que ladite assemblée ajournée puisse, au moment où elle étudiera ou adoptera toute telle résolution ou résolutions, extraordinaires ou autres, modifier ou changer les points ou questions mentionnés précédemment, ou y ajouter ou retrancher certaines matières, étant entendu que lesdits points et lesdites questions ne prétendent pas préciser les termes exacts de toute résolution ou résolutions qui seront proposées à l'assemblée ajournée, mais ne font qu'indiquer la nature générale des affaires qui y seront traitées et ne font qu'indiquer en termes généraux les points sur lesquels portent toute Résolution extraordinaire ou Résolutions extraordinaires à être soumises à ladite assemblée ajournée.

Les détenteurs de débiteures présents en personne ou par procuration constitueront un quorum à l'assemblée ajournée.

DATE ce 9ième jour d'octobre 1980.

LA COMPAGNIE DE FIDUCIE  
CANADA PERMANENT

par: T. G. Squires  
Officier autorisé



«Parlons Desjardins»

Les inaugurations se suivent... et se ressemblent. Le Complexe Desjardins à Montréal ne donnera plus de complexes aux autres fédérations. La Confédération a inauguré son immeuble modulaire de six étages à la Cité Desjardins de Lévis (coût de construction \$7.3 millions). Ses 900 employés s'y sentent plus à l'aise. La fédération de Québec a un immeuble modulaire de cinq étages à quelques pas de là (coût: 7 millions), pour ses 315 employés. Tout dernièrement, la Fédération de Lanaudière inaugurerait son siège social à Joliette, qui a coûté \$1.8 million: deux blocs juxtaposés reliés entre eux par un espace central. Ce n'est pas fini: la Fédération de l'Abitibi a éterné cette année son nouveau siège social d'Amos (\$500 000) tandis que la Fédération des caisses d'économie s'apprête à déménager sur le boulevard Louis-Hippolyte Lafontaine dans l'est de Montréal.



Un printemps crucial attend la Confédération des Caisses

par Marie-Agnès Thellier

PARLER de ses réalisations et de ses services alors qu'on est en train d'emménager dans de prestigieux locaux n'est peut-être pas facile. Pourtant, c'est ce que veulent les dix fédérations régionales, la fédération des caisses d'économie et la Confédération Desjardins qui, chaque automne, animent une Semaine de la caisse populaire, prétexte à un dialogue renouvelé entre le personnel des caisses et leurs clients-membres. Cette semaine-ci baptisée «Parlons Desjardins» amène notamment une exposition au Complexe Desjardins.

La confédération Desjardins et la majorité de ses fédérations emménagent donc dans des nouveaux locaux, construits au coût total de \$18 millions environ. La fédération des caisses d'économie, qui pourrât bientôt absorber la Ligue anglophone, déménage aussi. Les responsables du mouvement devront cependant limiter les effusions de joie et les effluves de fierté car un printemps important attend les responsables. Le président de la Confédération, M. Alfred Rouleau, a annoncé récemment son intention ferme de passer la main en mars prochain quand s'achèveront les deux années supplémentaires qu'on lui a accordées en 1979 au terme de son premier mandat de sept ans. Un règlement interne demanderait au président de la Confédération de se retirer à l'âge de 65 ans, qu'atteindra bientôt M. Alfred Rouleau mais les administrateurs peuvent rester en poste jusqu'à 70 ans. La succession de M. Rouleau est importante. Alors que la décennie 70 (la décennie Rouleau) a vu l'entrée des caisses pop' dans les ligues

majeures, la décennie 80 verra le mouvement se réorganiser et repenser son rôle économique et social, dans une conjoncture de concurrence exacerbée. La décennie 80 verra certainement s'élargir les pouvoirs de prêts et de placements des caisses des fédérations et de leurs institutions, comme le recommandait récemment le rapport du groupe de travail sur l'épargne à Québec. D'ici la fin de l'année, les milieux financiers coopératifs (et bancaires) seront consultés sur les propositions de réformes, avant qu'un projet de loi soit déposé. On peut se demander si le nouveau cadre juridique mettra un baume définitif sur les tensions vécues par les dirigeants et le personnel du mouvement Desjardins, sommés d'agir comme des quasi-banques alors que leurs

voirs sont moins étendus. Si la tension interne sera vraisemblablement un peu apaisée par la clarification législative, les tensions externes pourraient croître dans la décennie 80. La mission sociale du mouvement, rappelée dans chaque discours par Alfred Rouleau, sera régulièrement remise en mémoire des dirigeants et des bureaucrates, confortablement installés dans leurs sièges sociaux tout neufs. Le mouvement de contestation, qui a commencé parmi les coopératives de consommateurs dont certaines veulent se doter d'une fédération excluant les magasins Coop et Cooprix, pourrait toucher le mouvement coopératif financier. Quand les caisses pop' seront des vraies banques, il leur faudra bien de l'humilité pour accepter les critiques et les exigences de leurs égaux coopératives que sont les petites

coop. Le sommet sur la coopération début 80 a permis une première confrontation publique. Des sommets régionaux pourraient régulièrement rapetisser le fossé qui sépare de plus en plus les financeurs des clients. L'idée d'un sommet régional réunissant le secteur privé et le mouvement coopératif a aussi été lancée au Saguenay-Lac Saint-Jean. M. Alfred Rouleau a suggéré récemment que les fédérations reviennent leurs territoires, pour redistribuer leurs caisses sur la base plus équitable des dix régions administratives du Québec. Cette mesure vise notamment la puissante Fédération de Montréal et de l'Ouest du Québec qui couvre un territoire immense alors qu'il existe une petite fédération de l'Abitibi. Le président du mouvement Desjardins a aussi suggéré, lors d'un discours devant les dirigeants de l'Outaouais, que salariés et non salariés soient également représentés au sein des fédérations tandis que les dirigeants des caisses demeurent des bénévoles.

L'économie fêtera bientôt le premier anniversaire de son entrée dans le mouvement Desjardins. Elle prépare actuellement sa fusion avec la Ligue des caisses d'économie qui, si elle se réalise, amènera 70 caisses anglophones cotoyer les 1,374 caisses de la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins. Maître Claude Béland, directeur général adjoint, précisait récemment au DEVOIR que la fusion avec la Ligue avance rapidement et pourrait déboucher dans les prochaines semaines. La Fédération des caisses d'économie, qui plafonne à 116 caisses depuis quelques années, grossirait avec l'arrivée des 70 caisses de la Ligue. Elle espère aussi fonder d'autres caisses d'économie dans les milieux de travail. Une dizaine de dossiers sont en préparation, notamment chez les fonctionnaires fédéraux, chez les agents de la paix et chez Bombardier. L'affiliation au mouvement Desjardins a redonné toute crédibilité aux caisses d'économie qui bénéficient maintenant de services de recherche, de l'inter-caisses, de la publicité, des institutions et de l'informatique du mouvement Desjardins. «Je ne pensais pas qu'autant de choses seraient faites si rapi-

pidement. Depuis six mois, nos 23 caisses informées sont passées au système SIC et elles adhèrent à l'Inter-caisse depuis août dernier», constate Me Béland. Une soixantaine d'autres caisses auraient une taille suffisante pour être informatisées. Les caisses d'économie gardent comme spécificité les dépôts directs par les employeurs et surtout les déductions à la source, pour le plan d'épargne systématique comme pour les remboursements de prêts. Le conseil d'administration de la Confédération aura tout prochainement deux décisions importantes à prendre: d'abord permettre l'implantation de guichets automatiques ou s'effectueraient les dépôts, les retraits, l'information et les transferts inter-caisses. Ensuite regrouper en deux centres informatisés le traitement de compensation des chèques, jusqu'ici effectué dans toutes les fédérations. Les guichets automatiques

sont prêts à être implantés rapidement puisque l'utilisation d'un seul numéro de folio par personne facilite cette implantation: il ne reste plus qu'à distribuer des cartes en plastique, qui ne seraient pas nécessairement des cartes de crédit. L'informatique dessert plus de 1,200 caisses populaires qui représentent 90% des folios. L'informatisation des opérations de compensation est donc urgente: elle ne s'effectue actuellement qu'à Québec, Montréal et Trois-Rivières, les autres fédérations l'effectuant encore manuellement. Le service informatique prépare aussi l'informatisation d'opérations «derrière le comptoir», comme la formation ou la gestion prévisionnelle. Elle étudie aussi des produits type «intérêt quotidien», réclamés par les services de marketing.

Les Vins Bright lancent à leur tour un vermouth à base de cidre

Une semaine après Lubec, Les Vins Bright lancent à leur tour un vermouth à base de vin de pomme. L'apéritif Allegro, «aromatisé d'herbes de vermouth et fortifié de vin naturel» sera produit à leur usine de Saint-Joseph-du-Lac, inaugurée officiellement hier par le député provincial de Deux-Montagnes, M. Pierre de Bellefeuille. La semaine dernière, la compagnie Lubec de Saint-Antoine-Abbé mettait sur le marché l'Aperossimo, premier apéritif rouge fabriqué à partir de pommes. Cette nouvelle boisson avait été réalisée en collaboration avec le Centre de recherche en sciences appliquées à l'alimentation, un organisme provincial para-gouvernemental. Hier, M. de Bellefeuille inaugurerait moins l'usine elle-même — qui fonctionne depuis environ un an — que la nouvelle ligne d'emballage mise en place pour l'Allegro, qui fera son apparition très prochainement sur les

rayons des épiceries et des succursales de la Société des alcools. «D'autres produits à base de cidre fort et léger seront bientôt fabriqués dans notre usine qui, comme on le sait, est érigée au centre des magnifiques pomiers, orgueil de la localité de Saint-Joseph-du-Lac», a déclaré M. Jean-Guy Lord, vice-président directeur général des Vins Brights, dans son allocution de circonstance. En autorisant, en juillet dernier, la fabrication et la vente en épicerie de nouveaux apéritifs ayant un contenu québécois d'au moins 90%, le gouvernement québécois a ouvert de nouvelles perspectives à l'industrie provinciale de la pomme. La vente des cidres n'a pas bien réussi au Québec pour diverses raisons, mais les nouveaux apéritifs à base de pomme, s'ils ont l'heur de plaire aux papilles gustatives des Québécois, pourraient bien prendre la relève, du moins en partie. Les Vins Brights ont acheté

l'usine de Saint-Joseph-du-Lac de la Ciderie Deux-Montagnes en décembre 1978. Outre l'Allegro, cette usine produit actuellement les vins «Du Barry Rosé Mousseux» et le «Manoir St-David» blanc. Les installations doivent être agrandies au cours des prochains mois en vue de la production de la boisson la plus populaire de la compagnie, le vin mousseux Président «Grande Réserve» ainsi que d'autres marques Brights. La société Les Vins Brights est une filiale à part entière de T.G. Bright and Co. de Niagara Falls, en Ontario. En plus de ses installations de Saint-Joseph-du-Lac, elle exploite à Lachine, depuis 1933, une usine destinée surtout à la fabrication du sherry et du porto. D'autre part, la société-mère de Niagara Falls possède Les Vins La Salle Inc., de Saint-Hyacinthe. Cette filiale acquise en 1972 produit divers types de vins et d'apéritifs. M. Lord a signalé hier que

T.G. Bright avait investi au Québec quelque \$4 millions au cours des cinq dernières années, et qu'elle employait environ 100 personnes (dont une vingtaine à Saint-Joseph-du-Lac) sur un effectif global de 260. Pour l'exercice terminé le 31 mars dernier, T.G. Bright a réalisé un profit de \$1.3 million sur des ventes de \$22.6 millions, ce qui en fait le deuxième producteur de vins au Canada derrière Andros Wines de Winona (Ontario), dont le bénéfice a atteint \$2.5 millions sur des ventes de \$37.2 millions.

**Crédit Foncier**  
FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

**13 1/4 %**  
5 ans  
payé annuellement

**PLACEMENTS À TERME GARANTIS**

Montréal: 612, rue St-Jacques (514) 282-1880  
Québec: (418) 681-0277 • Ottawa: (613) 238-6084

Institution inscrite: Régie de l'assurance-dépôts du Québec  
Membre: Société d'assurance-dépôts du Canada

1980 Nous bâtissons ensemble depuis cent ans 1980

**Hugh Russel rachète ses débetures**

Hugh Russel, a annoncé hier que son conseil d'administration a autorisé le rachat de \$1,301,000 de débetures de la série «A» de Russel à 6 1/4%, \$2,275,000 de débetures de la série «B» à 10%, \$4,100,000 de débetures de la série «C» à 8 1/2% et \$8,126,000 de débetures de la série «D» à 11%. La date du rachat a été fixée au 28 novembre 1980. Les débetures seront rachetables à une valeur nominale plus les primes de rachat de 0.75% pour les débetures de la Série «A»; de 4% pour les débetures de la série «B»; de 5%, pour les débetures de la série «C» et de 7.8% pour les débetures de la série «D».

**Les Compagnies Molson Limitée**

**D.V. Pleshoyano**  
Les Compagnies Molson Limitée annonce la nomination de Dan V. Pleshoyano au poste de Vice-président principal, Planification et Expansion de l'entreprise. M. Pleshoyano était précédemment vice-président directeur des Brasseries Molson du Canada Limitée.

**Les Compagnies Molson Limitée**

**S.L. Hartley**  
Les Compagnies Molson Limitée annonce la nomination de Stuart L. Hartley, C.A., au poste de vice-président principal, Finances. Il a précédemment occupé le poste de vice-président principal, Planification et Contrôle.

**Avis Public**

**CKAC TELEMEDIA**

**Le vendredi 17 octobre, de 14h30 à 15h30,**  
en direct d'Ottawa,  
le Premier Ministre du Canada,  
**Monsieur PIERRE ELLIOTT TRUDEAU,**  
répondra aux questions de l'animateur **JACQUES MORENCY** et des journalistes:

- Jean Rivard de Télémedia
- Jean-Marc Poliquin de Radio-Canada
- Michel Roy du Devoir
- Marc Laurendeau de T.V.A. et La Presse

**CKAC 73 en premier!**

CKCH 97 CKCV 1280 CHL 63 CHLN 55 CJMT 1420  
**LE PLUS IMPORTANT RÉSEAU D'INFORMATION AU QUÉBEC**

**Approfondissez vos connaissances en placement**  
...à l'aide des mêmes cours que suivent les courtiers en valeurs mobilières, les personnes qui gèrent des fonds et plusieurs centaines d'investisseurs.

- Comment placer son argent en actions et obligations — à l'intention des débutants.
- Cours sur le commerce des valeurs mobilières au Canada — pour ceux et celles qui veulent davantage approfondir leurs connaissances, et pour ceux et celles qui désirent faire carrière dans le commerce des valeurs mobilières.

L'Institut publie plusieurs autres ouvrages. Demandez-en la liste.

Pour plus de renseignements adressez-vous à:  
**INSTITUT CANADIEN DES VALEURS MOBILIÈRES**  
1110 — 1080, Côte du Beaver Hill  
Montréal, Québec, H2Z 1S8  
**878-3591**

**LOCAUX DISPONIBLES pour BUREAUX**

dans un centre commercial de première importance situé en plein centre-ville

- à des tarifs de sous-location
- de 500 à 5,000 pi. ca. (un espace même plus grand est disponible)
- accès direct par Métro

Tél.: (514) 395-2213

Place Bonaventure Inc.

**GAGNON BOURDAGES SAUVE & ASSOCIÉS AVOCATS**

1130 ouest, rue Sherbrooke  
Suite 801, Montréal H3A 2M8  
Tél.: (514) 284-0426

# Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Voir autres  
Carrières  
et Professions,  
en page 17

NOTRE RUBRIQUE  
CARRIÈRES ET  
PROFESSIONS

Téléphonez ou écrivez à

**LE DEVOIR**

211, rue du St-Sacrement

Montréal - Tél. 844-3361

Compétence:

Micheline Turgeon,

## DIRECTEUR GÉNÉRAL

Poste: À Québec

L'Association Canadienne de la Radio et de la Télévision de Langue Française Inc. est à la recherche d'un directeur général afin de l'assister dans la promotion et le développement de la radio et de la télévision de langue française.

Les candidats doivent posséder une bonne connaissance de la radio et de la télévision et des industries connexes.

Les personnes intéressées sont priées de soumettre leur curriculum vitae avant le 23 octobre 1980, au:

Secrétaire

ACRTF

DOSSIER 3317

Le Devoir

C.O. 6033, Montréal H3C 3C9



**Lavalin**

## LA SOCIÉTÉ

LAVALIN, une importante société d'ingénierie d'envergure internationale, compte plus de 4,000 employés dont 1,000 professionnels œuvrant dans des domaines aussi divers que l'informatique, le transport, l'économie, la planification urbaine et régionale, l'écologie, l'environnement, la gestion et, bien sûr, l'ingénierie.

COSIGNA, son groupe informatique, connaît aujourd'hui un essor grandissant et recherche des analystes et des programmeurs pour le développement d'applications commerciales dans un environnement IBM.

## LES POSTES

Dans un premier temps, les candidats choisiront travailler au service informatique au siège social de la Société d'énergie de la Baie James qui exploite un vaste réseau de télécommunications pour lier tous ses chantiers à ses banques de données IMS.

## ANALYSTE-CONSEIL EN SYSTÈMES

Professionnel chevronné, l'analyste-conseil en systèmes évalue les besoins en informatique des services utilisateurs, est responsable des études de rentabilité et de la conception de dossiers d'analyse et dirige les analystes et programmeurs travaillant sur le projet de développement.

## PROGRAMMEUR-CONSEIL

Possédant une expérience solide, le programmeur-conseil est chargé de transformer les dossiers d'analyse en programmes efficaces, exploitables dans un environnement caractérisé par le matériel IBM 303X, 4300 et 8100 et par le logiciel MVS (SP, VM et IMS/DB-DC). Pour ce faire, il se sert des outils de programmation et de test interactif les plus modernes, tels que TSO/SPF, BTS (sous TSO).

## LES EXIGENCES

Les candidats choisis pour le poste d'Analyste-Conseil en Systèmes devront avoir une formation universitaire et six années d'expérience pertinente.

Les candidats choisis pour le poste de Programmeur-Conseil devront avoir une formation universitaire ou collégiale en informatique et un minimum de deux années d'expérience pertinente.

Des cours de perfectionnement relatifs aux logiciels d'IBM seront offerts aux candidats qui auront les connaissances de base désirées et qui démontreront le potentiel nécessaire à évoluer dans l'entreprise.

Les personnes intéressées devront communiquer avec monsieur Gilles Huot au poste 2675 ou faire parvenir leur curriculum-vitae à l'adresse suivante:

GRUPE LAVALIN

Service du personnel

1130 est, rue Sherbrooke -- 10e étage

Montréal, Québec H3A 2R5

Tél: (514) 288-1740

Le Groupe Commerce l'une des plus importantes compagnies d'assurances I.A.R.D. au Québec recherche à s'adjoindre des

## ANALYSTES-CAUTIONNEMENTS

Le poste:

Relevant du Vice-Président, Service des cautionnements, le titulaire analyse l'organisation, les finances et l'expérience d'entrepreneurs en construction dans le but d'endosser leur programme de travail.

La personne:

La personne doit détenir un baccalauréat en administration et posséder au moins deux années d'expérience dans le domaine des affaires soit banque, compagnie de finance ou entreprise connexe.

Les conditions:

Entrée en fonction: Immédiate  
Lieu de travail: Un poste à Saint-Hyacinthe et un poste à Montréal.

Traitement: Selon l'échelle salariale en vigueur, plus une gamme complète d'avantages sociaux.

Toute demande sera traitée confidentiellement.

Prière de communiquer avec le

Service des Ressources Humaines

Le Groupe Commerce Compagnie d'Assurances

(514) 773-9701



**LE GROUPE  
COMMERCE**  
Compagnie  
d'assurances

Une présence rassurante

## NOTAIRE

Notre cabinet est à la recherche d'un notaire, membre de la Chambre des notaires du Québec, ayant trois (3) à cinq (5) années d'expérience, principalement dans le secteur du droit financier et commercial.

La personne choisie sera appelée à travailler dans la préparation d'actes d'hypothèque, de nantissements commerciaux et d'actes de fiducie.

Une maîtrise de la langue française et de la langue anglaise, tant parlée qu'écrite, est essentielle pour ce poste.

Si la présente offre vous intéresse, prière d'adresser votre curriculum vitae à Me Renald Beauregard à l'adresse ci-dessous. Toutes les demandes seront considérées en stricte confidentialité.

**BOURBEAU, BEAUREGARD & LEFRANÇOIS**  
Notaires et Conseillers Juridiques  
Case postale 69, Succursale Desjardins  
Montréal, Québec H5B 1B2

Afin de soutenir l'expansion qu'elle entend se donner, la Société Mutuelle d'Assurance contre l'incendie de Laprairie-Napierville, est à la recherche d'un

## Souscripteur dans les lignes personnelles et commerciales

Fonctions:

- Conseiller et assister notre clientèle dans le choix des protections requises;
- Fournir une assistance à nos représentants;
- Analyser les risques et déterminer les taux appropriés;
- Souscrire les contrats.

Qualifications:

- D.E.C. en techniques administratives, option assurance générale ou une expérience jugée équivalente;
- Minimum de 5 années d'expérience en souscription de risques commerciaux;
- Posséder son A.I.A.C.;
- Facilité de travailler en équipe

Conditions de travail:

- Rémunération en fonction des qualifications et de l'expérience;
- Gamme complète d'avantages sociaux.

Lieu de travail: St-Edouard, Comté Napierville, Qué.

Faites parvenir votre curriculum vitae à:

La Société Mutuelle d'Assurance contre  
l'incendie de Laprairie-Napierville  
405 C, Montée Lussier  
St-Edouard, Comté Napierville  
JOL 1Y0

Date Limite: avant le 25 octobre 1980

## SONAREX Ltée

Société nationale de recherche et d'expertise  
recherche pour ses activités au Québec

- **Évaluateurs agréés:** Expérience en évaluation municipale et en expertise privée.
- **Évaluateurs stagiaires:** Minimum 1 an d'expérience en évaluation.
- **Techniciens en évaluation:** Avec expérience en évaluation commerciale, industrielle et institutionnelle.
- **Informatique — Analystes et programmeurs:** Deux ans d'expérience et connaissant les langages suivants: FORTRAN - PL 1 - COBOL - RPG 2 - etc.

Rémunération: selon l'expérience.

Adresser les notes biographiques ou déposer en personne à l'adresse suivante:

**SONAREX LTÉE**  
1195 rue de Lavigerie  
Ste-Foy, Québec G1V 4N3



Université de Montréal

## ADMINISTRATION DE LA SANTÉ ÉQUIPE DE RECHERCHE EN ORGANISATION ET ÉVALUATION DES SERVICES DE SANTÉ DOCUMENTALISTE

Poste d'une durée de un (1) an.

Fonctions:

Réorganiser le centre de documentation et en préparer le programme de développement.

Qualifications:

- Diplôme universitaire en bibliothéconomie ou l'équivalent;
- Expérience en documentation dans le domaine de la santé communautaire;
- Connaissance du système de santé québécois.

Salaires:

Selon les normes de l'Université de Montréal.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 20 octobre au:

Directeur  
Service du personnel  
C.P. 6128, Succ. "A"  
Montréal H3C 3J7



COLLÈGE BOIS-DE-BOULOGNE

collège d'enseignement général et professionnel

cherche

## PROFESSEUR

— Introduction à la gérontologie 352-110 45 heures (à la leçon)

Exigences:

- Diplôme universitaire de premier cycle dans une discipline appropriée;
- Expérience minimale de deux ans en gérontologie.
- Expérience dans l'enseignement souhaitable.

Les personnes intéressées doivent venir déposer leur curriculum vitae le jeudi 16 octobre 1980 au:

Service du personnel  
Collège Bois-de-Boulogne  
10,555 avenue Bois-de-Boulogne  
Montréal.



Université de Montréal  
Faculté de l'éducation  
permanente

## CERTIFICAT DE PUBLICITÉ CHARGÉS DE COURS Hiver 1981

• **PBT 4300**  
Atelier d'intégration en publicité

Vérifier, au moyen de réalisations pratiques et de leur évaluation, l'assimilation des connaissances de base théoriques et pratiques en vue d'un meilleur exercice de la profession de publicitaire; mesurer l'impact social du phénomène publicitaire.

EXIGENCES:

- Diplôme universitaire de deuxième cycle ou l'équivalent
- Expérience minimale de cinq années dans le domaine de la publicité
- Expérience d'une année dans l'enseignement aux adultes.

TRAITEMENT:

Selon les normes en vigueur à l'Université de Montréal.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 20 octobre 1980 à:

Gilles Ménard  
Coordonnateur du certificat de Publicité  
Faculté de l'éducation permanente  
Université de Montréal  
3333, chemin Queen Mary  
Montréal, Québec  
H3C 3J7

## ÉCOLE POPULAIRE D'ARTS ET D'ESSAIS INC.

RIMOUSKI

## PROFESSEURS DE MUSIQUE

Nature du travail:

Dispenser des cours de musique théoriques et instrumentaux. L'École acceptera des candidatures dans toutes les disciplines instrumentales.

Qualifications:

Le (la) candidat(e) devra posséder un baccalauréat en musique ou l'équivalent. Les diplômés en écriture ou arrangements sont acceptés. Une expérience pédagogique sera considérée.

Lieu d'emploi:

Rimouski et ses environs.

Salaires:

Salaires fixes. Conditions à discuter lors de l'entrevue.

Supérieur immédiat:

Sous l'autorité du Comité Central de l'École où seront intégrés les nouveaux professeurs.

Les personnes intéressées par cette offre d'emploi devront faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 24 octobre 1980, à l'adresse suivante:

École Populaire d'Arts et d'essais Inc.

167, St-Louis,

Rimouski, Québec.

GSL 5R2

Les candidats dont le curriculum vitae aura été retenu, seront convoqués en entrevue au plus tard le 10 novembre.

## AGENT PRINCIPAL D'ÉTUDES SYSTÈMES ADMINISTRATIFS

Le Canadien National recherche une personne d'expérience pour se charger d'études au sein de son groupe de Planification des systèmes administratifs à Montréal. Le candidat (homme ou femme) doit avoir fait valoir ses qualités de chef et compter plusieurs réalisations à son actif.

Le groupe de Planification des systèmes administratifs offre un service interne de consultation en matière d'élaboration et de mise en oeuvre de techniques visant à améliorer l'efficacité des systèmes en place au CN.

Les candidats doivent posséder, de préférence, un diplôme universitaire en génie industriel, en administration des affaires ou en techniques de l'organisation industrielle, et compter au moins cinq ans d'expérience en matière de systèmes administratifs.

Le poste s'adresse particulièrement au candidat énergique qui désire faire preuve d'initiative et de créativité. Le candidat retenu sera appelé à travailler au Siège social à Montréal ainsi qu'à l'extérieur, notamment pour la réalisation de certains projets.

Le traitement (\$27 000 à \$31 000) sera en fonction de la compétence et de l'expérience.

Prière de faire parvenir demande et curriculum vitae, avant le 31 octobre 1980, à l'attention de:

Monsieur J.R. Fontaine  
Directeur  
Planification des systèmes administratifs  
Services de gestion  
9e étage  
Siège social  
Montréal  
H3C 3N4



Université de Montréal  
Faculté de l'éducation  
permanente

## Certificat de Relations publiques CHARGÉS DE COURS Hiver 1981

• **COM 2400G,**

Introduction aux médias

Ce cours est une introduction générale au langage et aux médias. Il vise à favoriser l'utilisation pertinente et créatrice des médias. De plus, il a pour but d'initier l'étudiant à une démarche de production - par l'apprentissage de techniques de réalisation - allant de la conception du message à sa diffusion.

• **COM 2540G, Photographie**

Ce cours vise à initier l'étudiant au langage photographique et à la composition de l'image. Il lui permet d'acquies un jugement critique face à la photo publicitaire, commerciale, de portrait et de reportage. Il l'initie aux diverses techniques photographiques: la prise de vue, le portrait, micro et macro-photographie, photographie de documents, etc.; photographisme. Techniques de la chambre noire.

• **REP 4300, Atelier d'intégration en relations publiques**

Ce cours vise à vérifier, au moyen de réalisations pratiques et de leur évaluation, l'assimilation des connaissances de base théoriques et pratiques en vue d'un meilleur exercice de la profession de relationniste.

EXIGENCES:

- Diplôme universitaire de deuxième cycle ou l'équivalent
- Expérience professionnelle minimale de cinq années dans le domaine concerné.
- Expérience d'une année dans l'enseignement aux adultes.

TRAITEMENT:

Selon les normes en vigueur à l'Université de Montréal.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 20 octobre 1980 à:

Gilles Ménard  
Coordonnateur du certificat de  
Relations publiques  
Faculté de l'éducation permanente  
Université de Montréal  
3333, chemin Queen Mary  
Montréal, Qué.  
H3C 3J7

LA QUALITÉ ÉCONOMIQUE

Légère diminution du chômage

OTTAWA (PC) — Le nombre des travailleurs sans emploi a diminué au Canada au cours du mois de septembre. Au Québec, le taux est tombé sous la barre des 10%.

Selon les données fournies hier par Statistique Canada, le nombre des chômeurs est passé de 833.000 au mois d'août à 757.000 en septembre. Compte tenu des facteurs saisonniers, le taux de chômage a ainsi flechi de 7,7% en août à 7,4% de la main-d'œuvre disponible en septembre.

Cette baisse a été en grande partie attribuée par Statistique Canada à l'accroissement du nombre d'emplois à temps partiel en septembre. L'an dernier à la même époque, le taux de chômage atteignait 7,1%.

avec ou sans travail, a diminué de 381.000 en septembre, passant à 11.560.000. Au niveau des 15 à 24 ans, groupe habituellement frappé le plus durement par le manque d'emplois, le taux des chômeurs a reculé de 1,4% pour s'établir à 13%.

Chez les jeunes qui ont définitivement abandonné les études le printemps dernier, le nombre de ceux cherchant un emploi était à 18,2%, contre 19,4% en août. Ces dernières données ne tiennent pas compte des variations saisonnières.

Chez les hommes de 25 ans et plus, groupe le plus stable, le nombre des sans emploi a diminué d'un dixième d'un pour cent, passant de 4,9% en août à 4,8% à la fin de septembre. Chez les femmes du même groupe d'âge, le taux

des sans emplois est tombé à 6,5%. Compte tenu des facteurs saisonniers, le taux de chômage a connu un recul dans toutes les provinces en septembre, sauf à l'Île-du-Prince-Édouard, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique, soit exactement le contraire du mois d'août.

Dans ces trois dernières provinces, le taux de chômage a augmenté d'un demi d'un pour cent pour atteindre 11% à l'Île-du-Prince-Édouard, 5% en Saskatchewan et 6,6% en Colombie-Britannique.

C'est toujours à Terre-Neuve que le taux est le plus élevé de chômeurs, avec 13,4% de la main-d'œuvre disponible sans travail, au regard de 14,1% en août. Encore une fois, l'Alberta détenait le pourcentage le plus bas avec

3,7%, au regard de 4% un mois plus tôt. En Nouvelle-Écosse, le taux est passé de 10,1 à 9,2%, et au Nouveau-Brunswick, de 11,8 à 10,7%.

Au Québec, le nombre des chômeurs représentait un pourcentage de 9,8% au regard de 10,3% en août; en Ontario, de 7,0 à 6,7%; et au Manitoba, de 5,8 à 5,4%.

Si l'on s'arrête aux agglomérations urbaines, la région de Windsor, Ontario, frappée depuis des mois par le ralentissement de l'industrie de l'automobile, a connu une amélioration, le taux de chômage passant de 11,8% en août à 10,4% en septembre.

Chicoutimi-Jonquière, avec un taux de 11,6%, était la région souffrant le plus du chômage en septembre, malgré une amélioration au regard du taux de 11,8% en août.

Câblevision renaît samedi

des deux régimes; l'un diurne, l'autre nocturne, et se rassurer en se disant qu'au départ, la moitié des 1,512 heures sont rediffusées au moment où l'on dort. D'autre part, à première vue, certaines des émissions déjà produites atteignent un niveau de qualité qui n'interdit pas, loin de là, qu'on leur jette un second coup d'oeil.

Les budgets de production ne sont pas astronomiques. Jacques Lasnier s'attend d'ailleurs de ne pas dépasser, comme coût moyen, le tarif de \$1.000 l'heure. Mais avec la multiplication par 80 puis par 52, et en ajoutant tous les frais connexes d'exploitation, sans oublier une masse salariale d'environ \$1 million, on prévoit dès à présent que les dépenses de Inter-Vision Montréal atteindront facilement les \$6 millions, en l'an un. Et ce, même si l'entreprise existe depuis si peu de temps, qu'on ne lui a pas encore décerné de budget précis.

Ainsi en va-t-il d'ailleurs de la localisation des nouveaux canaux sur les câbles existants: le bon génie de l'installation, l'ingénieur Jean-Charles Dagenais (autre pionnier de Vidéotron), annonçait

Voici quels étaient les pourcentages pour d'autres villes importantes, avec entre parenthèses le pourcentage durant le mois d'août: Saint-Jean, T.-N., 11,2 (11,3); Halifax, 7,4 (8,7); Saint-Jean, N.-B., 7,9 (8,1); Québec, 7,2 (8,4); Montréal, 8,4 (8,4); Ottawa-Hull, 7,8 (8,0); Sudbury, Ont., 5,7 (8,6); Toronto, 4,3 (4,7); Winnipeg, 4,8 (6,0); Regina, 7,5 (8,8); Saskatoon, 5,3 (4,9); Calgary, 3,4 (3,9); Edmonton, 4,2 (4,7); Vancouver, 5,1 (3,6); et Victoria, 8,2 (8,2).

Suite de la page 13

fants: les sports et les loisirs; les cours de calibre collégial ou universitaire; la consommation; les sciences et l'éducation; les ethnies; les événements locaux auxquels les grands médias n'accrochent aucune attention; les jeux de canal consacré aux grilles des canaux Inter-Vision, et le projet, en discussion à l'heure actuelle, d'un canal arts-spectacles. (Et maints autres projets à plus longue échéance.)

Une illusion à ne pas se faire, c'est de croire que les 1,512 heures de programmation offertes chaque semaine par les huit ou neuf canaux en question seront constituées de «matière nouvelle» dans une forte proportion. C'est en soi imaginable. En fait Inter-Vision vise à une production hebdomadaire de 80 heures et demie de matière neuve; ce qui fait une proportion d'un peu plus de 8 heures par canal.

Pour le reste, il faut s'attendre à une quantité élevée de reprises; mais tous ces canaux fonctionnant sans interruption, il faut faire la part

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Voir autres Carrières et Professions, en page 16

Institut de Recherche d'Hydro-Québec Bureau d'emploi Case postale 1000 Varennes, Québec. J0L 2P0

Conseiller en personnel (Développement professionnel)

CONCOURS: IR-80-042

Fonctions:

- Conseiller les gestionnaires en matière de développement professionnel, de gestion de carrière et d'évaluation de leurs ressources humaines, en particulier: Analyser les besoins en matière de développement professionnel, mettre au point avec les gestionnaires des programmes de formation, coordonner leur application et évaluer les résultats; Voir à l'implantation du Programme d'initiation d'un nouveau cadre hiérarchique; Aider les gestionnaires dans l'application des programmes d'évaluation du rendement individuel de l'entreprise et dans le développement d'un programme d'évaluation spécifique à la communauté scientifique; Coordonner, pour la direction, les comités de formation locaux prévus dans les conventions collectives; Voir à l'application du régime de bourses universitaires, au financement des cours extra-muros et à la gestion des bourses postdoctorales.

Exigences:

- Posséder des connaissances théoriques et pratiques en gestion des ressources humaines ainsi que de l'intérêt pour les activités à caractère scientifique; Démontrer une capacité de comprendre les besoins du milieu, de concevoir des solutions originales et adéquates, et de communiquer efficacement ses idées; Avoir œuvré dans des emplois qui lui ont permis de développer son habileté à vivre une relation d'aide; Parler et écrire suffisamment l'anglais pour être en mesure de communiquer avec les organismes étrangers anglophones.

Salaire: Selon la compétence et l'expérience.

Lieu de travail: Varennes, Québec.

N.B. Les candidats intéressés sont priés de nous faire parvenir le plus tôt possible un curriculum vitae complet en prenant soin d'y inscrire leur numéro d'assurance sociale et le numéro du concours.

CANADIEN NATIONAL

Les Services de gestion du CN sont à la recherche d'une personne compétente pour participer à la conception et à la mise en oeuvre de techniques de bureautique au sein de la Compagnie.

La bureautique fait appel à l'utilisation d'ordinateurs dans le but de simplifier un grand nombre d'activités administratives telles que le traitement des textes, les communications et le classement électronique.

Le candidat (homme ou femme) doit avoir de l'expérience dans les domaines suivants: formation analytique, systèmes de mise en forme et de structuration de textes, systèmes informatisés d'acheminement de messages, systèmes informatiques en direct et techniques de gestion scientifique.

La préférence sera accordée au candidat qui possède un diplôme universitaire en informatique, en génie industriel ou encore en administration. Ce poste offre d'excellentes possibilités d'avancement au sein d'une équipe dynamique.

Le traitement variera de \$22 000 à \$26 000, selon la compétence et l'expérience.

Prière de faire parvenir demande et curriculum vitae, avant le 31 octobre 1980 à l'attention de:

Monsieur J.R. Fontaine Directeur - Planification des systèmes administratifs Services de gestion 9e étage Siège social Montréal H3C 3N4

CONSEILLERS-CADRES (2) EN PROGRAMMATION

Les deux conseillers-cadres que nous recherchons devront fournir les techniques professionnelles permettant d'identifier et d'évaluer les ressources et les besoins en services de santé et services sociaux dans la région. Ils devront également assurer une répartition et une utilisation adéquate des ressources en plus de fournir à l'amélioration des programmes et des services afin d'en assurer la complémentarité et la continuité.

Plus spécifiquement, ils auront à travailler avec les gestionnaires et les intervenants du réseau sur l'ensemble des services aux personnes âgées; hébergement, soins prolongés et services à domicile pour l'un tandis que l'autre se verra confier l'ensemble des services de santé dispensés et requis dans la région.

Les personnes recherchées, en plus de détenir un diplôme universitaire de premier cycle en sciences de l'administration, administration de la santé ou dans une discipline jugée appropriée, bénéficieront de quelques années d'expérience dans des activités reliées à l'hébergement et au secteur des services communautaires pour l'un alors que pour l'autre, une expérience des activités reliées aux soins de santé et en santé communautaire sera considérée comme un atout.

Elles jouissent d'une facilité de communication et sont capables de vendre les idées auxquelles elles croient. Douées d'une forte personnalité, elles ont fait preuve d'innovation dans le passé et sont déterminées à faire le nécessaire pour faire progresser le domaine où elles oeuvrent. Les conditions de travail sont similaires à celles généralement en vigueur dans le réseau des Affaires sociales et le traitement se situera entre \$24.196 et \$37.949 selon l'expérience. Faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 20 octobre 1980 à:

Monsieur Normand Piché, c.a. Conseil Régional de la Santé et des Services Sociaux De la Montérégie 125, boul. Ste-Foy, suite 300 Longueuil, Québec J4J 1W7

TELEVISION

2 CBFT

- 8.55 Ouverture à l'heure
- 9.00 En mouvement
- 9.15 Conditionnement physique général
- 9.30 L'évangile en papier
- 9.45 Animerie
- 9.55 Les mariages
- 10.00 Passe-Partout
- 10.30 Magazine-Express
- 10.45 Avec Pierre Ladouceur, coiffeur "votre santé", avec Louise Labrecque-Lagacé
- 11.00 Au fil de la semaine
- 11.30 Fifi Brindacier
- 12.00 Le Téléjournal
- 12.05 Midi plus

- Il sera question du Congrès international de l'allaitement maternel. Livre: "La couvade" qui couvre les impressions masculines sur la grossesse et l'accouchement. Inv.: Sylvie Jasmin, Twilight Druck et Michel Bouliette.
- 13.30 Femme d'aujourd'hui
- Présentation de trois livres: "Quand la vie t'assaille" de Noël Audet, "Résidents privilégiés" de Maria Casares et "L'oiseau de la vérité", contes de pêcheurs acadiens
- 14.30 Le temps de vivre
- De Beauté Chronique information: Claude Chaboussat, prés. Régie du logement
- 16.00 Bobino
- 16.30 Place du fondateur
- Texte: Pierre Guimette
- 17.00 Télé-5
- "Un photographe au cirque"
- 18.00 Ce soir
- 18.30 Gènes en herbe
- 19.00 Jeu-questionnaire
- 19.30 La Sagouine
- Voilà Léger interprète le rôle d'une Acadienne qu'a créée Antonine Maillet. A travers son quotidien, elle nous livre plusieurs secrets d'Acadie

- 20.00 Série mondiale
- Le Téléjournal
- 23.10 Nouvelles du sport
- 23.30 20/20
- 23.30 Reflets d'un pays
- De Rivière-du-Loup "Le théâtre dans l'oeuf". Nouveau théâtre d'été. Les mouvements d'été et d'été. Nous ferons le point concernant ces deux organismes
- 00.30 Cinéma
- "La fille à la valise" (Italie 1961). Drame réalisateur Valeria Zurlini, avec Claudia Cardinale, Jacques Perrin et Luciano Angelillo
- 1.55 Le Téléjournal

- 7.25 Horaire
- 7.30 Les p'tits bonshommes
- 8.00 Première heure
- "Analyse des séquences" — "La vie artistique" — "La météo" — "Les af-

CFTM

- 7.25 Horaire
- 7.30 Les p'tits bonshommes
- 8.00 Première heure
- "Analyse des séquences" — "La vie artistique" — "La météo" — "Les af-

RADIO-QUÉBEC

- 10.00 Le marché aux images
- Films documentaires à l'intention des enfants
- 11.00 Readings, write on Mathematics (Émissions du ministère de l'Éducation destinées à faciliter l'apprentissage de la langue anglaise chez les jeunes)
- 11.30 Parlez-moi
- Robert Jami Sol, les jeunes anglophones apprennent le français
- 12.00 N'ajoutez pas votre appareil
- Cette émission de "radio" télévisée fournit aux 145 télespectateurs, un service de haut intérêt dans les domaines de la culture, de l'éducation permanente, de la science et fait connaître les organismes qui sont au service de la grand public
- 13.30 Le marché aux images
- Films documentaires pour les jeunes
- 14.30 Mon ami Pierrot
- 14.45 Les Drallins
- Robert Gagné raconte
- 15.30 Roland Jomphe
- Avec les mots simples d'un philosophe sans prétention, Roland Jomphe, poète de Hêtre St-Pierre se raconte à travers souvenirs et poèmes

CINÉMA

- 0302 — "À la recherche de M. Goodbar" 19 h 00
- "Le gigolo américain" 21 h 30
- CINÉMA THÉÂTRE QUÉBÉCOISE, 1700 St-Denis (844-5734) — Cinéma d'animation Zagreb et Ottawa 80 h 30, 21 h 30
- CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke (486-7395) — "Ordinary people" 19 h 30, 21 h 30
- COMMODORE, 5780 ouest, boul. Gouin (354-8434) — "Cinéma d'animation Zagreb et Ottawa 80 h 30, 21 h 30
- 05.05, 21 h 55, "L'aise l'ouest de Stillberg" 20 h 30, "Suprême jouissance" 19 h 15, 21 h 30
- COMPLEXE DES JARDINS I, Complexe Desjardins, 1500 St-Denis (844-5734) — "Cinéma d'animation Zagreb et Ottawa 80 h 30, 21 h 30
- COMPLEXE DES JARDINS II, "Au revoir lundi" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 30
- COMPLEXE DES JARDINS III, "Hotel des voyeurs" 12 h 15, 14 h 55, 17 h 35, 20 h 15
- "Une hôtesse très spéciale" 13 h 25, 15 h 05, 17 h 45, 21 h 25
- COMPLEXE DES JARDINS IV, "Rencontres avec des hommes remarquables" 12 h 15, 14 h 25, 16 h 35, 18 h 45, 20 h 55
- CONSERVATOIRE D'ART ET D'INDUSTRIE, 1455 boul. De Maisonneuve (879-4349) — "College" de James W. Horne, USA, 1927 20 h 30
- CÔTE-DES-NEIGES I, 6809 Côte-des-Neiges (735-5528) — "Somewhere in time" 19 h 00, 21 h 30
- CÔTE-DES-NEIGES II, "Raisie le Titanic" 19 h 15, 21 h 15
- CRÉMAZIE, 8610 St-Denis (388-4210) — "Beverly Hills Cop" 19 h 00, 21 h 30
- DAUPHIN I, 2396 est. Beaubien (721-6060) — "Messidor" 19 h 00, 21 h 30
- DAUPHIN II, "Ca peut pas être l'hiver, on n'a même pas eu d'hiver" 19 h 30, 21 h 30
- DORVAL I, 2500 St-Denis (844-5734) — "Song of the South" 19 h 00, 21 h 30
- DORVAL II, "Willie and Phil" 19 h 00, 21 h 30
- DORVAL III, "Middle age crazy" 19 h 00, 21 h 30
- DÉCARIE SQUARE I, Centre Décarie, 6855 Clarendon (341-3100) — "Terror train" 19 h 00, 21 h 30
- DÉCARIE SQUARE II, "Resurrection" 19 h 00, 21 h 30
- ÉLYSÉE I, 35 Milton (842-6053) — "C'est pas moi, c'est lui" 19 h 30, 21 h 30
- ÉLYSÉE II, "Le cri du sorcier" 19 h 00, 21 h 30
- FAIRVIEW I, 7555 Autoroute Trans-Canada, Pointe-Claire (897-8095) — "Dressed to kill" 19 h 00, 21 h 30
- FAIRVIEW II, "Oh god book no 2" 19 h 00, 21 h 30
- GREENFIELD I, 519 Taschereau, Greenfield Park (671-6129) — "Les chiens chauds" 19 h 00, 19 h 45, 21 h 30
- GREENFIELD II, 519 Taschereau, Greenfield Park (671-6129) — "Les petites chéries" 18 h 10, "Comment se faire reformer" 19 h 55
- GREENFIELD III, "Retour d'un homme normal" 19 h 00, "Capitaine Aventure" 21 h 30
- GUY, 1435 Guy (831-2912) — "Sizzle" 12 h 15, 14 h 55, 17 h 35, 20 h 10, "Afternoon tea" 19 h 00, 18 h 20, 19 h 00, 21 h 30

SUR SCÈNE

- "Pomme d'Api" et "M. Chouffleur" d'Offenbach avec Bruno Laplante, Paule Verschelden, Paul Trépanier, Pauline Valloncourt, Paul Berval, Roland Gosselin, Aline Blain, Misa en scène: Jeanine Beaudin, Mar. à ven. 20 h 30
- SALLE WILFRID-PELLETIER, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — "L'Opéra de Montréal présente 'La Tosca' de Puccini. Dir. Charles Duboff, mise en scène: Yvon Desrosiers. Avec: Nicole Lorange, Lina Lima, Garbis Rojayan, René Savoie, Jean-Pierre Harteau, André Lortie, Gilles Latour, 20 h 00
- THÉÂTRE ALÉQUIN, 1004 est. Ste-Catherine (288-2943) — Paul et Paul, 20 h 30
- THÉÂTRE MAISONNEUVE, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — "Talisman" spectacle écrit et interprété par Michèle Allard et Alice Rondard. Mise en scène: Louise Laprade. Tous les soirs 21 h 00. Relâche dim. jusqu'au 25 oct.
- THÉÂTRE PORT-ROUQUÉ, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — "Brou", comédie de Claude Meunier, Jean-Pierre Plante, Louis Sala, Francine Ruel, mise en scène et interprétation: Michel Côté, Marcel Gauthier, Marc Messier, Sem. 20 h 30, Sam. 17 h 00, 21 h 00. Relâche dim. jusqu'au 22 oct.
- THÉÂTRE DE VILLE, 1 Wellington, Hull (771-6699) — "La bobine" de Jean Daigle, mise en scène: Luc Desjardins, avec Luc Desjardins, Luc Desjardins, Luc Desjardins, Mar. à ven. 20 h 30, Sam. 19 h 00, 22 h 00. Dim. 19 h 30, jusqu'au 25 oct.
- THÉÂTRE D'ALOUQUÉ, 1297 Pape-yeau (522-1211) — "J'ai beaucoup changé depuis" de Jocelyne Beaulieu avec Suzanne Champagne, Raymond Legault, Lirida Sorigini, Marie Tiro, mise en scène: Michelle Rossignol, Tous les soirs 20 h 30, Dim. 15 h 00, 18 h 00, 21 h 00
- TRANSIT, 425 Place Jacques-Cartier, Vieux Montréal (861-5731) — David Blue, jusqu'au 19 oct. Sem. dim. 21 h 30, 23 h 30, Ven. 19 h 00, 21 h 00, 23 h 00. Entre les les mer. mer. jeu. et dimanche
- THÉÂTRE DU RIDEAU VERT, 4664 St-Denis (844-1793) — "Le légataire universel" de Jean-François Regnard. Mise en scène: Yvon Desrosiers. Avec: Edgar Fritiller, Lina Scottie, Galina Labrière, Mar. à sam. 20 h 00. Dim. 19 h 00 jusqu'au 1er nov.
- THÉÂTRE DENISE PELLETIER, 4363 est. Ste-Catherine (253-8974) — "Sally Fred Barry" — "Meurtre pour la joie" de Jean-Marie Le-

- 16.30 Moi: "Je deviens moi". Une série de sketches illustrant les différentes phases du développement chez l'enfant de 0 à six ans
- 17.00 Une femme, une époque: "Coco Chanel" — "Passé-partout"
- 18.00 Canelle et Prunelle partagent avec les enfants de trois à six ans leur petit monde de gaieté et de fantaisie
- 18.30 Série dramatique qui évoque la vie de Heidi, une fillette de dix ans élevée en montagne auprès d'un grand-père fort original
- 19.00 La qualité de l'avenir: "Les conquêtes écologiques". Une série qui s'intéresse aux différents aspects de l'écologie et de la conservation de la faune
- 20.00 Droit de parole
- Avec la participation du public, les animateurs Mathias Rioux et Jean Cournoyer abordent différents sujets controversés ayant trait à la vie des Québécois
- 21.00 Émissions spéciales du mercredi: "Une vie en prison". Les difficultés émotives engendrées par la vie en prison

- 20.30 "La légende irlandaise" (Australien 1978). Drame historique avec Mary Larkin, Jon English, Gerard Kennedy, Kerry McGuire et Frank Gallacher
- 14.30 "Tout sur la drogue"
- 15.30 Services à la communauté
- 16.30 La tournée atomique
- 17.00 Les tenants
- 18.00 "100 jours de folie"
- 19.30 Simon Tempel
- 20.00 Textes de Marcel Gamache Marisol
- 20.30 Textes de Micheline Bélanger
- 21.30 "La légende irlandaise" (Australien 1978). Drame historique avec Mary Larkin, Jon English, Gerard Kennedy, Kerry McGuire et Frank Gallacher
- 22.30 La quotidienne — tirage
- 23.10 Sports
- 23.15 Le coureur du temps
- 23.25 "Ma gasha" (Américain 1961). Comédie sentimentale réalisée par Jack Cardiff, avec Shirley Maclaine, Yves Montand et Edward G. Robinson

- 1.00 Fermeture
- 17.00 Le marché aux images
- Films documentaires à l'intention des enfants
- 11.00 Readings, write on Mathematics (Émissions du ministère de l'Éducation destinées à faciliter l'apprentissage de la langue anglaise chez les jeunes)
- 11.30 Parlez-moi
- Robert Jami Sol, les jeunes anglophones apprennent le français
- 12.00 N'ajoutez pas votre appareil
- Cette émission de "radio" télévisée fournit aux 145 télespectateurs, un service de haut intérêt dans les domaines de la culture, de l'éducation permanente, de la science et fait connaître les organismes qui sont au service de la grand public
- 13.30 Le marché aux images
- Films documentaires pour les jeunes
- 14.30 Mon ami Pierrot
- 14.45 Les Drallins
- Robert Gagné raconte
- 15.30 Roland Jomphe
- Avec les mots simples d'un philosophe sans prétention, Roland Jomphe, poète de Hêtre St-Pierre se raconte à travers souvenirs et poèmes

- 7.25 Horaire
- 7.30 Les p'tits bonshommes
- 8.00 Première heure
- "Analyse des séquences" — "La vie artistique" — "La météo" — "Les af-

CINÉMA

- 0302 — "À la recherche de M. Goodbar" 19 h 00
- "Le gigolo américain" 21 h 30
- CINÉMA THÉÂTRE QUÉBÉCOISE, 1700 St-Denis (844-5734) — Cinéma d'animation Zagreb et Ottawa 80 h 30, 21 h 30
- CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke (486-7395) — "Ordinary people" 19 h 30, 21 h 30
- COMMODORE, 5780 ouest, boul. Gouin (354-8434) — "Cinéma d'animation Zagreb et Ottawa 80 h 30, 21 h 30
- 05.05, 21 h 55, "L'aise l'ouest de Stillberg" 20 h 30, "Suprême jouissance" 19 h 15, 21 h 30
- COMPLEXE DES JARDINS I, Complexe Desjardins, 1500 St-Denis (844-5734) — "Cinéma d'animation Zagreb et Ottawa 80 h 30, 21 h 30
- COMPLEXE DES JARDINS II, "Au revoir lundi" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 30
- COMPLEXE DES JARDINS III, "Hotel des voyeurs" 12 h 15, 14 h 55, 17 h 35, 20 h 15
- "Une hôtesse très spéciale" 13 h 25, 15 h 05, 17 h 45, 21 h 25
- COMPLEXE DES JARDINS IV, "Rencontres avec des hommes remarquables" 12 h 15, 14 h 25, 16 h 35, 18 h 45, 20 h 55
- CONSERVATOIRE D'ART ET D'INDUSTRIE, 1455 boul. De Maisonneuve (879-4349) — "College" de James W. Horne, USA, 1927 20 h 30
- CÔTE-DES-NEIGES I, 6809 Côte-des-Neiges (735-5528) — "Somewhere in time" 19 h 00, 21 h 30
- CÔTE-DES-NEIGES II, "Raisie le Titanic" 19 h 15, 21 h 15
- CRÉMAZIE, 8610 St-Denis (388-4210) — "Beverly Hills Cop" 19 h 00, 21 h 30
- DAUPHIN I, 2396 est. Beaubien (721-6060) — "Messidor" 19 h 00, 21 h 30
- DAUPHIN II, "Ca peut pas être l'hiver, on n'a même pas eu d'hiver" 19 h 30, 21 h 30
- DORVAL I, 2500 St-Denis (844-5734) — "Song of the South" 19 h 00, 21 h 30
- DORVAL II, "Willie and Phil" 19 h 00, 21 h 30
- DORVAL III, "Middle age crazy" 19 h 00, 21 h 30
- DÉCARIE SQUARE I, Centre Décarie, 6855 Clarendon (341-3100) — "Terror train" 19 h 00, 21 h 30
- DÉCARIE SQUARE II, "Resurrection" 19 h 00, 21 h 30
- ÉLYSÉE I, 35 Milton (842-6053) — "C'est pas moi, c'est lui" 19 h 30, 21 h 30
- ÉLYSÉE II, "Le cri du sorcier" 19 h 00, 21 h 30
- FAIRVIEW I, 7555 Autoroute Trans-Canada, Pointe-Claire (897-8095) — "Dressed to kill" 19 h 00, 21 h 30
- FAIRVIEW II, "Oh god book no 2" 19 h 00, 21 h 30
- GREENFIELD I, 519 Taschereau, Greenfield Park (671-6129) — "Les chiens chauds" 19 h 00, 19 h 45, 21 h 30
- GREENFIELD II, 519 Taschereau, Greenfield Park (671-6129) — "Les petites chéries" 18 h 10, "Comment se faire reformer" 19 h 55
- GREENFIELD III, "Retour d'un homme normal" 19 h 00, "Capitaine Aventure" 21 h 30
- GUY, 1435 Guy (831-2912) — "Sizzle" 12 h 15, 14 h 55, 17 h 35, 20 h 10, "Afternoon tea" 19 h 00, 18 h 20, 19 h 00, 21 h 30

SUR SCÈNE

- "Pomme d'Api" et "M. Chouffleur" d'Offenbach avec Bruno Laplante, Paule Verschelden, Paul Trépanier, Pauline Valloncourt, Paul Berval, Roland Gosselin, Aline Blain, Misa en scène: Jeanine Beaudin, Mar. à ven. 20 h 30
- SALLE WILFRID-PELLETIER, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — "L'Opéra de Montréal présente 'La Tosca' de Puccini. Dir. Charles Duboff, mise en scène: Yvon Desrosiers. Avec: Nicole Lorange, Lina Lima, Garbis Rojayan, René Savoie, Jean-Pierre Harteau, André Lortie, Gilles Latour, 20 h 00
- THÉÂTRE ALÉQUIN, 1004 est. Ste-Catherine (288-2943) — Paul et Paul, 20 h 30
- THÉÂTRE MAISONNEUVE, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — "Talisman" spectacle écrit et interprété par Michèle Allard et Alice Rondard. Mise en scène: Louise Laprade. Tous les soirs 21 h 00. Relâche dim. jusqu'au 25 oct.
- THÉÂTRE PORT-ROUQUÉ, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — "Brou", comédie de Claude Meunier, Jean-Pierre Plante, Louis Sala, Francine Ruel, mise en scène et interprétation: Michel Côté, Marcel Gauthier, Marc Messier, Sem. 20 h 30, Sam. 17 h 00, 21 h 00. Relâche dim. jusqu'au 22 oct.
- THÉÂTRE DE VILLE, 1 Wellington, Hull (771-6699) — "La bobine" de Jean Daigle, mise en scène: Luc Desjardins, avec Luc Desjardins, Luc Desjardins, Luc Desjardins, Mar. à ven. 20 h 30, Sam. 19 h 00, 22 h 00. Dim. 19 h 30, jusqu'au 25 oct.
- THÉÂTRE D'ALOUQUÉ, 1297 Pape-yeau (522-1211) — "J'ai beaucoup changé depuis" de Jocelyne Beaulieu avec Suzanne Champagne, Raymond Legault, Lirida Sorigini, Marie Tiro, mise en scène: Michelle Rossignol, Tous les soirs 20 h 30, Dim. 15 h 00, 18 h 00, 21 h 00
- TRANSIT, 425 Place Jacques-Cartier, Vieux Montréal (861-5731) — David Blue, jusqu'au 19 oct. Sem. dim. 21 h 30, 23 h 30, Ven. 19 h 00, 21 h 00, 23 h 00. Entre les les mer. mer. jeu. et dimanche
- THÉÂTRE DU RIDEAU VERT, 4664 St-Denis (844-1793) — "Le légataire universel" de Jean-François Regnard. Mise en scène: Yvon Desrosiers. Avec: Edgar Fritiller, Lina Scottie, Galina Labrière, Mar. à sam. 20 h 00. Dim. 19 h 00 jusqu'au 1er nov.
- THÉÂTRE DENISE PELLETIER, 4363 est. Ste-Catherine (253-8974) — "Sally Fred Barry" — "Meurtre pour la joie" de Jean-Marie Le-

- 16.30 Moi: "Je deviens moi". Une série de sketches illustrant les différentes phases du développement chez l'enfant de 0 à six ans
- 17.00 Une femme, une époque: "Coco Chanel" — "Passé-partout"
- 18.00 Canelle et Prunelle partagent avec les enfants de trois à six ans leur petit monde de gaieté et de fantaisie
- 1

# Le congrès de la Société des écrivains boudé par le public

par Hélène de Billy

QUÉBEC — Colloques, assemblée, cocktail, banquet, table ronde et messe dominicale ont marqué le congrès de la Société des écrivains canadiens de langue française, un événement littéraire et mondain qui s'est déroulé à Québec au cours du dernier week-end.

Le public qui était admis aux colloques, n'a pas profité de l'invitation. En effet, la salle des promotions du Petit séminaire était à moitié vide samedi tandis que sur l'estrade d'honneur une douzaine de conférenciers invités abordaient les divers aspects du thème de la rencontre: l'apport de l'histoire à notre littérature.

Le sujet méritait pourtant l'attention et les communications des Maurice Lemire, Jean-Éthier Blais, Alain Pontaut, Georgette Lacroix et Étienne Duval, entre autres, étaient de nature à susciter l'intérêt et la curiosité. Il aurait toutefois été surprenant de voir des jeunes assister à la rencontre. Car si les allocutions sur Lionel Groulx (par M. Jean-Éthier Blais), sur la ville de Québec dans la littérature historique (par M. André Duval), ou sur les poètes et chansonniers de l'époque contemporaine (par Mme Georgette Lacroix) auraient pu intéresser un grand nombre, le ton austère de ces professeurs-conférenciers et l'esprit archaïque entourant les débats étaient de nature à en rebiffer plusieurs. En effet, dans le décor suranné de la salle des promotions du Petit séminaire l'atmosphère rappelait beaucoup celle des vieux collèges classiques. Par ailleurs,

les interventions de l'auditoire sur le rapport Parent ou sur nos liens étroits avec la mère-patrie française avaient des résonances anachroniques.

Ce contexte particulier ne saurait faire oublier la pertinence et la qualité de certaines des thèses présentées aux colloques. La Société aurait par contre avantage à s'irriguer de sang neuf afin que les qualités qu'elle recèle puissent profiter à un plus grand nombre, a suggéré un conférencier.

Le banquet qui suivit les colloques donna lieu à la remise du prix littéraire Air Canada à M. Negovan Rajic pour sa nouvelle *Histoire de chien*. Enfin, le dernier événement inscrit au programme avant la messe à l'église Notre-Dame-des-Victoires devait réunir autour d'une table ronde, Mme Suzanne Paradis,

écrivain, Mme Simone Bussières, vice-présidente du Congrès et M. Réal d'Anjou, éditeur. M. d'Anjou ne s'étant pas présenté, la discussion qui portait sur les droits d'auteur s'amorça à partir de la communication de Mme Paradis. Celle-ci a dit vouloir l'abolition pure et simple de cette «fumisterie», de cette «cloche de verre sur le vide» qu'est le droit d'auteur et qui, en outre, contribue à envenimer les rapports éditeur-écrivain. Rappelant que personne n'a jamais prévu le droit d'un auteur de mener son œuvre à terme l'écrivain a préconisé l'étude de nouvelles approches moins pénalisantes pour lui... Le débat s'est poursuivi sur les difficultés de l'édition québécoise et la fragilité du marché du livre. Mais l'heure de la messe a sonné et on a dû interrompre la rencontre.



Paul et Paul: des comédiens chevronnés, mais des scripteurs un peu essouffés.

# Paul et Paul

C'est pas parce qu'on rit qu'on est drôle

par Nathalie Petrowski

La scène baigne dans une lumière qui a la blancheur d'un hôpital. Trois chaises longues attendent silencieusement que les Pauls fraîchement sortis du coma viennent s'y asseoir. Les Pauls arrivent en robes de chambre et pyjamas jaune vif. Ils ressemblent à trois bananes. Ils s'assoient sans rien dire et fixent l'auditoire qui à ce stade-ci est plié en quatre et en cinq et manque de dépasser sous le choc du fou rire. Un Paul fait remarquer qu'il a la «job» la plus facile en ville puisqu'il n'a même pas besoin d'ouvrir la bouche pour faire rire le monde. L'air désespéré de ses confrères témoigne cependant d'une autre réalité. Les Pauls ont en fait la «job» la plus ingrate en ville. Rien de plus difficile que de faire rire le monde, année après année, sans devenir sec ou suranné. Rien de plus difficile que de tenter de garder en vie l'effet de surprise, l'étonnement qui délie les plus grands éclats de rire. Pas surprenant que le stress de l'emploi ait conduit les Pauls à l'hôpital pendant un an et demi.

A peine sortis pour un séjour prolongé à l'Arlequin, les Pauls ont encore la santé un peu chancelante; on les sent étourdis par l'air ambiant, perturbés par cette soudaine

popularité et pas encore tout à fait à l'aise dans la peau de leurs nouveaux personnages. Ils ont pourtant soigneusement calculé ce retour triomphal en jouant gros et fort, en doublant le nombre des personnages, en accélérant un rythme ici, en coupant un numéro là. Ils se sont même payé des décors, des haut-parleurs à tout casser et le service de quatre *roadies* à l'air professionnel. Les Pauls ont cru qu'ils pourraient s'en tirer facilement sans trop faire d'effort, en se fiant sur les prouesses de la grosse machine de l'efficacité. Ils ont cru qu'il suffirait de changer de décor pour changer le mal de place. Dans leur coma respectif, ils ont laissé pousser leur personnalité et s'exprimer leur différence mais ils ont manqué d'audace.

Leur nouveau spectacle est techniquement impeccable, mais inachevé. Les Pauls ont cette fois choisi de suivre la recette plutôt que de cuisiner un nouveau plat à la mesure de leur délire. Ils ont chassé leur grain de sel sans chercher à relever l'assaisonnement. Jacques Grisé par exemple a mis sur le réalisme comico-social. Ses personnages viennent directement du quotidien québécois: le couple qui part en vacances aux «Etats» à Rest Area, le

pepsi qui s'est fait volé sa blonde, la grande folle qui joue aux dames. Son coup de pinceau est gros et pas toujours drôle. Mais Grisé reste l'indispensable straight-man, celui dont le talent limité met en valeur le génie de ses deux confrères. Il est le contraire de Serge Thériault, surnommé le poète des Pauls. Tous les personnages de Thériault traitent un relent de drame qui les rend à la fois drôles et douloureusement tristes. Thériault est le seul qui sait nuancer son interprétation et la colorer avec tendresse et sensibilité. Son principal personnage, un dénommé Ti-Guy, amateur de «poteautons» est un classique de l'échec québécois. Ti-Guy s'est installé un poteau sur la scène mais au bout d'un jour il ne tient déjà plus en place. Sa solitude lui pèse tellement qu'il prend le premier prétexte pour renoncer à son poteau. On ne sait pas au juste ce que Thériault cherche à dire à travers la démission de Ti-Guy; est-ce le rêve du référendum qui s'est dégonflé, est-ce un idéal quelconque qui a pété. On ne le saura jamais. Ti-Guy disparaîtra avant même que Thériault n'ait pris le temps de le développer.

Claude Meunier pour sa part se fait un devoir de ne rien développer. Ses personnages uni-dimensionnels et

transparents, sont comme des hallucinations qui laissent derrière elles une immense traînée de rires nerveux. Avec le retour de l'ineffable Sylvain Saguenay devenu président du Président de l'Habit et défilé de mode ambulante, Meunier part carrément dans un imaginaire bizarre et biscornu qu'il manie avec virtuosité. Ses personnages sont dénaturés et complètement en dehors de la réalité. Ils sont tellement torques que c'est impossible de ne pas rire d'eux. Là où Thériault est tendre, Meunier est froid et psychotique.

Dans le striptease du caporal, un numéro de vaudeville fort populaire, Meunier ressemble à un Olivier Guimond qui aurait fini trop d'acide. Le caporal est suivi par un obsédé sexuel (décidément les Pauls

ont des fixations) joué cette fois par Thériault. Avec son regard maniaque et sa gestuelle détraquée le comédien fait ressortir le pathétique du personnage. Le paradoxe c'est que Thériault est touchant mais n'est pas toujours drôle tandis que Meunier avec son débit erratique et ses tics nerveux, est franchement moquant. Le paradoxe c'est aussi que les Pauls sont des comédiens chevronnés mais des scripteurs un peu essouffés qui ont intérêt à travailler davantage leur délire s'ils veulent éviter le piège de la facilité. Cela serait dommage de voir les Pauls devenir des vendeurs de fast-food vite achevé, vite avalé et vite oublié. Après tout, c'est pas parce qu'on rit aujourd'hui qu'on trouvera ça drôle demain.

# Un concours littéraire pour les 9 à 12 ans

Les éditions Flammarion organise pour tous les enfants du second cycle des écoles primaires, c'est-à-dire les 9 à 12 ans, un grand jeu de création littéraire: «Raconte-moi la suite...»

On propose aux jeunes d'inventer une nouvelle fin ou une suite à un des cinq livres retenus dans la nouvelle collection Castor Poche et d'illustrer ce texte qui ne doit pas dépasser sept pages.

«Ce jeu, explique Mme Maggy Saragossi, des relations publiques, fait suite aux recommandations du ministère

de l'Éducation qui propose de rapprocher ou d'intégrer la lecture et l'écriture en tenant compte de l'importance du livre dans l'apprentissage du français et d'un illustrateur, lui permettant ainsi de créer son œuvre propre en utilisant comme base un texte existant, support de son imagination, mais qui ne devrait pas la limiter.»

Les cinq titres retenus sont: *Le fauteuil de grand-mère*, par Charlotte Herman; *Akavak*, par James Hoston; *Un été aux arpentés*, par Alan Wildsmith; *Une jument extraordinaire*, par Joyce Rockwood et *Du soleil sur la joue*, par Marilyn Sachs.

Ce jeu qui prend la forme d'un concours est proposé non seulement à l'intérieur des écoles primaires du Québec, mais aussi de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick où les jeunes apprennent le français.

Un grand prix de \$150 en compte d'épargne et quatre mentions, consistant chacune en une collection complète de livres Castor Poche, seront donnés aux gagnants de chaque série. Quarante prix de participation, constitués de deux livres de cette collection, seront attribués lors d'un tirage au sort effectué parmi tous les participants au concours.

On ne peut participer à ce grand jeu/concours que par l'intermédiaire de son école, ce qui n'exclut pas que le jeune élève suggère à son professeur qu'il aimerait bien y prendre part.

Un formulaire de participation doit être envoyé au plus tard le 15 janvier au service des relations publiques des éditions Flammarion. Le texte de création lui-même et le dessin doivent être remis avant le 1er mars. Les remises de prix auront lieu respectivement à Montréal, le samedi 25 avril, à la librairie Flammarion, et à Québec, le samedi 2 mai, à l'occasion du Salon international du livre.

# Louis Guilloux meurt à 81 ans

PARIS (AFP) — L'écrivain français Louis Guilloux, auteur de *La maison du peuple* et du *Sang noir*, est mort hier à l'âge de 81 ans, a-t-on appris chez son éditeur parisien.

Louis Guilloux avait été hospitalisé il y a quelques jours à Saint-Brieuc, sa ville natale, en Bretagne.

Après des études au lycée de Saint-Brieuc comme boursier, Louis Guilloux était venu à l'âge de 19 ans à Paris où il travailla au journal *L'Intransigeant* de 1921 à 1924. Son premier livre, *La maison du peuple*, lui valut une première distinction en 1927. Mais c'est en 1935 qu'il écrivit son œuvre principale *Le sang noir*.

Longtemps responsable du secours populaire français, il s'engagea à gauche, mais n'adhéra à aucun parti. Un

voyage avec André Gide à Moscou, peu avant la deuxième Guerre mondiale, le laissera perplexe et inquiet.

## UNIVERSITE CONCORDIA

La Division des arts d'interprétation de la Faculté des beaux-arts

présente  
**CRAIG SHEPPARD**  
pianiste

le jeudi, 16 octobre 1980  
20 h 30  
chapelle Loyola, 7141, rue Sherbrooke ouest

### Programme

Bach	Partita n° 4 en ré
Liszt	Trois transcriptions de chansons Schubert Mendelssohn Schumann
Ravel	Rapsodie hongroise n° 12 Valse nobles et sentimentales (Gaspard de la Nuit)

Entrée libre  
Information: 482-0320, ext. 765  
(Autobus 105)



DANS LE CADRE DE LA "SEMAINE INTERNATIONALE DU PRISONNIER D'OPINION"

## LE THÉÂTRE PARMINOU

présente

# "Viens voir, ça te fera pas mal"

Du 15 au 19 octobre à 20h

Billets: 4\$

Une production du service d'animation socio-culturelle de l'UQAM.  
Les billets seront en vente au guichet deux heures avant chaque représentation.

Centre Socio-culturel de l'UQAM  
Salle Alfred-Laliberté

Entrée: 1455, rue Saint-Denis ou via métro Berri-deMontigny

INSTITUTION THÉÂTRALE

## EL GALPÓN

de Tarragona

présente

PEDRO Y EL CARITAN... Jeudi 16 oct. 19h30  
VOCES DE AMOR Y LUCHA, Vendredi 17 oct. 19h30

Université du Québec à Montréal  
Salle Marie-Gérard-Lévesque - Centre des arts de la scène

Organisé par le Comité de soutien au jazz de l'Université

## CÉLIBATAIRES

«Club 51»

QUELLE AGREABLE FAÇON de rencontrer des personnes libres de 20 à 40 ans... au Club 51. Le concept le plus nouveau, agréable ambiance de café, milieu social intéressant. Membres occupés par invitation seulement. Calendrier et brochure sur demande à:

Social Consultants 51, Case 746  
Montréal H4V 2Z3  
(ouverture le vendredi 24 octobre à l'hôtel Constellation 3487, rue Peel)

## AUJOURD'HUI LE DEVOIR et *ciel* 98.5

vous offrent la chance de gagner un des 40 laissez-passer doubles pour assister à l'Avant-Première du nouveau film de BERTRAND TAVERNIER avec ROMY SCHNEIDER



# LA MORT EN DIRECT

le jeudi 23 octobre à 20h30 au cinéma Le Dauphin

composez **845-0111**  
entre 15 et 16 heures seulement  
(un laissez-passer par famille)

Il est inutile d'appeler avant l'heure mentionnée, les circuits seront débranchés. Les gagnants n'auront qu'à se présenter à la réception des Films Mutuels, 225 est, rue Roy, 2<sup>e</sup> étage, les jours ouvrables entre 9h et 17h.

- Pour être parmi les gagnants, vous devez répondre à cette question: Nommez une voix entendue sur les ondes de CIEL-FM.
- Le concours se termine le vendredi 17 octobre à 16h.
- Les droits en vertu de la loi sur les concours publicitaires ont été payés.
- Un litige quant à la conduite et l'attribution d'un prix de ce concours publicitaire peut être soumis à la Régie des Loteries et Courses du Québec.

# Paul et Paul s'en vient...

**SUPPLÉMENTAIRES**  
1, 2, 5, 6, 7, 8 ET 9 NOVEMBRE

THÉÂTRE ARLEQUIN  
1004 et 514, Catherine

Billets en vente également à tous les comptoirs TRS

Présenté par BEAUBEC en collaboration avec le magazine CROC

ARTS ET SPECTACLES

# Le nouveau bateau de Jean-Guy Moreau

par Clément Trudel

Les dix premiers «machinistes» s'activent dans la soute d'un transatlantique dont le capitaine (Trudeau) et le commissaire de bord (Jean Chrétien) dirigent un voyage organisé où la seule invitée réticente semble être La Sagouine qui, comme toute bonne Acadienne, craint les grands dérangements.

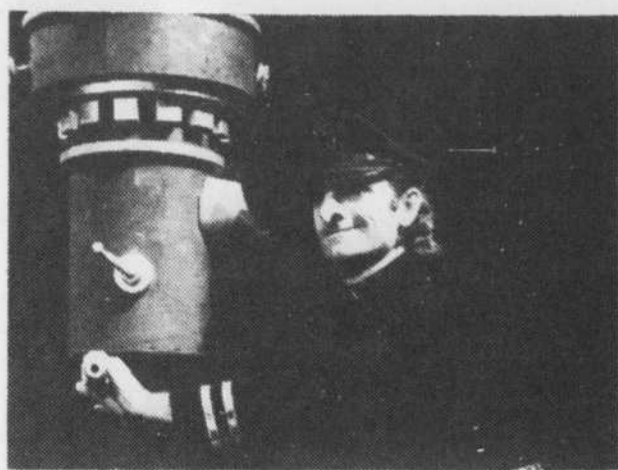
Voilà l'essentiel de la trame d'une comédie musicale: *Manquez pas le bateau*, dont la première aura lieu à la Place des Arts le 28 octobre. Jean-Guy Moreau, qui a déjà donné six représentations de ce show au Grand Théâtre de Québec, promet que rien ne sera morose dans ce spectacle, le dernier, dit-il, qu'il emprunte directement à une idée politique. L'imitateur pense produire un spectacle à thème (l'argent, par exemple) qui pourrait s'exporter.

Pour l'essentiel, cette croisière d'une «mer à l'autre» doit conjuguer les fantômes du 20 mai 1980. Le grand navire blanc et rouge prend donc la mer avec, à son bord, un fé-

tard voyageant aux côtés de la princesse; le maire Drapeau, qui poussera finalement son petit air d'opéra; Sunny Turcotte, l'ex-marxiste-léniniste, ne pensant maintenant qu'à «faire la passe», et d'autres artistes du rire. Un absent: Claude Ryan, qui bénéficie toutefois d'un sous-marin affrété par les soins de Trudeau, mais qui n'en a pas moins à graver, lui aussi, l'échelle menant à la cabine du capitaine.

René Lévesque, lui, répète les grandes lignes de son rêve: un voyage à bord d'un navire plus petit... mais étanche. Inutile de tout dire à l'avance. Moreau ne dédaigne pas l'improvisation, et il a du déjà s'inspirer de répliques venant de la salle pour qualifier ses personnages.

Ont épaulé Jean-Guy Moreau, dans le rodage de ce nouveau spectacle: Colette Marcell et Paul Dignard. Le public aura droit à 12 nouvelles chansons, dont huit sont dues à Pierre Huet. Quatre musiciens, sur le pont, auront comme directeur Marcel Rousseau. Jean-Guy Moreau ne se livrera pas à des pas de



Claude Ryan est absent du bateau de Jean-Guy Moreau, mais il dispose d'un sous-marin affrété par Pierre Elliott Trudeau.

deux mais il n'a pas été écarté d'une chorégraphie mise au point par Judith Ouimet.

Hier, dans la cale sèche du «Nautique», Place Jacques-Cartier, Jean-Guy Moreau rentrait dans la peau de tous ces personnages, faisait volontiers l'autocritique de ses spectacles précédents et ra-

contait, gouailleux, les bons coups qu'il avait joués: faire croire, par exemple, à l'animateur d'une émission du matin à CBC, qu'il interviewait un Claude Ryan bien au fait des méandres de la question constitutionnelle!

Comment justifier l'idée-maîtresse de *Manquez pas*

le bateau? En vacances, on prend un certain recul, on voit un peu mieux ce qui se passe chez soi. D'où l'idée d'aborder, en période post-référendaire, des questions qui semblent bien ne pas devoir disparaître. Il appartient à Jean-Guy Moreau de rendre vraisemblables les lubies, les rêves et les répliques de chacun, dans ce qui devrait être perçu comme «de la caricature à son meilleur... une caricature d'éditorial qui serait doublée du son et du mouvement». Pour la première fois, Jean-Guy Moreau sera lui-même, du moins dans la chanson d'ouverture et dans les derniers accords de cette comédie humaine où Gerry exhale sa xénophobie tandis que l'équipage joue la note rassurante, pourvu que personne n'agisse en trouble-fête, évidemment.

Oubliés, pour l'instant, les accents de Veigneault, de Leclerc ou de Ferland. Moreau ramène sur la scène la trucidation d'un Michel Chartrand, trouve de nouvelles cibles «idéales» et avoue le danger inhérent à toute cari-

cature soit rendre sympathique des personnages dont on s'acharne à dépeindre les tics et les défauts.

Michel Jasmin voudra faire croire que le «reid» et «reidum» n'était qu'une expérience, qu'il ne fallait surtout pas prendre au sérieux les velléités de sécession. Sirupeux, Guy Godin se lancera dans une sérénade tandis qu'au total, l'auditoire devrait sentir, selon Jean-Guy Moreau que «personne n'a gagné là-dessus», c'est curieux comme ce langage se rapproche du commentaire d'un Trudeau le soir du 20 mai, évoquant les meurtrissures de chacun.

Pour être fidèle au cachet humoristique, Moreau fera dire à son capitaine: «Est-il concevable que dans un pédalo, on en arrive à une pensée universelle?» À son périscope, sous la coque du grand bateau, Claude Ryan chantera qu'il veut qu'on l'aime, que bientôt «va falloir qu'on m'aime».

Ceux qui entourent Moreau disent, sans rire, qu'ils n'avaient pas l'impression, au départ, de construire un spectacle pré-électoral.



Le fétard est un de ceux qui n'ont pas manqué le bateau que Jean-Guy Moreau fera visiter au public de la Place des Arts à compter du 28 octobre.

## «Les larmes amères de Pétra Von Kant»

# Une pièce bouleversante au Vieux-Québec

par Julie Stanton

QUÉBEC — Les larmes amères de Pétra Von Kant, de Fassbinder. Mise en scène de Denise Gagnon. Avec: Marie Laberge, Léa-Marie Cantin, Marion Vallée, Marie-Christine Perrault, Ginette Chevalier et Denise Gagnon. Scénographie: Denis Denoncourt. Au Théâtre du Vieux Québec, jusqu'au 9

novembre. Relâche les lundis et mardis. L'impatience du métier, quelque chose me pressait à voir cette pièce le plus tôt possible. Était-ce le nom du dramaturge allemand à qui l'on doit avoir réalisé certains beaux films dont *Théâtre et ses amis*? Était-ce laématique même de l'oeuvre peu

souvent portée à la scène: l'amour, ici impossible, entre deux femmes? Ou encore les noms de Marie Laberge dans le rôle titre et celui de Denise Gagnon comme metteur en scène? Probablement les trois éléments à la fois. Et les larmes amères de Pétra Von Kant m'a fait pleurer. Il faut voir mais il faut voir

cette pièce bouleversante défendue de façon étonnante par les six comédiennes. Chacune entièrement confondue avec son personnage et sa vérité. Au sortir d'un douloureux divorce, Pétra Von Kant, dessinatrice de mode, a le coup de foudre pour une jeune fille qu'elle prend sous sa protection et avec laquelle elle en-

tend «conquérir le monde». Dans une montée dramatique sensuelle et subtilement érotique, nous vivons littéralement le drame de Pétra que son amour pour une jeune fille qui aime «bien» transfigurera, la consumera et ravagera jusqu'à la dépossession d'elle-même.

Il faut voir mais il faut voir Pétra et Karen se caresser des yeux et des lèvres et se déchirer de mots qui ont la violence du torrent. «Je t'aime à ma manière, il faut que tu me l'accordes», lancera Karen à qui Marie-Christine Perrault confère tout le mal de vivre, l'égoïsme et le cynisme d'une certaine jeunesse. «Je crois que tu m'aimes mais je ne le sais pas», répondra Pétra qui rend malade, c'est ça qui m'habite les deux et les tourments de la possession. Omniprésente à elles, cette douloureuse Marlene (Léa-Marie Cantin) qui voit tout, qui sait tout. Elle va et vient, sert le café et les boissons, obéit à sa patronne. Elle ne parle jamais. Seuls ses yeux et

sa bouche crient son amour pour celle qui la traite comme l'on traite un objet encombrant et utile à la fois.

Autour de ces trois femmes, gravitent la mère effondrée, la fille demunie et l'amie mondaine, la voyeuse, qui assisteront au désespoir final de Pétra. Désespère que Marie Laberge jette au visage et au cœur du spectateur de façon telle que toutes les détresses de sa propre vie l'assaillent jusqu'à la mémoire.

Un décor de veours et de satin, des costumes de ville comme des ecumes. Ferré et Brel qui chantent *Elsa* et *L'impossible amour*. Rides qui se baissent sur Pétra agouillée aux pieds de Marlene: «Parle moi de toi et de ta vie... les yeux, la bouche de Marlene qui vient au monde. Une digue qui éclate. *Les larmes amères de Pétra Von Kant*, un fort texte mis en scène par Denise Gagnon de manière intelligente et sensible. La passion, le désespoir, sans mélo.

## ÉCHOS DE LA CAPITALE

Au pavillon Casot de l'Université Laval, les Archives nationales du Québec accueillent jusqu'au 28 octobre une exposition itinérante du musée maritime Bernier de l'Islet-sur-Mer intitulée «Le Saint-Laurent 1900-1960». Grâce à des maquettes de navires, des photographies, des illustrations et des objets de marine, le public pourra avoir un aperçu des activités maritimes sur le Saint-Laurent à partir du tournant du siècle jusqu'à 1960.

Le Service des activités socio-culturelles de l'Université Laval présente aujourd'hui *Voces de amor y lucha*, une sélection d'oeuvres et d'extraits de pièces de théâtre du répertoire universel qui montrent la femme sous diverses facettes. Ce spectacle sera donné par la troupe uruguayenne El Galpon. (Pavillon Pollack).

Au Théâtre Petit Champlain, jusqu'au 19 oc-

tobre, les chansonniers belges Jacques Ivan Duchesne, Philippe Anctil et Jofroi donneront une tour de chant intitulé «Pleins feux sur la Belgique». Cet événement se greffe aux autres activités de l'«Automne culturel belge».

Le Théâtre du Vieux Québec, qui a pignon sur rue au 30 de la rue Saint-Stanislas, produira cette année quatre spectacles. Il en accueillera trois autres. On peut déjà voir *Les larmes amères de Pétra Von Kant* de l'auteur allemand Fassbinder mis en

scène par Denise Gagnon. En novembre, Germain Houde dans *Macho man*, un texte de Jean-Pierre Bergeron. Du 26 novembre au 7 décembre: *Chanton et théâtre de Brecht* avec Nicole Catellier, mise en scène de Yves-Eric Marier. En janvier: *La foire*, une création collective. En février: *De fil en aiguille* avec Jean-Guy. En mars: Pauline Martin dans *Bachelor* et, finalement, vers le 15 avril: *Moi, bien plus*, une création de Jean-Fernand Girard.

J.S.



HEINZ HOLLIGER, hautboïste, sera le soliste invité au prochain concert de l'Orchestre de Chambre McGill, sous la direction d'Alexander Brott, lundi soir, le 20 octobre, à 20 h 30, au Théâtre Misonneuve. (Publicité)

**ÉCOLE DE MÏME-CORPOREL DU 490US**

**DÉBUT DES COURS: 27 octobre**

Inscriptions dès maintenant à l'Atelier, 3673 rue St-Dominique 843-3009

L'ÉCOLE DE MÏME-CORPOREL DU QUART'SOUS, INC. ANNÉE SCOLAIRE 1980-81 offre quatre sessions de cours

SESSION 1 (1/9/80 au 11/10/80) SESSION 2 (27/10/80 au 20/12/80) SESSION 3 (5/1/81 au 7/3/81) SESSION 4 (22/3/81 au 23/5/81)

sous la direction artistique de JERN ASSELIN et DENISE BOULANGER.

Renseignements au Théâtre de Qu'Fous, 100 est Avenue des Pins, Montréal. Tél.: 843-3009 et 845-7278

**PRIX DE LA CRITIQUE INTERNATIONALE CANNES 1980**

**MON ONCLE D'AMÉRIQUE**

avec la collaboration du Prof. HENRI LABORIT

TOUTE LA SEM. 12:30 2:40 - 5:00 - 7:20 - 9:40

**BERRI 4**

ST DENIS - STE CATHERINE 288 2115

une euphorique poursuite de la liberté...

un film d'ALAIN TANNER

**MESSIDOR**

le DAUPHIN 1

SEM.: 7:00 - 9:20 SAM.-DIM.: 2:15 - 4:30 - 7:00 - 9:20

LORIMAK présente Une Production ANDREW BRAUNSBURG

**PETER SELLERS - SHIRLEY MacLAINE**

Un film de HAL ASHBY

**“BIENVENUE MISTER CHANCE”**

(BEING THERE)

SEM.: 8:30 - 9:00 SAM.-DIM.: 1:35 - 4:05 - 6:30 - 9:00

**CREMAZIE**

ST DENIS - CREMAZIE 388 4210

sur La Place dans le cadre de la Semaine des Caisses populaires et d'économie Desjardins

un Vendredi de la Pleine Lune avec

**JEAN-PIERRE FERLAND**

17 octobre, 21 h, entrée libre

le Complexe Desjardins au coeur du nouveau centre-ville

**LOUIS DE FUNES**

dans

**L'AVARE**

Le PARISIEN 4 LAVAL 4

PARISIEN: 12:45, 2:55, 5:00, 7:10, 9:20 LAVAL: 7:00, 9:15

486 STE CATHERINE O 866 3856 CENTRE LAVAL 688 7776

LE GRAND FAVORI DU JURY ET DU PUBLIC MONTRÉALAIS

**MEILLEUR FILM**

FESTIVAL DES FILMS DU MONDE, MONTRÉAL '80

**FONTAMARA**

UN FILM DE CARLO LIZZANI

MICHELE PLACIDO - ANTONELLA MURGIA - IDA DI BENEDETTO

SEM.: 7:00, 9:30. DIM.: 2:00, 4:30, 7:00, 9:30

1204 est, Ste-Catherine Tél.: 525-8600

**LES CINÉMAS FRANCE FILM**

GÉRALDINE CHAPLIN appelle la caresse... BRIGITTE FOSSEY merveilleuse de fragile maturité.

**mais ou et donc ornicar**

La situation du couple n'est plus ce qu'elle était...

UN FILM DE BERTRAND VAN EFFENTRE

12:45 - 14:45 - 16:45 18:45 - 20:45

1510 RUE ST DENIS 843-3222

**SAUVE QUI PEUT LA VIE**

7<sup>e</sup> sem.

12:45 - 14:30 - 16:15 - 18:00 - 19:45 - 21:30

ISABELLE HUPPERT - JACQUES SOUTHOUC

**desjardins 1**

BASILAIRE 1 288 3141

**Au revoir... à lundi**

3<sup>e</sup> sem.

CM. BRASSEUR CAROLE LAURE MIOU MIOU

13:00 - 15:00 17:00 - 19:00 - 21:15

**desjardins 2**

BASILAIRE 2 288 3141

5<sup>e</sup> sem.

Gurdjiell - A la recherche de la connaissance de soi

**RENCONTRES AVEC DES HOMMES** Afghanistan

**REMARQUABLES** 12:15 - 14:25 - 16:35 - 18:45 - 20:55

**desjardins 4**

BASILAIRE 4 288 3141

## LA BOÎTE À ÉCHOS

L'Organisation des Nations Unies (ONU) est-elle dépassée? Est-elle efficace? C'est la question que «L'objectif» (Radio-Québec, dimanche 19 octobre à 21 h 30) posera, dans une émission réalisée par Claude Otzenberger. De Gaulle, on se rappelle parlait à propos de l'ONU du «machin», marquant ainsi le peu d'estime dans lequel il tenait l'institution internationale. Après avoir esquissé l'histoire des Nations Unies, «L'objectif» dira un mot du Conseil de tutelle, de la Cour internationale de justice, du Secrétariat général et de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social. L'animateur Simon Durivage abordera ensuite les traits de faiblesse souvent accolés à l'ONU, qui a pourtant réussi à éviter le pire dans certaines crises.

La radio FM de Radio-Canada en sera demain (16 octobre, 17 h) à sa troisième émission touchant les auteurs de best-sellers. Après avoir analysé l'oeuvre de Harold Robbins (2 octobre); de James Michener (9 octobre); c'est maintenant de celle de Leon Uris dont il sera question, soit de l'auteur de *Exodus*, de *Topaz*, de *Q.B. VII*. Ces auteurs ont en commun, rappelle les responsables de la série, des écrits qui rapportent beaucoup, certes, mais qui portent sur des histoires abstraites «les grands problèmes de notre civilisation» contemporaine. Dans les semaines qui viennent, l'émission sur les spécialistes du best-seller aura comme sujet principal: Arthur Hailey (23 octobre); Len Deighton (30 octobre); John Le Carré (6 novembre); Frederick Forsyth (13 novembre).

PIERRE RICHARD - ALDO MACCIONE

**c'est pas moi, c'est lui**

UN FILM DE PIERRE RICHARD

ÉLYSÉE & VERSAILLES: 6:00, 7:45, 9:30. LAVAL: 6:00, 7:50, 9:40. DOLLARD: OUVERTURE 7:00 P.M.

**ÉLYSÉE 1** **LAVAL 5**

35 MILTON 842 8853 CENTRE LAVAL 688 7776

**Cinéma DOLLARD 2** **VERSAILLES 2**

TRANS CANADIENNE S 55 684 8442 PLACE VERSAILLES 353 7880

**Le Nouveau Théâtre Expérimental et la Ligue Nationale d'Improvisation**

présentent

**La Série de la Décennie**

**LNI**

du 17 octobre au 22 décembre 1980 les vendredis à minuit les lundis à 21 h. au studio-théâtre Alfred Laliberté à l'UQAM

**CALENDRIER 1980**

Vendredi	17 octobre	Bleu	vs	Rouge (Complet)
Lundi	20 octobre	Rouge	vs	Vert
Vendredi	24 octobre	Noir	vs	Bleu
Lundi	27 octobre	Vert	vs	Noir
Vendredi	31 octobre	Bleu	vs	Vert
Lundi	3 novembre	Rouge	vs	Noir
Vendredi	7 novembre	Noir	vs	Vert
Lundi	10 novembre	Rouge	vs	Bleu
Vendredi	14 novembre	Bleu	vs	Noir
Lundi	17 novembre	Noir	vs	Vert
Vendredi	21 novembre	Vert	vs	Rouge
Lundi	24 novembre	Bleu	vs	Rouge
Vendredi	28 novembre	Bleu	vs	Vert
Lundi	1 décembre	Noir	vs	Rouge
Vendredi	5 décembre	Rouge	vs	Noir
Lundi	8 décembre	Vert	vs	Bleu
Vendredi	12 décembre	Rouge	vs	Vert
Lundi	15 décembre	Bleu	vs	Noir
Vendredi	19 décembre	Semi-Finale	-	Finale
Lundi	22 décembre	Finale	-	Finale

Tous les billets en vente pour toutes les joutes (sauf la semi-finale et la finale) Tous les jours de midi à 18 h. au pavillon Judith Jasmin de l'UQAM (entrée par le clocher St-Denis) Jusqu'au 17 octobre.

Après le 17 octobre, les billets seront en vente le jour même de la joute à compter de midi (si nécessaire.) Billets également en vente pour le match.

**BELGIQUE VS L.N.I.**

DIMANCHE LE 26 OCTOBRE À 21 h.

DOSSIER NUTRITION

# Le rapport gastronomie/nutrition du gibier



LE PANIER À PROVISIONS  
Renée Rowan

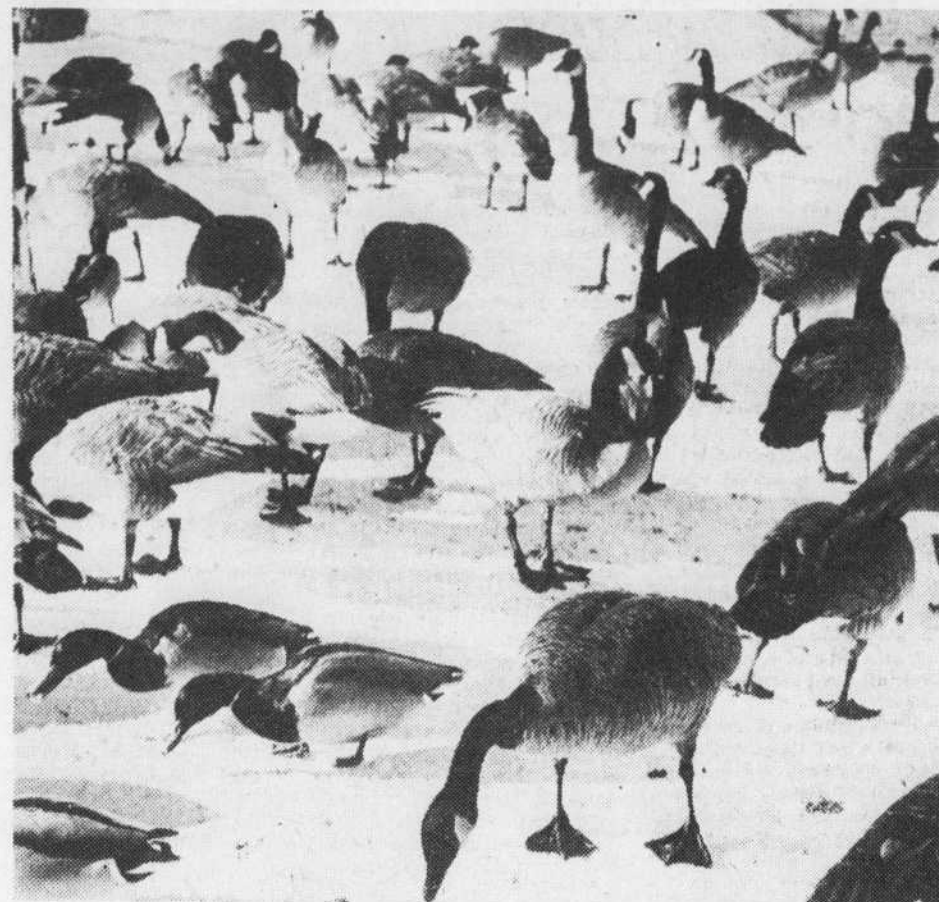
On parle généralement des produits de la chasse en termes de gastronomie et de saveurs repas fins. Il peut donc sembler étonnant que l'on ait décidé d'en faire un dossier-nutrition. Au demeurant, l'un n'exclut pas l'autre. Le gibier est une chair «minceur», riche en protéines, pauvre en matières grasses, note Louise Lambert-Lagacé, diététiste consultante. C'est en général deux fois moins gras que la volaille domestique et environ dix fois moins gras qu'un bifteck tendre et bien marbré. Si l'on examine notre tableau des valeurs nutritives du gibier, on aura tôt fait de se rendre compte que le petit gibier à plumes et en outre une excellente source de fer.

## Valeurs nutritives du gibier

Espèce	Portion* (grammes)	Calories	Protéines (grammes)	Gras (g)	Fer (mg)
canard sauvage cuit	90	140	26	2	4.3
oie blanche cuite	90	140	26	2	4.3
chevreuil maigre cru	90	113	19	4	—
lièvre cru	90	194	26	9	1.4
orignal cru	90	102	23	1	—
boeuf haché mi-maigre grillé	90	257	22	18	2.9

\* (90 grammes - trois onces)

Valeurs nutritives, recettes et menus ont été établis et calculés par Louise Lambert-Lagacé.



Tôt ou tard, une de ces magnifiques outardes viendra finir ses jours dans l'assiette du gourmet... Ainsi va la vie!

## Suggestions de menus

Le gibier n'est pas un plat de tous les jours. Nous vous proposons donc deux menus de fête plutôt que des menus de semaine.

- **Premier menu**
- poireaux vinaigrette
  - canard aux petits légumes
  - pommes de terre persillées
  - légumes panachés
  - poires pochées nappées d'une sauce aux fraises

- **Deuxième menu**
- coquilles de courgettes gratinées
  - canard aux petits légumes
  - riz sauvage
  - salade de romaine garnie de morceaux d'orange
  - pommes au four farcies de fruits secs et noix

## La recette du mois

### CANARDS SAUVAGES AUX PETITS LÉGUMES

**Les ingrédients:** 4 canards sauvages - 125 g (1/4 livre) de lard salé, coupé en cubes - 30 mL de farine - 15 mL d'huile de maïs - 1L (4 tasses) de consommé ou de fond de gibier ou d'eau - 500 mL de carottes coupées en cubes - 500 mL de navets coupés en cubes - 24 petits oignons blancs - 1 feuille de laurier - sel et poivre - 250 g (1/2 livre) de champignons frais.

**Tôt le matin ou la veille:** laver et éponger les canards. Dorer les cubes de lard salé. Retirer du poêlon et dorer les canards de chaque côté jusqu'à ce qu'ils soient de «belle couleur». Refroidir et désosser les canards en prenant soin de laisser les poitrines entières.

**Deux heures avant le repas:** chauffer l'huile et y dorer les morceaux de canards. Saupoudrer avec la farine et retourner les morceaux. Ajouter le liquide de cuisson (consommé, fond de gibier ou eau) et les lardons. Mijoter à petit feu 30 minutes. Ajouter les carottes, les navets, les petits oignons et la feuille de laurier. Saler et poivrer. Mijoter jusqu'à ce que les légumes soient tendres. Ajouter les champignons 30 minutes avant la fin de la cuisson.

Si la sauce n'est pas assez épaisse, retirer un peu des carottes et des navets. Les réduire en purée et utiliser ce mélange pour épaissir le liquide de cuisson. Vérifier l'assaisonnement.

**Donne huit portions** d'environ cinq onces de canard par personne. Valeurs nutritives approximatives par portion: 397 calories, 43 grammes de protéines et 8.3 mg de fer.

l'âge, de bien indiquer sur chaque paquet la coupe du morceau et sa pesanture. Avec le chevreuil, le caribou et l'orignal, on peut utiliser la plupart des recettes données pour le boeuf, à partir du rôti jusqu'à la sauce à spaghetti en passant par le boeuf bourguignon.

Une fois éviscéré et débarrassé de ses plumes ou de sa fourrure, selon le cas, le petit gibier doit être mis à mûrir dans un endroit frais de 24 à 48 h. Dans le cas des canards, il faut prendre soin d'enlever les deux petites glandes fixées de chaque côté du croupion; si on néglige de le faire, cela peut donner à la chair un goût désagréable.

Dans bien des recettes, on recommande de faire «mariner» le gibier. Cette opération a pour but d'attendrir une viande que l'on présume dure. Selon la grosseur et le vieillissement du gibier, on laisse mariner de 12 à 24 heures, mais jamais plus. On retourne le morceau de viande de temps à autre. En plus d'attendrir la viande, une marinade bien aromatisée relève également le goût du gibier. Le lièvre, par exemple, gagne souvent à être mariné surtout si on le prépare en civet.

**Une fédération des clubs de consommation**

Des représentants de 24 clubs de consommation et d'alimentation ont décidé, au cours d'une réunion à Montréal durant le week-end, de former une fédération.

Un membre du conseil provisoire d'administration, M. Gilles Denis, a déclaré que le but de la fédération serait de faciliter aux clubs l'éducation de leurs membres et d'accroître leur pouvoir d'achat auprès des fournisseurs. Les 24 clubs de la nouvelle fédération sont situés principalement dans les diverses régions du Québec, mais aussi en Ontario et au Nouveau-Brunswick.

La marinade est toujours meilleure préparée avec du vin — rouge ou blanc — plutôt qu'avec du vinaigre. Voici un exemple de marinade type convenant au gibier: une carotte en tranches minces; trois oignons en tranches minces, deux échalotes; une branche de céleri tranchée mince; une gousse d'ail écrasé; persil; thym; une feuille ou deux de laurier; six grains de poivre; un clou de girofle; six baies de genièvre; une demi-bouteille de vin blanc sec — deux à quatre c. à soupe d'huile.

Tout le monde n'a pas l'avantage d'avoir, dans sa famille ou son entourage, un chasseur. Il existe, par contre, de plus en plus de gibier d'élevage et à certaines périodes de l'année, il est même disponible dans les supermarchés. C'est ainsi que l'on trouve, cette semaine, dans les magasins de la chaîne Cooprix, des caillies fraîches et surgelées, de la perdrix, de la pintade, du canard et des jeunes oies, qui nous viennent de la Ferme du gourmet. Le faisain vient de la ferme Faisanbec tandis que le lapin provient de la Coopérative de lapins du Québec, à Saint-Apollinaire. Ce gibier d'élevage n'a pas le même goût que le gibier sauvage, mais il peut constituer un intéressant substitut en cette période de chasse. Il serait étonnant, toutefois, que les vrais amateurs s'y laissent prendre.

## Table de congélation du gibier

Le gibier, si l'on veut en apprécier pleinement la saveur, ne se conserve pas indéfiniment au congélateur. En outre, les lois de la chasse régissent, jusqu'à un certain point, la période de temps où l'on peut avoir du gibier dans son congélateur. Le chasseur fera donc bien de consulter le résumé des règlements de la chasse 1980, particulièrement en ce qui concerne les oiseaux migrateurs et le petit gibier.

Ours	12 mois	Bison	12 mois
Sanglier	6 mois	Bernache	4 mois
Caribou	12 mois	Gallinule	6 mois
Canard	4 mois	Oie	4 mois
Perdrix	6 mois	Lièvre	10 mois
Foie de gros gibier	3 mois	Foie de petit gibier	4 mois
Rat-musqué	6 mois	Faisan (petit)	8 mois
Perdrix blanche	6 mois	Faisan (gros)	6 mois
Caille	6 mois	Lapin à queue blanche	10 mois
Raton-laveur	6 mois	Sarcelle	4 mois
Dindon sauvage	8 mois	Venaison de chevreuil	10 mois
Marmotte	6 mois	Bécasse	7 mois

## les bons achats

(À moins d'indication contraire, les prix mentionnés sont à la livre).

**A & P:** rôti de pointe de surlonge ou d'intérieur de ronde, \$2.79; rôti de boeuf désossé de croupe ou d'extérieur de ronde, \$2.59; poulets frais, cat. «utilité», env. 5 à 7 lb, 99 cents; bifteck d'intérieur de ronde, \$2.99; rôti de soc de porc désossé ou côtelettes de porc, \$1.49; foie de boeuf frais, \$1.09. Poisson: filets de turbot surg., \$1.69. Fruits et légumes: pamplemousses blancs de la Flor., gros, 48, 5 pour 99 cents; poires Bartlett, 59 cents; céleri du Qué., 49 cents; melons Honey Dew, gros, 8, \$1.19; champignons frais du Qué., \$1.99; choux verts du Qué., 39 cents ch.; radis du Qué., cello de 16 on, 49 cents.

**Cooprix:** poules de grain à bouillir fraîches, 99 cents; poulets de grain frais, 3 1/2 à 4 lb, \$1.39; caillies fraîches, 99 cents; caillies surg., pqt de 6, \$4.99; couple de faisans Faisanbec surg., \$14.99; couple de perdrix surg., \$12.99; jeunes pintades fraîches, 2 à 2 1/2 lb, \$3.39; canards de Barbarie frais, 5 à 6 lb, \$2.49; lapin sans tête frais ou surg., \$2.29. Poisson et fruits de mer: huitres des E.-U., bte de 8 on, \$2.29; huitres en écaille. Caprice, de choix, variété Caraquet, bte de 3 lb, \$3.39. Fruits et légumes: pommes de terre du Qué., sac de 20 lb, \$2.07; betteraves du Qué., gros, moyenne, sac de 25 lb, \$2.98; carottes du Qué., sac de 25 lb, \$1.98; pommes à cuire Wolfe River ou Saint-Laurent, sac de 5 lb, \$1.25.

**Dominion:** porc frais — rôti de fesse de porc, complet ou demi, \$1.28; rôti de longe de porc, bout du filet, \$1.48; côtelettes, coupe du milieu, \$1.98; rôti de porc frais dans l'épaule, \$1.09; porc haché frais du jour, \$1.58; rôti de soc de porc, \$1.38; côtelettes de porc, emballage familial (3 du bout des côtes, 3 du bout du filet, 3 du milieu), \$1.68; côtes levées de porc, \$1.68; jarrets de porc, 48 cents; flanc de porc au morceau, \$1.28; jambon mignon désossé, fumé, cuit, Taillefer, \$2.78; gigot d'agneau entier surg. de la N.-Z., \$1.78. Poisson: filets d'aiglefin surg. Nickerson, 28 on, \$3.98. Fruits et légumes: pommes de terre de table lavées du Qué., sac de 20 lb, \$1.98; raisins rouges Empereur de la Cal., 99 cents; épinards importés, cello de 10 on, 88 cents ch.; choux verts du Qué., gros, 16, 38 cents ch.; carottes naines du Qué., cello de 12 on, 3 cello pour 99 cents; rutabaga frais du Qué., 10 cents.

**Économix:** poule en morceaux surg., à bouillir, marque Cabaret, 2 à 3 lb, 49 cents; gigots d'agneau surg., de

la N.-Z., 4 à 5 lb, \$1.58. Poisson: filets de morue surg., 600 g, \$2.49. Fruits et légumes: raisins verts sans pépin de la Cal., 78 cents; bananes, gros fruits, 29 cents; pommes rouges «Délicieuse» des E.-U., cat. fant., sac de 2 lb, \$1; choux-fleurs du Qué., gros, 12, 69 cents; carottes du Qué., sac de 5 lb, 68 cents.

**Hypermarché:** poulet frais, cat. A, 3 à 4 lb, 85 cents; poulets frais en panier, \$1.05; cuisses de poulet frais, sans dos, \$1.05 — poitrines, \$1.35. Poisson: filets d'aiglefin frais, \$2.48; dorades grises fraîches, \$1.98; huitres de choix en écailles, 98 cents. Fruits et légumes: pommes Spartan du Canada, sac de 3 lb, 99 cents; grosses bananes Dôle, 3 lb pour 99 cents; raisins rouges Empereur, 69 cents; pamplemousses roses du Mex., gros, 56, 5 pour \$1.00; oignons à bouillir du Qué., sac de 10 lb, 99 cents; avocats de la Flor., gros, 28, 78 cents ch.

**IGA/Boniprix:** longe de porc frais, portion des côtes, env. 3 lb, \$1.15 — portion du filet, env. 3 lb, \$1.35; côtelettes de porc frais — coupe du milieu, \$1.75; poules à bouillir surg. cat. A, 4 à 7 lb, Chanteclere, 68 cents; bacon sans couenne IGA, pqt de 500 g, \$1.68; foie de poulet Chanteclere, prod. déjà cong., env. 1 lb, 98 cents. Poisson: éperlans de lac nettoyés Omstead, 16 on, \$1.28; huitres fraîches en écailles, de choix, \$1.28. Fruits et légumes: raisins rouges «Empereur», de Cal., 69 cents; oranges Outspan de l'AF, du sud, gros, 112, \$1.39 la douz.; melon de miel de Cal., gros, 8, 99 cents ch.; échalotes des E.-U., \$2.49 le pqt; oignons jaunes du Qué., sac de 2 lb, 39 cents ch.

**L'équipe:** bifteck de ronde désossé, tranche complète et rôti d'extérieur de croupe, \$2.28; rôti de pointe de surlonge, \$2.78; bifteck de surlonge, \$2.88; bifteck ou rôti d'aloyau, \$3.68. Fruits et légumes: oranges Outspan de l'AF, du sud, gros, 112, \$1.39 la douz.; champignons blancs de cult. can., cont. d'une chop., 99 cents; choux verts du Qué., 29 cents ch.; pommes «Délicieuse» jaunes des E.-U., 49 cents.

**Métro:** boeuf haché ordinaire, \$1.28; cuisseau de veau désossé, roulé, surgelé, \$2.98; côtes de flanc de porc surg., \$1.48; bifteck ou côtes d'aloyau, bout enlevé \$3.58; soc de porc roulé, fumé, 2 à 3 lb, \$2.08; foie de boeuf de choix tranché, prod. décongelé, 98 cents. Poisson: filets d'aiglefin surg. Nickerson, 28 on, \$3.79. Fruits et légumes: raisin rouge, Empereur, prod. des E.-U., 88 cents; pommes McIntosh, prod. du Qué., panier de 4 pin-

tes, \$1.99; échalotes, prod. du Qué., 2 ppts pour 49 cents; épinards du Qué., cello de 10 on, 59 cents; champignons blancs, 99 cents le cont. d'une chop.; oignons jaunes, cult. du Qué., cello de 5 lb, 89 cents; cantaloup, prod. des E.-U., gros, 23, 49 cents ch.

**Provigo:** poulet surg., cat. A, 3 à 4 lb, 88 cents; fesse d'agneau surg. de la N.-Z., \$1.68; boeuf haché mi-maigre, \$1.98. Poisson: filets de morue surg., \$1.88. Fruits et légumes: bananes Dôles ou Chiquita, 29 cents; carottes du Qué., sac de 5 lb, 69 cents; oranges Outspan de l'AF, du sud, variété Valencia, gros, 112, \$1.37 la douz.; pommes rouges «Délicieuse» des E.-U., gros, 125, 49 cents; laitue chinoise dur Qué., gros, 12, 39 cents ch.

**Provigo:** boeuf haché ord., \$1.38; cuisses de poulet surg., bte de 5 lb, 98 cents; fesse d'agneau surg., de la N.-Z., \$1.68; bacon sans couenne Provigo, 500 g, \$1.48; jambon Prov. dans l'épaule, genre «diner», \$1.78; soc de porc fumé Maple Leaf, \$2.28. Fruits et légumes: céleri du Qué., gros, 24, 33 cents; raisin vert sans pépin de la Cal., 78 cents; rabiole (petit navet blanc) du Qué., 2 lb pour 59 cents; poires Bartlett de la C.-B., gros, 150, 49 cents; choux de Bruxelles du Qué., sac de 10 on, 59 cents.

**Richelleu:** longe de porc frais, bout du filet, env. 3 lb, \$1.38 — bout de côte, env. 3 lb, \$1.18; gigot d'agneau importé de N.-Z., \$1.78; jarrets de porc surg., 48 cents; foie de porc, prod. décong., 55 cents; épaule de porc, fumé, genre picnic, 5 à 7 lb, \$1.18; longe de porc frais, morceau du centre, \$1.78; bacon régulier ou soupçon d'étable, Maple Leaf, 500 g, \$1.98. Poisson: filets de sole surg., \$2.69. Fruits et légumes: laitue Iceberg, 49 cents ch.; raisin vert Calmeria, 88 cents; concombre super sélect, prod. des E.-U., 2 pour 45 cents; pommes jaunes «Délicieuse», prod. des E.-U., 49 cents; oranges Sunkist Valencia, prod. des E.-U., gros, 113, \$1.59 la douz.; poireaux, cult. du Qué., 2 pour 55 cents.

**Steinberg:** boeuf haché ord., \$1.38; soc de porc roulé, fumé, Maple Leaf, \$2.19; jambon mignon désossé Steinberg, \$2.39. Poisson: filets de morue surg., 600 gr, \$2.69. Fruits et légumes: pommes McIntosh, sac de 4 lb, \$1.09; grosses bananes Dôle, 3 lb pour 99 cents; laitue Boston des E.-U., gros, 24, 49 cents ch.; oignons verts des E.-U., 25 cents la botte; avocats de la Flor., gros, 28, 78 cents ch.; oranges Outspan de l'AF, du sud, gros, 112, 13 cents ch. ou \$1.56 la douz.; rutabata (navet jaune) du Qué., 12 cents.

## pour fins gourmets seulement

publicité: robert campeau 844 3361

heures d'ouverture:  
du lun. au sam. de 17 h 30 à minuit  
Fermé le dimanche

n'oubliez pas de réserver!

### la sila

gastonomie italienne  
2040, St-Denis, Montréal  
844-5083



SALON DE THÉ  
LE DAPHNÉ  
3803 RUE ST-DENIS  
(COIN ROY)  
849-3042  
HORAIRES  
Séminaire de 12h30 à minuit  
Sam et dimanche OUVREURE à 10h30

un petit restaurant francois qu'il faut découvrir...

**AUX DEUX CHAÎNES**  
1218 EST. STE-CATHERINE (metro Beaudry)  
522-4882 Fermé le dimanche

la mayotte  
crêperie  
Crêpes, omelettes, fruits de mer, soupes à l'oignon, charcuteries et fromages  
«La petite crêperie de Montréal»  
— licence complète — fermé le lundi  
827 est, Roy, Mt. (angle St-Hubert) 521-5131

À Magog, une bonne adresse  
L'Auberge de L'Étoile  
Pres du Mont Orford, face au lac Memphremagog  
Tous les sports de saison  
Réservations: (819) 843-6521

Un coin de soleil Beaucoup de gens connaissent le La Médina  
Téléphonez pour réserver  
**COUSCOUS...**  
Très peu en connaissent la vraie saveur...  
En exclusivité... Vins marocains dont le très fameux gris de Boulaouane  
Spécialités marocaines  
3464 rue St-Denis  
Tél.: 282-0359  
ouvert de 17h30 à 24h tous les jours 282-1615

Au Vieux Montréal  
Restaurant Français  
Table d'hôte  
Groupes acceptés  
Ouvert 7 jours par semaine  
361 est, rue St-Paul  
Vieux Montréal  
Réservations: 861-5337

**gibby's**  
GRILLADES ET FRUITS DE MER  
298 Place d'Youville, Montréal  
Tél.: 282-1837  
St-Sauveur des Monts, P.Q.  
Tél.: 277-5275  
Fort Lauderdale

**Menara**  
Une aventure dans la cuisine traditionnelle marocaine  
Musique et danse orientale les ven. et sam.  
256 Rue St Paul Est  
Vieux Montréal  
514 861-1989  
Ouvert tout les soirs à partir de 18 hres.

**Ristorante Bernini**  
authentique cuisine gastronomique italienne  
Diners d'affaires  
3474 avenue du Parc  
(entre avenue des Pins et Sherbrooke)  
rés.: 845-9149

# Les deux écoles de Malotienam sont rouvertes

par Angèle Dagenais

Une injonction obtenue par le Conseil de bande de la réserve de Malotienam, située à neuf milles de Sept-Îles, a forcé jeudi dernier une centaine de parents qui bloquaient l'accès de deux écoles primaires de la réserve depuis le 17 septembre, à évacuer les lieux afin de permettre la réouverture de ces deux institutions.

C'est la première fois qu'une injonction est obtenue d'un Conseil de bande autochtone contre ses propres membres, comme le soulignait Mme Thérèse Saint-Onge, Montagnaise du nombre des parents contestataires.

Les parents ont ainsi forcé la fermeture des deux écoles pour protester contre la formation inadéquate de cinq des 14 professeurs qui enseignent à quelque 200 enfants de la maternelle et de l'élémentaire dans les deux écoles de la réserve de Malotienam.

Plusieurs communautés autochtones gèrent des écoles élémentaires sur leur territoire dans un effort de prise en charge et de réappropriation de leur culture. A Malotienam, l'entente pour «amérindianiser» les écoles élémentaires a été conclue avec le ministère des Affaires indiennes en août 1979. Mais dès l'an dernier, des problèmes d'ordre pédagogique se sont posés aux écoles de la réserve par l'embauche d'un professeur n'ayant pas toutes les qualifications requises. Les parents ont tout de suite manifesté leur désaccord en spécifiant que le principe de l'«amérindianisation» était fort défendable mais à condition que les enfants reçoivent une

éducation équivalente à celle dispensée dans les écoles des Blancs.

À la rentrée scolaire de septembre, les parents se sont rendu compte que cette fois cinq professeurs ne satisfaisaient pas aux normes provinciales en matière de certification et ont fait circuler une pétition qui a recueilli plus d'une centaine de noms pour que des professeurs compétents soient aussitôt engagés. Mais ni le directeur de l'école, M. Claude Pedneault (un Blanc parfaitement acquis au principe de l'«amérindianisation»), ni le comité éducatif du Conseil de bande ou le chef de ce Conseil, M. Jules Michel Ambrose, n'ont prêté attention aux revendications des parents qui ont alors décidé de fermer l'école en bloquant l'accès des lieux aux professeurs et aux enfants. De plus, les parents ont appris que le comité éducatif avait décidé de leur insu que l'éducation à compter de l'année académique 1980-81 se ferait en montagnais uniquement de la maternelle à la 4<sup>e</sup> année pour englober tous les degrés du primaire d'ici à quelques années. Les parents ne sont pas du tout d'accord pour que les enfants soient privés de l'enseignement en français à l'école car, comme l'explique Mme Saint-Onge, «c'est avec le français qu'ils devront gagner leur vie plus tard».

Même si les écoles sont rouvertes à Malotienam, un grand nombre de parents continueront à envoyer leurs enfants dans les écoles «des Blancs» de Sept-Îles qui les acceptent d'ailleurs sans problème mettant les autobus d'écoliers à leur service ou les garderont à la maison.

Selon Mme Saint-Onge, les parents de la réserve ne sont pas prêts à se contenter d'une éducation à rabais pour leurs enfants. Dans le projet d'«amérindianisation» de l'enseignement l'Université du Québec à Chicoutimi a été approchée pour fournir une formation sur la réserve même aux Montagnais désireux de prendre en charge l'éducation de leurs enfants. Or, selon Mme Saint-Onge, cette formation est donnée à des personnes qui n'ont même pas fait d'études secondaires ou collégiales et des certificats sont émis à la suite de sessions très «condensées». Les parents mettent sérieusement en doute la valeur de ces crédits acquis beaucoup trop vite.

Pour couronner le tout, les locaux mêmes des deux écoles seraient inadéquats. L'une des deux écoles date de 1949 et l'autre est une structure préfabriquée qui a brûlé deux fois déjà, et ce qui tient lieu de cour de récréation offre aux enfants des jeux brisés et en mauvais état qui sont jugés dangereux par les parents.

Pour toutes ces raisons, un groupe de parents montagnais juge que l'«amérindianisation» des écoles de la réserve est encore prématurée car le personnel n'est pas encore adéquatement formé et les enfants ont davantage besoin de locaux sécuritaires pour le moment que de cours en montagnais.

## Le son tend à éliminer le zinc

WASHINGTON (AP) — Les aliments à base de son accélèrent dans l'organisme humain l'élimination du zinc, un élément dont l'homme a pourtant énormément besoin pour son développement. C'est ce que tendent à montrer des recherches sur des aliments à forte teneur en fibres végétales semblables à celles contenues dans le son.

Le Dr Robert Henkin, qui a dirigé ces recherches, a déclaré qu'une consommation élevée de son pourrait entraîner des troubles. Le zinc est en effet un facteur de croissance pour l'homme, chez lequel il favorise les fonctions hépatiques et musculaires, ainsi que la synthèse des protéines. Un manque de zinc peut entraîner une irritabilité de l'individu, des problèmes de peau et une perte du goût et de l'appétit.

Des recherches antérieures tendent à montrer que les fibres végétales, de plus en plus prisées en matière de diététique pour leurs effets bénéfiques sur la digestion et contre le cancer du côlon, agissent sur la teneur en zinc de l'organisme. Mais le Dr Henkin n'a pas précisé si c'était le cas de toutes les fibres végétales, ou seulement de celles contenues dans le son.

### ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

**286-1202**  
844-3361 (pour tout autre service)  
• Chaque parution coûte \$4.50, maximum 25 mots  
• Tout mot additionnel coûte \$0.15 chacun  
• Minimum: 2 parutions  
• Heures de tombée: 10 heures 30 a.m.

NOUS ACCEPTONS  
PAR TÉLÉPHONE

### ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.  
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.  
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être signalée immédiatement.  
S.V.P. téléphoner à 286-1201

NOUS ACCEPTONS  
PAR TÉLÉPHONE

### ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

**286-1202**  
844-3361 (pour tout autre service)  
• Chaque parution coûte \$8.80 le pouce  
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

#### APPARTEMENTS À LOUER

LUXUEUX appartement, 1 chambre à coucher, climatisé, stationnement intérieur à tarif préférentiel, portier 24 heures sur 24, 845-4173.  
SPLENDIDE appartement, 2 chambres à coucher, idéal pour personnes aimant le squash, le tennis, et autres activités sportives, 845-4173.  
APARTEMENT coquet, 2 chambres à coucher, idéal pour personnes aimant magasiner, la Promenade, boutiques, restaurants, cinémas, 845-4173.  
SPACIEUX appartement, 4 chambres à coucher, accès privilégié à un club sportif, ultra-moderne, conditionnement physique, saunas, 845-4173.

Appartements **LaCité**  
350 ouest, rue Prince-Arthur angle avenue du Parc 845-4173  
Rester en ville... ou vivre LaCité 16-10-80

#### AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaïnes. 207 St Beaubien, Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10,192 St-Michel 387-2841. J.N.O.

TABLE À DINER (3' x 5'), non extensible, 6 chaises. Chêne massif, foncé, faite par ébéniste Méditerranéen. Qualité. \$800 ferme. 845-2489, après 5 h. 16-10-80

BIBLIOTHÈQUES en bois naturel. 272-0246 ou 276-3578. 16-10-80  
MOBILIER DE SALLE À MANGER style Louis 15. 671-8976. 16-10-80

3 bureaux, 1 petit vaisselier, chesfield et fauteuils, 1 lit simple, miroirs, table dessus en verre et fer forgé et 4 chaises, draperies, etc., 3421 Drummond, app. 95. De 10h à 6h. 18-10-80

Magnifique mobilier de chambre à coucher, salle à manger, secrétaire, chaises occasionnelles de grand style, peintures, chandeliers cristal, stéréo console avec téléviseur couleur et table tournante. Lampes, poêle 30", le tout en parfaite condition. Règlement de succession. Sur rendez-vous, 728-7565, 747-3639 ou 488-0163 après 6h. 18-10-80

MEUBLES QUEBÉCOIS en pin; armoires, coffres, buffet-faux 2 corps; lave-main, lit d'enfant, buffet vitré, commode 659-2651 22-10-80

ACHETONS antiquités de toutes sortes (argent comptant) — bibelots — bronzes — tableaux — petits meubles — gravures par Louis Icard — bijoux — cuivres — lampes — tapis — etc. Claude Morrier, 524-1422. 16-10-80

DECAPPAGE RESTAURATION de tous genres sur boiseries et meubles, traitement du bois et finition. Travail personnalisé, estimation gratuite. 521-5135. 18-10-80

PARTICULIER: Un buffet rétro de salles à dîner, début du siècle, miroir. Noyer blanc au bois. Inf.: 642-9830. Après 6h. 16-10-80

ACHETONS antiquités de toutes sortes (argent comptant) — bibelots — bronzes — tableaux — petits meubles — gravures par Louis Icard — bijoux — cuivres — lampes — tapis — etc. Claude Morrier, 524-1422. 16-10-80

ESCALIER en fonte 1837, 14 pieds, spirale, superbe. 849-0983 ou 842-6981. 14-10-80

#### APPARTEMENTS À LOUER

UNIQUE!  
Magnifique 4 1/2 complètement neuf, four encastré, lave-vaisselle, stationnement. Rue St-Hubert près Sherbrooke.  
849-9864 ou 525-7137  
18-10-80

APPARTEMENTS À LOUER  
BOUL. ST-JOSEPH 6 1/2 chauffé, appartement spacieux rénové idéal pour bureau professionnel et résidence. \$475/mois. 521-0163 - 521-1704. 20-10-80

EDOUARD MONTPETIT 3 1/2. \$185. Jour: 842-4416, soir 737-0777. 17-10-80

PENTHOUSE DANS CONDOMINIUM à louer. 2 salles de bain, 3 chambres à coucher, tapis mur à mur, foyer, piscine sauna. Pour informations: M. Réal Renaud. 322-4513 17-10-80

WESTMOUNT appartement à louer, 2 minutes de marche du Westmount Square, de la rue Green et du métro, 15 minutes de marche de P.V.M. Bas de duplex style Victorien, 2 chambres à coucher, situé rue ELM, très bel emplacement. Occupation décembre. \$1000/mois. 933-0116, 866-6541. 18-10-80

ST-LAMBERT, luxueux 3 1/2 salle à manger et dinette, réfrigérateur, cuisinière, lave-vaisselle, air climatisé tapis mur-à-mur. Sauna, piscine et tennis, libre immédiatement. \$375 mois. 658-0005 jour. 766-2939 soir. 23-10-80

3 1/2 à louer, rue Cartier, \$130 par mois. Appelez Monique après 6h. 525-2402. 20-10-80

CENTRAL, 2 1/2 meublés, maison tranquille et confortable. \$170-205. Tél.: 282-1779.

VICTORIA ET CÔTE ST-CATHERINE à louer très beau et grand 3 1/2, près du futur métro, 1er nov. \$220. Tél.: 739-0659. 16-10-80

AHUNTSIC, très grand 4 1/2 à sous-louer, chauffé, électricité payée, 2 salles de bain. Vue magnifique sur le Mont-Royal. Immeuble tranquille. Poêle et réfrigérateur fournis. \$400/mois. 331-3173. 9-10-80

MONT-ROYAL luxueux 2 1/2-3 1/2, piscine, sauna, beaucoup de commodités. Vue panoramique de la ville. Sécurité 24 h. 277-4139 27-10-80

OUTREMONT luxueux 2 1/2-3 1/2, piscine, sauna, beaucoup de commodités. Vue panoramique du Mont-Royal. Sécurité 24 h. 277-4139. 27-10-80

OUTREMONT grand 4 1/2 chauffé près université. \$340/mois. Tél.: jour: 343-3850, soir: 739-1626, fin de semaine: 1-224-4879. 16-10-80

BUREAUX À LOUER  
Bureau à louer  
Pie IX et Ontario  
2640 p.c.  
en tout ou en partie  
Informations:  
527-7008  
30-10-80

BUREAUX À LOUER  
SOUS-LOCATION CENTRE-VILLE  
Mansfield, bureau 1100 p.c. 85e étage. Belle occasion. 842-1174 17-10-80

BOUL. ST-JOSEPH près métro, idéal pour professionnels. Après 19h 522-2912 ou 527-5789. 20-10-80

2 Bureaux à louer dans suite occupée par Etude Légale, avec salle d'attente, bibliothèque, photocopieuse, etc., en commun. Disponible le 1er nov. 15 minutes du Palais de Justice et du centre-ville. Loyer raisonnable. S'adresser à: Me Jérôme Choquette. 270-3192. 16-10-80

AI BUREAUX magnifiques rue St-Denis, boul. Rosemont, \$125 à 2000 par mois. 125 à 4000 p.c. 255-5533. 27-10-80

CHALET À LOUER  
VAL DAVID luxueux chalet neuf, tout équipé, proximité pentes ski, 3 chambres, foyer/pierre. Lave-vaisselle, sauna, chauffage. \$3000. 527-5903, 525-0962, 819-322-6095. J.N.O.

STE-ANNE-DES-LACS, Laurentides, chalet de 3 chambres, chauffage électrique, près ski. 45 milles de Montréal. Novembre à avril \$1800, tout compris. 523-3305, après-midi seulement. 16-10-80

JAY PEAK chalet à 20 minutes pentes de ski, 2 chambres à coucher, laveuse, sècheuse, foyer, terrain paysager. Garage double. Pour salon \$2200. 271-1825. 16-10-80

#### CHALET À VENDRE

STE-ADELE, lac Millette. À 45 minutes de Montréal. Coquet, confortable. Foyer, piscine creusée. Proximité centres de ski. Pas d'agent. \$49,500. Téléphone: 481-9020 - 1-229-3393. 16-10-80

CHAMBRES À LOUER  
PRES METRO Jean-Talon, chambre à louer, frais peints, maison propre, (dame de préférence). 277-5743. 16-10-80

CONDOMINIUM  
2,200 pieds carrés environ. Côte des Neiges  
843-5245 J.N.O.

CONDOMINIUM  
ST-LAMBERT 3 1/2 à sous-louer, immédiatement, très luxueux, équipé. \$410/mois. 672-5055, 565-6656. 17-10-80

COURS  
FORMATION À LA TECHNIQUE DE MOBILISATION DE LA CRÉATIVITÉ  
430-3120, poste 317  
849-7459 16-10-80

COURS DE MATHÉMATIQUES  
Niveau secondaire et collégial. Professeurs expérimentés.  
271-2141 J.N.O.

ART DU VITRAIL, inscrivez-vous à notre session d'automne, vieux Montréal, 842-6957. J.N.O.

GUITARE CLASSIQUE professeur expérimenté. Outremont secteur central. Appelez le soir 270-8322. 16-10-80

ACCEPTERAIIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes. Téléphone: 327-6026. J.N.O.

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul 670-7729. J.N.O.

MODISTE DE CHAPEAUX haute couture, modèles exclusifs. Spécialité fourrure. 284-0137. 18-10-80

ACHETONS ANCIENNES PHOTOS DE METAL: 655-2919, 655-9800. 16-10-80

100 ANS APRES, redonnez vie à vos planchers, faites-les sabler. Estimation gratuite. 677-4142. 18-10-80

ENTRETIENS-RÉPARATIONS  
PEINTURE INTÉRIEURE ET EXTERIEURE, plâtre, stucco, céramique, menuiserie générale, ouvrage soigné et garanti avec spécialistes à l'appui. Estimation gratuite. 521-4041, 270-6361. J.N.O.

FERMES À VENDRE  
CANTONS DE L'EST Melbourne, 67 acres, maison de ferme très propre, étable, \$60,000. Ferdinand Berner. 819-826-5447. Immeubles Express Inc. 16-10-80

GARDERIE  
GARDIENNE d'âge moyen pour bébé 10 mois à domicile, 5 jours semaine, 8 à 5h30. Secteur Montréal-Ouest. 484-1519. 20-10-80

INSTRUMENTS DE MUSIQUE  
PIANO DROIT à vendre, sonorité excellente, mécanisme remis à neuf, clavier neuf. Michel: 731-8780. 21-10-80

LOCAL COMMERCIAL À LOUER  
LONGUEUIL boul. Thierri, locaux de 2000 p.c. et plus. 285-1314. Local 15. 20-10-80

LOGEMENTS À LOUER  
Proximité de l'université Montréal, grand duplex luxueux, porte garage électrique. Libre 1er décembre. Soir: 735-3108. J.N.O.

OUTREMONT, rue Lajoie, bas de duplex, 7 1/2 pièces, sous-sol, garage, \$750. 524-8538 17-10-80

OEUVRES / OBJETS D'ART  
JEAN-PAUL LEMIEUX "Jeux hippique", photo lithographique signée, numérotée. 381-3604. 17-10-80

À VENDRE huile de Claude Le Sauter, 10x12, 524-3731. 16-10-80

MAISONS À LOUER  
TRIPLEX DE PRESTIGE: détaché, secteur de choix, grandes pièces, 2 salles de bain, 2 foyers, 4 chambres, au rez-de-chaussée, piscine. D. FAUBERT, 254-4591. LE PERMANENT, COURTIER. 16-10-80

CONDOMINIUM  
FRELIGHSBURG: A compter du 1er novembre 1980 — Tout le charme de la campagne — Grande pièce avec foyer combinant cuisine et aire à dîner — trois chambres à coucher à l'étage — Accommoder confortablement quatre personnes — Grands espaces pour l'équitation et/ou le ski de fond. Sur bail annuel: \$300 par mois. Sur bail saisonnier: \$2,000 par mois pour une saison de six mois. Téléphone, le soir à Montréal: 272-0459. En fin de semaine à Frelighsburg: 298-5152 16-10-80

ROXTON POND région de Granby, idéal pour groupe, 10 pièces, dont 6 chambres, 2 salles de bain. Foyer, vue panoramique, complètement privé, terrain 150 acres. Activités plein air, érablière. Occupation 15 nov. - 15 avril. \$595/mois minimum 3 mois. Jour: 870-4341, soir: 474-2756, fin de semaine: 1-372-0056. 11-10-80

SECRETARIAIRE bilingue, avec expérience pour bureau de notaire. Près métro Jean-Talon. 273-3611. J.N.O.

POUR UN AMUSANT PROJET à publication quasi universelle. Illustrateur cherché modèle, jeune femme drôle et spirituelle, disponible, belle ou racée, un peu comédienne ou mannequin; rires et participation aux bénéfices assurés. Pour entrevue faire parvenir photo et coordonnées à: C359 C.P. 117, Brossard P.Q. J4Z 3J1. 20-10-80

SECRETARIAIRE LEGALE avec minimum d'expérience en droit coopératif demandée pour Etude Légale située au coin Peel et Dorchester, bilingue de préférence. Appelez Janet McLean 875-2100. 15-10-80

#### MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

ROXTON POND région de Granby, idéal pour groupe, 10 pièces, dont 6 chambres, 2 salles de bain. Foyer, vue panoramique, complètement privé, terrain 150 acres. Activités plein air, érablière. Occupation 15 nov. - 15 avril. \$595/mois minimum 3 mois. Jour: 870-4341, soir: 474-2756, fin de semaine: 1-372-0056. 11-10-80

SECRETARIAIRE bilingue, avec expérience pour bureau de notaire. Près métro Jean-Talon. 273-3611. J.N.O.

POUR UN AMUSANT PROJET à publication quasi universelle. Illustrateur cherché modèle, jeune femme drôle et spirituelle, disponible, belle ou racée, un peu comédienne ou mannequin; rires et participation aux bénéfices assurés. Pour entrevue faire parvenir photo et coordonnées à: C359 C.P. 117, Brossard P.Q. J4Z 3J1. 20-10-80

SECRETARIAIRE LEGALE avec minimum d'expérience en droit coopératif demandée pour Etude Légale située au coin Peel et Dorchester, bilingue de préférence. Appelez Janet McLean 875-2100. 15-10-80

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES  
A-1. absolument confidentiel \$1,200 à \$600,000. 1ère, 2ième Mile Léona Labege, courtier. 486-1106 jour ou soir. J.N.O.

ABAISEMENT, 1ère, 2ième hypothèque, balance de vente, rapement, jour ou soir, 725-4332. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE  
LONGUEUIL: vous désirez un grand terrain? Voilà un bungalow 74 de 4 C.C., cuisine très fonctionnelle sur un terrain de 9,700 p.c. clôturé avec piscine, jardin et cabanon. Près autobus, école, futur hôpital. Prix \$59,500. M.L.S. Edith Dolan, 656-7770 ou 656-9950. TRUST NATIONAL COURTIER. 16-10-80

CENTRE — Idéal pour clinique de médecin, bureau d'avocat ou d'architecte, très bien situé. Magnifique résidence en pierre détachée, 12 grandes pièces, condition A-1, stationnement. FAUT VOIR! M.L.S. Yvonne Leblanc, 735-2281, 733-8713. MONTREAL TRUST COURTIER. 16-10-80

LE BIZARD: charmante maison historique, style québécois 1881, 1 1/2 étages, rénové à 90%, caractéristique de l'époque, deux foyers, grand terrain. P. OLSEN, 620-6530. LE PERMANENT, COURTIER. 16-10-80

NOUVEAU ROSEMONT: duplex 2 x 5 1/2, plus bachelors, sous-sol fini, foyer pierre des champs, bar à eau, garage double, coin de rue. D. FAUBERT 254-9565 ou 4591. LE PERMANENT, COURTIER. 16-10-80

NOUVEAU-ROSEMONT, duplex colonial, 2 x 5 1/2, plus bachelors, sous-sol, foyer, garage double, terrain muni d'arroseur automatique. D. FAUBERT, 254-9565, 254-4591. LE PERMANENT, COURTIER. 16-10-80

A 1/2 mille de Repentigny, face au fleuve ferme avec 44 arpents. \$49,000. Maison prix à discuter. 589-6535. 17-10-80

NOUVEAU ROSEMONT: duplex 2 x 5 1/2, plus bachelors, sous-sol fini, foyer pierre des champs, bar à eau, garage double, coin de rue. D. FAUBERT 254-9565 ou 4591. LE PERMANENT, COURTIER. 16-10-80

NOUVEAU-ROSEMONT, duplex colonial, 2 x 5 1/2, plus bachelors, sous-sol, foyer, garage double, terrain muni d'arroseur automatique. D. FAUBERT, 254-9565, 254-4591. LE PERMANENT, COURTIER. 16-10-80

A 1/2 mille de Repentigny, face au fleuve ferme avec 44 arpents. \$49,000. Maison prix à discuter. 589-6535. 17-10-80

NOUVEAU ROSEMONT: duplex 2 x 5 1/2, plus bachelors, sous-sol fini, foyer pierre des champs, bar à eau, garage double, coin de rue. D. FAUBERT 254-9565 ou 4591. LE PERMANENT, COURTIER. 16-10-80

NOUVEAU-ROSEMONT, duplex colonial, 2 x 5 1/2, plus bachelors, sous-sol, foyer, garage double, terrain muni d'arroseur automatique. D. FAUBERT, 254-9565, 254-4591. LE PERMANENT, COURTIER. 16-10-80

A 1/2 mille de Repentigny, face au fleuve ferme avec 44 arpents. \$49,000. Maison prix à discuter. 589-6535. 17-10-80

NOUVEAU ROSEMONT: duplex 2 x 5 1/2, plus bachelors, sous-sol fini, foyer pierre des champs, bar à eau, garage double, coin de rue. D. FAUBERT 254-9565 ou 4591. LE PERMANENT, COURTIER. 16-10-80

NOUVEAU-ROSEMONT, duplex colonial, 2 x 5 1/2, plus bachelors, sous-sol, foyer, garage double, terrain muni d'arroseur automatique. D. FAUBERT, 254-9565, 254-4591. LE PERMANENT, COURTIER. 16-10-80

A 1/2 mille de Repentigny, face au fleuve ferme avec 44 arpents. \$49,000. Maison prix à discuter. 589-6535. 17-10-80

NOUVEAU ROSEMONT: duplex 2 x 5 1/2, plus bachelors, sous-sol fini, foyer pierre des champs, bar à eau, garage double, coin de rue. D. FAUBERT 254-9565 ou 4591. LE PERMANENT, COURTIER. 16-10-80

NOUVEAU-ROSEMONT, duplex colonial, 2 x 5 1/2, plus bachelors, sous-sol, foyer, garage double, terrain muni d'arroseur automatique. D. FAUBERT, 254-9565, 254-4591. LE PERMANENT, COURTIER. 16-10-80

A 1/2 mille de Repentigny, face au fleuve ferme avec 44 arpents. \$49,000. Maison prix à discuter. 589-6535. 17-10-80

NOUVEAU ROSEMONT: duplex 2 x 5 1/2, plus bachelors, sous-sol fini, foyer pierre des champs, bar à eau, garage double, coin de rue. D. FAUBERT 254-9565 ou 4591. LE PERMANENT, COURTIER. 16-10-80

NOUVEAU-ROSEMONT, duplex colonial, 2 x 5 1/2, plus bachelors, sous-sol, foyer, garage double, terrain muni d'arroseur automatique. D. FAUBERT, 254-9565, 254-4591. LE PERMANENT, COURTIER. 16-10-80

A 1/2 mille de Repentigny, face au fleuve ferme avec 44 arpents. \$49,000. Maison prix à discuter. 589-6535. 17-10-80

NOUVEAU ROSEMONT: duplex 2 x 5 1/2, plus bachelors, sous-sol fini, foyer pierre des champs, bar à eau, garage double, coin de rue. D. FAUBERT 254-9565 ou



Grâce à une poussée de cinq points

Philadelphie gagne le premier match 7-6

PHILADELPHIE (AP) — Le voltigeur Bake McBride a frappé un circuit de trois points pour couronner une poussée de cinq points, en troisième, et les Phillies de Philadelphie l'ont emporté 7-6 contre les Royals de Kansas City lors du premier match de la Série mondiale joué devant 65,791 personnes hier soir au Veterans Stadium de Philadelphie.

Les Royals menaient 4-0, grâce notamment au premier de deux circuits par Willie Aikens, en début de troisième, lorsque les Phillies ont aussitôt comblé l'écart contre le perdant Dennis Leonard, gagnant de 20 victoires avec les Royals en saison.

Pour les Phillies, il s'agissait d'un premier triomphe depuis 65 ans. La dernière fois qu'ils avaient gagné était en 1915 alors que le lanceur était nul autre que l'immortel du panthéon Cleveland Alexander.

Hier soir, le lanceur victorieux était un jeune homme de 23 ans, une recrue du nom de Bob Walk, qui avait commencé la présente campagne dans les mineures. D'ailleurs, Walk a été envoyé au monticule par obligation de la part des instructeurs des Phillies, dont le personnel de lanceurs était passablement fatigué après la dure série finale de la Ligue nationale contre les Astros de Houston.

Walk a connu toutes sortes de difficultés en début de match, mais il s'est ressaisi par la suite. En huitième manche, les frappeurs des Royals ont recommencé à l'atteindre à nouveau et il fut remplacé par l'as releveur Tug McGraw.

Walk est devenu la première recrue à lancer et à gagner un match d'ouverture de la série mondiale depuis l'exploit de Joe Black, des Dodgers de Brooklyn, en 1952.

C'était soirée de grande première pour les deux clubs. Les Royals en étaient à leur première présence en finale depuis leur naissance tandis que les Phillies s'y présentaient pour la première fois depuis 1950. De plus, les gérants des



L'arbitre Bill Kunkel confirme le retrait de Lonnie Smith, qui a été pris en souricière par Frank White et Willie Aikena, des Royals, après avoir frappé un simple en troisième manche. Bob Boone a marqué du troisième but pendant la poursuite. (Photolaser AP)

deux clubs en étaient eux aussi à leurs premières armes dans la série.

Au tout début on aurait cru que les Royals battraient facilement les Phillies. Le match venait à peine de commencer que déjà les champions de l'Amérique étaient en avance 4-0 à la suite de deux circuits de deux points chacun.

Amos Otis a cogné son coup de quatre buts en deuxième manche alors que Darrell Porter était sur les sentiers à la suite d'un but sur balles.

Quant à Aikens, il a cogné son premier circuit en troisième manche, célébrant ainsi son 26e anniversaire de naissance, avec Hal MacRae, qui avait obtenu un simple avant lui. Aikens est devenu le deuxième joueur de l'histoire du

baseball majeur à cogner deux circuits dans le premier match de la série mondiale.

Les Phillies, suivant le même scénario que durant leurs cinq matches de championnat de la Ligue nationale, ont rapidement effacé ce déficit de quatre points.

Dennis Leonard (un gagnant de 20 parties cette saison), pour la troisième fois de sa carrière, a retiré les sept premiers frappeurs à l'affronter. Mais en troisième manche, il a permis à Larry Bowa de se rendre au premier but sur un simple.

Bowa a ensuite volé le deuxième coussin et il a compté sur un double de Boone, qui joue sur une seule bonne jambe. Lonnie Smith s'est ensuite amené au bâton puisque

Greg Luzinski était le frappeur désigné et il a réussi un simple. Bonne s'est arrêté au troisième, voyant le relais précis de George Brett. Durant ce temps, Smith effectuait un virage trop long au premier coussin et Brett a décidé de le retirer. Pendant que le jeu se déroulait au premier coussin Boone en a profité pour croiser le marbre. Le pointage devenait alors 4-2.

Pete Rose a ensuite fait face à Leonard et en jouant au chat et à la souris, le lanceur des Royals l'a atteint à la jambe avec un tir. Mike Schmidt s'est retrouvé sur les buts lui aussi avec un but sur balles. Bake McBride, encouragé par la foule délirante, en a profité pour expédier un tir de Leonard par dessus la clôture du

champ droit à 371 pieds du marbre.

C'était maintenant 5-4, mais les Phillies n'avaient pas fini leur soirée de travail.

En quatrième manche, Manny Trillo est parvenu à atteindre le premier but sur un simple au champ intérieur. Leonard a ensuite effectué un mauvais lancer au premier coussin et Trillo s'est retrouvé au deuxième. Boone, encore une fois, a canonné un double et Trillo marqua sur le jeu. C'était maintenant 6-4.

En cinquième, les Phillies sont de nouveau revenus à la charge. Avec un homme retiré Schmidt a obtenu une passe gratuite au premier et McBride a suivi avec un simple. C'était son troisième coup sûr de la partie. Le releveur Renie

Martin, qui avait pris la place de Leonard en quatrième manche, a atteint Luzinski au dos avec un tir et les buts étaient remplis. Garry Maddox a ensuite frappé un ballon sacrifice dans la gauche, permettant à Schmidt de compter le septième point des Phillies.

Durant tout ce temps, le jeune Walk se replaçait au monticule. En huitième il a toutefois faibli. George Brett en a profité pour ouvrir la manche avec un double. Aikens a ensuite cogné son deuxième circuit de la soirée. C'était la 29e fois dans la série mondiale qu'un joueur parvenait à claquer deux coups de quatre buts dans un match.

Dallas Green n'a pris aucune chance. Il a immédiatement fait appel à son as McGraw pour venir prendre la relève du jeune Walk. Ce dernier n'a accordé qu'un maigre simple à Otis avant de retirer le frappeur suppléant John Witham qu'il a obligé à cogner dans un double jeu.

En neuvième, la foule criait à tue-tête. McGraw n'a pas déçu ses partisans en retirant Frank White sur un roulant au troisième. Ensuite, il a fait mordre la poussière à U.L. Washington et ensuite à Willie Wilson.

Table of statistics for the Philadelphia Phillies vs Kansas City Royals game, including batting averages, runs, hits, and errors for both teams.

Baseball schedule for the World Series, listing dates and locations for Philadelphia Phillies and Kansas City Royals.

Hockey schedule for the National League, listing teams and dates for the playoffs.



Table of statistics for NHL players, including names, teams, and various performance metrics.

Table of statistics for AHL (Ligue Intercollegiale AAA) teams and players.

Table of statistics for NHL teams, showing wins, losses, goals for, and goals against.

Table of statistics for AHL (Ligue Majeure du Québec) teams and players.

Table of statistics for AHL (Ligue Intercollegiale AAA) teams and players.

Le Canadien devra se méfier des Capitals

par François Lemenu

Les Capitals de Washington ont un palmarès peu enviable. Depuis leur entrée dans la Ligue nationale de hockey il y a six ans, ils n'ont jamais participé aux séries éliminatoires. Et l'an dernier, les Capitals ont subi l'ultime affront en terminant derrière deux anciennes équipes de l'Association mondiale, les Whalers de Hartford et les Oilers d'Edmonton.

Pourtant, les Capitals se dressent comme un mur de Chine face au Canadien, qui sera à la recherche de sa première victoire de la saison en

trois parties, ce soir au Capital Centre, à Landover.

Les Capitals, il est vrai, n'ont jamais cessé de progresser au fil des ans même s'ils ont toujours raté le rendez-vous éliminatoire, et c'est pourquoi le Tricolore aura beaucoup de mal à arracher la victoire. De plus, les Capitals ont fait l'acquisition de quatre joueurs qui les renforcent considérablement.

Il y a d'abord le gardien Mike Palmateer, acquis des Maple Leafs de Toronto contre Robert Picard et Tim Coulis. Palmateer, l'un des meilleurs gardiens du circuit, a demandé d'être échangé à la

suite de différends avec la direction des Leafs, et les Capitals n'ont pas hésité un instant à obtenir son contrat. C'est une décision que le directeur-général Max McNab n'aura pas à regretter. Un gardien de la qualité de Palmateer ne court pas les rues.

Les Capitals ont perdu Picard dans l'échange mais ils semblent déjà l'avoir remplacé. Darren Veitch, le premier choix de l'équipe au repêchage universel, s'impose déjà à la ligne bleue, et l'absence de Picard, un merveilleux défenseur, pourrait passer presque inaperçu. Veitch a été réclamé des Pats de Re-

gina et il retrouvera ce soir son ancien coéquipier, Doug Wickenheiser, qui fera ses débuts dans l'uniforme tricolore.

Les Capitals ont également fait l'acquisition de deux vétérans au cours de l'été. Ils ont d'abord obtenu l'ailier droit Jean Pronovost des Flames de Calgary, puis l'ailier gauche Bob Kelly des Flyers de Philadelphie. Ces deux joueurs sont aujourd'hui à leur déclin, mais ils conservent suffisamment de ressources pour aider l'équipe, qui a toujours été faible aux postes d'ailiers. De plus, leur expérience sera la bienvenue chez cette formation qui compte plusieurs jeunes joueurs.

Ces jeunes sont toutefois fort talentueux et, dans les cercles du hockey, on affirme que les Capitals seront l'une des bonnes équipes d'ici deux à trois ans. Ils ressemblent en cela aux North Stars du Minnesota, une équipe jeune et rapide qui se retrouve aujourd'hui dans le peloton de tête.

Les Capitals, qui sont dirigés par Gary Green, âgé de 28 seulement, sont particulièrement solides au centre, contrairement au Canadien. Ryan Walter fait partie de cette génération montante de jeunes centres qui bouculent des joueurs confirmés. Il y a aussi Rolf Edberg, un ancien

membre de l'équipe nationale de Suède, ou encore les vétérans Guy Charron et Dennis Maruk, lesquels ont raté la majeure partie de la saison 1979-1980.

Le Canadien aura donc fort à faire pour vaincre cette formation. La tâche sera d'autant plus difficile que Guy Lafleur, Larry Robinson, Gaston Gingras et, bien sûr, Pierre Mondou, seront absents. L'équipe a joué un excellent match contre les Bruins à Boston, dimanche, et les joueurs de Claude Ruel devront fournir un effort aussi contenu ce soir s'ils entendent inscrire leurs premiers points de la saison.

Les militaires de la base de Valcartier organisent un marathon

par François Lemenu

La région de Québec aura désormais son épreuve de grand fond avec la présentation du marathon du 5e Groupe brigade du Canada. Cette épreuve, organisée conjointement avec la Fédération d'athlétisme du Québec et le club Les Centaures, réunira dimanche prochain quelques-uns des meilleurs marathoniens québécois ainsi que des militaires spécialistes des courses de fond. Il ne s'agit pas d'un marathon populaire mais bien d'une épreuve d'un niveau relevé. Les organisateurs ont en effet imposé un chrono limite de quatre heures et environ 400 coureurs seront ainsi à la ligne de départ.

Depuis cinq ans déjà, les militaires participent l'hiver à «L'Adventure Valcartier de ski de fond» et l'idée leur est venue d'organiser une épreuve de course à pied.

Le président du comité organisateur du marathon, le major Richard Aubry, a expliqué hier, à la Brasserie Molson, l'un des commanditaires de l'événement, que la course était l'occasion d'un rapprochement entre les militaires et la population. Le dé-

part sera d'ailleurs donné à la base Valcartier, et les coureurs emprunteront ensuite un parcours passant par les villes de Val-Bélair, Sainte-Catherine et Shannon, avant de revenir à la base. En plus de pouvoir applaudir et encourager les marathoniens tout au long du circuit, le public pourra également assister à des démonstrations et visiter des kiosques de 10 h à 15 h.

Les bases militaires sont toutes pourvues d'équipements sportifs de qualité mais les adeptes des épreuves de grand fond doivent faire les mêmes sacrifices que les civils.

Le major Aubry rappelle que les membres des forces armées travaillent huit heures par jour et qu'ils doivent s'entraîner avant et après le travail. Il arrive également que l'entraînement soit perturbé par les exigences du métier de soldat. Ainsi durant l'été, des militaires seront dépêchés dans l'Ouest canadien pour combattre les feux de forêt. L'hiver, ils devront secourir des citoyens victimes d'une tempête de neige. À cela s'ajoutent également des entraînements à travers le pays. Plusieurs militaires de Valcartier reviennent du Nouveau-

Brunswick où ils ont participé à des manœuvres militaires durant cinq semaines. Dans ces conditions, il n'est pas toujours facile de s'entraîner pour un marathon et le mérite des militaires est d'autant plus grand.

En revanche, les militaires font un métier qui exige un minimum de forme physique, et la majorité d'entre eux pratiquent un sport qui améliore

leur condition physique.

Parmi les coureurs à surveiller dimanche, il y aura, chez les civils, Jacques Mainguy et, chez les militaires, Guy Racine, de Bagotville, deuxième au Cross du Stade.

En raison des retards de la poste, les inscriptions seront acceptées la veille de l'épreuve. Pour informations, communiquer avec M. Yves Boucher, au 418-842-5392.

Les Islanders font match nul

UNIONDALE (AP) — Michel Bossy a compté grâce à un tir frappé de 45 pieds alors qu'il ne restait plus que 3:29 minutes à jouer et les Islanders de New York sont parvenus à s'en tirer avec un verdict nul de 5-5 contre les Blues de St-Louis hier soir à Uniondale.

Les autres marqueurs ont été Butch Goring, Clark Gillies, Anders Kallur et Steve Tabellini. En plus de son but, Bossy a aussi obtenu deux mentions d'aides durant la rencontre. Chez les Islanders, Bernie Federko et Mike Zuke ont marqué chacun deux fois tandis que Wayne Babych y allait d'in but.

À Calgary, les Flames ont effectué une remontée de trois buts en deuxième période pour finalement vaincre les Kings de Los Angeles 4-2 dans l'Ouest canadien.

Quatre joueurs différents ont marqué les buts des vainqueurs. Ce sont Alex McKendry, Eric Vail, Kevin Lavallée et Don Lever. Pour les Kings, les marqueurs ont été Charlie Simmer et Marcel Dionne.

Après le premier engagement, les Kings menaient 1-0,

mais par la suite ils se sont butés à un gardien du nom de Pat Riggan, en superbe forme. Ce dernier a bloqué 25 tirs au cours de la rencontre, tandis qu'à l'autre bout, Mario Lesard en recevait 30.

Table of statistics for the New York Islanders vs St. Louis Blues game, including goals, assists, and penalties for both teams.

Advertisement for 'Salon du Ski de Montréal' featuring a woman in ski gear and details about the event, including dates (16-19 Oct 1980) and location (Place Bonaventure).

Advertisement for 'en bref...' featuring a car and the headline 'Pironi roule en Ferrari'.

Baseball schedule for the Canadian League, listing teams, dates, and locations for various games.

# Quatre Américains et un Britannique se partagent les Nobel scientifiques pour des travaux sur l'infiniment petit

STOCKHOLM (AFP) — Quatre Américains et un Britannique se partagent les prix Nobel scientifiques attribués hier à Stockholm par l'Académie suédoise des sciences, pour des recherches sur la structure intime de la matière, aussi bien inorganique, prix de physique, que vivante, prix de chimie.

Les deux prix récompensent des travaux sur l'infiniment petit, en physique comme en biochimie, travaux de recherche fondamentale en physique, de recherche à la fois fondamentale et appliquée en chimie.

Les Américains James W. Cronin, 49 ans, de l'Université de Chicago, et Val L. Fitch, 58 ans, de l'Université de Princeton, se partagent le prix de physique pour des recherches extrêmement abstraites qui ont permis de réaliser ces dernières années des progrès sensibles dans le domaine de la physique des particules élémentaires.

Leurs travaux, qui ont porté notamment sur la matière et l'antimatière, constituent un examen critique de la validité des trois principes de symétrie, qui revêtent la plus grande importance pour la formulation des lois fondamentales de la nature.

Le prix de chimie est partagé par moitié entre d'une part le professeur Paul Berg,

54 ans, de l'Université de Stanford, aux États-Unis, et d'autre part le professeur Walter Gilbert, 48 ans, de l'Université de Harvard, également aux États-Unis, et le professeur Frederick Sanger, 62 ans, de l'Université de Cambridge, en Grande-Bretagne. Ce dernier avait déjà obtenu, sans le partager cette fois, le prix Nobel de chimie en 1958, pour ses travaux sur l'insuline.

Le prix 1980 récompense des recherches qui ont mis au point des méthodes permettant d'établir en détail la structure et la fonction de l'ADN, acide désoxyribonucléique. L'ADN, porteur des caractères génétiques, commande la machinerie chimique de la cellule vivante.

Bien qu'il s'agisse surtout de recherche fondamentale, les travaux des trois savants ont déjà servi de base à d'importantes applications techniques, telles que la fabrication d'hormones humaines à l'aide de bactéries, ce qui les a fait qualifier parfois péjorativement de manipulation génétique.

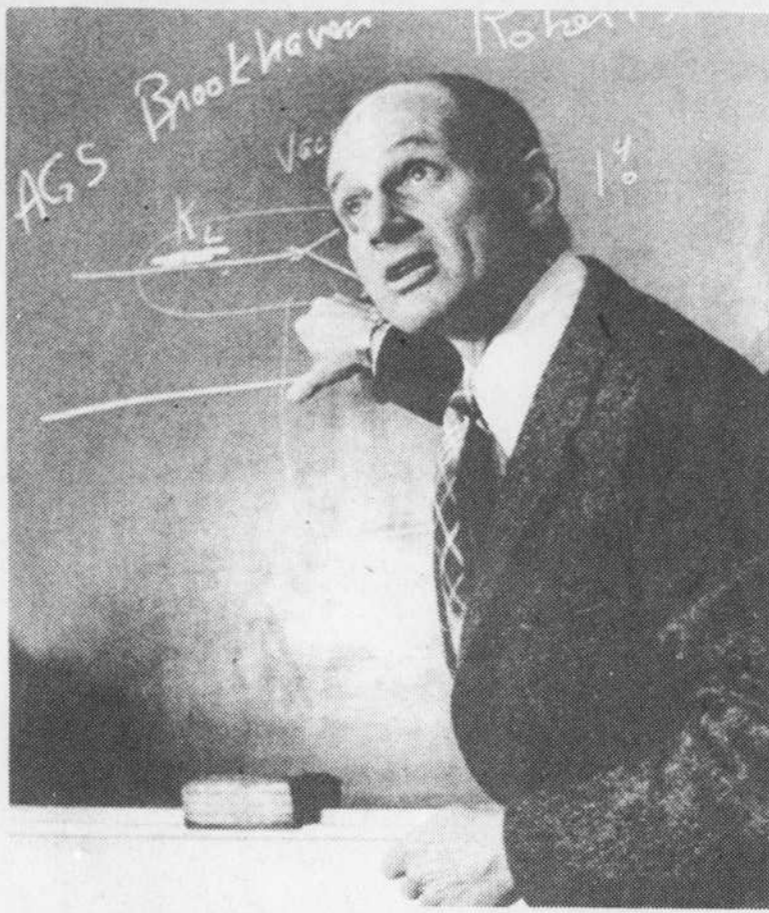
Dans une perspective plus lointaine, ces recherches pourront, selon l'Académie des sciences qui décerne le prix, avoir une importance décisive dans la compréhension des maladies cancéreuses.

La recherche fondamentale avait déjà été honorée par

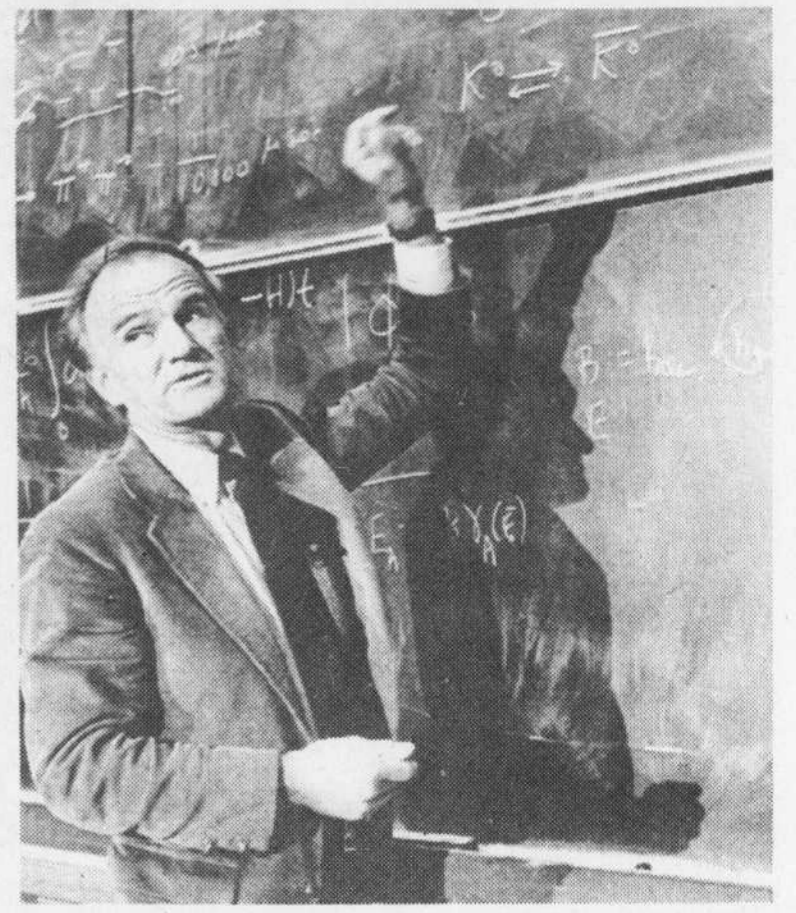
l'Institut Karolinska, jury du Nobel de médecine, qui a récompensé cette année des travaux sur les structures des surfaces cellulaires régissant les réactions immunologiques. Les lauréats de ce prix ont été deux Américains, les professeurs Baruj Benacerraf, 60 ans, de l'Université de Harvard, et George Snell, 77 ans, des Laboratoires Jackson, ainsi que le professeur français Jean Dausset, 64 ans, de l'Hôpital Saint-Louis à Paris. Grâce à leurs travaux de recherche pure, on peut désormais pratiquer des transplantations d'organes ou de tissus.

Les Américains se taillent ainsi, comme d'habitude, la part du lion dans le palmarès des prix scientifiques. Les six lauréats couronnés en médecine, physique et chimie, font passer à 153 le total des ressortissants américains qui se sont vu conférer un prix Nobel depuis 1901, dont 54 en médecine, 23 en chimie et 43 en physique.

La suprématie américaine dans ces domaines des prix scientifiques n'a été mise en question que par les chercheurs français Jean Dausset, et britannique, Frederick Sanger. Le professeur Dausset est le 42e Français qui obtient un prix Nobel et le septième en médecine, tandis que le professeur Sanger est le 78e lauréat Nobel britannique, et le vingtième en médecine.



Co-gagnant du prix Nobel en physique nucléaire, le professeur James W. Cronin, de l'Université de Chicago, explique sa formule au cours d'une conférence de presse. (Photolaser AP)



Le professeur Val L. Fitch, de l'Université de Princeton (N.-J.), explique aux journalistes sa théorie physique qui lui a valu hier le prix Nobel en recherche nucléaire. (Photolaser AP)

## Le sens privilégié de l'écoulement du temps

PARIS (AFP) — Si le temps pouvait s'écouler en sens inverse, cela ne veut pas dire que l'on reviendrait aux origines du monde.

Tel est le sens général des travaux des deux Américains James W. Cronin et Val F. Fitch qui viennent de recevoir le prix Nobel de physique.

Autrement dit, il y a un sens privilégié de cet écoulement du temps, c'est précisément celui qui nous sépare du fameux «Big Bang», qui s'est produit il y a une quinzaine de milliards d'années, cette gigantesque explosion de matière qui a formé l'univers tel que nous le connaissons et qui se trouve depuis en expansion continue.

Les travaux de Cronin et Fitch permettent également de comprendre, ainsi que le soulignent les attendus de l'Académie royale des Sciences de Suède, comment «l'univers a pu survivre aux affres de sa naissance» la symétrie n'étant pas parfaite entre production de la matière et son annihilation.

En effet, pendant longtemps les physiciens estimaient parfaitement valides les principes de symétrie des particules qui peuplent le monde des atomes et forment la matière où en sont sa manifestation.

Ces principes sont au nombre de trois. La symétrie de parité qui a trait aux deux directions de rotation des éléments dans l'espace, comme les vis avec pas à droite et pas à gauche et qui implique que la nature ne fait

aucune distinction entre la droite et la gauche. La symétrie de «conjugaison de charge» qui signifie que pour toute particule rencontrée dans la nature, il peut également exister une antiparticule qui ne diffère de cette dernière que par le fait que la charge électrique et d'autres propriétés analogues ont des valeurs opposées. Elle implique ainsi l'existence d'un monde d'antimatière formé d'antiparticules. Enfin, la symétrie par renversement du temps affirmait que si nous inversions exactement le mouvement d'un système physique, il reviendrait lui-même à sa situation initiale.

La première symétrie fut brisée, en 1965, par les deux physiciens T.D. Lee et C.N. Yang qui reçurent pour cela le prix Nobel de physique.

Par la suite, les physiciens constatèrent également que la symétrie de conjugaison était aussi violée, mais il se trouvait que la combinaison des deux préservait la symétrie générale. La découverte des deux nouveaux lauréats, montre qu'il y a une violation de la symétrie par renversement du temps.

Le problème reste de savoir d'où provient cette force superfaible à l'origine de violations de principes qui paraissent bien ancrés. Personne ne sait encore d'où elle vient. Elle pourrait être liée, pensent certains physiciens, au nombre de «leptons» et de «quarks» qui sont de minuscules objets considérés comme les constituants fondamentaux de la matière.

## Mise au point de méthodes sur la structure de l'ADN

STOCKHOLM (AFP) — Les travaux des trois lauréats du prix Nobel de chimie 1980 ont permis d'avoir une vue détaillée de la base chimique de la machinerie génétique des organismes vivants, souligne l'Académie des sciences dans ses attendus.

Ces travaux sont déjà à l'origine d'importantes applications techniques et dans une perspective à plus long terme, ils auront certainement une importance décisive pour notre compréhension de la nature des maladies cancéreuses, étant donné que le cancer implique que le contrôle par le matériel héréditaire de la croissance et de la division d'une cellule ne fonctionne plus, indique le communiqué de l'Académie royale des sciences.

Les rapports à la recherche qui viennent d'être couronnés par le prix Nobel ont largement augmenté nos connaissances sur la manière dont l'ADN, comme porteur des caractères héréditaires, commande la machinerie chimique de la cellule.

Berg fut le premier à fabriquer une molécule ADN hybride, c'est-à-dire une molécule contenant des parties d'ADN de différentes espèces, par exemple un chromosome d'un virus combiné avec un élément de gène d'un chromosome de bactérie.

Les essais de pionnier du professeur américain Paul Berg ont mené à l'élaboration d'une nouvelle technique, souvent appelée l'art génétique de l'ingénieur ou la manipulation génétique, qui a déjà eu d'importantes applications pratiques telles que la fabrication d'hormones humaines à l'aide de bactéries.

Les professeurs américains Walter Gilbert et britannique Frederick Sanger ont, chacun de leur côté, mis au point différentes méthodes pour déterminer l'ordre exact entre les pierres de construction nucléotides de l'ADN. Parmi les applications des méthodes de séquences, on peut citer l'examen par Gilbert de la structure des parties d'un chromosome de bactérie qui contrôle la lecture du message

génétique.

Sanger est quant à lui responsable de la première détermination complète de séquence d'une molécule ADN. Il a en effet établi l'ordre des 5.375 «pierres» de construction de l'ADN d'un virus de bactérie nommé X174. Sa méthode a également été utilisée pour déterminer la séquence de l'ADN de l'être humain, et c'est ainsi qu'a été faite la surprenante découverte selon laquelle le code génétique n'est pas universel, c'est-à-dire n'est pas le même dans tous les organismes vivants, des virus et des bactéries jusqu'à l'être humain.

Les enquêtes sur les séquences d'après les méthodes de Gilbert et de Sanger constituent d'après l'Académie suédoise, en combinaison avec la technique de l'ADN hybride, d'excellents outils pour la poursuite des enquêtes sur la structure et la fonction du matériel de l'hérédité.

En outre, selon l'Académie, les déterminations de séquences sont importantes pour projeter une technique ADN hybride rationnelle et efficace: il existe ainsi un rapport étroit entre les travaux des trois lauréats.

Les trois chercheurs ont obtenu le prix Nobel de chimie 1980 grâce à la mise au point de méthodes permettant d'établir en détail la structure et la fonction de l'ADN, acide désoxyribonucléique, qui commande la machinerie chimique de la cellule vivante.



## La blouse "Rouie"... on dirait de la vraie soie. Une autre exclusivité du "Salon Vendôme"

Le Salon Vendôme chante les louanges de la blouse "Rouie"! Elle est de confection impeccable en souple et léger crêpe de chine polyester aux attraits de la véritable soie. Sa charmante souplesse s'allie à une facilité d'entretien inouïe... elle se lave à la machine! Offerte en 11 coloris irrésistibles! Son bas prix en fera la blouse gagnante de votre garde-robe!

### Suggestion-mode

Portez votre blouse "Rouie" avec son propre ruban-cravate assorti ou avec un ruban grosgrain à motif tartan; une idée pratique et versatile!

La blouse "Rouie" est disponible dans les coloris suivants: blanc, crème, lilas, rose pâle, jaune, bordeaux, fuchsia, bleu, saphir, vert ou tan. Tailles 4 à 16. \$45

Pour plus de renseignements composez 842-3241, poste 354



Rayon 308, Salon Vendôme au troisième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.



Demandez notre brochure sur

## LE RÉGIME D'ÉPARGNE ACTION DU QUÉBEC

BANQUE ROYALE

disponible pour une période limitée

vous n'avez qu'à retourner ce coupon ou appeler:

Charles Parent  
LÉVESQUE, BEAUBIEN INC. 879-2314  
360, rue St-Jacques  
Montréal, H2Y 1P7

Nom.....

Adresse.....

code postal..... téléphone.....

## DE L'AIR PUR À VOLONTÉ

Pour combattre la pollution de l'air à l'intérieur, purificateurs d'air électroniques Elcar avec générateur d'ions négatifs. Pour usage résidentiel et commercial.

Pour informations:  
Swissca Incorporée  
866-9237